

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mardi 17 décembre 2013
Openbare zitting van dinsdag 17 december 2013

M. le Président - M. de Voorzitter, Michel Eylenbosch

La séance publique est ouverte.
De openbare zitting is open.

De vertaler zegt dat hij niets hoort. Le traducteur signale qu'il n'entend rien...

M. Ikazban :

Eh bien tant mieux ! Il faut noter cela au PV...

(Rires - Gelach)

M. Ikazban :

Le public ne va pas comprendre mais...

M. le Président :

Notre technicien se charge de contrôler ce qui se passe... Vous nous excuserez pour ce contretemps mais nous allons commencer le Conseil.

Introduction d'un point en urgence - Hoogdringendheid voor het indienen van één punt.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je vous donnerai la parole dans quelques instants. Je sais que vous l'avez demandée, mais je vais vous donner d'abord une communication.

Il y a des modifications qui ont été opérées au niveau des attributions des membres du Collège. Madame Patricia Vande Maele a repris en charge la gestion du personnel et Madame la Bourgmestre a repris l'Instruction publique francophone ainsi que les crèches francophones. Madame Gadaleta quant à elle, a repris les compétences sur les crèches néerlandophones.

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'adresse mes félicitations à Madame la Bourgmestre qui hérite de beaucoup de compétences supplémentaires.

M. le Président :

Excusez-moi, mais j'ai oublié de vous informer qu'elle a cédé les compétences relatives au personnel à Madame Vande Maele...

M. Ikazban :

Non, vous l'avez dit. Mais je peux la féliciter quand même...

M. le Président :

Bien sûr !

M. Ikazban :

Allez ! Je félicite aussi Madame Vande Maele... Comme cela, il n'y a pas de jaloux.

La remarque que je souhaite émettre est la suivante. Il y a un point qui figure dans le huis clos et qui, à mon avis, ne devrait pas s'y trouver ou en tout cas pas entièrement. Je ne vais pas citer de nom, donc ne vous inquiétez pas. Ceci dit, je m'explique : en fait, vous mettez fin à une convention relative à un service d'urgence de médecins, *Médu nuit*, que je suppose tout le monde connaît.

Cette convention à laquelle vous voulez mettre fin prévoyait que la Commune aide ce service en lui détachant une personne. Or, vous mettez cette proposition d'arrêt de cette convention en huis clos. C'est vrai que la partie où l'on cite le nom de la personne qui est engagée et qui travaille-là ne doit pas être évoquée en séance publique, mais le principe-même d'allouer à *Médu nuit* une unité, une personne, dont je pense d'ailleurs qu'il s'agissait à l'époque d'un travailleur ACS, doit passer en séance publique.

Donc, je le répète, le fait de décider ou non d'allouer une personne doit, à mon sens, nécessairement passer en séance publique. D'ailleurs, je me souviens qu'au Collège, on avait d'abord pris une décision sur le principe d'aider *Médu nuit* et qu'ensuite seulement, sur base d'un CV qui avait été introduit par *Médu nuit*, l'engagement de la personne avait été décidé. Ici, il s'agit d'une délibération par laquelle vous proposez les deux choses en même temps : mettre fin à la convention et forcément mettre fin à l'emploi de la personne. Je vous signale donc que ceci constitue une erreur et que la décision formelle de mettre fin à une convention avec ce service d'urgence médical qui fonctionne 24 heures sur 24 doit passer en séance publique et non en huis clos.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban.

Madame la Bourgmestre rencontre votre demande et si vous en êtes d'accord, nous allons donc parler d'abord de la convention. Nous mettrons le point à la fin de notre ordre du jour, juste avant les interpellations.

M. Ikazban :

Je vous remercie... Et je remercie la Bourgmestre, puisque vous me dites que c'est elle qui rencontre ma demande !

M. le Président :

Elle me l'a glissé dans l'oreille...

M. Ikazban :

Fort bien !

M. le Président :

Pouvez-vous approuver l'introduction du point en urgence ?

40 votants : 40 votes positifs.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

2. Subside visant à financer une prime à la vie chère au personnel qui réside dans les frontières de la Région de Bruxelles-Capitale.

Toelage om de levensduurtepremie voor het personeel woonachtig binnen de grenzen van het brussels hoofdstedelijk gewest te financieren.

M. le Président :

La parole est à Madame l'Echevine Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Je voudrais dire un petit mot concernant ce subside de 360 euros qui est payé par la Région. Chaque personne aura 25,63 euros exactement, vu qu'il nous faut encore payer les charges patronales. Il y a en fait 1074 personnes qui travaillent à la Commune et qui résident en Région bruxelloise.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

43 votants : 43 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

43 stemmers : 43 positieve stemmen.

3. Personnel communal - Grades légaux de Secrétaire et Receveur communal - Mandat Gemeentepersoneel - Wettelijke graden van Secretaris en Ontvanger - Mandaat.

M. le Président :

Il s'agit de l'application d'une nouvelle disposition de la Nouvelle Loi communale.

La parole est à Madame l'Echevine Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Je vous donne un petit mot d'explication sur ce point et sur les points qui suivent : au niveau des ressources humaines, la nouvelle majorité a souhaité revoir le fonctionnement global de l'Administration dans un souci de bonne gouvernance et d'efficacité. Cette redéfinition du cadre de travail devra se faire en plusieurs étapes, chacune d'entre elles nécessitant une période d'adaptation et de mise en route avant de sortir ses effets.

En gros, l'idée est de se défaire de situations installées et immuables qui bloquent certaines évolutions, les remettre en question et les adaptations auxquelles un service public doit nécessairement faire face.

Si les nominations définitives des agents statutaires et des grades légaux sont indispensables pour préserver l'Administration des pressions politiques, il n'en reste pas moins qu'elles peuvent favoriser un manque d'investissement et une démotivation nuisibles au bon fonctionnement de l'Administration. Sans vouloir mettre à mal la stabilité des différents services, il nous a semblé utile de repenser certains fonctionnements. Le départ naturel de hauts fonctionnaires qui sont partis ou qui partiront dans les années qui viennent nous a permis de repenser l'organisation de la Commune et d'entamer les premières étapes des changements voulus. Concrètement, les postes de Secrétaire et de Receveurs communaux qui, jusqu'à présent, étaient pourvus par nomination définitive, pourront désormais également l'être par mandat de huit ans, selon les modalités prévues par la Nouvelle Loi communale.

De même, pour les postes de directeurs généraux de l'Administration, deux postes ont été supprimés car considérés comme trop généralistes et faisant double emploi avec les postes de directeurs. Par leur proximité avec les services, ces derniers sont plus au courant des matières et plus à même de les gérer correctement.

Il nous a aussi semblé plus opportun de pourvoir au poste de Secrétaire communal-adjoint en lieu et place des deux postes de directeurs généraux, non pas pour refaire ce que les directeurs font déjà, ni faire le travail du Secrétaire communal, mais bien pour entamer et penser les grandes réformes auxquelles notre Administration, dépassées sur plusieurs points, devra faire face.

Ce poste de Secrétaire communal-adjoint existe déjà au Cadre. Il était occupé précédemment. Il ne l'est plus depuis que la précédente Secrétaire communale adjointe a pris sa retraite, il y a déjà plusieurs années. Pour un poste tel que celui-là, il nous a semblé opportun, au Collège, de favoriser un recrutement interne pour qu'il soit occupé par un fonctionnaire au courant des spécificités et des défis à relever.

De même, la Nouvelle Loi communale prévoit en matière de ressources humaines la création d'un nouveau poste obligatoire, celui de Directeur des Ressources humaines. Le législateur a voulu que ce poste soit un grade légal et qu'il soit sous la direction du Secrétaire communal. Nous avons donc pris la décision, vu l'urgence et la quantité des réformes à mettre en place, de désigner d'ores et déjà un fonctionnaire faisant fonction. Il est ad intérim, le temps de créer ce poste au Cadre et d'organiser l'examen de recrutement. L'intention du Collège est de mettre cela très rapidement en place, tout en respectant les prescrits légaux. La procédure sera finalisée dans le courant des premiers mois de 2014.

M. le Président :

Merci, Madame l'Echevine.

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci, Monsieur le Président.

Madame l'Echevine, vos commentaires vont bien jusqu'au point 5 ?

Mme l'Echevine Vande Maele :

Oui, tout à fait.

M. Ikazban :

J'ai dès lors trois questions à poser.

Premièrement, vous est-il possible de nous transmettre les informations qui ont déjà été demandées par deux de mes collègues, à savoir la composition l'organigramme actuel ? Je vous signale que cela a été demandé il y a un an, par écrit et ici également.

Deuxièmement, toujours en ce qui concerne les points que vous avez évoqués ce soir, est-ce que les syndicats se sont prononcés là-dessus ? Y a-t-il eu concertation syndicale et avec quels syndicats ? Je signale qu'il n'y a pas grand-chose dans le BO et on n'y retrouve simplement que des PV types qui ne sont même pas signés... Donc, on ne sait même pas quels syndicats les signent. Y en a-t-il un, deux, trois ? Bref, je voudrais un complément d'information là-dessus.

Troisièmement, pour le point 5 relatif au Gestionnaire des Ressources Humaines qui est prévu par la Loi communale, vous avez dit qu'on allait lancer une procédure pour son recrutement, mais actuellement, j'ai cru comprendre que la personne qui exerçait cette fonction ad intérim était la Cheffe de Cabinet de la Bourgmestre... Est-ce que c'est vrai ?

Mme la Bourgmestre :

C'est l'ancienne...

M. Ikazban :

Eh bien oui... Si elle est là, c'est que c'est la plus ancienne. Mais je voulais savoir si c'était bien le cas.

Voilà les questions que j'avais à poser.

M. Le Président :

Merci, Monsieur Ikazban.

La parole est à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai des questions sur le choix et la raison de rendre possible des mandats de huit ans. Je pense que le poste de Secrétaire communal est quelque chose de très important pour la Commune et j'ai l'impression qu'il y a quelque part un jugement implicite sous-entendant qu'il faut pouvoir changer de Secrétaire communal plus facilement, quand on le veut. Sinon, je ne vois pas de raison pour introduire ce genre de mesure. Cela m'inquiète car vous savez tous très bien que les pressions politiques peuvent être très fortes au niveau de la politique locale. Voilà pourquoi je voudrais savoir pourquoi les mesures, les règlements, les procédures actuellement en vigueur ne vous semblent plus suffisantes pour corriger éventuellement des dysfonctionnements.

Par ailleurs, je vais rejoindre la question de Monsieur Ikazban. J'ai, moi-aussi, demandé de prendre connaissance du Cadre du personnel. Dans l'ordre du jour, celui-ci est censé en faire partie, mais à part quelques chiffres que l'on a reçus lors d'un huis clos en Sections Réunies, je constate que ce Cadre devient un mythe dans cette Commune... J'ai l'impression de mener une guerre pour recevoir les chiffres relatifs au personnel. C'est quelque chose qui, normalement, est tout à fait simple. Selon le contrat que la Commune a

déjà signé avec la Région, ces chiffres doivent être présents et accessibles. Or, ils ne semblent pas l'être. En tout cas quand on les demande, on ne les reçoit pas.

Je vous demande aussi pourquoi les deux directeurs sont remplacés...

Mme la Bourgmestre :

Ils sont supprimés !

M. De Block :

Supprimés, oui, excusez-moi.

Cela étant, on veut créer un poste de Secrétaire-adjoint, qui est déjà prévu, et un poste de Gestionnaire des Ressources Humaines.

Veillez dès lors expliquer pourquoi vous supprimez les deux postes de direction. Vous n'avez que brièvement effleuré la question.

Par ailleurs, j'ai vu moi aussi que dans aucun des documents relatifs aux Comités de concertation ne figuraient de signatures de représentants de syndicats. Je l'ai déjà signalé à d'autres reprises et je ne voudrais pas que cette Commune fasse une habitude de forcer en fait des décisions sans concertation avec les syndicats.

Je vous remercie.

M. Le Président :

Merci, Monsieur De Block.

La parole est à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci de me donner la parole.

Au sujet de ces points 3, 4 et 5, j'ai entendu parler de « pressions politiques », mais le fait de passer d'une personne statutaire à une personne ayant un mandat ne réduira pas, à mon sens, les pressions politiques... Au contraire, avec l'instabilité de cette situation et la peur de perdre son poste, on ne pourra en rien réduire ces pressions.

J'ai par ailleurs une question relative au recrutement du Gestionnaire des Ressources Humaines. Je vous fais confiance pour ce qui est des connaissances techniques de cette personne mais comme elle est en contact avec des personnes de cultures, de religions, de philosophies diversifiées, tiendra-t-on compte dans son recrutement de sa capacité à tenir compte de ces diversités ? Tiendra-t-on compte de la qualité de ses rapports humains, ceci dans le but de mettre fin ou de diminuer en tout cas les discriminations et les inégalités ?

Je vous remercie.

M. Le Président :

Merci, Monsieur Ait Jeddig.

Het woord is aan de Heer Van Damme.

M. Van Damme :

Is er nog geen globaal nieuw organigram van de Gemeente goedgekeurd ? Of vergis ik mij ? Ik denk dat er nog geen nieuw organigram van de Gemeente is... Ik vind het een beetje bizar dat men begint met enkele mandaten terwijl men eigenlijk eerst een plan zou moeten opstellen om nu al een globaal overzicht te hebben...

M. Le Président :

Excusez-nous, Monsieur Van Damme, mais il y a un problème avec la traduction...

M. Van Damme :

Eh bien, je vais dès lors poursuivre en français...

Ma première question consiste à savoir pourquoi on décide aujourd'hui de trancher sur quelques mandats, alors qu'au sein de l'Administration, à ce que je sache, il n'y a pas encore d'organigramme approuvé ?

Pour moi, cela consiste à mettre la charrue avant les bœufs. On décide d'abord sur quelques mandats pour ensuite réorganiser toute l'Administration. C'est un peu bizarre. La dernière chose à faire selon moi, c'est de d'abord pourvoir les mandats pour ensuite procéder à leur remplacement, à leur réorganisation, après avoir restructuré le tout ! C'est l'inverse du bon sens et cela me paraît un peu bizarre comme méthodologie.

Tweede punt dat eigenlijk aansluit daarbij is dat ik denk dat wij onlangs niet zo lang geleden –een paar maand geleden- beslist hebben om een Adjunct-Secretaris aan te stellen. Wij hebben toch toen beslist dat die Adjunct-Gemeentesecretaris zeer snel aangewezen zou zijn. Ik zie nu dat men hier een nieuwe procedure gaat organiseren voor de aanstelling van de Adjunct-Gemeentesecretaris. Dat is toch een beetje verbazend.

Le deuxième point que je viens d'évoquer est en lien avec le premier : pourquoi avons-nous approuvé il y a quelques mois ici, au Conseil communal, la désignation d'un nouveau Secrétaire communal-adjoint. On avait même approuvé le nom de la personne choisie. Je ne le répéterai pas. Or, maintenant, on réorganise toute la procédure. A nouveau, ne mettons-nous pas la charrue avant les bœufs ? Ne décidons-nous pas de cas particuliers sans choisir de réorganiser d'abord l'Administration ? Je trouve cela un peu bizarre et un peu du « sur mesure »...

Er is toch een positief punt. Ik vind het zeer goed dat men vanaf nu met mandaten begint te werken. Ik denk dat date en principieel is dat er heel veel publieke administraties wordt toegepast. Het is dus ook logisch dat men ook de Gemeentesecretaris kan evalueren op zijn werk, dat men ook van de Gemeentesecretaris kan bekijken of hij het goed doet of hij het niet goed doet en dat dat heel belangrijk is. Dat is een principieel dat op dit moment overall wordt toegevoegd in al de administraties en ik vind dat heel gezond.

Il y a un point positif quand même. Je trouve très bien que l'on passe à l'utilisation d'un mandat pour le Secrétaire communal. Un haut fonctionnaire doit aussi rendre des comptes et prouver qu'il fait un bon travail. Je trouve donc normal que, comme dans plein d'autres administrations, nous le fassions aussi à Molenbeek-Saint-Jean.

Vierde en laatste punt : als men beslist van een mandaat in te vullen, is het ook de bedoeling dat men de beste kandidaat hebben ? De beste kandidaat kan in de Gemeente zijn, dat is heel mogelijk... Maar dat kan ook iemand van buiten de Gemeente zijn. Dat kan ook iemand zijn van een andere Gemeente. Dat kan ook iemand iemand zijn van de privé, bij

voorbeeld. Maar ik denk dat u hier beslist heeft vandaag om het enkel intern open te stellen. Dat geldt voor de Gemeentesecretaris maar ik zie daar ook staan voor de persoon die Human Ressource Manager moet worden. Waarom beslist men om bepaalde functies alleen intern open te stellen ? Ik denk dat het en slechte signaal is. Volgens mij, moet het gaan over de beste persoon en ik denk ook -voor de Human Ressource Manager bij voorbeeld-, dat men ook daar een publiek oproep zouden moeten lanceren.

Quatrième et dernier point : sauf erreur de ma part, j'ai vu dans le projet de délibération qu'on ne faisait pas appel à des candidatures internes et externes pour le poste de directeur du GRH...

Mme la Bourgmestre :

Mais si...

M. le Président :

Non, c'est un appel interne et externe.

M. Van Damme :

Mais si ! Il est limité aux fonctionnaires...

M. le Président :

Oui mais plus loin, le point est continué. On expliquera cela après en détail.

M. Van Damme :

Oui, mais si j'ai bien compris l'Echevine, elle a dit aussi que l'appel à candidature était limité à des gens internes à la Commune. J'espère que ce n'est pas le cas parce que je crois qu'il faut chercher la meilleure personne, qu'elle provienne de l'intérieur ou de l'extérieur de la Commune.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Van Damme.

Je voudrais revenir un instant à notre problème de traduction. Il n'y a toujours pas de contact sonore entre la cabine et nous. N'y a-t-il pas moyen de remettre le système en place et de le faire fonctionner ?

Quoiqu'il en soit, je suggère à l'économat d'accélérer la livraison du nouveau matériel parce que cela commence à devenir vraiment problématique... Je sais que le marché est lancé mais il faudrait pousser sur le bouton pour que cela aille plus vite... Il faudra les *booster*.

M. Van Damme :

Oui, mais faites-le !

M. le Président :

On est désolé. Cela pose un vrai problème.

M. Van Damme :

Je devrai donc intervenir chaque fois dans les deux langues ?

M. le Président :

Oui, mais Monsieur Berckmans fait la même chose. Il faut nous excuser. On est désolé... C'est un problème technique qui, visiblement, ne se résout pas et il faut que tous les Conseillers soient d'accord.

Pour cette raison-là, je vais céder la parole à Monsieur Berckmans.

Mijnheer Berckmans, gaat u akkoord om zonder de talkers doorgaan en hen zeggen dat ze naar huis mogen terugkeren ?

M. Berckmans :

Wel ja, ik verzet mij daar niet tegen maar ik ben ook niet verplicht van alles te vertalen...

M. de Voorzitter :

Nee, dat heb ik u ook niet gevraagd. Ik spreek niet als u als vertaler, want ik heb u ook niet naar huis gestuurd !... Ik spreek van de twee vertalers die daar aan 't wachten zijn en die niets doen... Dus is het ook een besparing voor de Gemeente want dat kost uren...

M. Berckmans :

Ik vind het vreemd dat gij aan mij de beslissing daarover overlaat...

M. de Voorzitter :

Nee, ik vraag het alleen aan de Nederlandstalige Raadsleden.

Gaat u daarmee akkoord ?

M. Berckmans :

Ja.

M. de Voorzitter :

En Mijnheer Van Damme ?

M. Van Damme :

Ja.

M. le Président :

Dank u.

Messieurs Berckmans et Van Damme sont d'accord avec le fait que les traducteurs puissent être libérés.

Madame Dekens ? Is het in orde ?

Mevr. Dekens :

Ja.

M. le Président :

La parole est à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je souhaite poser la même question que celle de Monsieur Ikazban concernant les syndicats.

Pour le reste, ce n'est pas une interprétation que je donne, mais plutôt une question que je pose. Vous avez exprimé le fait que vous alliez modifier le Cadre suite aux départs naturels dans les prochaines années d'un certain nombre de membres du personnel. Est-ce que ces départs naturels concernent uniquement les grades supérieurs ? Je m'exprime dans ce sens-là parce que je vois ici que l'on modifie souvent le Cadre au niveau des grades supérieurs et non des grades inférieurs... En tout cas, pour le moment, je ne vois pas cela.

Par ailleurs, au niveau de la Direction des Ressources Humaines, je comprends qu'il est important d'avoir quelqu'un à la tête de ce service, surtout dans notre Commune.

Je lis aussi dans l'Article 6 que l'on nomme pour le moment par recrutement ou par promotion en cas de vacance d'un poste. Dans le cas présent, je voudrais savoir comment cette personne a été nommée et sur quelles bases.

M. le Président :

Merci, Monsieur Vossaert.

Het woord is aan de Heer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u, Mijnheer de Voorzitter.

Ik heb een korte vraag over het punt 5 betreffende de aanwerving van de Human Resources Manager. Als ik het goed voor heb, moest die al veel eerder aangeworven zijn en blijkbaar is dat niet gebeurt. Mijn vraag is waarom ?

In verband met uw vorige vraag, moest u die ook aan de franstalige raadsleden stellen want de meeste Nederlandstalige verstaan frans. Pour ce qui concerne la question précédente, je ne comprends pas pourquoi le Président ne l'a pas posée également aux conseillers francophones parce que la plupart des néerlandophones comprennent quand même un peu le français. Il faut plutôt demander aux francophones s'ils comprennent le néerlandais...

M. de Voorzitter :

... Om hen aan te duiden dat ze Nederlands moeten leren !

La parole est à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Je ne savais pas que la traduction de « Gestionnaire des Ressources Humaines » en néerlandais était « *Human Resources Manager* » !

(Rires - Gelach)

Ceci dit, c'est moins une question qu'un commentaire que le groupe MR-Open VLD souhaite apporter. Notre groupe se réjouit de la création de ce poste de responsable de la Gestion des Ressources Humaines et ceci pour deux raisons : d'abord, tant qu'à faire, autant être en ordre avec la loi, ensuite aussi parce que je pense que durant ce Conseil comme durant les précédents, on a quand même pu avoir l'impression qu'il y avait pas mal de boulons à enserrer. Savoir, par exemple, en début d'année, combien de monde on a engagé et en fin d'année combien on en avait engagé. On a aussi entendu ici des choses assez surprenantes comme cette dame qui a dit qu'il n'existait aucune description de fonction...

M. le Président :

Non ! Attention, Monsieur Léonard. Il s'agissait d'un huis clos...

M. Léonard :

Disons alors qu'il semble en tout cas qu'il y a toute une série de chantiers qu'il est nécessaire de mettre en œuvre et pour lesquels il est très bien d'avoir quelqu'un qui soit dédié à cette tâche et qui y soit dédié à plein temps. Quelle que soit la personne qui sera désigné en finale, on lui souhaite le meilleur.

M. le Président :

Merci, Monsieur Léonard :

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci, Monsieur le Président.

J'ai deux questions à poser. Peut-être trois...

Au point 3, il est précisé qu'on peut engager un Receveur communal et un Secrétaire communal par mandats. Ce qui n'est pas précisé et qui se trouve tout de même dans la loi, c'est qu'en ce qui concerne le Receveur communal, il y a lieu de prévoir une évaluation de son travail trois ans après son entrée en fonction et six mois avant sa sortie. Je ne vois pas pourquoi ce n'est pas écrit ici, d'autant plus que tout le monde ne le sait pas. Ce serait donc plus réaliste comme délibération.

Toujours au sujet du Receveur communal, ma question est de savoir ce qu'il en est de son cautionnement. Un Receveur communal en général doit fournir, d'une façon ou d'une autre, un cautionnement par rapport au montant qu'il gère. C'est écrit à l'Article 63 de la

Nouvelle Loi communale. Dès l'instant où on l'engage par mandat, qu'en est-il de ce cautionnement ?

Troisièmement, je regrette comme beaucoup de mes collègues, que l'on ne s'occupe que du grade des personnes disons... « bien placées » ou « haut placées » dans la hiérarchie. J'espère qu'on n'oubliera pas les plus petits grades et que cet organigramme que nous attendons tous prévoie quand même une *pyramide*.

Je vous remercie.

M. Le Président :

Merci, Madame Piquard.

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas répéter ce que notre chef de groupe vient de dire, mais c'est vrai qu'en consultant les documents, l'ensemble des différents protocoles d'accord avec les syndicats sont des modèles-types. Pour l'instant, il n'y a rien que ce modèle qu'on nous présente, mais j'aimerais en savoir un peu plus. Savoir si les discussions sont toujours en cours ou si elles sont définitives, bref s'il y a des décisions qui ont déjà été prises à ce niveau-là.

J'en viens aussi au point 7, relatif à la procédure de licenciement...

Mme la Bourgmestre :

On n'y est pas encore...

Mme Tahar :

On n'y est pas encore ? D'accord. Dans ce cas, je poserai ma question tout à l'heure.

M. Le Président :

Merci, Madame Tahar.

La parole est à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Je voudrais dire que les membres du groupe CDH / CD&V se félicitent aussi de la création de ce poste de Gestionnaire des Ressources Humaines. Nous comprenons que cela va évidemment dans le sens d'une meilleure gouvernance, en tout cas d'une gouvernance plus saine et plus claire.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Lakhloufi.

La parole est à Monsieur De Block. Vous n'avez pas été très long tout à l'heure, donc on peut vous laisser cela...

M. De Block :

J'ai vu au point 4 que dans le grade légal de Receveur communal, il est indiqué à l'Article 1 : « avoir satisfait aux obligations de milice ». Est-ce que c'est quelque chose de nécessaire au niveau légal ? Les jeunes gens d'aujourd'hui qui ne font plus leur service peuvent-ils, oui ou non, être engagés ? Parce que là-aussi, c'est très concrètement une façon d'évacuer plein de nouveaux belges...

M. Le Président :

Merci, Monsieur De Block.

La parole est à Madame l'Echevine Vande Maele... Bon courage !

Mme l'Echevine Vande Maele :

Merci pour toutes vos interventions et vos questions. Vous avez visiblement beaucoup d'intérêt pour ces points.

En fait, on a voulu mettre en œuvre le plus rapidement possible cette réforme et il a donc fallu commencer par le haut. C'est ce qui explique que vous avez pour l'instant l'organigramme du haut, soit celui qui est en train d'être revu mais nous sommes bien sûr en train de descendre petit à petit dans la retouche de cet organigramme.

La personne qui est ad intérim pour l'instant pour la Gestion des Ressources Humaines est pleinement occupée par cette tâche parce qu'il y a plein d'erreurs dans l'organigramme actuel et vous diffuser celui-ci ne serait pas une bonne chose à mon sens car il risque d'y avoir des inexactitudes. Voilà pourquoi je pense qu'il vaut mieux que l'on ait quelque chose de complet, bien vérifié et à jour. Donc, tout cela est en cours.

Quant au choix de la personne qui occupe le poste ad intérim pour l'instant, il s'agit de quelqu'un qui est vraiment très capable. Vous pouvez recueillir des échos au sein des gens qui travaillent à la Commune. On ne reçoit à son sujet que des compliments, cela se passe très bien. Ceci étant, contrairement à ce que j'ai entendu, l'appel ne sera pas interne. L'appel sera interne et externe. Donc, il pourrait y avoir des candidats externes. Ce n'est pas quelque chose de fermé.

Au niveau des comités de négociations, j'ai les deux procès-verbaux ici. Ces points sont passés aux comités de négociation du 28 octobre et du 28 novembre, sauf le point 5. J'ai également ici les protocoles d'accord signés par les syndicats.

Donc, pour moi, tous les points sont passés, les protocoles d'accord sont ici. On peut les consulter. Je répète qu'il y a une partie qui date du 28 octobre et une autre du 28 novembre.

Vous m'avez également parlé de la désignation du Secrétaire-adjoint qui a été reportée. C'est vrai, mais étant donné que la procédure de recrutement du Receveur communal n'est pas terminée puisqu'elle est désormais ouverte à candidatures et que c'était l'ancien Receveur qui allait devenir Secrétaire-adjoint, nous avons dû reporter cette décision-là. Ce n'est donc pas pour changer la personne, mais c'est pour avoir d'abord un remplacement effectif du Receveur communal qui occupe quand même un poste clé à la

Commune. On ne pouvait donc pas se permettre de déplacer le Receveur communal actuellement.

M. le Président :

Madame l'Echevine, Monsieur Van Damme n'a pas compris.

Mme la Bourgmestre :

Je vais lui apporter un complément d'information... Nous avons désigné il y a quelques mois un nouveau Secrétaire communal adjoint en la personne du Receveur communal actuel. Nous proposons que sa désignation devienne effective lorsque le nouveau Receveur communal sera mis en place. Il est donc proposé d'organiser le recrutement d'un Receveur communal avec procédure interne et externe. Quand ce nouveau Receveur communal sera mis en place, le Receveur actuel libèrera la fonction pour occuper celle de Secrétaire communal adjoint. Et ce point-là est déjà passé en Conseil communal et vous l'avez approuvé.

M. Van Damme :

Oui mais le Secrétaire adjoint n'a pas été désigné sur cette base-ci...

Mme la Bourgmestre :

Le Secrétaire communal adjoint a été recruté en interne et cela a été précisé lorsque vous avez marqué votre accord sur cette procédure. Nous l'avons désigné parce que le Secrétaire communal adjoint a pour mission de mettre en œuvre les réformes organisationnelles de la Commune. Il était donc intéressant que ce soit une personne qui connaisse tous les rouages de l'Administration.

M. Van Damme :

Je suis tout à fait d'accord avec cela, mais le fait est que vous désignez quelqu'un et puis vous réformez la procédure... C'est assez bizarre.

Mme la Bourgmestre :

Non, pas du tout !...

M. Van Damme :

Mais si, puisque la désignation du Secrétaire communal adjoint a été faite sur base d'une ancienne procédure. Or, vous venez à présent avec une nouvelle procédure. Il est quand même un peu bizarre de réformer la procédure après avoir nommé un nouvel adjoint !

Mme la Bourgmestre :

... A la différence que le Receveur communal est déjà nommé dans l'Administration.

M. Van Damme :

Oui, mais vous prévoyez une nouvelle procédure et vous ne l'appliquez pas pour le nouveau Secrétaire adjoint.

Mme la Bourgmestre :

Le poste de Receveur communal doit, nécessairement, faire l'objet d'une procédure de recrutement avec un examen prévu par la loi. Cela se fait donc dans un cadre légal bien précis. Même chose pour la fonction de Gestionnaire des Ressources Humaines. Ce sont deux fonctions qui sont prévues dans la Loi communale. Donc, à la différence du Receveur communal adjoint qui n'est pas une fonction légale, le recrutement est différent.

M. Van Damme :

Il n'empêche que vous avez changé la procédure après avoir désigné la personne...

Mme la Bourgmestre :

Mais pas du tout, Monsieur...

M. Van Damme :

C'est bizarre. Vous auriez pu d'abord réformer la procédure et désigner ensuite...

Mme la Bourgmestre :

Je pense que vous avez très bien compris qu'il y a des différences de recrutement entre des grades légaux prévus par la Loi communale et des fonctions qui ne le sont pas.

M. le Président :

Merci.

Madame l'Echevine, vous souhaitez continuer ?

Mme l'Echevine Vande Maele :

Ecoutez, en ce qui concerne le Secrétaire adjoint, vous l'avez déjà désigné et normalement, ce sera cette personne. Il suffit d'attendre le remplacement du Receveur. Le poste de Receveur communal est bien sûr toujours prévu par la loi et toutes les mesures doivent donc être appliquées. Il doit toujours payer la caution.

Quant à la milice...

Mme la Bourgmestre :

Disons qu'on attend que le PTB soit au Fédéral pour faire une proposition et modifier la loi...

Mme l'Echevine Vande Maele :

Concernant le point 5, tout s'est bien passé en concertation, là-aussi. C'est bien indiqué dans le PV, le Secrétaire communal me l'a montré. Donc, tout cela est passé en Comité de négociations. C'est écrit dans la délibération :

« Considérant que le projet de la présente délibération a été soumis à la négociation avec les organisations syndicales représentatives (...) ».

Cela date du 28 octobre et du 28 novembre.

M. le Président :

Merci, Madame l'Echevine.

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Le copier-coller de la loi qui prévoit la milice, c'est tout simplement aussi parce que la Commune peut fort bien décider de recruter quelqu'un d'un certain âge. Aujourd'hui, il n'y a plus de service militaire qui était soumis à l'obligation. Ceci étant, j'espère que vous n'allez pas recruter un ancien para-commando pour gérer le personnel.

Néanmoins, par rapport à ce qui vient d'être donné comme réponse, je me pose encore quelques questions : on a bien compris que le Secrétaire communal adjoint a été désigné. On s'en souvient puisque nous avons approuvé cette désignation ici-même à l'unanimité. La personne désignée est quelqu'un qui nous est connu puisqu'il s'agit du Receveur communal actuel. J'ai été surpris de constater dans les documents qu'on reportait d'une année minimum sa désignation. C'est quelque chose que je n'ai pas très bien compris.

Les explications que vous donnez à ce sujet ne tiennent, pour moi, pas très bien la route parce que si vous avez désigné un Gestionnaires des Ressources Humaines ad intérim, vous auriez très bien pu désigner un Receveur communal ad intérim. Je pense que notre Receveur qui était excellent dans son travail avait également une adjointe qui aurait très bien pu ad intérim faire fonction de Receveur, comme vous l'avez fait pour la Gestionnaire des Ressources Humaines.

Pour le reste, je commence quand même à franchement m'inquiéter. Je me demande même si on finira un jour par exécuter cette décision du Conseil communal qui prévoit d'installer le Receveur comme Secrétaire adjoint. Moi, j'ai des doutes... Aujourd'hui, ce n'est en tout cas pas fait. Vous relancez une procédure. Par contre, vous n'avez pas répondu sur la procédure qui a mené à la désignation de cette personne ad intérim. J'ai demandé tout à l'heure s'il était vrai qu'il s'agissait de la Cheffe de Cabinet du Bourgmestre. Je n'ai pas été plus loin. Je n'ai pas à faire de commentaires sur la personne. Peut-être a-t-elle les compétences voulues, même sûrement, mais il n'en reste pas moins qu'au moment où l'appel sera lancé, elle aura un avantage certain puisqu'elle occupe déjà la fonction. Mais par rapport à la procédure qui a abouti au fait que vous avez cette personne-là et pas une autre comme ad intérim, je me pose des questions et je n'ai pas de réponses. Je sais qu'il y a des Conseillers qui s'amusent, là en face de moi, à parler de « bonne gouvernance »... Je leur réponds que quand on désigne la Cheffe de Cabinet de la Bourgmestre à la tête du GRH, je ne sais pas si on peut parler de « bonne gouvernance » ! De plus, pendant le même temps, on reporte aux calendes grecques la désignation d'un autre fonctionnaire important... Je me demande s'il n'y a pas du marchandage dans l'air.

Voilà ce que j'avais à dire. En tout cas, pour ces trois points-là, nous allons nous abstenir. Evidemment, nous n'allons pas voter contre parce qu'un Secrétaire communal, un Secrétaire communal adjoint, un Receveur et un Gestionnaires des Ressources Humaines, c'est important pour une Commune. Mais nous nous abstenons parce que nous jugeons qu'il y a vraiment un flou complet par rapport à certaines de vos explications. Enfin, surtout, on peut se demander ce qui se trame là-dedans. En début de séance, Monsieur le Président, vous avez parlé de changements de compétences entre les Echevins. J'ai félicité la Bourgmestre, vous m'avez fait remarquer qu'il y en avait d'autres. En effet, il y a un switch. Madame la Bourgmestre reprend l'Enseignement et le Personnel va chez Madame Vande Maele à laquelle on a toutefois adjoint une belle-mère puisqu'on désigne la Cheffe de

Cabinet de la Bourgmestre à la tête du GRH. Elle n'aura donc même pas à s'occuper du personnel...

Voilà. Pour toutes ces raisons-là et parce que la bonne gouvernance, chère au parti Ecolo qui fait partie de cette majorité, est mise à mal, nous allons nous abstenir pour vous permettre de quand même avancer et nous jugerons le temps venu.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban.

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Au point 5, au niveau de la délibération, je voudrais voir s'il y a un protocole d'accord auquel cas le numéro de celui-ci devrait être mentionné dans la délibération, comme dans les autres délibérations où on trouve les protocoles signés.

M. le Président :

Merci, Madame Piquard.

Het woord is aan de Heer Van Damme.

M. Van Damme :

Ik zal mijn tussenkomst in het Frans omdat anders alles moet vertalen.

M. de Voorzitter :

Ik begrijp alles...

M. Van Damme :

Ja, maar ik denk dat u een van de weinige bent hier rond de tafel... Dus, doe ik mijn tussenkomst in het Frans.

Très brièvement, je voudrais dire deux choses. En écoutant la réponse de l'Echevine, je comprends premièrement que vous travaillez sur un organigramme mais que vous désignez déjà des personnes pour des fonctions dirigeantes. C'est un peu bizarre. Je trouve que c'est vraiment mettre la charrue avant les bœufs. En bref, on décide d'abord des postes importants et on organisera le reste après. C'est très curieux. Normalement, on a d'abord une vision globale, une vision d'ensemble et puis seulement, on désigne les têtes dirigeantes. Je trouve donc cette façon de travailler très bizarre et je trouve surtout que cela fait plus d'un an que vous êtes en fonction. Vous auriez eu largement le temps de travailler en sens inverse. Malheureusement, vous ne l'avez pas fait et je regrette donc, de toute façon, cette démarche.

Deuxième point, mon collègue Ikazban l'a déjà dit : le fait de désigner une personne à un des trois postes clés de l'Administration, sans aucun examen, sans aucun concours interne est pour le moins surprenant. Je me joins donc à l'étonnement de mon collègue Ikazban en voyant que le MR, que le CDH et surtout Groen et Ecolo se permettent une telle démarche. Une fois encore, on voit que les masques tombent tous les jours un peu plus.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Van Damme.

Het woord is aan de Heer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u, Mijnheer de Voorzitter.

Ik heb waarschijnlijk de kortste vraag gesteld maar ik heb geen antwoord gekregen.

M. de Voorzitter :

Erhaalt ze eens...

M. Berckmans :

Mijn vraag ging over de aanwerving van de Human Resources Manager. Als ik het goed voor heb, moest die al veel eerder aangeworven zijn en blijktbaar is dat niet gebeurt. Waarom ?

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Berckmans.

Het woord is aan Mevrouw de Burgemeester die een paar woordjes wou zeggen. La parole est à Madame la Bourgmestre qui souhaitait intervenir.

Mme la Bourgmestre :

Oui, ce sera une intervention très courte pour simplement répondre à certains intervenants à qui je voudrais dire que la force des habitudes du passé fait croire que nous avons la même culture de travail. Or, aujourd'hui, justement, les choses ont profondément changé. Je sais que c'est difficile pour certains représentants présents dans cette assemblée de comprendre qu'il y a une nouvelle gouvernance, qu'il y a une nouvelle culture de travail dans cette Administration et que ce que nous vous proposons aujourd'hui, c'est justement la mise en œuvre de cette bonne gouvernance.

Nous vous proposons des mandats et je pense que c'est vrai que cela fait partie de la bonne gouvernance. Nous vous proposons la création d'un poste de Gestionnaire des Ressources Humaines, grade légal, auquel ceux qui avait la responsabilité du personnel au cours des précédentes législatures n'avaient jamais pensé parce que pour eux, évidemment, le Gestionnaire des Ressources Humaines, c'était le politique ! Il y avait confusion des genres. C'était l'Echevin qui décidait qui on engageait, qui on n'engageait pas. C'était selon le bon plaisir et le bon vouloir des anciens Echevins responsables du personnel !

(Cris de désapprobation dans l'assemblée - Geruchten)

Mme la Bourgmestre :

Eh oui, Monsieur Ikazban, nous le reconnaissons, les temps ont changé et je comprends que pour vous ce soit difficile à digérer. Oui, nous mettons en œuvre des procédures...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, laissez la Bourgmestre terminer son intervention.

Mme la Bourgmestre :

Nous avons écouté toutes vos interventions, vous n'avez pas été interrompu et moi, je vous explique maintenant des évidences que vous ne voulez pas reconnaître. Aujourd'hui, il y a une nouvelle gouvernance, aujourd'hui, le clientélisme - puisqu'il faut le nommer ainsi-, le clientélisme du passé, c'est terminé ! On n'engage pas sans profil de fonction, on n'engage pas sans savoir ce que vont faire les personnes...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, s'il vous plaît ! La prochaine fois que vous prenez la parole et que vous êtes interrompu je laisserai faire également et vous serez content. On verra ce qu'on entendra ! Laissez répondre la Bourgmestre. Merci.

Mme la Bourgmestre :

J'en reviens au grade du Gestionnaire des Ressources Humaines. Je vous le rappelle parce que vous avez des difficultés à l'intégrer, que c'est un grade légal que malheureusement vous n'avez pas mis en œuvre dans le passé. Nous, nous appelons à le faire. Il se fait que nous, nous avons cherché dans l'Administration. Vous, c'est vrai que vous avez beaucoup engagé de l'extérieur. Je reconnais que vous avez gonflé les chiffres des agents communaux pendant des années de manière tout à fait artificielle...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, s'il vous plaît !

Mme la Bourgmestre :

On en prend acte...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, Madame la Bourgmestre répond à ce qui a été dit par certains Conseillers.

Mme la Bourgmestre :

Je réponds de manière précise que le grade, ce grade auquel vous ne vous êtes jamais intéressé parce que la Gestion des Ressources Humaines n'avait pas d'impact sur vous. Vous préféreriez en être le gestionnaire... Confusion entre le Politique et l'administratif, mais soit..., ce grade donc, nous le mettons en œuvre. Il est prévu par la Nouvelle Loi communale. Il y aura un recrutement interne ou externe qui se fera. Il y aura des examens et il n'y a donc aucune raison de remettre en cause la désignation future des personnes qui passeront des examens pour ce faire.

Je voudrais tout de même vous rappeler que toutes les décisions, toutes les propositions que nous vous présentons ce soir ont été avalisées par les syndicats représentatifs au sein de cette Administration communale et je peux vous assurer qu'au cours des négociations, les représentants syndicaux ont eu une attitude beaucoup plus positive que la vôtre aujourd'hui !... Parce qu'eux, ils travaillent. Ce sont des agents

communaux et ce qu'ils souhaitent, c'est le bon fonctionnement de cette Administration ! Ils ne souhaitent pas l'étriper comme vous vous le faites aujourd'hui !

M. Ikazban :

Oh là !... Un peu de...

M. Le Président :

Monsieur Ikazban, s'il vous plaît ! Laissez la Bourgmestre s'exprimer comme elle l'entend. On vous laisse faire également...

Mme la Bourgmestre :

Non, mais je pense qu'il y a quand même certaines réalités à réparer par rapport à votre passé et je trouve que vous devriez avoir un minimum de pudeur, un minimum de modestie par rapport à ce qui a été réalisé dans cette Commune et nous, nous essayons aujourd'hui de rétablir la bonne gouvernance et la gestion. Nous nous y attelons chaque jour et c'est pour cela que, comme l'a expliqué Madame Vande Maele en introduction mais je crois que vous n'avez pas écouté, nous souhaitons moderniser cette Administration. Pour moderniser cette Administration qui, depuis des années, vivait sur des acquis que vous avez bien entretenus, nous désignons un Secrétaire communal adjoint. Ce Secrétaire communal adjoint va moderniser, va avoir une vision de cette Administration ! C'est tout bénéfique !

M. le Président :

Madame Piquard, Monsieur Azaoum, s'il vous plaît !

Mme la Bourgmestre :

... Nous allons faire en sorte qu'il y ait un nouveau Receveur communal et nous avons souhaité que le Receveur communal actuel assume ses responsabilités jusqu'à la désignation du nouveau Receveur. Ensuite, il sera Secrétaire communal adjoint. Dès que le nouveau Receveur communal sera désigné, le nouveau Secrétaire communal adjoint sera désigné. Celui qui occupe la fonction de Receveur aujourd'hui deviendra Secrétaire communal adjoint. Et on fait des mandats ! On modernise cette Administration ! Dès lors, soyez positifs ! Voyez la bonne gouvernance, voyez la manière dont réagissent les syndicats et la manière dont réagissent les agents communaux ! Vous pourrez évidemment faire courir beaucoup de rumeurs mais nous, nous appelons dès aujourd'hui à assurer ce changement.

M. le Président :

Merci, Madame la Bourgmestre.

Comme notre Règlement d'Ordre Intérieur, les Conseillers ont le dernier mot. Je vais donc donner la parole à trois personnes qui viennent de la redemander...

Mme la Bourgmestre :

Attends... Je crois que Madame Piquard a une question.

M. le Président :

D'accord.

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

J'avais posé une question à Madame l'Echevine concernant la signature du protocole d'accord...

Mme l'Echevine Vande Maele :

Oui, le protocole d'accord est le protocole numéro 365. Il est signé par la CGSP, la CSC et la SFLP.

Il est convenu de *créer le grade légal de Gestionnaire des Ressources Humaines et d'en fixer les conditions de recrutement et de promotion, conformément à la décision du Collège échevinal du 13 novembre 2013, moyennant l'adaptation suivante : pour l'examen de recrutement, il faut obtenir au moins 50% des points par branches.*

C'est vrai qu'ils ont demandé cela. Il y avait 60% exigés au total mais on n'exigeait pas 50% pour chaque examen. Donc, pour être sûr que ce soit une personne qui soit bien capable dans toutes les matières, ils ont demandé cela et nous l'avons accepté sans problème. Il faut donc 50% par branches.

M. le Président :

Merci, Madame l'Echevine.

Nous allons donc écouter dans l'ordre Monsieur Ikazban, Madame Piquard et Monsieur Van Damme.

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais avant tout rappeler à la Bourgmestre que nous sommes des Conseillers communaux et que nous sommes en droit de poser des questions. Ce sont deux choses que vous devez bien intégrer dans votre esprit et je pense que vous avez du mal à y arriver.

Mme la Bourgmestre :

Pas de procès d'intention !...

M. Ikazban :

Oui, eh bien on vient pourtant d'entendre à l'instant des procès d'intention pendant près de 15 minutes !

C'était donc une première remarque.

Ma deuxième remarque, Monsieur le Président, est la suivante : quand on pose des questions, j'aimerais bien qu'on y réponde. Moi, j'ai entendu la Bourgmestre faire son plaidoyer pendant un quart d'heure, en vociférant, en faisant des procès d'intention... Mais ce n'est pas cela qu'on vous demande. On vous demande simplement de répondre à nos questions et moi, vous n'allez pas me détourner de mes deux questions essentielles auxquelles vous n'avez pas répondu.

Première question, personne ici ne discute le principe de l'engagement d'un Gestionnaire des Ressources Humaines, mais qu'est-ce qui a amené votre bonne gouvernance, à désigner votre Cheffe de Cabinet à occuper ce poste ad intérim ? Qu'est-ce qui a amené cela ? Vous ne m'avez pas répondu ! Evidemment, je comprends que vous êtes mal à l'aise et bien sûr, vous hurlez, vous gueulez, vous vous agitez des ailes pour essayer de diffuser un écran de fumée. Donc, je répète ma question : qu'est-ce qui vous a amené à opérer ce choix-là ? Pourquoi cette personne ? Pourquoi la Cheffe de Cabinet de la Bourgmestre ? Cela, c'est tout, mais ce n'est pas de la bonne gouvernance et en plus, vous ne répondez pas à la question ! Raison de plus parce que vous êtes extrêmement mal à l'aise...

Deuxième question...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, puis-je vous interrompre un instant ?

M. Ikazban :

Oui...

M. le Président :

Madame la Bourgmestre, voulez-vous répondre à la question que Monsieur Ikazban vient de poser ?

M. Ikazban :

Mais elle vient de parler pendant un quart d'heure ! Permettez que je termine... De toute manière, le dernier mot est à l'Assemblée. Elle n'a même plus à répondre. Elle a eu son quart d'heure de gloire. C'était très beau. J'ai maintenant mon droit de réplique mais j'ai déjà dit de toute manière que j'allais m'abstenir sur ces points pour ces raisons-là.

Deuxième question : vous vous moquez du Conseil communal ! Nous avons approuvé ici, à l'unanimité, la désignation d'un Secrétaire communal adjoint en la personne du Receveur communal actuel. Eh bien, vous ne respectez pas notre décision puisque vous reportez aux calendes grecques son installation. Ma question était de savoir pourquoi, dans son cas -puisque le Secrétaire communal adjoint est appelé à tout moderniser, vous venez encore de le dire-, vous n'avez pas désigné une personne ad intérim comme vous l'avez fait en désignant votre Cheffe de Cabinet à la tête du GRH ?

Ces deux questions sont des questions simples. Il n'y a pas de procès d'intention. Je ne juge même pas la personne. Elle a peut-être des compétences et des qualités certainement autres que d'appartenir à votre formation politique. Elle a donc peut-être des compétences, je n'en sais rien. Si oui, tant mieux pour elle. Mais je vous fais simplement remarquer que vous avez désigné votre Cheffe de Cabinet et que vous ne voulez pas donner d'explication. Par ailleurs, vous ne désignez pas un Receveur communal adjoint ad intérim pour respecter la décision du Conseil communal ! Nous, on n'est pas que des presse-boutons ici ! On a décidé à l'unanimité la désignation du Receveur comme Secrétaire adjoint ! Il faut savoir ce que l'on dit et vous, vous vous contredites ! A la fin, vous avez même dit que vous comptiez sur le Secrétaire communal adjoint pour rénover l'Administration. Oui. Mais quand ? Vous reportez cela aux calendes grecques !

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban.

La parole est à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

En ce qui concerne le grade légal de Gestionnaire des Ressources Humaines, je souhaite vous expliquer ceci : dans le cadre des compétences qui étaient les miennes, il y avait donc la gestion du personnel. Il se fait que quand je suis arrivée comme Bourgmestre, j'ai constaté qu'une des grandes difficultés que rencontrait l'Administration communale était qu'il n'y avait aucune gestion des ressources humaines et cela depuis des années.

Il y avait un service des Traitements, mais il n'y avait aucune prévision et une des difficultés que l'on rencontre aujourd'hui sur le plan budgétaire est d'ailleurs due au fait que l'on engageait et que l'on engageait, mais sans jamais savoir dans quelles conditions on pouvait le faire, avec quel profil, quelles nécessités, etc. Figurez-vous que j'ai découvert dans l'Administration, des agents communaux qui n'étaient rattachés à aucun service !

Je pourrais vous énumérer tous les dysfonctionnements que nous avons découverts mais soit... Cela n'a pas d'importance, cela fait partie du passé.

Toujours est-il que la personne qui a été engagée comme Cheffe de Cabinet l'a justement été pour ses compétences dans le domaine de la gestion des ressources humaines parce qu'il m'a semblé que la première priorité que j'avais en tant que Bourgmestre était de remettre de l'ordre dans ce domaine et valoriser des fonctionnaires. Il y a en effet beaucoup d'agents communaux qui ne demandent qu'à être reconnus dans leur fonction mais que l'on ignorait. Il s'agit aussi de faire en sorte que tous les services soient responsabilisés et que chacun connaisse sa tâche. C'est vraiment un travail énorme qui a été mis en œuvre et il se fait que la personne qui m'a secondée pour réaliser ce travail a montré toutes ses compétences en la matière. La preuve, je vous le rappelle, est la réaction des syndicats qui ont marqué leur accord par rapport à toutes les propositions qui ont été faites en matière de gestion des ressources humaines. Donc, quand on s'est dit qu'il était d'une priorité absolue pour la nouvelle majorité d'avoir un Gestionnaire des Ressources Humaines au sein de l'Administration communale, nous avons cherché au sein de celle-ci qui exprimait le souhait, je dis bien le souhait parce que c'est aussi une responsabilité importante, la volonté et les compétences nécessaires pour exercer cette compétence importante, il se fait que cette personne s'est portée candidate et qu'elle a fait l'unanimité par rapport à sa fonction ad intérim. Je pense donc que pour le bien de la gestion de l'Administration, avoir choisi, avoir désigné cette personne, constitue véritablement un acte de responsabilité par rapport à la gestion des ressources humaines. Et je sais que vous n'avez pas encore voulu m'écouter concernant le poste de Secrétaire communal adjoint. Je vous répète donc qu'il y a la Gestion des Ressources humaines qui concerne le personnel communal, les services et qu'il y a aussi la modernisation de cette Administration. Parce qu'on a pu constater aussi qu'il y avait quand même quelques carences en ce qui concerne la bonne organisation et la modernisation de l'Administration. Nous voulons que, tant sur le plan informatique, que sur le plan de l'accueil, que sur le plan des services à donner aux citoyens, que l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean soit moderne. C'est dans cet objectif-là que nous avons désigné le Receveur actuel comme Secrétaire communal adjoint parce qu'il a toute l'expérience de l'Administration pour porter cette vision et pour la concrétiser. Nous vous répétons que dès que la procédure de recrutement d'un nouveau Receveur communal sera terminée, le Receveur actuel occupera cette fonction. Je ne peux pas mieux l'expliquer. Je pense que vous l'avez très bien compris mais que cela ne rencontre sans doute pas ce que vous souhaitez pour Molenbeek-Saint-

Jean où finalement, vous auriez préféré rester dans ce que l'on a connu, à savoir une certaine complaisance, une certaine satisfaction...

(Rumeurs de désapprobation dans l'Assemblée - Geruchten)

M. le Président :

S'il vous plaît !

Mme la Bourgmestre :

... Vous devez certainement le regretter, mais je peux vous assurer que, sauf certaines rumeurs qui sont largement répandues par certaines personnes, ce n'est pas le cas de la grande majorité des fonctionnaires, des agents communaux qui, eux, souhaitent travailler dans des conditions correctes. J'ajoute que les Comités de Négociation se déroulent, eux-aussi, de manière tout à fait satisfaisante.

M. le Président :

Merci, Madame la Bourgmestre.

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Monsieur le Président, je souhaite que tous les protocoles d'accord signés soient mentionnés article par article comme les Articles 2, 3, etc. Donc, si vous avez les protocoles signés pour les Articles 5 et pour les suivants, je souhaite qu'ils soient mentionnés, avec leurs numéros, dans la délibération et dans le PV.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Madame Piquard.

La parole est à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Madame la Bourgmestre, je fais deux constats :

Premièrement, vous continuez à vous distancier de tout ce qui s'est fait dans le passé. Je trouve cela pour le moins étonnant puisque vous étiez là, vous avez fait partie du pouvoir pendant vingt ans. J'en déduis que soit, pendant vingt ans vous n'avez rien fait ou vous ne faisiez pas votre job...

Mme la Bourgmestre :

Ah non ! Je n'ai pas été au pouvoir pendant vingt ans !

M. le Président :

Madame la Bourgmestre, s'il vous plaît...

M. Van Damme :

Si, pendant vingt ans, vous avez été dans la majorité ! Vous avez été Echevine pendant trois mandats avec le MR. Donc, quasi vingt ans...

Dès lors, si vous dites que tout ce qui s'est fait dans le passé est mauvais, c'est que soit, vous n'avez pas fait votre job ou que soit, vous n'avez pas pesé du tout... Dans ce cas, je me pose des questions pour le futur. Si vous n'avez rien fait en tant qu'Echevine, je m'interroge à propos de votre mandat de Bourgmestre aujourd'hui.

Deuxièmement, votre premier acte dans le cadre de la nouvelle politique, de votre bonne gouvernance, de la modernisation de l'Administration, a été de nommer votre Cheffe de Cabinet...

Mme la Bourgmestre :

Mais elle n'est pas nommée !...

M. le Président :

Merci, Monsieur Van Damme.

Madame la Bourgmestre veut répondre à Monsieur Van Damme.

Mme la Bourgmestre :

Oui, mais donnez d'abord la parole à Monsieur Ikazban.

M. le Président :

D'accord.

Allez-y, Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai entendu et j'ai à nouveau écouté attentivement la Bourgmestre... Je signale à Jef Van Damme qu'elle a été au pouvoir pendant plus de vingt ans. Mais cela, elle l'a oublié...

Bref, vous n'avez toujours pas répondu aux questions et je ne comprends toujours pas pourquoi c'est votre Cheffe de Cabinet que l'on a désigné à ce poste-là.

M. le Président :

Pour ses capacités.... C'est ce qui vous a été répondu, Monsieur Ikazban. Je répète, pour ses *ca-pa-ci-tés* !

M. Ikazban :

C'est vous qui répondez pour la Bourgmestre ?

Mme la Bourgmestre :

Il résume !

M. le Président :

C'est le persil de chez Astérix et Obélix...

M. Ikazban :

Eh bien, au moins, il a ces qualités-là. Il sait résumer. Ce n'est pas le cas de tout le monde...

Mme la Bourgmestre :

Moi, j'essaie d'être pédagogique !

(Rumeurs dans l'assemblée - Geruchten)

M. le Président :

Laissons continuer Monsieur Ikazban, s'il vous plaît...

M. Ikazban :

Je répète simplement que vous n'avez rien dit sur la procédure. Vous aviez quelqu'un dans votre Cabinet et vous lui avez dit simplement : « *Tiens, toi tu es compétent. Tu vas occuper ce poste important* »... Non ! Moi, je demande ce qu'il y a eu comme procédure. Il n'y en a visiblement pas eu. Quand vous dites que les syndicats ont marqué leur accord, ce n'est pas vrai. Les syndicats ont marqué leur accord sur *la possibilité de créer* un poste de Gestionnaire des Ressources Humaines. *Punt aan de lijn* ! D'ailleurs cela était déjà prévu par le passé, le Secrétaire communal en est témoin. Je pense que vous avez quelque peu tendance à oublier le rapport Columbus qui a été présenté au Collège au sein duquel vous siégiez précédemment, rapport qui présentait la création de ce poste.

Mme la Bourgmestre :

Vous n'en vouliez pas !

M. Ikazban :

Ah si ! Je regrette, il a été approuvé ! Donc, dire qu'on n'a rien fait au niveau personnel, ce n'est pas vrai... Enfin, ce n'est pas le débat aujourd'hui.

M. le Président :

Oui mais il faut vous mettre d'accord parce que je vois que Madame Piquard dit non. Elle dit que certains n'en voulaient pas...

M. Ikazban :

Je dis que les syndicats n'ont jamais approuvé la désignation de votre Cheffe de Cabinet à ce poste-là !

Ma deuxième question à laquelle je n'ai toujours pas obtenu de réponse est la suivante : puisque vous avez désigné une personne ad intérim pour le GRH, pourquoi ne faites-vous pas la même chose pour le Receveur communal ? Le Receveur communal qui fait du bon boulot était -et est- lui aussi, assisté par des gens compétents qui auraient pu

assurer l'intérim ! Moi, j'ai la faiblesse de penser qu'à nouveau, vous nous préparez derrière tout cela, une autre désignation politique... C'est tout !

Mme la Bourgmestre :

C'est cela !...

M. Ikazban :

Oui. Ceci dit, je m'arrête là parce que je sais que sinon, vous allez continuer à vociférer. Avec vous, c'est toujours de la faute des autres et jamais de la vôtre !

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je recède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je veux simplement rappeler, parce que c'est important, que c'est vrai que j'ai été Echevine pendant un certain nombre d'années et je pense que la grande différence...

M. Van Damme :

Madame Schepmans....

Mme la Bourgmestre :

Je ne vais pas parler de la Mobilité ce soir, Monsieur Jef Van Damme...

Et je pense, disais-je, que la grande différence entre le passé et aujourd'hui, c'est qu'aujourd'hui, il y a une véritable « équipe » dans le Collège des Bourgmestre et Echevins. Il y a un travail d'équipe. Donc, il n'y a plus de niches, il n'y a pas de chasse gardée, tous les sujets sont abordés et c'est cela qui fait la différence par rapport au passé. C'est comme cela qu'aujourd'hui, on parle en connaissance de cause. Il se fait que par le passé, chacun avait son pré carré et le pré carré de certains Echevins était moins large que celui d'autres d'entre eux...

(Rumeurs dans une partie de l'Assemblée - Geruchten)

M. la Bourgmestre :

C'est une réalité ! Et je pense qu'il s'agit de la raison de notre volonté d'opérer ce changement. Il est important de vous le rappeler. En ce qui concerne la désignation de la Gestionnaire des Ressources Humaines, je rappelle qu'elle est *faisant fonction*. C'est une décision du Collège et non pas une décision d'un seul membre du Collège.

M. le Président :

Merci, Madame la Bourgmestre.

Je souhaiterais que l'on passe aux votes. Monsieur Ikazban, je vous donne encore une minute. Même chose pour Monsieur Van Damme qui sera le dernier à pouvoir intervenir.

M. Ikazban :

Je remercie la Bourgmestre puisque dans sa dernière réplique, elle confirme que toute l'équipe a joyeusement accepté la désignation de la Cheffe de Cabinet MR à la tête du GRH. Donc, bravo ! Même pour les Ecolos... J'ai envie de savoir évidemment ce que les autres ont obtenu pour cela mais on le saura certainement au prochain numéro...

(Rumeurs de désapprobation dans une partie de l'Assemblée - Geruchten)

M. le Président :

S'il vous plaît !

Laissez à présent Monsieur Van Damme s'exprimer.

M. Van Damme :

Je constate que Madame la Bourgmestre a, sur ce point-ci, parlé au moins pendant une demi-heure. Nous, on a pris deux fois deux minutes...

(Rires - Gelach)

M. le Président :

Monsieur Van Damme ! Non...

M. Van Damme :

Ah moi, j'ai pris deux fois deux minutes. Pas plus...

Bref, je voulais dire qu'on emballe toujours très bien la chose mais qu'en fait, on tourne en rond. Mais surtout, Madame la Bourgmestre, je voudrais vous rappeler une chose : si vous estimez que dans le passé, votre poste d'Echevine ne vous permettait pas de « peser », ce n'est pas une fatalité. Si vous aviez cette impression, pourquoi n'avez-vous pas dit à ce moment-là : « *Eh bien, si c'est comme ça, on s'en va !...* » ?

Mme la Bourgmestre :

Allez !...

M. Van Damme :

Non, le courage politique, c'est ça. Ce n'est pas vouloir le poste juste pour avoir le poste. C'est vouloir faire quelque chose. Si vous n'avez pas pu le faire, vous auriez dû avoir le courage de quitter vos fonctions ! J'espère simplement que vous ferez quelque chose dans celles que vous remplissez maintenant.

M. le Président :

Je vous propose de passer aux votes pour le point 3.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

43 votants : 26 votes positifs, 17 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

43 stemmers : 26 positieve stemmen, 17 onthoudingen.

**4. Personnel communal - Grade légal de Receveur communal - Modification des conditions de recrutement et de promotion.
Gemeentepersoneel - Wettelijke graad van Gemeenteontvanger-Wijziging van de aanwervings- en bevorderingsvoorwaarden.**

M. le Président :

Même vote ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

43 votants : 26 votes positifs, 17 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

43 stemmers : 26 positieve stemmen, 17 onthoudingen.

**5. Personnel communal - Grade légal de Gestionnaire des Ressources Humaines - Création de la fonction - Conditions de recrutement et de promotion.
Gemeentepersoneel - Wettelijke graad van Human Resources Manager - Instellen van de functie - Aanwervings- en bevorderingsvoorwaarden.**

M. le Président :

Monsieur Vossaert signale qu'il s'abstient sur ce point.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

43 votants : 25 votes positifs, 18 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

43 stemmers : 25 positieve stemmen, 18 onthoudingen.

**6. Personnel technique - Modification du Cadre.
Technisch personeel - Wijziging van het Kader.**

M. le Président :

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Une petite question simplement. Je suis désolé si je la répète mais comme dans le BO on ne l'a pas, je voudrais savoir si les syndicats ont marqué leur accord là-dessus.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban.

Het woord is aan de Heer De Block.

M. De Block :

Moi, je vois que les syndicats n'ont pas marqué leur accord là-dessus parce que, eux-aussi, sont en attente d'un organigramme et d'un Cadre du personnel depuis très longtemps... Je pense donc qu'avant de décider ce genre de changement, il faut avoir une vue sur le tout. Effectivement, depuis très longtemps maintenant, on rajoute et on augmente certains postes de direction. Depuis quelque temps, au niveau des grades, j'entends beaucoup de « A » mais, dans le même temps, au niveau des postes « D », « E », etc., je constate qu'il y a 70 personnes qui sont parties et qui ne sont pas remplacées.

M. le Président :

Merci, Monsieur De Block.

La parole est à Madame l'Echevine Van De Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Laissez-moi une seconde pour vérifier ce protocole d'accord... Il est bien signé. Moi je vois les trois signatures des syndicats. C'est le protocole 368 que voici... « *Changement de cadre (...)* ». Voilà, j'ai les trois signatures des trois syndicats.

Mme Piquard :

C'est écrit dans la délibération ?

M. le Président :

Il n'y a pas de nécessité à l'inscrire dans une délibération.

Mme l'Echevine Vande Maele :

J'ai le document ici. Il est convenu « *d'adapter le cadre du personnel technique conformément à la décision du Collège du 26/06/2013* ». Donc, c'est passé à mon avis en octobre. C'est donc le protocole 368 du 28/11/2013 et il est signé par les trois syndicats.

M. le Président :

Merci, Madame l'Echevine.

Nous passons aux votes.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

41 votants : 25 votes positifs, 16 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

41 stemmers : 25 positieve stemmen, 16 onthoudingen.

M. le Président :

Messieurs Vossaert et Azaoum ne participent pas aux votes ?

M. Ikazban :

Vous savez, c'est un peu difficile de préparer les réunions du Conseil communal quand on fait l'effort d'aller dans le BO pour imprimer des documents et qu'on n'y trouve pas les documents ad hoc. Si on avait les documents qu'on nous présente et dont on nous parle aujourd'hui, on pourrait avoir une autre vue sur le point que vous nous présentez. Donc, je suis désolé, mais tomber chaque fois sur des documents, des dossiers vides ou des PV-types n'apporte pas grand-chose. De plus, j'ai même eu, moi, l'information disant que ce point-ci, il n'y avait pas l'accord des syndicats. C'est pourquoi que je suis un peu étonné d'apprendre que les trois syndicats ont signé. Je ne veux pas mettre en doute la parole de l'Echevine mais je lui demande si elle est sûre que le document porte bien sur ce point-là... Je parle du point 6.

M. le Président :

Oui, c'est le point que nous venons de voter.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Oui, et de toute façon, c'est marqué...

M. le Président :

... Attendez, je vous donne une information parce cela, j'ignorais. Il s'agit d'une information technique. A partir du moment où on encode les documents tels qu'ils le sont aujourd'hui, donc sans les signatures dessus, cela permet à Madame Tamditi de pouvoir les voir tandis que si on fait un scan PDF, elle n'a pas l'occasion de lire ce PDF. Voilà la raison pour laquelle dans le BO, vous n'avez pas de documents PDF.

Mme la Bourgmestre :

On réfléchira à cela... Mais quand c'est signé...

M. le Président :

Oui, quand c'est signé et qu'on le scanne, elle ne sait de toute façon pas le lire...

Merci. Nous passons au point 7.

7. Procédure de licenciement - Modification. Onstlagprocedure - wijziging.

M. le Président :

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci, Monsieur le Président.

J'ai une petite question de forme. Je lis que vous voulez changer l'Article 1. Jusqu'à présent, l'agent qui était concerné disposait d'un droit de réponse par écrit ou d'un droit d'audition *devant le Bourgmestre ou le Collège*. Ce que vous proposez maintenant, c'est que cet agent dispose d'un droit de réponse écrit ou d'un droit d'audition *devant le Collège des Bourgmestre et Echevins*. Donc, vous proposez de modifier uniquement l'Article 1. Ce que je ne comprends pas quand on lit le paragraphe situé juste au-dessus, c'est l'Article 2. Dans cet Article 2, la dernière phrase est celle-ci : « *considérant dès lors qu'il serait préférable que les personnes concernées soient entendues par Collège des Bourgmestre et Echevins (...)* ». Est-ce que cette phrase a encore lieu d'être si vous modifiez l'Article 1 ? Cette phrase devrait être enlevée. Je ne sais pas si vous me suivez ? C'est une phrase qu'il faudrait enlever...

(Colloque - Gesprek)

M. le Président :

Oui... On prend note de votre remarque et on fera le toilettage du texte par rapport à cela.

Merci, Madame Tahar.

La parole est à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

C'est une remarque juste pour la forme également... On modifie l'Article 1 mais on ne supprime pas l'Article 2 ?

M. le Président :

Non.

M. Vossaert :

Très bien.

M. le Président :

Merci, Monsieur Vossaert.

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci, Monsieur le Président.

Ma première question concerne les syndicats. Ils ont signé ?

Mme l'Echevine Vande Maele :

Tout à fait.

M. Ikazban :

Parfait.

Par ailleurs, il me semble quand même, Monsieur le Président, que dans la mesure où vous modifiez la possibilité d'audition...

M. le Président :

Ce n'est pas moi qui modifie...

M. Ikazban :

Oui, je veux dire « vous » au pluriel...

M. le Président :

... Et non pas le « vous » majestatif...

M. Ikazban :

Exactement.

Donc, je voulais dire que, dans la mesure où un fonctionnaire n'aura plus la possibilité d'être entendu uniquement par le Bourgmestre ou par le Secrétaire communal mais seulement par le Collège, je pense qu'il serait opportun d'ajouter un Article 1, 2 ou bis qui rappellerait *l'obligation légale imposant que le Collège des Bourgmestre et Echevins garantit le respect de devoir de réserve et de discrétion quant à l'audition des personnes.*

Même si cela paraît évident pour tout le monde, l'audition qui a eu lieu ici tout à l'heure à huis clos rappelle, à mon avis, qu'un petit rappel des règles et de la loi s'impose.

Donc, je crois qu'il suffit d'ajouter un petit Article bis rappelant et précisant l'obligation de réserve...

M. le Président :

Mais cela est évident lors d'un huis clos...

M. Ikazban :

Oui mais il y aura des situations où des fonctionnaires vont venir parler de difficultés personnelles graves ou émotionnelles. Ils n'ont peut-être pas envie d'en parler devant tout le monde. Or, il n'y aura plus cette possibilité-là car, plus on a de personnes devant soi, plus il y a un risque de propagation d'informations ou de données.

Je vous le dis. A vous de prendre ou non ma remarque en compte. Moi, je prends le soin de lire les délibérations qu'avant, quand quelqu'un pouvait être auditionné uniquement par le Bourgmestre ou uniquement par le Secrétaire communal et que la personne devait aborder un sujet délicat, je n'entre pas dans les détails, mais j'ai vu des cas personnels, émotionnels, affectifs et autres, s'il y avait une fuite, l'intéressé savait à qui il avait parlé. Il avait parlé à une seule personne. Or, ici, s'il parle à tout un Collège, je pense qu'il y a une obligation légale qui doit être rappelée.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban.

La parole est à Madame l'Echevine Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Il va de soi que le Collège a un devoir de réserve et je pense que tous ceux qui en font partie en sont conscients. Voilà...

M. Ikazban :

Donc, vous pensez qu'il n'est pas utile de le rappeler ? Vous connaissez tous bien la loi ?

Mme l'Echevine Vande Maele :

Ecoutez... Normalement, ce devoir de réserve s'applique à tous les points ! Et principalement lorsqu'il y a des auditions disciplinaires...

M. Ikazban :

Oui, mais ici on change la manière dont on auditionne les personnes et il y a des situations personnelles très délicates, des gens qui traversent parfois de véritables drames humains dont vous me permettez de ne pas parler ici... Il est évident que ces personnes concernées n'ont pas envie de s'exprimer devant tout le monde ou que parfois elles n'ont pas envie de parler devant un homme ou devant une femme... D'ailleurs, ici, les gens avaient la possibilité de choisir entre un homme ou une femme puisqu'il y avait le Secrétaire communal ou la Bourgmestre. Ce que je dis ne mange pas de pain mais au moins, il y avait une précaution supplémentaire pour les gens.

C'est une remarque que je fais. Rassurez-vous, je ne veux pas faire traîner le point en longueur.

M. le Président :

La parole est à Madame la Bourgmestre :

Mme la Bourgmestre :

Au vu de mon expérience, je peux vous assurer qu'il est quand même plus logique que, dans le cadre d'une procédure de licenciement, la personne soit auditionnée par les membres du Collège et non pas par le Bourgmestre. Moi, je prenais cela personnellement pour un privilège... Le Bourgmestre, en effet, pouvait avoir une relation *privilegiée* avec un agent communal dans le cadre d'une procédure de licenciement. Aujourd'hui, au contraire, il n'y a plus cette relation privilégiée. Tous les agents communaux sont égaux et peuvent s'exprimer librement devant le Collège, accompagnés le cas échéant d'un Conseil ou d'un délégué syndical. Je peux vous dire en tout cas que cette proposition a été accueillie tout à fait favorablement par les syndicats.

M. Ikazban :

Excusez-moi. Je ne pensais pas que ce point allait susciter un tel débat mais avant, ou plutôt dans la situation actuelle, il y a toutes les possibilités. La personne peut choisir d'être entendue par le Collège, par le Bourgmestre ou par le Secrétaire communal. Donc, il n'y a pas de privilège.

Mme la Bourgmestre :

Mais si...

M. Ikazban :

Si privilège il y a, il bénéficie au fonctionnaire. C'est le fonctionnaire qui a la possibilité de parler devant onze personnes ou devant une personne. Et quand vous parlez de privilège, je vais vous dire ce que je pense, Madame Bourgmestre, que c'est une responsabilité supplémentaire. C'est un poids en plus sur les épaules de la Bourgmestre et du Secrétaire communal, ce dernier étant, je le rappelle, le vrai patron du personnel. Dans une Commune, c'est le Secrétaire communal qui est en réalité le vrai patron.

Donc, ici, je ne suis même pas contre votre changement. Je dis simplement qu'il me semble que pour respecter un certain nombre de règles, protection de la vie privée, problèmes délicats que certains peuvent vivre, tout le monde n'a peut-être pas envie d'en parler. Et ceci pas simplement par crainte que quelque chose soit divulgué d'ailleurs, mais il

y a des gens qui n'ont pas forcément envie de parler devant onze personnes. Moi, je pense que pour rassurer ces personnes-là, il faut tout simplement ré-indiquer ce que prévoit la loi.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban.

La parole est à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je vous rappellerai quand même qu'être auditionné par le Bourgmestre est une possibilité. Ce n'est pas une obligation. C'est une latitude qui est laissée et qui avait été mise en œuvre sous la législature précédente. Moi, je pense que dans le cadre d'une égalité de traitement des agents communaux, il est judicieux que la personne fasse un rapport écrit, soit qu'elle soit entendue par tous les membres du Collège. C'est moi qui l'ai souhaité parce que je crois qu'il ne doit pas y avoir une relation particulière entre un agent communal et le Bourgmestre. Il faut, justement, que ce soient plutôt les membres d'un Collège qui puissent entendre et évaluer une situation. Cela me semble beaucoup plus sain et beaucoup plus transparent que la situation antérieure.

M. le Président :

Une toute dernière phrase, Monsieur Ikazban...

M. Ikazban :

Une dernière phrase, en effet, Monsieur le Président, ce que je trouve le plus sain, c'est de laisser le choix aux gens. C'est aux gens de décider s'ils veulent être reçus par le Collège ou par une seule personne. C'est cela qui est le plus sain. Vous laissez le choix, le libre-choix, le... libre arbitre, si vous voulez que je sois un peu plus pédagogique dans ce que je demande. Le libre arbitre, ça c'est plus sain ! Il n'y a pas de privilèges. Il ne faut pas toujours politiser les choses...

Mme la Bourgmestre :

Mais je ne politise pas... Mon expérience m'a amenée à faire certains constats. J'ai pu percevoir que certains se sentaient plus protégés que d'autres. Et moi, je ne le souhaite pas. Voilà ! Vous dites qu'il n'y a plus de protection mais ce n'est pas cela... Il n'y a plus de privilèges. C'est plutôt cela.

M. Le Président :

Bon ! Si vous le voulez bien, nous passons aux votes.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

43 votants : 26 votes positifs, 17 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

43 stemmers : 26 positieve stemmen, 17 onthoudingen.

8. Règlement de travail - Modification horaire - Centre Communautaire Maritime. Arbeidsreglement - Wijziging uurrooster - Maritiem Gemeenschapscentrum.

M. le Président :

La parole est à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci de me donner la parole.

Je tenais à intervenir sur ce point relatif au Centre Communautaire Maritime. Puisqu'il s'agit d'une accumulation et d'une surcharge d'horaires, je voudrais vous poser la question suivante : est-ce pour une raison préventive que l'on a évité qu'il y ait une surcharge horaire en annulant une conférence qui devait se tenir au Centre le 7 décembre, une conférence organisée par un groupe de femmes...

M. le Président :

Monsieur Ait Jeddig ! C'est hors-sujet... Cela n'a rien à voir avec les horaires.

M. Ait Jeddig :

Était-ce de façon préventive ? Voilà. C'est ma question.

M. le Président :

Mais non ! Pour qu'un changement d'horaires se fasse, vous devez le voter. Or, vous ne l'avez pas encore fait. Cet horaire n'est donc encore d'application. Votre question est hors-sujet...

M. Ait Jeddig :

Oui... Bon.

M. le Président :

La parole est à Madame Dekens.

Mme Dekens :

Je vois que cette proposition est notamment justifiée par le fait que la responsable a signalé plein d'heures supplémentaires et que l'on souhaite donc désormais adapter l'horaire. Mais je me demande si, à partir de ce moment, vous comptez aussi augmenter les effectifs... Parce que de 8 à 22 heures, cela revient à 14 heures par jour. Or, une personne peut travailler au maximum 11 heures quotidiennement. Je suppose que le problème des heures supplémentaires n'est pas résolu avec cela. Plusieurs personnes vont toujours devoir être présentes pour ouvrir le Centre...

M. le Président :

Merci, Madame Dekens.

Het woord is aan de Heer De Block.

M. De Block :

Comment cette mesure a-t-elle été discutée avec le personnel ou avec les représentants du personnel ?

Mme la Bourgmestre :

C'est à leur demande...

M. De Block :

Oui, je sais. Ici aussi, il y a des protocoles mais on ne voit jamais les signatures... Donc, ma question est posée.

M. le Président :

Merci, Monsieur De Block.

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Il y a une question qui me chipote à propos du CCM. Est-ce que les partis politiques peuvent désormais le louer ? Si c'est vrai, c'est nouveau...

Mme l'Echevine Turine :

Oui, bien sûr... Sous l'ancienne législature, ce fut d'ailleurs le cas pour Ecolo.

M. Ikazban :

Non, mais je ne vise même pas Ecolo...

M. Le Président :

Monsieur Ikazban, Madame l'Echevine vous dit simplement qu'Ecolo a eu l'occasion de louer les lieux sous la législature précédente.

M. Ikazban :

D'accord, mais je vous assure que je ne visais pas Ecolo. Franchement...

M. le Président :

Donc, vous avez une réponse à votre question.

M. Ikazban :

Donc, c'est bien clair. Les partis politiques peuvent louer le CCM ?

M. le Président :

Mais c'était le cas sous la législature précédente. Donc, c'est toujours le cas aujourd'hui... Mais qu'est-ce que cela change au niveau des horaires ?

M. Ikazban :

Donc, la réponse est oui ?

M. le Président :

Mais oui... Bien sûr !

M. Ikazban :

Mais je posais la question. C'est tout. Pourquoi devez-vous toujours en rajouter ?...

M. le Président :

La parole et à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

J'ai perçu un malaise dans la majorité lorsque mon collègue ici présent vous a interpellé par rapport à cet événement. Je voudrais avoir davantage de précisions, s'il vous plaît. S'agit-il bien du parti qui souhaitait organiser un événement ici, au sein du CCM et si tous les partis ici présents, opposition, majorité ont le droit de louer ?

M. le Président :

Monsieur Rekik, je répète que cette question est hors sujet. Nous sommes sur l'horaire et sur rien d'autre ! Vous n'aurez aucune réponse sur toute question qui sort du sujet ! Merci. Donc, vous parlez de l'horaire et si vous avez des questions là-dessus, vous les posez et il n'y aura pas de problème. Pour le reste, je mets vos questions à la poubelle !

(Rires - Gelach)

M. Van Damme :

Quelle autorité !...

M. le Président :

C'est comme ça.

La parole est redonnée à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Monsieur le Président, je vous prie d'être poli et de ne pas envoyer à la poubelle toute question ou interrogation...

J'ai une question concernant ces aménagements horaires. Je voudrais savoir si cela s'est fait en concertation directe avec le personnel concerné et si les mesures d'encadrement pour certaines activités qui auraient lieu en soirée ou le week-end sont prévues ? Je pense à la présence de Gardiens de la Paix ou des forces de l'ordre pour certains éléments qui mobilisent pas mal de personnes.

M. le Président :

Merci, Monsieur Rekik.

La parole est à Madame l'Echevine Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Ce point est, lui-aussi, passé en Commission de négociation le 28 octobre.

Il a été convenu : « *d'adapter les horaires du Centre Communautaire Maritime comme prévu par la décision du Collège du 2 octobre 2013* ». Cette adaptation a été signée par toutes les délégations syndicales, en accord avec les membres du personnel du CCM.

Voilà.

M. le Président :

Merci, Madame l'Echevine.

Het woord is aan Mevrouw Dekens.

Mme Dekens :

On a prévu le partage horaire ?

Mme l'Echevine Vande Maele :

Bien sûr que l'on a bien prévu le partage horaire... Les gens ne vont donc pas travailler de 8 à 22 heures. Il n'y a pas qu'une seule personne qui travaille là ! Donc, on répartit évidemment par plages.

M. le Président :

Merci.

Nous passons aux votes.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

43 votants : 43 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

43 stemmers : 43 positieve stemmen.

9. Règlement de travail - Modifications horaires gardiens de la paix. Arbeidsreglement - Wijziging uurroosters gemeenschapswachten.

M. le Président :

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

C'est un règlement de travail qui permet donc désormais de fixer le début de l'horaire des Gardiens de la Paix à 7h30. Cette décision émane-t-elle d'une volonté des travailleurs ? Si oui, pour quelle raison ont-ils exprimé cette volonté ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Madame Tahar.

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Vous avez évoqué les ou un syndicat(s), je ne sais pas... Mais je voudrais poser une question : ce changement d'horaire a-t-il une influence sur les gardiens qui sont de faction devant les écoles et qui aident les enfants et les parents à traverser ?

Mme l'Echevine Vande Maele :

Cet aménagement a donc été demandé par les travailleurs, en tout cas par une majorité d'entre eux.

Pour une présence devant les écoles, 7h30 c'est suffisant puisque c'est à cette heure-là que les établissements scolaires ouvrent leurs portes.

M. le Président :

Merci, Madame l'Echevine.

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

J'avais encore une question subsidiaire. Je vous avais demandé si cette volonté avait été motivée par l'une ou l'autre raison... Effectivement, cette volonté émane des travailleurs mais par quelle raison a-t-elle été motivée ?

M. le Président :

Merci, Madame Tahar.

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

L'Echevine a précisé, avec beaucoup de prudence et elle a bien raison, qu'elle ne garantissait pas que tous les gardiens étaient demandeurs de ce changement. Faut-il en déduire que tous les syndicats ne l'ont pas demandé ?

Moi, j'ai entendu dire que c'était plutôt une demande de la CSC et uniquement de la CSC. Est-ce que vous confirmez ou pas ?

M. Le Président :

Merci, Monsieur Ikazban.

La parole est à Madame l'Echevine Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Je ne confirme pas puisque tous les syndicats ont signé cet accord. Donc, pour moi, les gardiens sont demandeurs et tous les syndicats ont signé cet accord.

Pourquoi 7h30 au lieu de 7h00 ? Parce que les réalités du terrain commencent le plus souvent à 7h30 aussi...

M. Ikazban :

Et il n'y a pas de problème pour les écoles ?

M. le Président :

Mais oui. Le service est assuré puisque les écoles commencent à 7h30.

Mme la Bourgmestre :

Cela ne change rien...

M. le Président :

Voilà.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

43 votants : 43 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

43 stemmers : 43 positieve stemmen.

10. Personnel administratif - Modification cadre.

Administratief personeel - Wijziging kader.

M. le Président :

Il y a un changement à l'article unique. A la petite phrase où il est indiqué *de modifier le cadre du personnel administratif pour ce qui concerne les fonctions de directeur général A9, du directeur A7 et du Conseiller adjoint A4 comme suit...* C'est-à-dire que ce n'est pas tout le cadre, cela concerne uniquement ces trois postes-là sur lesquels il y a une modification.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

43 votants : 43 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

43 stemmers : 43 positieve stemmen.

11. Horaire variable - Modification.

Glijdend uurrooster - Wijziging.

M. le Président :

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

En préambule, vous dites que tous ces aménagements font suite à « *de sérieuses difficultés organisationnelles accumulées par le passé, etc., évaluées aujourd'hui par une analyse approfondie du fonctionnement des services communaux* ». Concrètement, en quoi consiste cette analyse approfondie ? Avez-vous fait appel à un audit ? Peut-on consulter aujourd'hui des résultats ? Bref, il s'agit d'un passage qui m'interpelle quand même quelque peu. Vous avez certainement estimé qu'il était utile de procéder à des réaménagements et pour le coup, on ne s'y oppose pas. Mais que dit finalement cette *analyse approfondie* ? Je serais très intéressée d'en connaître les résultats... S'il y en a, bien sûr.

Merci.

M. le Président :

Merci, Madame Tahar.

La parole est à Madame l'Echevine Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

C'est une étude globale qui a été faite sur les difficultés rencontrées par les services du fait des récupérations. En fait, on généralise le pointage jusqu'au niveau A5 inclus. On souhaite aussi traiter le personnel communal de la même manière et éviter les abus et les inégalités. Les avantages acquis par le passé, contrairement à ce qui a pu être dit, sont maintenus mais appliqués suivant la règle. Donc, le bon pointage est bel et bien maintenu mais dans un souci de continuité des services, les heures doivent être appliquées le plus rapidement possible dans les plages horaires variables. Tout cela, ce sont des mesures prises dans le cadre d'un recadrage des prestations, de la suppression des postes à privilèges qui n'apportent rien au fonctionnement, etc. En fait, c'est pour éviter d'avoir trop de jours à récupérer. L'horaire-semaine actuel est de 37h30 prestées. Les jours de congé des agents communaux sont aussi assez importants. Ils ont 26 jours de congés de base et 8 jours de congés compensatoires qui sont parfois utilisés lors de certains « ponts ». Donc, on est quand même à 34 jours de congé. Donc, pour le bon fonctionnement des services, nous sommes arrivés à cette mesure-là.

M. le Président :

Merci, Madame l'Echevine.

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vous remercie.

Je suis partiellement satisfaite de la réponse puisque je vous ai demandé si l'analyse approfondie avait débouché sur un audit. J'avais demandé aussi qui avait participé à cette analyse. Je pose néanmoins la question puisqu'il s'agit quand même d'accorder ici une dispense de pointage à une certaine catégorie de personnes.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Non ! C'est l'inverse...

Mme Tahar :

Oui, mais il y a de toute façon, aujourd'hui comme dans le passé, des gens qui sont dispensés de pointage...

Mme l'Echevine Vande Maele :

... Une dizaine de personnes.

Mme Tahar :

Oui, il y a donc des fonctions pour lesquelles les gens sont dispensés... C'était le cas aussi dans le passé. Même si cela semble vous faire sourire, je pose la question peut-être naïvement. Vous allez me dire que ce sont des gens qui travaillent peut-être plus que d'autres mais il y a néanmoins une sorte de différenciation qu'on crée en dispensant certaines personnes de pointer et en obligeant d'autres à le faire... C'est peut-être un autre débat mais moi, cela me pose en tout cas question... En effet, on dispense les cadres de pointage. Or, si une règle doit être respectée, elle devrait en principe être respectée par tous les agents sans distinction aucune.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Avant, cette règle n'était donc pas d'application à partir du niveau A1. Cela veut donc dire qu'avant, beaucoup de gens ne pointaient pas. Maintenant, pratiquement tout le monde va pointer sauf certains fonctionnaires comme le Receveur et le Secrétaire communal qui occupent des postes vraiment importants. A part cela, il y a vraiment très peu de gens qui ont des postes au-dessus de A5. Vraiment très peu.

M. le Président :

C'est le cas aussi au CPAS. C'est le cas au Logement aussi maintenant... C'est partout.

Mme l'Echevine Vande Maele :

En tout cas, il y en a beaucoup plus qu'avant qui pointeront.

Mme la Bourgmestre :

C'est un souci d'égalité de traitement.

M. le Président :

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

C'est quand même marrant parce que vous avez finalement réduit ce... privilège, parce que cela reste en effet un privilège, à quelques personnes, dont le Secrétaire communal et certains autres et vous dites que c'est pour réduire une inégalité de traitement.

Que cela se passe au CPAS ou ailleurs, force est de constater qu'il y a une différence de traitement, qu'il y a aujourd'hui des cadres, des chefs qui, eux, peuvent se permettre d'entrer et de sortir quand cela les arrange. De l'extérieur, moi, je vois cela comme un traitement différencié. Je suis désolée, mais assumez au moins le fait que c'est le cas ! C'est

un traitement différencié et ne venez pas dire, Madame la Bourgmestre, qu'aujourd'hui vous êtes en train d'encourager un traitement égalitaire. S'il vous plaît ! Soyons au moins honnête de reconnaître qu'il y a un maintien d'une différence par rapport aux statuts des travailleurs.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Madame Tahar.

Mme la Bourgmestre :

Vous savez, je pense que les hauts fonctionnaires aimeraient bien pointer !

Mme l'Echevine Vande Maele :

Les hauts fonctionnaires font beaucoup plus d'heures et seraient au contraire bien contents, comme dit la Bourgmestre, de pouvoir pointer...

M. le Président :

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je pense que l'Echevine n'a pas bien répondu et la remarque de Farida Tahar est tout à fait pertinente. Si vous estimez qu'il faut traiter tout le monde sur un pied d'égalité, il faut le faire pour tout le monde. Si ce n'est pas clair, on ne va pas s'opposer à ce point, mais néanmoins, on trouve tout de même curieux...

Mme la Bourgmestre :

Mais je répète que...

M. Ikazban :

Non, laissez-moi parler...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, elle n'a rien fait d'autre que ce que vous avez fait tout à l'heure... Continuez votre intervention. Merci.

M. Ikazban :

C'est grave, ce que vous venez de dire, hein ! Donc, elle peut faire ça ! Elle se venge ! Œil pour œil, dent pour dent ! C'est cela ?

M. le Président :

Non, je n'interviens pas, j'ai dit simplement...

M. Ikazban :

Alors qu'on va approuver votre point, vous nous faites tout un cinéma !

Bref, on va approuver votre point, mais il y a quand même là une incohérence qui a été soulevée par ma collègue. Elle reste de mise. Il ne faut pas parler de traitement égalitaire alors que ce n'est pas le cas. Je n'aime pas parler de privilège parce que je pense que la grande majorité des gens veulent pointer, mais quand on réduit le nombre de ceux qui en bénéficiaient, c'est encore un plus grand privilège qu'on accorde à ceux qui continuent à ne pas devoir pointer !

M. Le Président :

Monsieur Ikazban, s'il vous plaît, nous allons passer aux votes.

M. Ikazban :

On va approuver mais à contrecœur. Voilà !

M. le Président :

Je vous remercie.

Tout le monde approuve ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

43 votants : 43 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

43 stemmers : 43 positieve stemmen.

12. Ludothèque - Règlement de travail - Horaire de travail. Ludotheken - Arbeidsreglement - Wijziging van de uurroosters.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

43 votants : 43 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

43 stemmers : 43 positieve stemmen.

13. Octroi d'un subside au FC Jeunesse Molenbeek. Toekenning van een toelage aan FC Jeunesse Molenbeek.

M. le Président :

La parole est à Madame Tahar. On passe des horaires au football...

Mme Tahar :

Oui, c'est intéressant également de parler du football...

Mon intervention concernera tous les points se rapportant aux subventions pour les associations, notamment les associations sportives, parce que je crois qu'il y en a quand même une dizaine.

Je voudrais rappeler que nous sommes, bien sûr, favorables à toute subvention pour les associations quelles qu'elles soient...

Monsieur le Président, je peux vous demander votre attention, s'il vous plaît ?

M. le Président :

Bien sûr, mais c'est votre chef de groupe qui me...

Mme Tahar :

Non, mais je vous vise vous-même puisque c'est vous qui êtes le Président de cette assemblée. Vous le faites très bien, d'ailleurs...

M. le Président :

Merci !

Mme Tahar :

Donc, je répète ce que je viens de dire. Il est évident que l'on salue l'octroi de ces subventions et que, quelles que soient les associations concernées, on votera favorablement. Ici, il s'agit d'associations sportives...

Je le fais très souvent au Conseil communal, je demande, quand on octroie une subvention quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le montant, de connaître les critères d'attribution, d'exclusion. De demander de préférence auxdites associations d'introduire une demande, éventuellement via un formulaire, et surtout de faire état des frais qui sont concernés par ces subventions. Qu'elles rentrent aussi, de préférence, un bilan de l'association et surtout, quand ces subventions sont octroyées, qu'elles le soient par tranches. On accorderait, par exemple, la première tranche lors de la signature d'une convention et la seconde tranche lors de la remise des justificatifs. Pour moi, cela me semble tout à fait normal. Ailleurs, c'est comme cela que ça se passe. Or, ici, j'ai l'impression qu'on octroie sans demander cela, et il s'agit quand même d'une dizaine d'associations.

Une fois encore, je le répète pour qu'on me comprenne bien : il est important de soutenir toute association et on votera pour. Mais quand on examine, et je l'ai fait, toutes les demandes de subsides, on passe d'une demande de 300 euros à 20.000 euros. Il y en a qui ont demandé 50.000 euros mais vous ne leur octroyez que la moitié... Bref, je ne vais pas citer tous les cas un par un parce qu'il y en a beaucoup et franchement, je ne vise pas du tout les associations, ce n'est pas cela qui est important.

M. le Président :

Excusez-moi, vous groupez bien toutes les demandes de subsides ?

Mme Tahar :

Oui, je les regroupe parce que ça ne sert à rien d'intervenir chaque fois...

M. le Président :

D'accord. Dès lors, je propose que tout le monde fasse la même chose.

Mme Tahar :

Oui, je trouve que cela nous permettra d'être plus productifs et de ne pas faire traîner le Conseil inutilement.

M. le Président :

Merci de votre proposition, Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je reviens à ce que je disais et je vous donne juste un exemple. Je consulte les pièces dans le BO, je vois finalement le formulaire que certaines associations ont bien voulu remplir, chose qui est déjà bien, et je vois qu'une association que je ne citerai pas, demande « *si possible* », je reprends bien le terme, « *si possible 5.000 euros* ». Pourquoi ? La personne répond : « *pour organiser un cross au parc Marie-José comme chaque année, pour organiser un ou deux meetings (...)* ».

Cela va se faire peut-être en février, le deuxième dimanche du mois pendant la journée. Encore une fois, je n'ai rien contre les cross. Ce sont au contraire vraiment des initiatives à soutenir, mais s'il vous plaît, permettez-moi de dire que ce n'est pas une demande sérieuse.

Croyez-moi, dans le cadre de mon travail, je remplis tout le temps des demandes de subvention et heureusement qu'on demande vraiment la précision des frais et que le rapport doit vraiment être sérieux. Or, ici, je suis désolée, je pense qu'il est temps de véritablement définir une ligne de conduite et que les associations, quelles qu'elles soient, qui sollicitent quelque chose, justifient leur demande et explicitent leur projet. Il s'agit quand même de deniers publics !

A quoi va servir ce montant ? Je crois qu'il est vraiment important de le définir. Vous parlez de transparence et de bonne gouvernance, mais s'il vous plaît, dans ce cas-là, j'ai envie de vous renvoyer la balle. Prouvez-le nous ! Prouvez-nous que vous faites les choses avec transparence.

Pour ne pas être trop longue, je vais vous poser une dernière question. Dans un des points, je n'ai pas le souvenir duquel, la Région octroie des subventions à plusieurs associations en difficulté. Comment se fait-il que ces associations qui reçoivent déjà une subvention de la Région reçoivent également une aide de la Commune ? Ne faudrait-il pas dès lors privilégier les associations qui ont le plus de difficultés ? Bref, je ne m'y retrouve finalement pas très bien dans le choix qu'on opère pour épauler telle ou telle association et pas une autre. Je ne sais pas comment vous opérez dans l'octroi de ces subventions. Et puis, permettez-moi, pour terminer, de m'étonner de voir toutes ces demandes arriver comme cela en fin d'année, comme une demande qu'on ferait à Saint-Nicolas ou au Père Noël... De plus, ce sont toutes des demandes émanant d'associations sportives alors qu'il y a un tas d'autres associations qui œuvrent dans d'autres secteurs... Or, il n'y a apparemment pas de demandes venant de leur part.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président :

Merci, Madame Tahar.

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je ne ferai pas beaucoup de commentaires après ce qui a été dit par ma collègue. Il va de soi que mon groupe ne va pas s'opposer à l'octroi de subsides, mais j'ai néanmoins une question.

Cette question porte sur le point 17 et ne s'adresse pas qu'à l'Echevin des Sports, mais aussi à l'Echevine de la Jeunesse et à l'Echevine de l'Enseignement. En fait, elle s'adresse même à tout le Collège puisque vous constituez une équipe.

J'avoue que je suis un peu surpris par l'importance des montants octroyés à l'Association de Gymnastique Parascolaire, l'AGPM. Donc, son subside diminue alors que je pensais que son subside allait, au contraire, augmenter... Et augmenter beaucoup plus.

J'explique pourquoi. L'AGPM est la seule association concernée par les subsides proposés aujourd'hui, qui travaille dans les écoles et qui occupe le temps des enfants pendant les garderies, le midi et après les cours. Pour rappel, à l'intention de ceux qui ne le savent pas, ces activités sont de natures sportives, de danse et autres. Vu que lorsqu'on vous a interpellé, vous, membres de la majorité, sur les garderies qui étaient gratuites et qui sont devenues payantes suite à votre décision, vous nous avez très souvent amené comme seul argument à cette mesure que celle-ci était justifiée par votre souhait d'améliorer la qualité de ces garderies. Or, les garderies, c'est l'aide scolaire pour certains mais c'est aussi des activités. Il me semblait donc, en suivant votre raisonnement visant à améliorer les garderies dans les écoles, qu'il était évident que les subsides de l'AGPM qui s'occupe précisément des activités parascolaires dans les écoles, devaient être augmentés afin de développer ses capacités et ses possibilités d'organiser des activités dans un maximum d'écoles. Actuellement et pour différentes raisons, l'AGPM n'est pas présente dans toutes les écoles mais je pensais au moins qu'en proposant ce point-là, vous alliez être cohérents avec vous-mêmes. Vous avez rendu les garderies payantes, comme beaucoup d'autres choses d'ailleurs, mais vous n'êtes pas logiques avec vous-mêmes. Vous avez promis que vous alliez soi-disant améliorer la qualité des garderies... Or, les subsides alloués à l'AGPM, qui me semble être la première association concernée pour atteindre ce but, ne sont pas augmentés. Ils sont au contraire diminués ! Là, je ne comprends évidemment pas très bien pourquoi, d'autant plus que l'AGPM demande une petite participation aux parents... Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que, soit l'AGPM va arrêter ses activités, soit que l'AGPM va demander une participation plus conséquente aux parents ! Là, inévitablement, vous allez avoir certains parents qui, lors des garderies, vont pouvoir se permettre d'offrir à leurs enfants des activités sportives, de danse et autres et d'autres parents qui ne le pourront pas. Donc, à nouveau, on va créer l'écart entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas... Donc, je répète que ma question porte uniquement sur ce point 17 qui n'est pas en cohérence avec ce que vous avez déclaré ici-même et avec ce que vous déclarez chaque fois qu'on vous reproche le paiement des garderies dans les écoles.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban.

La parole est à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci, Monsieur le Président.

En complément des informations données par ma camarade Farida Tahar, j'ai l'une ou l'autre question à soumettre au Collège, toujours dans cette réflexion de « bonne gouvernance » qui est un peu votre leitmotiv depuis le début de la législature.

Je trouve assez curieux, si pas étonnant, que vous n'ayez pas pensé par exemple à mettre en place un... moratoire, ce n'est peut-être pas la bonne formule, mais en tout cas une suspension des subsides lorsque nous sommes à la veille d'une échéance électorale importante. Je pense que la majorité a peut-être encore le temps de se consacrer à ce sujet et nous proposer quelque chose qui irait dans ce sens-là.

Pour ce qui est de l'analyse des associations qui ont été subsidiées, je vous avoue honnêtement que nous avons essayé de voir s'il y avait une trame d'acceptation, une trame ou on reprenait une série de conditions qui faisaient qu'un projet pouvait être soit intégré, soit exclu d'un subside et je vous avoue honnêtement que la grille de lecture que nous pouvons en avoir reste floue. Il serait dès lors intéressant d'avoir l'une ou l'autre explication sur l'acceptation. Est-ce que, oui ou non, on soutient, par exemple, des associations qui sont installées, qui ont leur siège sur Molenbeek-Saint-Jean ? Est-ce que, oui ou non, on soutient des associations qui ne comptent pas des Molenbeekois parmi leurs membres ? Je vous avoue honnêtement que pour nous, c'est le flou artistique à ce niveau. On a remarqué notamment que certaines associations font des demandes dans d'autres Communes mais également ici à Molenbeek-Saint-Jean... Cela nous pose question.

Enfin, pour terminer, on a également remarqué qu'une association avait déjà introduit une première demande qui avait été acceptée et aujourd'hui, on se retrouve avec une autre demande mais qui est liée au premier projet. Ce principe de « saucissonnage » nous pose également question. Soit, vous donnez un subside à une association...

M. l'Echevin El Khannouss :

Donnez-un nom. Il faut donner un nom !

M. Azaoum :

Monsieur l'Echevin, on vous invite à consulter l'ensemble des projets qui vous ont été soumis. Vous découvrirez l'association en question !

Donc, pour conclure, Monsieur l'Echevin, il serait probablement pertinent de garder un cadastre des subsides que vous octroyez aux différentes associations et dans la mesure du possible, je dis bien dans la mesure du possible, d'essayer de faire profiter l'ensemble des associations molenbeekoises et pas uniquement certaines d'entre elles. Rassurez-vous, je mets cela au pluriel. Donc, l'outil du cadastre peut être un outil qui portera ses fruits, notamment au niveau du souci de transparence et de bonne gouvernance.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Azaoum.

Het woord is aan de Heer De Block.

M. De Block :

J'ai une question sur le montant des subsides. Sur quels critères se base-t-on ? J'ai par exemple vu d'excellents budgets avec des explications pour des subsides allant de 1.000

à 1.500 euros. J'ai dû constater que l'Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek-Saint-Jean reçoit une somme beaucoup plus importante, mais que le dossier que j'ai pu consulter à ce sujet sur BO Secrétariat est vide de toute explication. Il n'y a pas de budget. On dit qu'il y a une dépense de 225.000 euros, mais il n'y a aucune explication. On ne parle pas des attributions, on ne dit nulle part ce que l'on compte faire spécifiquement de cet argent et pourquoi on en a besoin.

Cela me pose évidemment problème parce que cela semble être des dossiers qui sont déjà arrangés et sur lesquels on nous demande un truc formel pour qu'ils soient OK. Et cela, ça pue !

(Rires - Gelach)

M. De Block :

Non, franchement, ça pue !

M. le Président :

A moins que cela soit ma poubelle, Monsieur De Block...

(Rires - Gelach)

M. De Block :

Ecoutez, en flamand on dit : « *wie het schoentje trekt passe het aan* ».

M. le Président :

On veut des explications là-dessus...

M. De Block :

C'est simplement *la bonne gouvernance*...

M. le Président :

Merci, Monsieur De Block.

Het woord is aan de Heer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u, Mijnheer de Voorzitter.

Ik heb de volgende vragen :

Voor punt 13 betreffende een toekenning van een toelage aan *FC Jeunesse Molenbeek*, over hoeveel leden gaat het ? Hoeveel ploegen zijn er ?

Bij punt 15 is er een subsidie gegeven voor de deelname aan een internationale wedstrijd in Budapest. Men zegt ze *zullen* deelnemen maar het was van 15 tot 19 november. Dus, hebben ze de eerste prijs gehaald.

Eindelijk, bij punt 18 over de jeugdvoetbalschool van Sint-Jans-Molenbeek, heb ik de volgende vragen :

Over welk materiaal gaat het ? Dat is een beetje aansluitend bij mijn collega. Het gaat hier over een grote som van 25.000 euro. Er is een audit geweest bij de jeugdvoetbalschool vermits wij moeten beslissen over 25.000 euro. Kunnen wij als gemeenteraadsleden die audit zien ?

Bij punt 20, zie ik dat dat gaat over subsidies die de gemeente mag verdelen en die ze krijgt van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Ik zal niet tegen het punt stemmen.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Berckmans.

La parole est à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci, Monsieur le Président.

Ma question concerne également le point soulevé par “ *les deux Dirk*”, à savoir le point 18 et le subside de 25.000 euros qui a été octroyé à l'Ecole de foot.

J'aurais voulu en savoir davantage parce qu'on a quand même fait état de difficultés au sein de cette Ecole, notamment sur le plan interpersonnel.

Si j'ai bien compris, Monsieur Berckmans parle d'audit... Je voudrais donc savoir ce qui est fait concrètement pour amener un climat serein au sein de cette association, ceci dans l'intérêt des jeunes pour qu'ils puissent vraiment évoluer dans de bonnes conditions.

M. le Président :

Merci, Madame Tamditi.

La parole est à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je ne vais pas m'opposer non plus aux subsides que l'on donne aux associations sportives. Ceci étant, il faut un jour objectiver l'octroi de ces subsides, que ce soit aux associations sportives, culturelles ou autres.

A quand ce règlement d'octroi de subsides ?

Par ailleurs, même si vous en aviez peut-être déjà parlé à l'époque par rapport à l'occupation des terrains, à l'octroi de salles de sports, etc., il serait bien d'avoir un jour un texte prêt. Peut-être que sa préparation est en cours, mais personnellement, je ne l'ai pas encore vu. Je serais en tout cas intéressé de pouvoir le lire très rapidement.

Pour le point 20, comment a été effectuée la répartition entre les différents clubs, entre les différentes associations sportives. Est-ce que ces clubs ont déposé leurs candidatures ? Dans ce cas, comment s'est opéré le choix au niveau de cette répartition ?

Enfin, par rapport à l'Ecole de Formation que je connais bien, il convient en effet d'avoir un climat serein au sein de cette école qui draine un certain nombre de Molenbeekois dont un certain nombre de jeunes qui ont beaucoup de talents et qui demandent un encadrement important.

C'est vrai que 25.000 euros, c'est une somme conséquente, mais dans le BO, au niveau du formulaire, on a très peu de précisions quant à la destination de ces subsides. J'en profite pour vous demander où en est le dossier qui concerne l'octroi des subsides dans le passé et qui, je pense, est toujours sur la table du Gouvernement Bruxellois.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Vossaert.

Je crois n'avoir oublié personne. Plus personne ne souhaite poser de questions ?

La parole est dès lors à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous me demandez d'effectuer un exercice qui s'assimile quasiment à un grand écart... Voilà pourquoi je vais essayer de répondre en apportant évidemment un maximum d'éléments à tout le monde.

Je commencerai par Madame Tahar qui, je pense, a posé quelques questions pertinentes mais dans lesquelles j'ai relevé aussi quelques confusions, quelques mélanges liés, peut-être, à une méconnaissance du type de subsides qui sont alloués et sur les modalités de leur octroi. Cela répondra aussi en partie à Monsieur Vossaert et à d'autres qui se posent aussi des questions sur la modalité d'attribution des subsides.

Il faut savoir que, dans les points qui nous concernent aujourd'hui et où différents subsides sont octroyés, certains qui émanent de la Commune concernent l'organisation d'événements, d'autres sont des subsides récurrents que nous octroyons à l'AGPM, je reviendrai tout à l'heure sur la diminution, à l'Ecole de foot, etc. Il y a des subsides qui sont octroyés par la Région et nous faisons ici office de boîte aux lettres. Madame Tahar, vous avez évoqué des montants astronomiques. Rassurez-vous, ce n'est pas la Commune qui a la possibilité d'octroyer de tels montants. C'est la Région qui, à travers des appels à projets, réceptionne les candidatures, exige des critères extrêmement clairs en matière d'octroi mais je répète que nous ne faisons que réceptionner ces subventions pour les retransmettre aux clubs concernés, contre une série de documents que réclame la Région.

Quels sont les moyens utilisés aujourd'hui pour évaluer la pertinence des projets ? Eh bien, je vous rappelle que nous utilisons encore le règlement qui est encore d'actualité jusqu'à ce que le nouveau règlement sur lequel nous travaillons intensément soit mis en oeuvre.

Rassurez-vous, ce règlement viendra mais son élaboration nécessite énormément de travail. Je vous rappelle que nous avons toute une série de services à Molenbeek-Saint-Jean qui octroient des subsides et cela nécessite un travail pointilleux, un travail de

précision. Il y a aussi un travail juridique, non seulement par rapport à un corps commun, mais un travail qu'il faudra décliner ensuite en fonction de la compétence des uns et des autres, que ce soit dans les domaines des Sports, de la Jeunesse, de la Culture.

Donc, qu'on se rassure aujourd'hui. Il n'y a pas de politique de *clientélisme* comme l'ont suggéré quelques-uns, il n'y a pas de *copinage* non plus. Simplement, nous exigeons que certaines conditions soient respectées... Et Madame Tahar, avec vos insinuations quasi-douteuses, je souhaite vous apaiser. Arrêtez de hocher la tête, à chaque réunion du Conseil communal, j'ai l'impression que vous devenez systématiquement amnésique. J'ai beau avoir répété à maintes reprises les modalités d'octroi des subsides, vous revenez chaque fois avec les mêmes questions. Il se fait que cela a le don de m'agacer parce que de deux choses l'une : ou vous ne comprenez pas ou je m'exprime peut-être mal en français.

Donc, en ce qui concerne les appels à projets, j'ai quand même un service des Sports qui est relativement compétent. Lorsqu'un club organise un événement, qu'il s'agisse d'une activité d'athlétisme ou d'un tournoi ou d'un stage, ledit club introduit une demande. Cette demande est accompagnée d'un budget auquel est jointe toute une série de critères. Dès ce moment et sur base du règlement, les services font des propositions à l'Echevin des Sports qui, à son tour, présente ces propositions au Collège. Donc, lorsque nous validons la décision de soutenir un événement, cela se fait sur base de critères objectifs et non pas, comme cela pouvait se passer précédemment, sur base de proximité avec l'un ou l'autre.

J'ajoute, Madame Tahar, qu'en ce qui concerne cette flopée de clubs qui vont percevoir un subside, une fois que vous aurez voté pour ou contre, je ne sais pas encore le dire, on va voir dans quelques minutes, sachez que depuis de très longues années, en fin d'année, nous faisons des appels à candidatures pour les octrois de subsides qui sont basés sur un règlement. Ce règlement, je l'ai déjà dit, est en phase d'être modifié. Il impose évidemment aux clubs d'être installés sur le territoire de la Commune. J'ai ici cette partie de règlement et je vous la donnerai d'ailleurs immédiatement après, de façon à faire un peu d'économie d'énergie. Outre le fait que le club doit être installé sur le territoire de la Commune, il faut aussi que les bénéficiaires, donc, les membres du club, soient aussi domiciliés, en partie en tout cas, sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean. Il faut être affiliés à un club de sport. Il faut, par exemple, que les pratiquants jeunes ou moins jeunes produisent un certificat médical. Bref, il y a toute une série de critères qui sont définis dans le règlement communal et nous n'y dérogeons pas. Ce n'est donc pas Monsieur l'Echevin qui décide faire plaisir à son cousin, à sa mère, à son père ou à son copain. Rassurez-vous. Ce sont les mêmes règles qui sont appliquées à tout le monde, de la même manière. Pour l'heure, elles sont encore imparfaites et c'est bien pour cela que nous travaillons sur un nouveau règlement. Ces règles permettent effectivement de devoir accepter des clubs qui pourraient se voir refuser des subsides si nous mettons des critères beaucoup plus objectifs.

En ce qui concerne à présent les modalités de contrôle, je vous l'ai déjà dit, je le répète et j'espère donc que vous n'allez plus revenir avec cette question, nous avons, à l'Administration, le Receveur communal. Celui-ci a tous les pouvoirs pour convoquer les clubs, quels qu'ils soient. Que ce soit au niveau sportif, culturel ou de la jeunesse, toutes les entités qui reçoivent un subside sont susceptibles à tout moment d'être convoquées. Donc, cela veut dire qu'elles doivent garder les pièces justificatives. Je voudrais vous dire, Madame Tahar, que je connais ce domaine puisque j'ai eu, moi-aussi, le loisir de diriger des associations. Je connais la rigueur des pouvoirs subsidiaires, ne croyez donc pas que vous êtes la seule à pouvoir nous expliquer cela... Mais cela ne fera qu'alourdir le travail de l'Administration. Pour un subside de 500 euros, demander à une association de recevoir une première tranche de 300 euros, 80%, 20%, ensuite demander les documents pour ceci ou cela... Vous savez, il y a un minimum de confiance qui doit être instaurée. Simplement, il faut impérativement que les critères soient clairs, soient transparents, soient objectivés et il

faut permettre au Receveur communal de pouvoir opérer les contrôles voulus pour s'assurer que l'argent public est bien utilisé.

Pour l'AGPM, on se trouve toujours dans la rhétorique disant que nous voulons la qualité pour les garderies scolaires mais que d'un autre côté, nous diminuons les moyens de cette association. Mais ce n'est pas la même chose, Mesdames et Messieurs ! L'AGPM, depuis de très longues années, est la seule structure qui a un monopole dans nos écoles. C'est un monopole que je déplore parce que je voudrais faire jouer la concurrence, permettre à d'autres organisations, d'autres structures, de pouvoir proposer dans nos écoles des activités de divertissement, des activités sportives. Ici en l'occurrence, il faut savoir que l'AGPM ne propose pas un encadrement systématique à tous les enfants. L'AGPM fait des offres d'activités parascolaires, mais ces offres sont toutes payantes ! Dès lors, la question qui se pose, et mon ancien collègue l'a effleurée, est que l'AGPM propose des activités dans certaines écoles et pas dans toutes. Mais il est évident que dans certaines écoles installées dans les quartiers les plus paupérisés, je pense que les parents n'ont pas la capacité de pouvoir offrir à leurs enfants des stages d'équitation ou des stages de tennis qui sont quand même beaucoup plus chers que ce que l'on réclame aujourd'hui en matière d'encadrement au niveau des garderies. Donc, les 3.000 euros que nous allouons ne visent pas à compenser des moyens demandés aux parents, mais cette somme est théoriquement utilisée pour l'acquisition de nouveau matériel visant à compléter un matériel déjà existant. Ce matériel, je le rappelle en passant, reste théoriquement la propriété de la Commune.

Quant à vous, Monsieur Azaoum, vous êtes extraordinaire. Je vais vous dire que j'ai presque envie d'applaudir votre question... J'aurai la décence de ne pas le faire mais quand vous proposez de suspendre les subsides en période électorale...

(Rires - Gelach)

M. l'Echevin El Khannouss :

... Vous faites le lien entre des subsides et des élections et c'est cela qui est dramatique ! Vous nous démontrez aujourd'hui que c'est une pratique qui était utilisée couramment !

M. Azaoum :

C'est évident !

M. l'Echevin El Khannouss :

Mais pourquoi l'évidence ? Pourquoi aujourd'hui ce serait une évidence alors qu'hier ce ne l'était pas ?

Je vais vous faire une petite confidence, Monsieur Azaoum. Vous avez évidemment le droit de ne pas me croire. Vous savez que je n'interviens jamais dans le traitement des dossiers au service des Sports...

M. Azaoum :

J'ai du mal à le croire...

M. l'Echevin El Khannouss :

C'est votre droit ! Mais lorsqu'un service, sur base des critères qui sont objectivés et qui sont imparfaits comme je l'ai déjà dit, mais qui sont ici, me fait part de la pertinence de soutenir un projet, je soumetts celui-ci au Collège.

Mais aujourd'hui, parce qu'il y a des élections dans 5 mois, et pas demain, je le rappelle, bloquer des subsides à des clubs qui en ont besoin pour survivre, je trouve cela de votre part... allez, je ne vais pas utiliser le mot. Je vais être sympa. J'espère quand même avoir répondu à votre question.

Monsieur De Block... Avant de vous répondre, je vais encore dire une bêtise à Jamal, parce que je l'aime bien ce garçon. Je me souviens que Jamal en période électorale nous avait diffusé un tract où il disait : *"Un logement, un travail, si vous votez pour moi !"*

Mme la Bourgmestre :

Non, c'était *"Téléphonez-moi"*...

M. l'Echevin El Khannouss :

Ah oui ! *"Téléphonez-moi !"*

Moi, je vais faire la même chose avec les subsides !... Allons Monsieur Azaoum, restons sérieux une seconde parce que sinon vous allez m'obliger à rigoler et ce n'est pas l'endroit... Je veux rester sérieux !

Quant à vous, Monsieur De Block, ne voulez-vous pas répéter votre question par rapport aux 25.000 euros parce que je n'ai pas bien noté...

M. De Block :

J'ai vraiment essayé, dans les documents de BO Secrétariat, de trouver des explications. Or, c'est sur base de ce type de documents que votre Administration juge et il est clair que...

M. l'Echevin El Khannouss :

Oui... Donc, je vous explique : il faut savoir que ces 25.000 euros constituent un subside récurrent que nous octroyons depuis de très longues années à l'Ecole des Jeunes, au même titre que celui que nous octroyons à l'AGPM, au même titre que celui qui est accordé à la FC Jeunesse, au DSCM qui est un club d'athlétisme. Je répète bien que ce sont des subsides récurrents. Pourquoi est-ce que vous n'avez pas tous les détails dans le BO ? Il faut savoir que l'Ecole des Jeunes est une ASBL à part entière et qu'elle a un budget annuel de 530 à 550.000 euros qui est constitué en partie de ce qui émane des pouvoirs subsidiaires, à savoir en petite partie de la Commune mais surtout de la Région et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'autre partie est constituée par les cotisations des jeunes ainsi que par les rentrées d'argent de la cafétéria. Dans ce cadre-là, il y a évidemment une comptabilité qui est tenue et qui est accessible au niveau de la Banque Nationale. Vous voyez qu'il y a donc un suivi très sérieux qui est fait. Mais ces subsides-là, on ne peut que les justifier de façon globale en retrouvant tous ces postes que je viens d'évoquer aujourd'hui. Autrement, c'est impossible.

M. De Block :

La comptabilité de l'ASBL est accessible ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Bien sûr...

M. De Block :

Pourquoi ne retrouve-t-on pas cela dans la demande ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Parce qu'on ne va évidemment pas y mettre toute la comptabilité de l'ASBL... C'est une grosse comptabilité. Mais pour assouvir votre besoin de savoir, je peux vous...

M. De Block :

Oui, eh bien, je serais très content que vous me fassiez parvenir cette grosse pile de documents...

M. l'Echevin El Khannouss :

Mais c'est tout ce qui est à la Banque Nationale...

M. De Block :

Oui, mais j'ai demandé que cela nous soit accessible. Cela m'évitera d'aller, moi, à la Banque Nationale.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je vais vous le produire. Je vais vous faire économiser votre dépense d'énergie.

M. De Block :

Ma question était justifiée par le fait que vous prenez une décision sur 25.000 euros. Je vous demandais si les pièces sur base desquelles vous preniez cette décision étaient à votre disposition, à l'Administration communale...

M. l'Echevin El Khannouss :

Bien sûr !

M. De Block :

Oui, mais vous répondez à la Banque Nationale ! Ces documents sont-ils à l'Administration, oui ou non ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Cela, c'est dans le cas où vous voulez y accéder rapidement sans devoir attendre que je demande à mes services de vous les fournir, Monsieur De Block !

M. De Block :

C'est gentil. Mais j'attendrai un petit peu et vos services...

M. l'Echevin El Khannouss :

Donc, si je comprends bien, j'essaie de vous rendre service et vous refusez mon aide. Il faut savoir ce que vous voulez...

Pour en venir à Monsieur Dirk Berckmans, il a posé une série de questions auxquelles je vais essayer de répondre.

Le fait que la date soit dépassée au niveau de la participation de Molenbeek à un championnat d'Europe de jiu-jitsu brésilien, est dû au fait que c'est une décision qui a été prise antérieurement par le Collège. Cela n'arrive devant vous que ce soir mais ce n'est pas de ma faute si le Conseil a été programmé aujourd'hui.

M. Berckmans :

Mijn vraag was niet niet alleen waarom het al voorbij was maar ik wou ook het resultaat kennen...

M. l'Echevin El Khannouss :

Ah ! Eh bien, nous avons obtenu de très bons résultats et si vous le voulez, je vous les communiquerai. Je sais que nous avons fait des podiums!

Quant aux subsides régionaux, je crois avoir répondu. Nous sommes une "boîte aux lettres" et nous ne faisons que transmettre ces subsides. Nous retransmettons à notre tour les documents que nous réceptionnons à la Région, au pouvoir subsidiant.

En ce qui concerne l'Ecole de foot, vous avez évoqué cet audit qui est en cours, qui est quasi-finalisé. Donc, permettez-moi de ne pas encore m'exprimer ce soir par rapport au contenu parce que cela reste évidemment une prérogative du Conseil d'Administration. Nous allons donc prochainement vous présenter éventuellement une synthèse de la situation.

J'en profite pour répondre aussi à Monsieur Vossaert. Sachez que le problème des subsides qui avaient été alloués à l'équipe-première n'est toujours pas résolu. Nous n'avons évidemment pas encore arrêté une position au niveau communal. Nous avons pour l'instant des échanges avec la Région pour voir quelle sera la suite à donner par rapport aux constatations qui ont été faites. Je rappelle que depuis 2006, le Brussels a perçu 3,25 millions d'euros et qu'il y a un grand point d'interrogation concernant une somme d'environ 2 millions d'euros. Nous avons fait appel à un Cabinet de juristes pour nous donner un avis et cet avis est clair : la responsabilité première du suivi de l'utilisation de ces moyens incombait à la Région. Dans la Convention qui a été signée, il était très clairement indiqué qu'il y avait un comité de suivi présidé à l'époque par le Ministre-Président, lequel devait s'assurer via ses services de la bonne utilisation de ces moyens alloués, chose qui n'a pas été faite par Monsieur Vermeersch évidemment et donc nous attendons la position définitive de la Région en la matière avant d'assurer nous-mêmes nos responsabilités.

Je pense avoir fait le tour de tout. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président :

Merci, Monsieur l'Echevin.

Het woord is aan de Heer Berckmans.

M. Berckmans :

Voor de “*Jeunesse de Molenbeek*” had ik gevraagd over hoeveel ploegen en over hoeveel leden het ging...

M. l’Echevin El Khannouss :

Il y a 560 enfants et jeunes qui participent aux entraînements.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

La parole est redonnée à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite en effet reprendre la parole parce que je voudrais réitérer la décision du groupe de soutenir l’octroi de ces subsides aux associations. J’avais commencé ma première intervention en vous le précisant.

Donc, quand Monsieur l’Echevin El Khannouss dit qu’il doute encore et qu’il ne sait pas encore ce que l’on va voter, je le rassure et je rassure tout le monde, on va voter favorablement. Ce n’est pas pour vous, mais pour soutenir les associations et les jeunes de notre Commune.

M. l’Echevin El Khannouss :

Je vous remercie, Madame Tahar.

Mme Tahar :

C’était une première chose.

La deuxième chose à laquelle je souhaite réagir, c’est que vous avez dit que je faisais preuve d’amnésie, que je faisais des insinuations douteuses... Il n’en est rien, Monsieur !

Moi, ce que je fais, c’est tout simplement mon travail de Conseillère. Je vous demande à vous comme je pourrais le demander à d’autres, qu’on soit plus précis quand il s’agit de répondre à une demande de subvention. Vous dites qu’il ne s’agit pas toujours de sommes importantes et qu’on ne va pas demander aux gens de motiver leur demande sous prétexte que cela va alourdir votre travail. Je suis désolée, vous êtes payés pour cela, vous avez été élus pour cela et cet argument-là est difficile à avaler.

Quant à la (pseudo)-confusion dont vous parlez, je pense que c’est chez vous qu’il y a une confusion parce que vous savez, l’octroi des subventions, je sais comment cela se passe et ici, je ne visais pas les subventions régionales. Quand vous remettez des formulaires portant le cachet de la Commune pour une demande d’obtention de subventions communales, des formulaires où il est indiqué qu’il s’agit de subventions extraordinaires, ordinaires, etc., ne me faites pas croire qu’il s’agit de subventions régionales et que je ne m’y connais pas. Là, vous

trompez le Conseil communal en tant que tel. Je sais très bien de quoi je parle. Je vous ai interpellés uniquement par rapport à des critères objectifs. Cela a l'air de vous agacer, comme vous le dites, parce qu'effectivement, je reviens chaque fois au Conseil communal avec cette demande. Cette fois-ci, je la précise davantage parce qu'effectivement, je n'ai jamais obtenu les réponses à mes questions. Quant à me dire que je peux éventuellement contacter le Receveur pour plus d'informations, permettez-moi de vous dire que...

M. l'Echevin El Khannouss :

Cela, je n'ai pas dit...

Mme Tahar :

Si, vous l'avez dit ! Il y a des témoins ici... *"Vous pouvez contacter le Receveur concernant les pièces justificatives"*. Vous l'avez dit ou pas ? Je ne sais pas, vous n'allez pas me traiter de menteuse en plus ! De toute façon, il y a des gens qui retranscrivent nos débats et dans le PV, on pourra le remarquer.

Permettez-moi de poursuivre.

M. le Président :

Rapidement, s'il vous plaît, Madame Tahar.

Mme Tahar :

Oui, je vais terminer avec cela. Vous savez... je n'ai pas du tout l'intention d'insinuer quoique ce soit. C'est quelque chose que je continuerai à faire que ça vous plaise ou pas, à chaque réunion du Conseil communal. S'il faut prendre la parole pour demander que les critères soient clairs et objectifs, je le ferai. Pour le reste, je me réjouis qu'il y ait un règlement en cours d'élaboration. C'est plutôt rassurant. Mais s'il vous plaît, ne me dites pas que vous ne pouvez pas répondre parce que cela alourdit le travail. Exigez un minimum de règles, de transparence et là, je suis désolée, il suffit d'examiner les formulaires pour se rendre compte que ce n'est pas sérieux. Assumez au moins le fait que vous êtes en train de faire un règlement, que cela va être amélioré, mais ne me dites pas que je suis amnésique ou que ça vous agace parce que tant que ça vous agacera, eh bien je continuerai à vous agacer !

M. le Président :

Merci, Madame Tahar.

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai entendu les réponses qui ont été faites et j'ai trois remarques. La première remarque, c'est que je constate qu'on parle toujours du passé et en fait ici, rien n'a changé. On continue les mêmes procédures, on continue à donner suite de la même façon, on continue d'avoir le même garde-fou près du Receveur communal, donc rien n'a changé. Donc, tout était mauvais avant, mais rien n'a changé. Mais ce n'est pas grave, il paraît que ça va changer. Donc j'entends, j'enregistre. Pour la petite histoire, les fiches qui accompagnent les subsides communaux, ce sont des fiches qui ont été réalisées à mon initiative et d'ailleurs, pour aller jusqu'au bout de la vérité, ça n'existait pas et donc on a joint

aux délibérations des fiches. C'est vrai que certains les remplissent convenablement et que d'autres les remplissent de manière plus évasive. Pour être honnête jusqu'au bout, ce sont des fiches que j'ai réalisées à l'époque sur demande de Madame Turine qui était membre de l'opposition à l'époque. D'ailleurs, elle confirme, vous voyez que pour une fois elle sourit, elle est contente, j'ai cité sont non et donc j'ai fait ça parce que quand l'opposition a de bonnes suggestions il faut les écouter. Donc je rappelle, je constate que tout était mauvais et pourri avant, mais que maintenant il n'y a pas de changement.

Autre remarque, sur le point 20, il s'agit de subsides régionaux. Je ne peux pas résister au plaisir de répéter ce que j'ai entendu, pour les subsides régionaux, c'est la Région qui décide et qui alloue. La Commune, elle est juste une boîte aux lettres. C'est bizarre, il y a quelques mois, pour d'autres subsides, on n'était plus qu'une boîte aux lettres. Ici, on est juste une boîte aux lettres. Vous voyez qu'avec le temps, la vérité finit par sortir, par le nez et par les oreilles.

Troisième remarque, c'est par rapport à l'AGPM. Je ne sais pas si ce que j'ai entendu est partagé par l'ensemble du Collège, mais moi, avant de parler de monopole d'une association, avant de parler de faire jouer la concurrence, moi je pense que ce qui serait important de faire, c'est que je propose que le Collège prenne l'initiative de conclure une vraie convention avec l'AGPM, une convention avec des devoirs et des obligations, mais aussi avec un réel soutien, parce qu'aujourd'hui ce n'est pas le cas. Je vais dire, tout n'est pas clairement défini. Ça permettrait peut-être à l'AGPM de pouvoir s'occuper de manière plus importante des garderies dans les écoles. Si c'est le choix des parents et des enfants, ça devrait pouvoir permettre d'améliorer le temps de garderie, c'est-à-dire répondre en partie à votre préoccupation puisque vous avez dit que vous rendez les garderies payantes parce que vous voulez améliorer la qualité. Moi je pense qu'ici, il ne faut pas forcément saper tout ce qui existe, ici on a un opérateur, ce sont des professeurs de gymnastique qui sont déjà actifs dans les écoles. Évidemment ils n'ont pas les moyens de travailler partout et, avec l'essentiel des moyens qu'ils ont reçus, ils ont acheté du matériel qui se trouve dans les écoles et qui ne bouge pas des écoles. Donc moi, je pense qu'il faut au contraire conclure une convention de partenariat entre la Commune...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, puis-je vous demander de conclure ?

M. Ikazban :

Sur base d'un contrat, on pourrait amener l'AGPM à s'occuper véritablement de plages de garderie dans un maximum d'écoles. S'il faut créer une deuxième AGPM, pourquoi pas. Mais si on commence à utiliser des termes « monopole, faire jouer la concurrence... », moi je dis que nos enfants ne sont pas des marchandises.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président.

Très rapidement une remarque, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les explications qui ont été fournies par l'Echevin pour essayer de mieux contrôler et de garantir que les

deniers publics aillent vers les bonnes associations et les bonnes personnes. Mais je vous avoue honnêtement que je suis plus qu'insatisfait de la réponse formulée. Je ne reviendrai pas sur le détail, je pense que l'Echevin est assez grand pour voir les activités qui dégagent des moyens financiers extrêmement importants et d'ailleurs on ne connaît pas les suites qui sont réservées à ces bénéficiaires importants. Moi je ne peux qu'inviter l'Echevin à avoir plus d'audace, à faire plus de contrôles dans le bon sens.

Par ailleurs, sur la remarque plus que déplacée à laquelle j'ai eu droit, Monsieur l'Echevin, je me souviens d'une période où vous m'envoyiez quasi l'ensemble des personnes que vous rencontriez lorsqu'il y avait un problème de logements et en particulier de logement social. Donc arriver aujourd'hui avec une solution de facilité qui est de dire : « Monsieur Azaoum, vous n'êtes pas très clair finalement dans la manière dont vous travaillez etc. », alors que vous savez pertinemment bien que le travail que j'ai fourni parce que vous aviez me semble-t-il des retours assez réguliers sur la manière dont j'accueillais les personnes et la manière dont j'essayais de régler les problèmes. Pour le reste, cette histoire de tracts, vous savez tout comme moi que ce n'est qu'une bêtise finalement de celui qui devait réaliser le tract. Pour le reste, Monsieur l'Echevin, j'ai ma conscience tranquille, en espérant que vous avez également la vôtre de votre côté.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dus in verband met de opmerking van de Schepen dat het niet iedereen midden heeft om bijvoorbeeld tennisstage te volgen. Il y a des francophones qui me disent : « arrêtez de me parler en français », sinon je ne vais jamais apprendre le néerlandais.

M. l'échevin El Khannouss :

Vous pouvez continuer à parler en français, ça m'arrangerait.

(Rires - Gelach)

M. Berckmans :

Dus in Molenbeek, is er een vzw Sport en Spel die tennisstages organiseert en ik kan alleen maar zeggen, die tennisstages zijn niet duurder dan bijvoorbeeld een stage in de gemeentelijke sporthal tijdens de vakantie. Mevrouw Gadaleta kan mij misschien bevestigen want ik denk dat die vzw lid is van de gemeenschapsraad. Vzw Sport en Spel die organiseren tennisstages en dat is democratische prijzen, ik heb zelf tennis gespeeld, toen was al nog duur, nu is het democratisch geworden. Ik heb trouwens in de krant gelezen dat er drie rijke mensen zijn in Molenbeek.

J'ai lu dans la presse, je vous le traduis, il y a trois personnes qui sont riches à Molenbeek-Saint-Jean, c'est Monsieur Moureaux, Madame la Bourgmestre et Monsieur Ikazban.

(Rires - Gelach)

M. l'échevin El Khannouss :

Oui mais on parle de richesse de cœur.

M. Berckmans :

Excusez-moi de vous citer. Donc en ce qui concerne le tennis, je crois même que cette association reçoit des subsides de la Commune. Cette ASBL organise des stages de tennis à des prix démocratiques. Moi je n'ai jamais fait du tennis, à l'époque c'était cher, je ne faisais pas partie des trois familles riches de Molenbeek-Saint-Jean : les Moureaux, les Ikazban et les Schepmans.

Ten slotte wat de jeugdvoetbalschool betreft, ik hel al meerdere interpellaties over gehouden, dus ik sluit mij aan bij de collegas die daarover hebben gesproken. Ik hoop dat er ook daar terug weldra sereniteit en een goede werking komt.

Comme j'ai dit déjà à plusieurs reprises, les enfants qui sont là ou dans une autre association, ils ne sont pas dans la rue, ils ne traînent pas dans la rue.

Merci, dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Monsieur l'Echevin, la fois passée, quand je vous avais interrogé, il y a quasiment un an, sur la question d'un règlement d'octroi pour les salles de sport, l'octroi des salles etc., vous m'aviez dit que vous alliez le faire très rapidement. Mais bon là, le temps passe et j'espère qu'un jour on verra le nouveau règlement arriver et ce sera votre première grande mesure comme Echevin des Sports. J'espère qu'elle aura lieu au moins en 2014.

Par rapport à l'audit qui a été évoqué par Monsieur Berckmans et vous-même, je voudrais savoir aussi si on pourra en disposer quand il sera finalisé ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Turine.

M. l'Echevine Turine :

Je vais faire très court, mais c'est pour compléter puisque la question était posée sur l'ensemble des subsides et notamment les subsides jeunesse, et donc il y a une partie des subsides jeunesse qui ne passent pas au Conseil communal. Ah, Madame Tahar n'est pas là, tant pis, vous lui transmettez ma réponse. Il y a une partie des subsides jeunesse qui ne passent pas au Conseil communal parce qu'ils sont considérés comme des subsides ordinaires. Il n'y a que les subsides extraordinaires qui passent ici en Conseil communal.

C'est vrai que le règlement prend plus de temps que prévu à être revu, notamment parce que les services ont toutes leurs occupations et qu'en plus de leurs occupations, ils essayent de se réunir et il y a chaque fois des questions nouvelles qui se posent et notamment entre les subventions ordinaires et extraordinaires. On se pose la question de

savoir pourquoi certains subsides sont ordinaires et d'autres extraordinaires alors que tous rentrent dans le budget qui est voté en début d'année. Donc normalement, une fois que ça rentre dans le budget, le Conseil ne devrait pas avoir à prouver à chaque fois ces choix.

Par rapport à la question de l'objectivité, au niveau des subsides ordinaires du service Jeunesse, je trouve qu'il y a là vraiment de quoi s'inspirer parce que là vraiment, c'est hyper objectif, il y a un contrôle assez strict puisqu'on demande non seulement les comptes et les budgets, mais le nombre de jeunes qui sont concernés, et c'est un calcul au prorata du nombre de jeunes Molenbeekois dans chacune des associations, en tenant compte également des subsides qui sont octroyés par ailleurs. Par exemple, les associations qui travaillent avec les bénévoles et qui n'ont pas de subsides professionnels, ont un forfait au départ un peu plus élevé que les autres pour pouvoir effectivement compenser, et donc ça donne une grille de montants qui est extrêmement stricte et sur laquelle le politique n'intervient absolument pas.

Par contre, c'est vrai que sur les subsides extraordinaires, qui sont des subsides au projet, c'est cette question qui prend du temps et les services travaillent là-dessus pour essayer de voir quels types de critères on peut mettre en place. On pourra mettre tous les critères qu'on veut, à un moment donné il est important de laisser une marge de manœuvre pour que les associations puissent venir avec des projets qui leur appartiennent et si on vient avec l'établissement de critères qui sont extrêmement stricts, à un moment donné, on risque de figer la dynamique associative. Il faut donc trouver la juste mesure entre des critères objectifs qui permettent effectivement de faire en sorte que les associations répondent à un engagement sérieux, un engagement d'application réelle, et peut-être par rapport à des objectifs qu'on se fixe annuellement ou pluri annuellement, mais en même temps en laissant quand même une marge de manœuvre pour permettre à cette dynamique associative de ne pas être tuée par des critères trop stricts.

Et donc, j'en ai reparlé avec le service Jeunesse qui est à la manœuvre pour réunir l'ensemble des services qui travaillent sur ce budget, et elles m'ont promis que d'ici juin au plus tard, le nouveau règlement serait d'application.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Je vais commencer par mon ami Jamal Azaoum. D'abord si j'ai utilisé des propos qui ont dépassé ma pensée, je m'en excuse vraiment. Je reconnais le travail de qualité que tu as effectuée dans le cadre de nos permanences sociales respectives et surtout par rapport à la problématique du logement. Je crois qu'il faut que ce soit dit et je le dis ce soir.

Quant à Madame Tahar, je vais ici encore une fois répéter, en essayant d'être clair, quand je parle du rôle du Receveur communal, bien évidemment je ne vous ai pas invitée à aller voir le Receveur communal pour avoir des justificatifs, mais simplement pour rappeler que le Receveur a pour mission, une fois que le subside a été octroyé, de vérifier s'il estime utile, que les associations, les ASBL, les clubs sportifs l'ont utilisé à bon escient. C'est sa fonction au jour d'aujourd'hui, tant que le nouveau règlement n'a pas été adopté. Moi je ne peux pas être hors la loi pour vous faire plaisir, il y a des règles, on doit les respecter.

M. le Président :

Madame Tahar s'il vous plaît vous n'avez pas la parole !

M. l'Echevin El Khannouss :

Je vais conclure, Mesdames Messieurs par une réponse à Monsieur Ikazban. Je ne vais pas revenir sur l'AGPM, mais sur sa conclusion concernant les subsides régionaux en disant que pour certains types de subsides, on était considéré comme une boîte aux lettres. Moi, je ne peux pas accepter qu'on immisce comme ça le doute dans l'esprit des gens en nous prenant pour des espèces de demeurés qui ne feraient pas la différence entre les deux. Je vous rappelle que toute la polémique qui a concerné les subsides régionaux qui ont été alloués à Monsieur Vermeersch, concernent essentiellement de l'investissement dans des infrastructures. Ici, les subsides que nous traitons aujourd'hui, ça concerne de la formation, ce sont des subsides que nous allons aux clubs qui ont été sélectionnés par la Région.

Par contre, en ce qui concerne les moyens qui ont été octroyés à Monsieur Vermeersch pour investir dans le stade Machtens, ça concernait par exemple un éclairage qui n'a jamais été mis, ça concernait toute une série de travaux au niveau des infrastructures et là, je pense que la Commune et en l'occurrence le service des Sports auraient pu à l'époque réagir de manière efficace pour s'assurer que les subsides étaient bien utilisés, ce qui n'a pas été le cas.

Merci pour votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban, mais seulement une minute.

M. Ikazban :

Mon nom a été cité, donc j'ai le droit de répliquer.

Le point 20 qui concerne les subsides régionaux, des subsides qui ont été alloués au FC Brussels et à Monsieur Vermeersch, ce sont aussi des subsides régionaux. Ici, j'ai fait remarquer qu'on parle du rôle de la Commune en termes de boîte aux lettres, par contre dans d'autres cas, on ne dit pas la même chose. C'est tout, je constate, alors que ce sont des subsides qui viennent tous de la Région, ce sont les mêmes conventions qui passent au Conseil communal et au Collège, qui allouent de l'argent à des clubs, ici tantôt au FC Brussels, tantôt à d'autres plus petits clubs, mais ce sont toujours les mêmes types de conventions, je sais de quoi je parle. Ça passe au Collège, ça passe au Conseil communal, simplement je constate qu'on dit aujourd'hui que la Commune est juste une boîte aux lettres, la fois dernière, dans la polémique on a dit que la Commune était juste une boîte aux lettres et que c'était la faute des prédécesseurs. Donc je constate simplement que soit, il y a de l'amnésie...

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Vous n'avez pas répondu si le rapport d'audit qui sera fait par rapport à l'école de formation, s'il sera disponible pour les membres du Conseil communal ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Je dois en référer à mon Conseil d'administration et on va décider. Vous savez que c'est un Conseil d'administration souverain et donc je dois m'en référer à celui-ci. Si le Conseil d'administration le juge utile, évidemment nous communiquerons par rapport au résultat de cet audit.

M. le Président :

Je propose que l'on passe au vote.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

43 votants : 43 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

43 stemmers : 43 positieve stemmen.

14. Octroi d'un subside extraordinaire à l'asbl Real Molenbeekoï dans le cadre de l'organisation d'un tournoi de mini-foot le 22/12/2013, en la salle omnisports du Sippelberg.

Toekenning van een buitengewone subsidie aan de v.z.w. Real Molenbeekoï in het kader van de organisatie van een minivoetbaltoernooi op 22/12/2013, in de omnisportzaal op de Sippelberg locatie.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

43 votants : 42 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

43 stemmers : 42 positieve stemmen, 1 onthouding.

15. Octroi d'un subside extraordinaire à « Elites Academy Martial Arts » dans le cadre de sa participation à une compétition internationale de Jiu-Jitsu, à Budapest (Hongrie), entre le 15/11/2013 et le 19/11/2013.

Toekenning van een buitengewone subsidie aan « Elites Academy Martial Arts » in het kader van deelname aan een internationale wedstrijd Jiu-jitsu, in Boedapest (Hongarije), van 15/11/2013 tot 19/11/2013.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

43 votants : 43 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

43 stemmers : 43 positieve stemmen.

**16. Octroi d'un subside à Vision Solidaire asbl.
Toekenning van een toelage aan Vision solidaire vzw.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

43 votants : 43 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

43 stemmers : 43 positieve stemmen.

**17. Octroi d'un subside à l'A.G.P.M.
Toekenning van een toelage aan de A.G.P.M. vzw.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

43 votants : 43 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

43 stemmers : 43 positieve stemmen.

**18. Octroi d'un subside à l'Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek-Saint-Jean.
Toekenning van een toelage aan de Opleidingsschool voor Jongeren van Sint-Jans-Molenbeek.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

43 votants : 43 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

43 stemmers : 43 positieve stemmen.

**19. Octroi d'un subside à l'école d'athlétisme du DACM (Daring athletic Club de Molenbeek).
Toekenning van een toelage aan de club (Daring Athletic Club van Molenbeek) de DACM.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

43 votants : 43 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

43 stemmers : 43 positieve stemmen.

**20. Subventions aux communes en matière de mise en place de formations sportives - Conventions pour les Clubs sportifs de catégorie 4 et 6.
Subsidies aan de gemeenten voor de invoering van sportopleidingen - Ontwerpovereenkomsten voor sportclubs van categorie 4 en 6.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

43 votants : 43 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

43 stemmers : 43 positieve stemmen.

**21. Octroi d'un subside à l'a.s.b.l. Le Trait d'Union.
Toekenning van een subsidie aan de v.z.w. Le Trait d'Union.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

**22. Subvention à l'Association Centre Communautaire Maritime pour l'Atelier d'Initiation à l'Art - AIA.
Subsidie aan de Vereniging Gemeenschapscentrum Maritiem voor het Atelier Inwijding in de Kunst - AIA.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame El Hajjaji.

Mme El Hajjaji :

J'ai été lire le dossier dans BO Secrétariat, et il n'y avait pas beaucoup d'informations. Il s'agit d'un subside de 2000 euros pour un atelier concernant l'initiation à l'art et alors on dit que ces 2000 euros vont servir à la préparation d'un voyage au Maroc pour aller à la rencontre de l'autre sur le plan culturel. C'est un échange, j'aurais juste voulu savoir un peu plus sur ce voyage, c'est où, c'est quand et avoir un peu de précision parce qu'il n'y a vraiment rien dans le dossier. On dit qu'on va rencontrer les artistes parce que c'est important pour le public du quartier et j'aimerais savoir quels artistes on va voir, quelle est la discipline et alors s'il y a un partenaire local pour ce type de choses ? Parce que vous dites que c'est censé renforcer la démocratisation des droits humains et des droits culturels, donc j'aurais voulu en savoir un peu plus sur la philosophie du projet.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame El Hajjaji.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Pour ceux qui ne sont pas au courant, ici au Centre Communautaire Maritime, il y a une série d'activités qui sont organisées pour les femmes et donc, il y a un groupe de femmes qui ont une dynamique très importante au niveau du quartier, à travers toutes les activités qui se développent ici au Centre Communautaire Maritime, et effectivement ils sont venus auprès de mes services pour demander un soutien dans le cadre de ce projet. C'est un projet d'échanges culturels, de rencontres avec des associations locales. Je constate ici effectivement, aussi bien dans la présentation que dans le décide, il n'y a pas les informations nécessaires. Je vais vous les transmettre, car il y a un dossier très complet et très circonstancié. Les 2000 euros qui sont octroyés, ce n'est qu'une partie du budget global. C'est un groupe de femmes qui vont se rendre au Maroc pour une certaine période, pour participer à des ateliers sur place. C'est un dossier très complet et je suis un peu étonné que ça ne soit pas repris là-dedans, mais si vous le souhaitez, je vous transmettrai toutes les informations que vous souhaitez avoir par rapport à ce projet.

Mme El Hajjaji :

On parle d'aller à la découverte de l'autre sur le plan culturel et pour moi, je m'excuse de le dire comme ça, ce sont des Marocaines qui vont au Maroc, donc est-ce que ça c'est véritablement un échange culturel ? Pourquoi le choix du Maroc et pas un autre pays ? Et je voudrais savoir quand ce voyage a lieu ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Vous savez, on peut faire des découvertes culturelles dans son pays d'origine, vous savez.

Mme El Hajjaji :

Vous êtes gentils, mais j'aimerais avoir une réponse à ma question.

M. l'Echevin El Khannouss :

Vous savez, je ne vais quand même pas faire comme certains le souhaiteraient, m'ingérer dans les projets présentés et commencer à conseiller. Moi je crois que le projet a été présenté au service des Relations internationales, ils ont estimé que c'était un projet pertinent. Franchement je constate ici que les éléments que vous souhaitez connaître quant à la période, quant à l'association partenaire sur place et que ça n'est pas repris dans le décide, moi je vous propose de vous transmettre les informations. Mais de grâce, ne me demandez pas de m'ingérer quant à la l'orientation que doit prendre l'association par rapport au projet.

Mme El Hajjaji :

Écoutez, on a une Maison des Cultures à Molenbeek-Saint-Jean et donc moi je suis quand même bien étonnée que vous n'ayez pas la réponse.

M. l'Echevin El Khannouss :

La Maison des Cultures n'a pas le monopole de la culture, il y a d'autres associations qui peuvent aussi proposer des activités culturelles.

Mme El Hajjaji :

Et bien écoutez, avec les éléments de réponse que vous m'avez donnés ce n'est pas suffisant et donc nous nous abstiendrons.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je vous ai proposé de vous envoyer les éléments de réponse, si vous voulez vraiment connaître les activités de cette association, et je le ferai.

Mme El Hajjaji :

Mais vous pouvez aussi reporter votre point.

M. le président :

Non, c'est dans le budget 2013, on ne peut pas le postposer.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban, mais pour 30 secondes maximum.

M. Ikazban :

Je suis le seul à qui vous limitez le temps de parole.

M. le président :

Non Monsieur Ikazban, vous ne vous étiez pas inscrit sur le point avant la réponse de l'Echevin.

M. Ikazban :

Je vous ferai remarquer que du point 13 au point 21, on était positif, on a tout approuvé. Moi ici, il y a des questions qui sont posées par les Conseillers communaux, des réponses totalement insuffisantes. Quand un Echevin ne sait pas, il n'y a pas de déshonneur à dire qu'il ne sait pas, les réponses ne sont pas suffisantes et en plus, il y a des moqueries incessantes auprès des Conseillers et ça, ça doit cesser absolument Monsieur le Président ! C'est votre rôle, j'aimerais bien que ça cesse. Sur ce point en tout cas, vu le manque d'explication, nous nous abstiendrons.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je souhaiterais qu'on ne déforme pas mes propos. J'ai simplement dit que dans le point qui est déposé aujourd'hui au Conseil, il y a des éléments qui manquent. Je suis le premier étonné, donc je dis simplement que nous possédons un dossier complet avec toutes les réponses aux questions qui ont été posées par Madame la Conseillère communale El Hajjaji et je vous propose, ce n'est pas de l'amateurisme mon cher ami, il peut arriver que les membres du service oublient une partie et c'est ce qui est le cas ici apparemment. Je vous propose de transmettre les informations, sauf si vous me dites que vous n'avez pas envie que cette association puisse recevoir ce subside. Mais alors, de grâce, dites-le clairement et

ce sera acté et on informera l'association. Moi, je vous dis simplement que je vous propose de vous transmettre les informations que vous souhaitez avoir.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 25 votes positifs, 17 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 25 positieve stemmen, 17 onthoudingen.

M. Ikazban :

Je souhaite justifier mon abstention, vu le manque de réponse claire et vu le ton qui est pris par l'Echevin pour répondre à nos Conseillers qui ont été très positifs jusque-là puisqu'on a approuvé tous les cadeaux de pré Noël. Ici, ça manque de réponse, on reconnaît que le dossier est incomplet. Nous nous abstenons et nous demandons qu'on nous transmette les informations complémentaires qui manquent aujourd'hui et que l'Echevin n'est pas capable de nous donner.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

L'incident est clos.

23. Octroi d'un subside exceptionnel à l'association de fait Urban Company dans le cadre de leur projet Street Talent.

Toekenning van een buitengewone subsidie aan de feitelijke vereniging Urban Company in het kader van hun project Street Talent.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

24. Cellule de Coordination des crèches - Convention entre l'asbl Crèche de la Cité Joyeuse, la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et le Centre Public d'action sociale de Molenbeek-Saint-Jean - Avenant.

Coördinatiecel kinderdagverblijven - Overeenkomst tussen de vzw 'Crèche de la Cité Joyeuse', de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek en het Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn van Sint-Jans-Molenbeek - Bijvoegsel.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

En fait, on vient de passer un très long moment à octroyer des subsides sportifs et je vois qu'en matière sociale hélas, qu'on sacrifie les gens. La Cité joyeuse est une crèche de 24 enfants, et sous l'ancien Collège, il y avait eu une convention, je ne vais pas la rappeler en détail, qui octroyait pour lancer cette crèche, pour qu'elle puisse fonctionner, la mise à disposition de puéricultrices ainsi qu'une subvention au niveau de l'action sociale. Il y avait également un échange à quart temps d'infirmière pour cette crèche. Je m'aperçois aujourd'hui, bien sûr que ce n'est pas du sport, comme pour les points précédents, et donc vous êtes amenés pour des raisons budgétaires à réduire la convention à une seule puéricultrice. J'ai quelques questions : je me demande si les responsables de la crèche de la Cité joyeuse sont au courant ? Avez-vous eu l'occasion de leur en parler préalablement ? Du fait qu'on retire une puéricultrice, je me demande si les normes ONE sont toujours respectées ? Je me demande aussi si le nombre d'enfants ne va pas diminuer ? Je trouverais cela extrêmement dommage du fait qu'il n'y a pas assez de places d'accueil, on court derrière la construction de crèches, donc ça serait vraiment très dommage.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Madame Piquard, les relations que la Commune entretient avec la Cité joyeuse, existent depuis longtemps et ont toujours été positives. Il se fait qu'il y a une convention qui a été passée pour soutenir la crèche de la Cité joyeuse qui a été créée, il y a de ça 2 ans. La Cité joyeuse est une ASBL qui s'est tournée vers la Commune pour obtenir un soutien par rapport à l'organisation de cette crèche, par rapport au fait justement qu'il y avait un nouveau projet qui était mis en œuvre à Molenbeek-Saint-Jean, puisque nous avons de bons contacts avec eux. Nous avons répondu à leurs souhaits en mettant, comme vous l'avez souligné, à leur disposition, sur fonds propres de la Commune, de puéricultrice est également un quart temps d'infirmière et nous avons toujours soutenu la Cité joyeuse et sa crèche dans la mesure de nos possibilités. Aujourd'hui, la demande est très importante en ce qui concerne les crèches et, déjà l'année passée, nous avons eu un contact avec les membres du Conseil d'administration de la crèche pour leur signaler qu'ils devaient envisager à terme de rechercher d'autres modes de subventionnements parce que la Commune n'a plus les capacités financières pour leur donner un subside aussi important pour assurer une partie de leur fonctionnement. Donc la crèche de la Cité joyeuse est informée de ce souhait de la Commune depuis près d'une année. Nous avons participé à leur Conseil d'administration. À cette occasion, ça été encore signifié au dernier Conseil d'administration que nous allions modifier la convention. Alors dire qu'ils l'ont pris sans sourciller, évidemment qu'ils auraient souhaité pouvoir garder toutes les aides qui leur étaient accordées. Et voilà, nous devons faire des efforts budgétaires, nous les faisons dans tous les domaines y compris dans le cadre des subventions que nous donnions spontanément à un certain nombre d'associations depuis des années. Nous nous sommes aussi engagés à l'égard de la crèche à les soutenir dans leur recherche d'autres subventions, parce qu'aujourd'hui les membres du Conseil d'administration de la crèche, ce sont essentiellement des bénévoles, des gens qui consacrent une partie importante de leur temps à assurer la gestion de cette crèche et ils n'ont pas nécessairement les connaissances nécessaires pour savoir à quelles portes aller frapper et comment activer les possibilités qui peuvent être offertes par l'ONE. Donc, nous nous sommes engagés à mettre à disposition la connaissance que nous avons par rapport

aux possibilités de soutien, de les mettre à disposition de la Cité joyeuse pour voir dans quelle mesure on ne pourrait pas obtenir d'autres modes de subventionnements. Nous nous sommes également engagés à mettre à leur disposition, s'ils le souhaitent, un article 60.

Je peux aussi vous dire que d'une manière générale la Commune a toujours soutenu la Cité joyeuse, il y a les concerts qu'ils organisent et nous mettons des salles à disposition, nous les soutenons dans l'organisation des manifestations qu'ils font. Nous le ferons d'ailleurs à l'occasion des 100 ans qu'ils vont fêter au mois de juin. Donc la Commune est toujours à disposition pour soutenir la Cité joyeuse et je ne connais pas d'autres exemples de Commune qui soutienne des crèches, des ASBL privées en leur mettant à disposition de tels moyens.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je voudrais quand même attirer votre attention, en tout cas vous rappelez Madame la Bourgmestre que si nous avons soutenu cette crèche-là, de cette façon-là, c'était quand même à moindre frais que d'en construire une, nous-mêmes sur fonds propres, même avec des subsides partiels. Il n'y avait que deux puéricultrices qui étaient mise à disposition pour l'ensemble des bébés, plus trois subventionnées par l'ONE. Or il en faut une pour sept enfants. Donc, c'était une formule, vous l'avez acceptée avec nous en Collège, qui permettait d'avoir 24 places bons marchés. En plus, il y avait une convention avec le CPAS, c'était donc des enfants défavorisés. Je trouve donc que c'est très dommageable, il s'agit d'accueil d'enfants. Quand vous dites que vous soutenez la Cité joyeuse, c'est clair qu'il y a plusieurs ASBL dans la Cité joyeuse et c'est vrai qu'ils font du travail très remarquable, parce que moi, je les ai soutenus pendant cinq ans.

Vous me dites que la Commune va les soutenir pour les orienter vers les bonnes portes. Moi je ne demande pas mieux, mais je vous suggère de mettre alors les personnes qui s'occupaient de la Cellule Coordination Crèche, si cette cellule existe encore.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 25 votes positifs, 17 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 25 positieve stemmen, 17 onthoudingen.

Madame Piquard justifie son abstention.

Mevrouw Piquard verantwoordt haar onthouding.

Mme Piquard :

On a décidé de s'abstenir parce que comme je l'ai longuement développé, cette Commune, enfin pour le moment la majorité ne soutient pas l'accueil des enfants. C'était une formule, je le répète bon marché pour obtenir une crèche de 24 places ouvertes.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

L'incident est clos.

**25. Budget communal 2014 - Arrêt de crédits provisoires pour le 1er trimestre 2014.
Gemeentebegroting 2014 - Vaststelling van voorlopige kredieten voor het eerste
trimester 2014.**

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous n'avez pas la parole. Madame Piquard a justifié son abstention et le point 24 est clos.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais juste comprendre pourquoi, dans la situation difficile financière de la Commune, pourquoi le budget 2014 n'est pas encore fini ? Je voudrais savoir pourquoi on n'arrive pas à clôturer ce budget ? Par qu'ici, on doit voter des budgets provisoires et je voudrais avoir quelques explications à ce sujet. J'aimerais aussi savoir quand ce budget arrivera ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Dus ik heb ongeveer dezelfde vraag, waarom hebben we nog geen begroting voor 2014 en wanneer gaan we ze krijgen? Hier, la ville de Bruxelles a montré l'exemple à ce sujet.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Merci Monsieur le Président.

On va voter les crédits provisoires et c'est vrai que l'année passée, quand on a du adopter le premier budget, je pensais clairement qu'on allait pouvoir, avant la fin de l'année, respecter un prescrit légal, c'est-à-dire de présenter un budget avant la fin de l'année et je me demande en effet pourquoi et dans quelles conditions on va un jour voir ce budget voté ?

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Donc ici, la délibération qui nous est proposée, c'est d'accepter les douzièmes provisoires. Ça signifie qu'en l'absence de budget, on permet à la Commune de continuer à fonctionner. Sur cet aspect-là, évidemment que l'opposition ne va pas s'opposer à ce point parce que il faut que la Commune puisse continuer à fonctionner. L'équipe en place de la majorité, elle s'entend tellement bien, qu'elle n'a pas encore son budget. Mais nous, on ne veut pas pénaliser l'ensemble de la Commune à cause de ça et donc on votera ces douzièmes provisoires, en attendant avec impatience le prochain budget.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Je voulais plus ou moins répéter ce que mes collègues ont dit, c'est-à-dire que c'est étonnant que vous n'avez pas encore de budget, alors que la plus grande Commune de la Région l'a déjà fait. Évidemment que nous ne pouvons pas voter contre ce point, car ça signifierait bloquer la Commune. Mais nous ne pouvons pas non plus voter pour, car il n'est pas normal que vous n'avez toujours pas de budget à ce moment de l'année. Nous allons donc nous abstenir.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Moi, j'avais simplement une petite réflexion, quand on sait que notre mode de fonctionnement est essentiellement axé autour de subventions et de crédits, que le principe d'arrêter des crédits provisoires, c'est une méthode nécessaire, mais préalablement à l'établissement d'un budget, c'est un exercice périlleux surtout par rapport à la majorité qui veut apporter de grands changements. Donc, en connaissance de cause, on établit un budget préalable, surtout après une année d'exercice, donc on a des repères. Aujourd'hui je peux comprendre qu'il faut fonctionner de la sorte, mais n'est-il pas risqué, d'autant plus que le mode de fonctionnement basé sur des crédits est un élément important dans l'établissement du budget ? Donc n'y a-t-il pas là un risque, une surestimation ou alors l'exercice a été fait en connaissance de cause ?

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Effectivement, c'est pour permettre à la Commune de fonctionner normalement. Est-ce que je peux finir ? Merci. Donc, Monsieur De Block, la situation difficile de la Commune n'a rien à voir avec le fait de ne pas avoir approuvé un budget. Donc l'approbation des crédits provisoires, et je réponds aussi un peu à la question de Monsieur Achaoui en même temps. Merci de ne pas m'interrompre Monsieur Van Damme, moi je ne vous ai pas interrompu, merci c'est gentil. Donc il y a des règles en matière de crédits provisoires. Le règlement général sur la comptabilité rappelle que durant chaque mois, on ne peut dépenser qu'un douzième du dernier budget approuvé. Donc le risque de dérapage évoqué par Monsieur Achaoui n'existe pas du fait que c'est cadencé par la réglementation comptable. Ça répond aussi un peu à votre question Monsieur De Block. La situation difficile de la Commune ne sera pas aggravée du fait de fonctionner avec des crédits provisoires. Cela dit, ce n'est pas la raison qui nous pousse à fonctionner avec des douzièmes provisoires. La raison est que, et pour être franc, le mode du fonctionnement de l'Administration est comme ça. Ce n'est pas une mauvaise méthode en soi du fait qu'elle permet de prévoir au plus juste les crédits de dépenses, mais aussi les crédits de recettes. Mais effectivement, au fur et à mesure du temps, il faudra s'améliorer et essayer de respecter les prescrits légaux comme vous l'avez dit Monsieur Vossaert. La présentation sera au premier trimestre. Ça sera au mois de janvier ou février au plus tard.

Voilà. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je cède la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai évoqué la difficulté financière de la Commune parce que j'ai peur que les douzièmes vont nous enfoncer. J'ai évoqué les difficultés financières parce qu'on a besoin d'un budget et ça justifie le besoin d'un budget vite et donc j'ai posé la question de savoir pourquoi nous n'avons pas encore un budget, et il n'y a pas eu de réponse parce que je pense que normalement ça devrait se discuter en novembre ou décembre au plus tard dans une bonne gestion des choses.

M. l'Echevin Haouari :

Monsieur De Block, comme vous dites au vu de la situation financière délicate de la Commune, le fait de présenter un budget tardivement nous permettra de prévoir au plus juste les crédits de dépenses et de recettes. Ce que je dis, c'est que nous n'avons pas encore reçu tous les éléments qui nous permettent d'établir un budget se rapprochant au plus juste de la réalité. En conséquence, nous avons pris du retard. Ça, c'est le premier élément.

Le deuxième élément, j'ai rappelé qu'il est dans l'habitude de l'Administration de fonctionner de cette manière-là, c'est-à-dire de présenter un budget soit en fin d'année, donc vous pouvez vérifier les budgets sont souvent passés soit au mois de décembre soit au mois de janvier, et donc c'est une manière de faire, de l'Administration, qu'il faudra améliorer avec le temps.

M. le Président :

Alors je cède la parole à Monsieur Van Damme et ensuite à Monsieur Vossaert.

M. Van Damme :

Je suis quand même fort étonné par votre réponse Monsieur l'Echevin des Finances. En fait, ce que vous dites c'est que désormais tous les budgets seront présentés au mois de janvier, février, parce que vous n'avez pas toutes les données de l'année écoulée et donc ce sera toutes les années la même chose et donc vous attendez d'avoir les données complètes fin d'année et donc désormais, vous allez présenter chaque année au mois de janvier, février votre nouveau budget pour l'année en cours. C'est vraiment un raisonnement très bizarre, difficile à comprendre et donc, soit vous inventez n'importe quoi pour ne pas dire la vérité, soit si vous êtes vraiment honnêtes et ça veut dire que désormais vous allez toujours présenter votre budget en janvier et février. C'est quand même une annonce assez particulière parce que je ne connais pas beaucoup de pouvoirs publics qui vont faire ça pour toutes les années qui suivent.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je cède la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je tenais à préciser que ma question était pourquoi pas un budget, mais pas pourquoi on vote aujourd'hui les crédits provisoires. Je sais très bien pourquoi on vote aujourd'hui les crédits provisoires, puisqu'il n'y a pas de budget. Et alors si je comprends bien, il n'y a pas de désaccord aujourd'hui par rapport aux discussions budgétaires, mais vous attendez encore des informations.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

On passe au vote.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 25 votes positifs, 17 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 25 positieve stemmen, 17 onthoudingen.

Messieurs Ikazban et De Block justifient leurs abstentions.

De Heren Ikazban en De Block verantwoorden hun onthoudingen.

M. Ikazban :

Vous ne m'avez pas autorisé à ...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, de toute façon vous auriez pris la parole directement. On passera au point 26 directement après.

M. Ikazban :

Ça, c'est méchant Monsieur le Président. Moi j'ai été sympa avec vous toute la soirée. Je dis simplement que vous avez une manière de présider à géométrie variable. Quand il s'agit de moi, c'est : « Monsieur Ikazban, vous avez trente secondes, vous avez une minute, vous avez deux minutes ... », seulement quand il s'agit de moi. Alors moi je veux bien, mais si vous présidez, il faut présider d'une manière équitable.

M. le Président :

Mais vous ne respectez pas le temps de parole, Monsieur Ikazban ! Le R.O.I. a été construit avec vous, alors mettez-vous dans les rangs. Justifiez votre abstention.

M. Ikazban :

On a entendu l'Echevin des Finances donner un certain nombre d'explications. Par contre, l'explication principale, il ne la donne pas. Vous avez une équipe qui s'entend tellement bien qu'elle n'est pas encore d'accord, qu'elle n'a pas encore de budget et ce qui m'inquiète, c'est quand j'entends que le budget va être présenté durant le premier trimestre. Ça veut dire au mois de janvier, février ou mars. Le premier trimestre, ça peut aller jusqu'à mars. Vous pouvez aussi présenter votre budget en fin d'année prochaine, comme ça vous serez vraiment sûr de vos chiffres. Moi je pense que ce n'est pas sérieux. Vous faites preuve d'un amateurisme grave et c'est pour cette raison que nous avons décidé de nous abstenir.

M. De Block :

Je veux justifier mon abstention.

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je fais rarement usage de ce droit. Je trouve que ça ne va pas que quand évidemment vous n'avez pas toutes les données ou qu'il n'y a pas d'accord politique, enfin je ne comprends pas, j'ai demandé des explications et donc je voudrais quand même avoir des idées, quelles données, quels gros morceaux, quels choix encore à creuser et combien de temps ça va prendre encore ? Donc janvier, février je le dis parce que toute décision du budget qui est reportée de deux mois, ça veut dire que c'est sur deux mois de cette année on ne peut plus mener de politique.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block. On n'interroge pas un Collège sur ses intentions et vous verrez bien quand il vous déposera le budget.

**26. Contrat 2013-2015 visant à améliorer la situation budgétaire communale.
Overeenkomst 2013-2015 ter verbetering van de budgettaire toestand van de
Gemeente**

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

D'abord de nouveau dans le contrat est stipulé qu'il y a plein de dossiers, de plans qu'ils doivent normalement être fournis avec ce contrat et ce n'était pas le cas. Donc il y a un plan de gestion que j'ai reçu finalement, je pense qu'ils l'ont mis aujourd'hui sur BO Secrétariat. Donc je suis content, finalement on a une vision financière jusque 2015. Je vais un petit peu creuser cette affaire-là. Ce qui était prévu aussi, c'est qu'il faut un plan de gestion du personnel d'ici 2015. Vous dites que ce plan a été mis sur BO Secrétariat, en tout cas moi, je l'ai demandé, ce n'était pas dans la farde et donc je ne peux pas approuver un contrat qui n'est pas dedans. Je rajoute et ça a un lien avec le 27, si je peux me permettre, je pense que les deux sont liés. Si une Commune vote le contrat évidemment, ils doivent aussi voter le contrat 2013-2015 visant à promouvoir un développement économique, local et régional. Dans ce contrat la commune s'engage à ne pas lever la taxe sur les ordinateurs ni la force motrice et à se mettre dans un groupe de travail visant à supprimer la taxe des bureaux. On a passé presque 3 heures dont au moins trois quarts d'heure sur des discussions sur des postes. Là on parle sur qui sera taxé dans cette Commune et on veut faire sauter le point dans 3 minutes, cinq minutes. Je veux vraiment pouvoir aller jusqu'au bout ça ne va pas me prendre très longtemps si vous ne m'interrompez plus.

M. le Président :

Aucun problème, il vous reste 2 minutes 45 sec.

M. De Block :

Je vois que dans ce plan, la Commune s'engage avec des annexes que je n'ai pas vues. Je déplore que malheureusement les habitants de Molenbeek ne peuvent pas jouir du même climat favorable fiscal parce que je vois entre autres que dans le document qui va encore être voté tantôt, on va augmenter de nouveau des redevances. Mais par contre, pour les entreprises, zéro taxe au niveau des forces motrices, zéro taxe au niveau des ordinateurs. Donc je demande combien la Commune potentiellement perd à cause de cela. Donc, c'est une question que j'aimerais bien voir pas seulement la situation historique mais à comparaison qu'est-ce que dans d'autres Régions peuvent lever ? Je me rappelle qu'il y a une Commune où Groen-Ecolo est très fort et où ils se tapent quand même sérieusement via la force motrice un budget qu'ils investissent pour des services communaux.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je cède la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Moi j'ai une question très précise. Je voudrais savoir donc dans tous ces documents et tous ces productions annuelles qu'il faut rentrer à la Région pour pouvoir bénéficier de ce million, il faut rentrer la production annuelle du parc locatif communal et du CPAS et moi je voudrai savoir ce qu'il en est exactement à savoir quelle en sera la conséquence. Quelle sera la conséquence de cette production annuelle du parc locatif communal et du CPAS qu'il faut rentrer annuellement ? J'ai une deuxième petite question. Il faut donc le plan il paraît que la première évaluation du plan sera faite sur base des comptes 2013 et je me demande quand ces comptes seront prêts et en définitive à partir de quand la Commune sera prête à pouvoir rentrer le dossier afin d'obtenir son million.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je cède la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Alors par rapport à votre deuxième question Madame Piquard, le compte 2013 ne peut être clôturé. Maintenant les comptes sont présentés ici à Molenbeek vers le mois de juin donc en principe durant cette période-là, le compte 2013 sera présenté.

Mme Piquard :

En juin ? Non, en principe c'est le premier trimestre ? Si je ne m'abuse, au mois de mars, avril ces comptes doivent être rentrés. En tout cas bouclés.

M. l'Echevin Haouari :

Le règlement général sur la comptabilité précise la date du 15 mai.

Mme Piquard :

Donc ce n'est pas pour cette année que la Commune aura ce million.

M. l'Echevin Haouari :

Si vous me laissez finir. La condition pour avoir et ce n'est pas 1 million, donc l'amélioration de la situation financière, c'est 2.285.000 euros. L'ancien contrat était de 2.150.000 euros et il y a un supplément de Molenbeek de 135.000 euros. L'enveloppe régionale n'a pas augmenté. Elle est toujours de 30.000.000 euros à répartir sur l'ensemble des 19 communes. Molenbeek a une augmentation. Par conséquent, d'autres communes ou une autre commune a eu une diminution. Les deux contrats existent depuis 2007, donc ce n'est pas nouveau. Par rapport à vos questions Monsieur De Block, par rapport à la force motrice, la dernière année où la Commune a prélevé cette taxe, le montant de la taxe était de 126.869 euros. On fait fois 10 avec ce contrat étant donné que la Commune n'a jamais prélevé de taxes sur les ordinateurs. Pour la taxe sur les bureaux, effectivement le contrat parle d'un groupe de travail. Ce groupe de travail, à ma connaissance, ne s'est jamais réuni. Donc la Commune fait un énorme bénéfice Monsieur De Block. Donc votre plaidoyer n'était

pas tout à fait exact. Je pense avoir répondu à toutes les questions. Je vous remercie Monsieur le Président.

Mme Piquard :

Monsieur le Président, qui va nous répondre pour le logement ? Je ne sais pas si Monsieur Majoros va le faire lui-même.

M. le Président :

On vous transmettra l'information.

Mme Piquard :

Par écrit avant les trente jours ?

M. le Président :

On vous transmettra l'information.

Monsieur De Block ?

M. De Block :

J'avais aussi posé la question parce qu'évidemment je savais qu'à Molenbeek, la force motrice n'était pas tellement grande, mais je pense qu'il y a quand même certaines grandes entreprises avec beaucoup d'ordinateurs dedans et donc je voudrais avoir une estimation par rapport à d'autres villes où elle est encore en fonction. C'est ça que j'ai demandé parce que je veux qu'effectivement les Molenbeekois savent qu'est-ce qu'on pourrait faire avec ce genre de taxe.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

On peut approuver ?

M. l'Echevin Haouari :

Monsieur De Block, juste pour votre information, les 19 communes bruxelloises adhèrent à ce contrat et donc les taxes dont vous parlez sont compensées et comme je l'ai signalé la première fois où la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et les autres Communes bruxelloises ont adhéré à ce contrat est 2007. Donc faire une comparaison pour revenir en arrière pour quelque chose qui ne va plus jamais se réaliser, honnêtement je ne ferai pas cette comparaison. Si vous voulez le faire, je suis prêt à vous écouter. Ben c'est vous qui posez la question. Merci.

M. le Président :

Est-ce qu'on peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 40 votes positifs, 1 vote négatif, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 40 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 1 onthouding.

**27. Contrat 2013-2015 visant à promouvoir le développement économique local et régional.
Overeenkomst 2013-2015 ter bevordering van de economische ontwikkeling op lokaal en gewestelijk vlak.**

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans voor het punt 27

M. Berckmans :

Voor punt 27 heb ik de volgende vraag. Het gaat over een toelage ter bevordering van de economische ontwikkeling. Mijn vraag is is dat specifiek voor die doeleinde gebruikt of gaat dat in het algemeen in het budget als dat specifiek is kan U daar een paar concrete voorbeelden van geven?

Ma question est de savoir si le subside que la Commune reçoit dans le cadre de la promotion du développement économique, est-ce que c'est spécifiquement pour ce but ou est-ce que ça rentre dans les revenus général et si c'est spécifique pouvez-vous donner quelques exemples de ce qui peut être fait avec ça ?

M. le Président :

Dank U mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gjanaj.

M. Gjanaj :

Oui, Monsieur le Président, je voudrais donc citer les articles de cette convention qui va nous servir aussi, si vous permettez aussi, par rapport aux taxes, aux différentes taxes et soit peut-être je passe directement en même temps que ce point-là je fais la proposition éventuelle de passer aussi ...

M. le Président :

Non non, faisons le point 27 et puis ensuite on fera les taxes.

M. Gjanaj :

Je vous demande un effort peut-être d'attention pour qu'on se souvienne, pour que je ne doive plus répéter ces trois points là. Donc cette convention prévoit à l'article 3 donc au deuxième point ...

M. le Président :

Ah vous parlez du point 28 que vous voulez joindre ?

M. Gjanaj :

Non je voulais joindre les autres points parce que pour moi c'est fortement lié. En tout cas bon écoutez ce n'est pas un problème ...

M. le Président :

Faites 27 et 28 si vous voulez, il n'y a pas de problèmes.

M. Gjanaj :

Non non ça va. Donc il est prévu dans ce contrat que la Commune met en œuvre, toutes les mesures utiles afin de concrétiser les initiatives visant la création d'un climat fiscal favorable sur le territoire de la Commune. Au troisième paragraphe, il est marqué qu'il faut soumettre au Comité de suivi l'augmentation de toute taxe existante qui pourrait avoir un impact sur le développement économique local et au quatrième point il est dit qu'il faut renoncer à toute nouvelle taxe qui pourrait avoir un impact sur le développement économique local. Mes questions sont celles-ci : d'abord, effectivement, je rejoins Monsieur De Block qui faisait remarquer qu'il manquait les annexes alors que c'est repris dans le deuxième paragraphe qu'il fallait annexer les initiatives. Moi je voudrais savoir quelles sont les initiatives que vous comptez lancer pour répondre à l'obligation d'instaurer un climat fiscal favorable pour l'activité économique et les entreprises et pouvez-vous nous citer, les citer, les mettre en rapport le cas échéant avec les taxes qu'on va présenter. C'est pour ça que je voulais faire le lien que vous présenterez plus tard dans l'ordre du jour et qui concerne l'économie, puisqu'il y a tant de nouvelles taxes que des augmentations de taxes existantes qui touchent directement l'activité économique. Et je voudrais vraiment une réponse parce que généralement quand je fais des remarques par rapport au budget, je les fais, mais finalement je n'ai pas de réponse. Là, je voudrais vraiment une réponse par rapport aux initiatives qui sont prises et les mettre éventuellement en rapport.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je cède la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Ce point a déjà été évoqué. C'est le point en lien avec la suppression de la force motrice, la taxe sur la force motrice, sur les ordinateurs. Donc par rapport à votre question Monsieur Berckmans, comme je viens de le dire, il s'agit uniquement de la force motrice et des ordinateurs et donc un groupe de travail devra voir le jour depuis 2007. C'est dit mais il n'a pas encore vu le jour par rapport à la taxe sur les bureaux.

Par rapport à vos questions Monsieur Gjanaj, donc ce contrat a globalisé un peu en parlant de climat propice pour l'activité économique, mais ce qu'il vise in fine, c'est juste uniquement ces deux points, la force motrice, depuis 2007 ça fonctionne comme ça.

Et puis alors pour répondre de manière concrète à vos questions, je ne peux pas vous le dire maintenant parce qu'il y a un groupe de travail qui va être constitué qui est composé des différentes Communes de la Région bruxelloises ainsi que de représentants de la Région. C'est lors de ce groupe de travail que sont discutés les mesures qui peuvent être prises et celles qui ne peuvent pas être prises. Jusque-là et depuis 2007, donc ça fait le troisième contrat que la Commune de Molenbeek signe, vous étiez dans l'ancien Conseil communal, vous le savez les deux premiers contrats la seule chose que les Communes n'ont pas pu prélever en terme de taxe, c'est la force motrice et les ordinateurs. Actuellement

ça se limite à ça. On va voir ce que ça va donner en 2014, mais lors des deux premiers contrats ça c'est limité à ça.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

On peut passer au vote ?

M. Gjanaj :

Ecoutez, je pense encore une fois que malheureusement vous avez fait juste un coller copier, dites-le parce que c'est plus simple. Ce n'est pas la Région, c'est le paragraphe 2 de l'article 3 qui demande, et il est marqué d'ailleurs que vous devez le retirer. En annexe, vous trouverez les initiatives qui seront mises en place pour justement créer un climat fiscal favorable en 2007. Ce n'est pas la troisième fois, mais la deuxième fois et la dernière fois qu'on l'a voté, il y avait les initiatives. Moi je demande simplement, au lieu de le faire ou bien vous me dites que vous avez copié et collé et que vous n'avez aucune initiative à proposer parce que ce n'est pas simplement les deux taxes en question, mais il est marqué qu'il faut soumettre au Comité de suivi. Le Comité de suivi doit être mis en place non pas au niveau régional, mais il doit être mis en place au niveau communal et il faut soumettre au Comité l'augmentation, la présentation de l'augmentation de toutes les taxes existantes qui pourraient avoir un impact sur le développement économique. Donc vous voyez bien que ça n'a pas seulement à voir avec la taxe sur les forces motrices et sur les écrans.

Et l'autre point, c'est que vous renoncez à toute nouvelle taxe ce qui pourrait avoir un impact sur le développement économique local. Ces deux points sont très clairs mais en plus de ça je vais les mettre tout à l'heure ou demain parce que là, je pense qu'il est tard mais je vais les mettre aussi en rapport avec les nouvelles taxes et les augmentations de taxes qui concernent l'activité économique. Moi je voudrais savoir les initiatives, si vous ne les avez pas dites-le nous c'est tout.

M. l'Echevin Haouari :

Donc je vous reconferme ce que je viens de dire. Le groupe de travail n'a pas encore été constitué.

M. le Président :

Monsieur l'Echevin, je suis désolé, mais j'ai Monsieur Berckmans qui voudrait encore intervenir alors si vous voulez, on peut encore continuer comme ça longtemps, mais je préfère d'abord entendre Monsieur Berckmans et puis ensuite votre réponse et puis après time, on passe au vote.

Merci. Je cède la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Dus mijn vraag was de subsidies die het gewest geeft komt dat in de algemene middelen in de algemene begroting of is dat bestemd, komt dat in de algemene middelen ter vervanging van de belastingen op de drijfkracht en de computers of is dat bestemd voor specifieke doeleinden.

Donc je répète en français, ce subside est-ce que ça vient dans les recettes générales en remplacement des revenus de ces deux impôts ou est-ce que ça doit être affecté à des postes spécifiques économiques ?

M. le Président :

Dank U Mijnheer Berckmans.

Non, Monsieur De Block il est intervenu. Il a parlé sur les deux choses et il a eu son droit de réponse, donc Monsieur Haouari, vous avez la parole.

M. l'Echevin Haouari :

Il n'y a pas d'affectation.

M. le Président :

Non, vous êtes intervenus sur 26 et 27 à votre demande.

M. l'Echevin Haouari :

Donc, il n'y a pas affectation, je pense que vous avez compris. Vous savez de quoi il s'agit. Monsieur Gjanaj, je reconfirme ce que j'ai dit, vous avez fait un travail de fou, je vous en remercie, mais ce que j'ai dit est correct, je vous dit que la Région n'a pas encore convoqué ce groupe de travail, mais je vais vous envoyer toutes les informations, toute la paperasse par rapport à ce fonds, mais ce que j'ai dit est totalement correct et c'est bien le troisième contrat je le confirme. Je peux vous envoyer le premier et le deuxième, vous avez l'air d'être persuadé que c'est le deuxième, c'est le troisième pour tout le reste, je peux vous transmettre la lecture si vous en voulez.

M. le Président :

Est-ce qu'on peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 40 votes positifs, 1 vote négatif, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 40 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 1 onthouding.

**28. Fonds régional de refinancement des trésoreries communales (FRBRTC) -
Convention de prêt.
Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesauriën
(BGHGT) - Leningsovereenkomst.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

**29. Fabrique d'église St-Charles-Borromée - Compte 2012.
Kerkefabriek Sint Karel Borromeus - Rekening 2012.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 41 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 41 positieve stemmen, 1 onthouding.

30. Fabrique d'église Saint-Charles Borromée : Compte de fin de gestion - Nomination du nouveau trésorier.

Kerkefabriek Sint-Karel Borromeus: Slotrekening - Benoeming van de nieuwe schatbewaarder.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 41 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 41 positieve stemmen, 1 onthouding.

**31. Fabrique d'église St-Jean Baptiste - Compte 2012.
Kerkefabriek Sint-Jan de Doper - Rekening 2012.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Oui, on va approuver les 4 points ou 5 points de Fabrique d'église, mais est-ce que c'est habituel d'avoir des nominations de nouveaux trésoriers qui passent comme ça dans une délibération ?

M. le Président :

Je n'en sais rien. Je ne me pose plus la question. Même si on ne doit pas le valider on le valide et puis c'est tout.

M. Ikazban :

Quoi on nomme comme ça un Administrateur et ça passe au Conseil communal ? C'est quand même surprenant alors que normalement quand on désigne des personnes ...

M. le Président :

Ils nous ont transmis l'information. Ils nous ont demandé de le faire valider, on l'a validé. Il faut voir ce que comporte leur règlement interne.

M. Ikazban :

Je vais vous dire pourquoi je pose la question. Je pose la question pour deux raisons. D'abord, c'est la première fois que je vois ça. Je n'ai pas de souvenir en tout cas d'en avoir vu.

M. le Président :

Et donc, vous allez le demander pour toutes les autres églises.

M. Ikazban :

Et deux, quand il y a des nominations qu'on décide ou qu'on entérine, en principe quand il y a des noms, ça passe en huis clos. Donc je suis un peu étonné. C'est tout.

M. le Président :

Pas pour des postes comme ça. C'est des postes publics. Voilà.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

41 votants : 40 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

41 stemmers : 40 positieve stemmen, 1 onthouding.

**32. Fabrique d'église Ste-Barbe : Budget 2014.
Kerkfabriek Sint-Barbara : Begroting 2014.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 41 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 41 positieve stemmen, 1 onthouding.

**33. Nouvelle loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten – Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

J'ai Monsieur De Block, mais j'ai Monsieur Ikazban qui avait demandé avant et j'ai Monsieur Ait Jeddig. Allons-y, Monsieur Ikazban était le premier. Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Alors voilà, je sais qu'on parle ici de communication et donc simplement de mode de financement.

M. le Président :

Et vous pouvez constater que dans la délibération les descriptions par poste sont beaucoup plus détaillées que ce qu'ils n'étaient précédemment.

M. Ikazban :

Je constate et je précise que vous vous améliorez donc je vous félicite. Pour ce point-là hein. Donc simplement moi ce que je voudrais savoir, pour l'achat de la tronçonneuse d'élagage pour le service des Plantations est-ce que, je ne sais pas pourquoi ça fait rigoler tout le monde ...

M. le Président :

Parce que la façon dont vous l'avez dit, j'ai cru entendre une célèbre radio du matin donc voilà.

M. Ikazban :

Laquelle ? Il est fatigué le Président. Ce que je voudrais savoir en fait, est-ce que cette tronçonneuse, c'est un nouvel appareil ou est-ce que c'est un remplacement de celui qui a été volé ?

M. le Président :

Qu'es ce que ça change ?

(Rires - Gelach)

M. Ikazban :

Vous voulez que je retire ma question ? C'est ça ?

M. le Président :

Je vous en prie allez-y.

M. Ikazban :

Je n'ai plus envie de poser des questions. Je m'arrête là, il est fatigué, j'ai compris le message je vais rester gentil avec le Président, même si lui il n'est pas sympa.

M. le Président :

Ça va.

Je cède la parole à Monsieur De Block

M. De Block :

Je veux m'abstenir.

M. le Président :

De toute façon c'est le mode de financement. Vous ne votez pas sur les objets, vous votez sur la façon dont on a imputé les dépenses.

M. De Block :

De toute façon je suis contre l'argent pour le pack biométrique. Je ne veux pas marcher dans un modèle d'état big brother.

M. le Président :

Et alors, vous vous abstenez sur la totalité du point c'est ça ?

M. De Block :

A moins que je peux demander un vote séparé ?

M. le Président :

Non, c'est le mode de financement.

M. De Block :

Donc je m'abstiendrai.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 41 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 41 positieve stemmen, 1 onthouding.

M. le Président :

C'était le dernier point de cette soirée. Je vous propose de nous retrouver demain à 19 heures, même lieu et je vous souhaite une bonne nuit, de bien vous reposer, parce que demain, vu la vitesse à laquelle ça avance, on terminera probablement pas avant 2h, 3h, 4h du matin. Nous pouvons tout laisser. Le CCM sera sécurisé et personne ne rentre.

La séance est suspendue jusqu'au jeudi 23/01 à 19h00.

De zitting wordt geschorst tot donderdag 23/01 om 19.00 uur.

Monsieur le Président rouvre la séance.

Mijnheer de Voorzitter heropent de zitting.

M. le Président :

Je rouvre la séance.

34. Redevances sur la délivrance de pièces et de renseignements administratifs - Modification pour les exercices 2014 à 2016 inclus.
Retributie voor het afleveren van administratieve stukken en inlichtingen - Wijziging voor de dienstjaren 2014 tot 2016 inbegrepen.

M. le Président :

Comme je vois que Madame Piquard demandait déjà la parole, elle l'aura dès que Monsieur Mahy aura fait sa présentation. C'est Monsieur Mahy qui va d'abord présenter le point Madame Piquard. C'est parce que j'ai vu que vous demandiez la parole et donc j'ai noté votre interpellation.

M. l'Echevin Mahy :

J'interviens parce qu'il y a la majorité, tous les points en fait qui ont été modifiés et sont d'ordre de l'Urbanisme. Donc si je prends, il y a des hausses et des baisses, il y a des distinguos qui ont été fait également. Si je passe vite en revue donc le quatrième point, demande de prorogation de permis, ceci est une nouveauté. Les renseignements urbanistiques article 275 du Cobat, ceci est une augmentation, donc on passe de septante-cinq à cent trente-cinq euros, confirmation du nombre de logements. C'est une nouveauté, l'avis sur les divisions de biens également est une nouveauté, copie de plans digitalisés, un peu plus bas, c'est une nouveauté, je vais commenter ces quelques points.

Pourquoi il y a eu des augmentations ou des nouveautés ? C'est que donc de toute façon, c'est un règlement taxe, ce sont des redevances qui sont de toute façon destinés à procurer à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean des moyens financiers. Donc on ne se cache pas de le dire malgré tout, c'est pour apporter des moyens financiers pour des politiques que l'on mène.

Deuxième élément d'information, c'est que nous avons augmenté sensiblement la qualité des informations de type urbanistique qui nous était demandées et ça nous demande énormément de temps. Simplement, ce sont des avis sur des divisions de biens, des confirmations sur les nombres de logements et ça demande une recherche vraiment approfondie et ça prend énormément de temps aux fonctionnaires. Il faut savoir que les tarifs qui sont appliqués ici sont de l'ordre de la moyenne de la Région et il nous semblait important que nous améliorions la qualité des informations parce que beaucoup d'acheteurs de biens se trouvaient souvent avec une information soit absente, soit inefficace pour comprendre ce qu'ils achetaient. Si je passe un peu plus loin pour les permis d'urbanisme, donc les dossiers de demande de permis d'urbanisme, régularisation, abattage d'arbres, ce sont des postes soit qui ont été augmentés, soit qui ont été diminués notamment pour la demande des permis d'urbanisme pour l'abattage d'arbres. Ensuite je fais un distinguo entre permis d'urbanisme et certificat d'urbanisme, il s'agit simplement de la même chose sauf que les permis d'urbanisme sont beaucoup plus détaillés.

Voilà. J'attends vos questions.

M. le Président :

Donc j'ai Madame Piquard qui a demandé la parole. J'ai quelqu'un d'autre qui souhaite l'avoir ? Monsieur Berckmans, Monsieur De Block. Je cède la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Moi j'ai une question de détail. En fait ça concerne, mais bon c'était inscrit dans le point, la célébration des mariages. Donc je vois lundi mariage possible l'après-midi, pas le matin, mardi mariage possible l'après-midi, pas le matin, mercredi pas de mariage possible, jeudi mariage possible l'après-midi, vendredi mariage possible en matinée et bon le samedi en matinée. Alors il y a une législation qui dit que pour la célébration des mariages, les personnes choisissent le jour de leur mariage. Le jour, et ça veut dire que tant qu'une Administration communale est ouverte. Bien sûr on ne peut pas se permettre de prendre un bain de minuit en se mariant à Molenbeek-Saint-Jean dans l'étang du Karreveld. Mais voilà je crois qu'il y a une contradiction par rapport à la législation je vous demanderai sauf si elle avait changé depuis un an, de la vérifier et de remettre ça au top.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je cède la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u mijnheer de Voorzitter. Dus mijn vraag. Ik heb een praktische vraag dus ik heb de beslissing van 23 mei afgedrukt en ik heb geprobeerd te vergelijken en terug te vinden. Het is als gemeenteraadslid al een immens werk om al die, om die immense gemeenteraadszitting voor te bereiden als ge dan nog moet beginnen zoeken waar en wat dans stel ik de vraag of het in de toekomst mogelijk is zoals mijnheer Mahy het heeft uitgelegd erbij te zetten als het om een nieuwe belasting gaat en bijvoorbeeld twee kolonnen, het oude tarief en het nieuwe tarief dat zou ons werk besparen en ik denk dat dat ook de zaak begrijpelijker zou maken. Dank U.

M. de Voorzitter :

Dank U mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

M. De Block :

Oui je voudrais insister et donc réfuter la logique qui est derrière ce genre d'augmentation de redevance. On se rapproche du coût réel ou coût vérité des services offerts à la population et donc je pense que ça nuit à l'aspect des services publics parce que évidemment si l'habitant ou le citoyen doit se rapprocher du coût réel des services offerts par la Commune, alors on peut encore augmenter de beaucoup les différentes redevances et donc je ne pense pas que c'est dans cette direction qu'il faut aller. Je voudrais aussi en fait stipuler que certaines de ces nouvelles augmentations touchent des gens qui, à mon avis, veulent investir, pour rénover, par exemple leur habitation, la qualité des maisons à Molenbeek et je ne sais pas si c'est vraiment ça le signal qu'on veut donner. Ce n'est pas toujours des grands propriétaires. A moins que je n'aie pas bien compris l'ensemble des trucs et puis effectivement pour comparer, j'ai juste, j'ai été con, j'ai été vraiment con, je suis allé au guichet électronique de la Commune ou j'ai imprimé le règlement en vigueur mais hélas ce n'est pas le règlement en vigueur. Ce n'était pas la somme qui était en fait votée

déjà il y a plusieurs mois et donc je ne sais pas si légalement quand il y a un règlement qui est publié sur le site de la Commune, si finalement on peut demander des autres prix aux guichets. Je pense qu'il y a une législation là-dessus comme par exemple dans les supermarchés, quand on voit un prix, on ne peut pas demander un autre prix à la caisse. Je soutiens Monsieur Karim Majoros qui ne veut absolument pas rentrer dans la marchandisation de services, qu'il m'appuie dans ce point-là et je voudrais donc faire en sorte que dans sa propre majorité, ils combattent tout ce qui est marchandisation de service public.

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Alors donc voilà, on a appris hier que le budget communal ne va pas être voté cette année, il faudra attendre le prochain trimestre en tous les cas de l'année prochaine. Mais on est déjà ici devant toute une série de propositions d'augmentations de taxes et de redevances et tutti quanti. C'est ce que la majorité fait de mieux en tout cas depuis qu'elle est là, c'est augmenter toutes les redevances, tout ce que les gens doivent payer. Je ne vais pas revenir sur les mariages parce que ma collègue en a parlé, pour se marier à Molenbeek-Saint-Jean il faudra payer cent cinquante euros, mais au niveau de l'Urbanisme, moi je vais surtout me concentrer là-dessus au niveau de tous les changements qui ont eu lieu et effectivement je rejoins là la remarque de Monsieur Berckmans. Je pense qu'il aurait été intéressant d'avoir un tableau plus clair entre ce qui change et ce qui ne change pas. Ça nous aurait évité quelques fouilles archéologiques d'autant plus que je ne suis pas certain que ce qu'on a imprimé, ce qui se retrouve sur le site, et là je suis d'accord avec ce que vient de dire Monsieur De Block, j'ai constaté également que le montant qui se trouve dans les documents qu'on peut imprimer sur le site ne correspond pas du tout à ce qu'on peut trouver aux guichets. J'ai encore vérifié ça hier.

Par rapport à tout ce qui est modifications, parce que tantôt vous modifiez, vous simplifiez, vous séparez, vous fuselez mais il y a quand même, moi je vais surtout m'atteler à ce qu'on appelle le permis d'urbanisme, le permis de régularisation. Qu'est-ce que c'est ? Le permis d'urbanisme, c'est cent vingt euros. Un permis d'urbanisme de régularisation c'est cinq cent euros, je ne me trompe pas ? Dans le précédent règlement, il y avait une possibilité pour un permis de régularisation de doubler le montant initialement prévu. C'est bien ça hein ? Moi, je pense que cette mesure est une très mauvaise mesure pour les Molenbeekois et notamment une partie des Molenbeekois enfin des moins riches puisque Madame Schepmans a encore confirmé récemment qu'il n'y a pas de riche à Molenbeek-Saint-Jean, vous avez dit qu'il n'y a pas de riche. Il y a que trois personnes qui sont riches, donc ça veut dire que tout le reste n'est pas riche et donc puisque je rejoins entièrement Madame Schepmans quand elle dit qu'il y a très peu de riches à Molenbeek-Saint-Jean et en même temps si on fait cette conclusion, on doit avoir la décence de ne pas aller taxer les plus pauvres. J'ai entendu dans l'exposé de l'Echevin de l'Urbanisme une justification. D'abord la première justification, c'est de faire rentrer l'argent dans les caisses. Il l'a dit, il faut être honnête c'est ça. Puis, il a rajouté : « oui comme on a tendance à améliorer la qualité du service sensiblement », j'ai l'impression d'entendre ce qu'on nous a dit avec les garderies scolaires. On nous a aussi dit qu'on supprimait la gratuité des garderies scolaires

mais ne vous inquiétez pas on va améliorer la qualité. On attend toujours l'amélioration de la qualité des garderies scolaires. Mais je vais essayer de vous expliquer pourquoi je pense, pourquoi nous pensons que le permis de régularisation à cinq cent euros...

Monsieur, si vous me filmez, il faut demander l'autorisation vous savez ça ? On ne sait jamais parce que vous êtes toujours pointé vers moi, je le dis simplement comme on l'interdit à certains, il faudrait être équitable hein monsieur le Président. »

M. le Président :

Je n'ai pas donné d'autorisation de filmer. La seule autorisation que j'ai donné c'est à Monsieur Rekik.

M. Ikazban :

Et donc au demeurant ça ne veut pas dire que je refuse, mais je dis simplement par principe, il faut aussi le demander. Donc sur les cinq cent euros, moi je pense que vous allez cibler une partie des gens qui ont le plus de difficultés dans cette Commune. Je parle notamment des Molenbeekois qui ont travaillé durement dans ce pays, dans cette Commune pendant des années dans le bâtiment, dans le métro et qui ont à la sueur de leur front acheté un bâtiment, un immeuble, une maison. Parfois ils l'ont acheté avec des irrégularités, ça on le constate tous les jours sans le savoir et puis parfois il y a des gens qui ont enlevé des cheminées parce qu'ils ont élevé six à huit enfants en moyenne par famille. On a enlevé des annexes avec des wc. Il y avait des anomalies et éventuellement comme obligation d'introduire un permis de régularisation. Alors j'ai envie de mettre les deux en parallèle. Vous allez taxer des gens qui ont réussi à devenir propriétaire il y a des années, qui ont travaillé durement dans ce pays, qui ont contribué à le construire, qui ont même rénové ces quartiers parce que ces quartiers ont été abandonnés, ils ont été délabrés. Ces gens-là, ils devraient recevoir une médaille et pas des taxes. Je trouve que la décision que vous prenez aujourd'hui, c'est encore une fois une décision injuste et c'est toujours plus facile de s'en prendre au plus faible, c'est toujours plus facile d'aller chercher dans la poche de ces gens-là et il est clair que dans le Molenbeek historique, vous allez toucher ces gens-là et je me demande si tous les membres de la majorité acceptent de voter cette taxe et cette redevance aujourd'hui. Est-ce que vous avez le courage de voter ça sans le moindre problème ? Moi je pense qu'encore une fois qu'on cible les plus faibles, encore une fois on cible des gens méritants qui ne fraudent pas qui ont très souvent des immeubles avec des inégalités.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban ça fait déjà six minutes.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je pense qu'on parle d'un sujet extrêmement important. Ça vous dérange ?

M. le Président :

C'est qui le Président ici ? Je demande aux Echevins de se taire. Merci.

Monsieur Gjanaj, je vous cède la parole.

M. Gjanaj :

Oui, Monsieur le Président ...

M. le Président :

Oups excusez-moi, j'ai fait une erreur, je vous ai coupé le micro.

M. Gjanaj :

Voilà donc Monsieur le Président, moi je voulais juste prendre la parole pour savoir si c'était possible, avant qu'il ne devienne trop tard, de pouvoir réagir après les points jusqu'au numéro 40. Donc je peux soit réagir maintenant, mais ce serait partiel. Moi j'ai envie de faire plus une remarque d'ordre général qui prendra en compte les 4 ou 5 points suivants concernant les taxes. Est-ce que je peux intervenir au numéro quarante et ça reprendra un peu en diagonale sans être précis.

M. le Président :

Non, tout le monde est intervenu ici sur le point trente-quatre. Restez sur le point trente-quatre, si vous voulez joindre d'autres points, on peut en discuter pour les points suivants. Mais sur celui-ci puisque chacun est intervenu sur le point trente-quatre exclusivement, restons dessus. Sinon on va repartir, comme on l'a eu hier, avec des discussions multiples sur des points différents.

M. Gjanaj :

Ok. Je vais faire alors la remarque d'ordre général en prenant en diagonal. Moi, ce que je voulais dire, c'est qu'en voyant un petit peu toutes les augmentations et en fait ces augmentations à mon sens, elles sont dirigées notamment aussi sur les petits commerces. Même presque toutes les augmentations et toutes les nouvelles taxes qui sont mises là, elles concernent les petits commerces. Je suis retourné un peu, j'ai été chercher dans mes archives et j'ai trouvé un très bel article ou en fait, c'est notre Bourgmestre qui n'était pas encore Bourgmestre à ce moment-là qui s'exprime. On était tous jeunes, mais cependant on n'était pas tous insouciant et dans cet article-là, on parle de l'économie et il est fait référence à une étude du MR qui attirait l'attention sur l'évasion vers la périphérie de nombreuses entreprises résidant parfois de très longues dates dans nos agglomérations. Et alors vous évoquez aussi, Madame la Bourgmestre, le poids de la fiscalité communale de plus en plus importante et préconisez même un stop fiscal malgré, et c'est là où c'est très important parce que même si à ce moment-là ce n'était pas vraiment d'actualité, aujourd'hui ça l'est malgré l'état particulièrement préoccupant des finances communales. Donc ça c'est très important cette phrase parce que si ça ne l'était pas, si ça n'était pas d'actualité à ce moment-là, aujourd'hui ça l'est. La situation des finances communales est très préoccupante mais je trouvais que c'était une phrase qui avait ça raison d'être mais il est important aussi de favoriser le petit commerce. Hors j'ai l'impression que toutes les taxes qui sont prises, toutes les augmentations, visent en particulier les commerçants dans une période qui n'est pas la plus propice pour ce genre de modifications, d'augmentations et en tous les cas d'acharnement par rapport à ce petit commerce parce que ce petit commerce, il est quand même celui qui permet à une population à bas revenus d'avoir au moins avoir un petit panier de consommation digne de l'être et j'ai l'impression qu'augmenter les taxes par rapport à des permis, des augmentations ça va faire en sorte que le petit commerce va être obligé d'augmenter, de répercuter toutes ces augmentations, toutes ces taxes et toutes ces redevances sur les consommateurs et les consommateurs n'ont pas les moyens financiers. Donc on est dans une situation qui est très difficile et en plus, sans exclure aussi que certains commerces vont devoir fermer ce qui va aussi avoir des conséquences au niveau

fiscal. Là, on est vraiment dans une problématique très importante. Je n'ai pas l'impression qu'il faille dans cette période-ci s'attaquer aux commerces et donc, malgré que la situation économique financière de la Commune soit préoccupante, il faut trouver les moyens de ne pas s'acharner sur les commerces et en tout cas de les soutenir. Et en plus, on reçoit des financements qui viennent de la Région, donc par rapport au contrat économie, il y a des moyens financiers qui nous demandent expressément de ne pas justement se diriger vers les petits commerces. Dans ce contrat-là, il est demandé de ne pas taxer, plus de nouvelle taxe. Donc voilà ce que je voulais dire, on reçoit des financements. Est-ce qu'on ne va pas non plus se retrouver dans la situation où on va même devoir retourner ces moyens financiers ? Parce que si on voit qu'on augmente des taxes et on fait des nouvelles taxes, alors qu'on nous demande de renoncer à des nouvelles taxes par rapport à un commerce et par rapport à l'économie. Voilà.

Excusez-moi Monsieur le Président, j'aimerais encore juste citer quelque chose, c'était donc juste citer les phrases qui sont utilisées pour favoriser, en tout cas pour mettre ces taxes-là. D'une part, vous marquez que la prohibition des impôts locaux doit être expressément prévue par la loi, que la possibilité de restriction à l'autonomie communale ne serait se construire sur un principe général de non bis in idem. Donc on ne devrait pas normalement taxer deux fois, mais force est de constater que c'est le cas et l'autre phrase, il est indiqué que selon le Conseil d'Etat, aucune disposition légale ou réglementaire n'interdit à une Commune lorsqu'elle établit des taxes justifiées par l'état de ses finances, de les faire porter par priorité sur des activités qu'elle estime plus critiquable que d'autres. En voyant ce que vous êtes en train de faire, je me demande si les commerçants ne vont pas dire qu'il font des activités critiquables, hors ce n'est pas le cas.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je cède la parole à Monsieur Vermeulen.

M. Vermeulen :

En ce qui concerne ces documents dont on a déjà parlé quelques fois, donc on revient ce soir avec une augmentation pour les documents. Je suis un adepte, pour moi tout peut être gratuit. Il n'y a pas de soucis. Tous ces documents pourraient être gratuits, devraient être gratuits, mais il faudra bien que quelqu'un les paie. Il n'y a rien à faire. La gratuité pour l'un est payée par un autre. Ça, c'est un fait évident. Quand moi j'étais aux Finances à la Commune et qu'on décidait de faire des travaux, très souvent j'ai fait des interventions en disant : mais qui va payer ça et on me répondait, mais c'est subsidié par la Région. Attendez, subsidié par la Région, il y a encore quelqu'un qui le paie, c'est-à-dire vous, moi et les autres. La Région, c'est nous, la Commune, c'est nous qui payons. Donc si on fait tout gratuit, il faudra bien qu'on trouve l'argent quelque part. Donc ok pour la gratuité, mais ce sera impossible à réaliser. Je voudrais juste intervenir pour une petite phrase que vous avez citée tout à l'heure. Vous avez dit que ce sont les personnes qui construisent actuellement, qui ont travaillé, qui ont passés leur enfance, leur jeunesse, ici en Belgique à gagner leur vie, à travailler, ce qui est tout à fait respectable et ce qu'on respecte d'ailleurs, mais vous avez dit également que finalement, ils vont devoir payer les infractions urbanistiques. Je connais un petit peu le sujet des infractions urbanistiques. Je vous avoue que les infractions urbanistiques est un phénomène à la mode. Ce n'est pas un phénomène du passé. Les infractions urbanistiques, c'est un phénomène actuel. Les rues à Molenbeek, à l'époque, comportaient des maisons classiques, des maisons qui n'étaient pas subdivisées, des maisons qui étaient entretenues et des rues qui étaient propres. Ce qui n'est plus tout à fait le cas aujourd'hui. Les infractions urbanistiques sont actuelles. On divise, on rajoute, on

rajoute des pièces sans autorisation. Je pense que le Collège ne va pas me contredire. Ça c'est une petite remarque que je voulais faire.

M. le Président :

Merci Monsieur Vermeulen.

Je cède la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Il faut savoir que ces sommes dans un projet urbanistique, dans un projet de commerce, c'est une goutte d'eau dans un océan. Vous êtes en train de caractériser une goutte d'eau par rapport à un ras de marrée. Il faut savoir qu'un pas de porte d'un commerce coûte des dizaines de milliers d'euros, une transformation d'un commerce coûte l'équivalent et vous êtes en train de me dire que ces petites sommes vont mettre à mal les commerces. Ce n'est pas du tout ça. C'est avant tout la façon dont on mène son commerce, sa gestion qui fait que son commerce marche et ceci est à prendre en compte dans un business case, enfin je ne vais pas vous l'apprendre. Monsieur Ikazban, je pense qu'effectivement il y a des pauvres, des moins pauvres et des gens qui sont un peu plus aisés. J'ai tendance à dire que les propriétaires sont des gens qui ne font pas partie de la classe des pauvres et que les sommes qu'on avance ici par rapport à un projet de rénovation par rapport à un projet de construction sont une goutte d'eau, je le répète, c'est une goutte d'eau et à un moment donné, si on veut se donner des moyens d'une politique de qualité, je suis désolé on est obligé aussi de passer par ces moyens-là et donc je maintiens et je soutiens ce choix qui a été fait tout à fait en collaboration avec le service, qui a effectivement dit : il faut donner un signal également. Les infractions sont devenues un cataclysme sur Molenbeek. Il n'y a pas une rue qui n'est pas concernée par les infractions en masse ici à Molenbeek. C'est un signal.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je cède la parole à Madame Goris et ensuite à Monsieur Haouari avant de retourner vers les Conseillers.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Madame Piquard, merci pour la question concernant les mariages. Pour assurer un bon fonctionnement de l'Administration, il est important, il nous a semblé important de prévoir des plages qui soient assez larges pour répondre à l'attente des futurs mariés. Mais comme vous le savez aussi, les mariages se passent au Karreveld, ce qui implique que l'on déplace quelqu'un de l'Etat civil, un huissier, moi-même, un chauffeur. Donc si par exemple on avait un mariage à 9h30, un mariage à 11h30, un mariage à 2h30, vous vous rendez compte l'aller et retour des personnes que ça implique au niveau du travail. Donc nous avons prévu quelques plages qui, en grande majorité, arrangent les futurs mariés, mais c'est clair que c'est déjà arrivé à plusieurs reprises, quand il y a une demande spécifique, pour des raisons familiales, pour des raisons de santé ou pour des raisons symboliques qu'une journée, un jour, une date soit vraiment très importante, eh bien il nous est arrivé de changer, de permettre que cela se fasse à un autre moment. Mais il me semble tout à fait logique pour le bon fonctionnement de l'Administration que l'on rentre dans un certain cadre dans un certain canevas et le mercredi, vous savez qu'il y a le Collège et j'essaie d'être

présente au Collège, ça me semble normal et le Collège déborde régulièrement l'après-midi, mais j'ai déjà célébré un mariage le mercredi parce que c'était important pour ces gens-là.

M. le Président :

Merci Madame Goris.

Je fais un tour pour les Conseillers et puis nous passerons au vote.

Mme Piquard :

Je remercie Madame Goris, mais le seul souci c'est que légalement, vous ne pouvez pas l'écrire comme ça. Anciennement, ça se pratiquait selon les disponibilités du service et soyons clair, les responsables, les directeurs de service notamment de l'Etat civil étaient très conscients que de faire courir quelqu'un trois quart d'heure à une heure, ce n'était pas possible. Mais écrit comme ça, Madame, vous enfoncez la loi, ça je vous le précise sauf si elle a changée bien entendu depuis un an.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je cède la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais dire deux choses. Je voudrais demander que pour les mesures qui sont votées, je pense que cette mesure en est un exemple, on peut calculer relativement simplement combien on compte retirer ou majorer au niveau de redevances. Comme ça, on ne noie pas le poisson dans l'eau et on ne se dit pas qu'on prend qu'un euro, cinq euros parce que dans l'ensemble, ça représente des milliers d'euros, des dizaines de milliers d'euros pour d'autres mesures aussi. Donc je voudrais demander à la majorité, donc c'est une question très concrète pour cette mesure-ci, combien vous estimez qu'elle rapporterait à la Commune ? Ça c'est une première chose.

Je voudrais réagir sur le raisonnement. Oui cette mesure ou la gratuité des services publics ou des prix réduits des services publics, quelqu'un le paye. Nous le payons déjà. Nous payons toutes des taxes régionales, communales, les impôts physiques, le P.R.I. nous payons. Le problème est que, je pense et je l'ai déjà répété, la Commune doit revendiquer clairement et honnêtement comme d'autres Bourgmestres l'ont déjà fait, comme d'autres associations des Villes et Communes ont déjà fait, j'aimerais bien que cette majorité se fasse entendre au nom des Molenbeekois, qu'il y a un sous financement chronique de la Commune et que pour réparer en fait ce sous financement critique au lieu d'utiliser de renforcer des ressources financières qui sont basées sur des systèmes de taxation qui sont progressives. En fait on se réfère à des taxes forfaitaires qui coutent la même chose si on est riche ou moins riche et donc on contribue aux inégalités en votant toujours des augmentations des tarifs forfaitaires. Ça, c'est quelque chose qui à mon avis va se sentir et les gens le sentent déjà. J'ai l'impression que les statistiques au niveau de la pauvreté et des choses comme ça, c'est des statistiques qu'une fois par an, quand il y a un rapport, on le remarque mais on ne comprend pas que pour des gens, un quart, 28% des Belges, on ne parle même pas encore des Molenbeekois, un quart des Belges a eu déjà des difficultés d'arriver aux fins des mois avec ses moyens. Ça, c'est la réalité. Je voudrais que cette Commune prenne position et j'aimerais bien inviter Madame Schepmans à se faire entendre dans la presse comme elle fait de temps en temps mais pour la bonne cause des Molenbeekois et pour le financement de sa Commune.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Ça me fait un peu sourire quand j'entends dire que tout ça, se sont des gouttes d'eaux. Si ce sont des gouttes d'eau, pourquoi vous les présentez aujourd'hui et pourquoi vous avez argumenté ça comme possibilité de faire rentrer l'argent dans les caisses ? Donc vous faites rentrer dans gouttes d'eau dans les caisses si je comprends bien. Ça, c'est la première remarque.

Deuxième remarque, Maître Vermeulen, je vous dis ça parce que j'ai beaucoup de respect pour vous, vous avez en partie confirmé ce que j'ai dit. Par contre, ce que je n'ai pas dit, je n'ai jamais dit qu'il fallait le tout gratuit. Je n'ai pas dit qu'il fallait ramener tout à zéro. Tout n'était pas à zéro ici. J'aimerais bien une société idéale, mais ce n'est pas le cas. Ce que je vous dis, vous n'avez pas entendu toute ma remarque, j'ai dit qu'actuellement je mets cette décision en parallèle avec des fonctionnaires de la Commune qui vont visiter les habitations des Molenbeekois et qui constatent des infractions et vous êtes bien placés pour le savoir, comme Notaire, vous le savez aussi. Des gens qui achètent des biens avec des infractions, quelle est la responsabilité d'un notaire à ce moment-là ? Alors je ne vous accable pas, parce que quand vous demandez des plans à la Commune, la plupart ont été brûlés. Donc c'est quasi impossible de retrouver des plans initiaux. Vous savez, je vais vous donner un exemple, la génération de mon papa qui est venu travailler en Belgique durement dans le bâtiment, dans le métro, ils ont travaillé, ils ont acheté une maison à la sueur de leur front. Je suis issu d'une famille de huit enfants, ils ont fait des modifications, ils ont rénové, je ne parle pas des infractions d'aujourd'hui. Il faut mettre de l'ordre et j'encourage l'Echevin à mettre de l'ordre, mais par rapport à ces gens-là, aujourd'hui on vient sonner à leur porte, j'ai des témoignages tous les jours et on vient leur dire ça, ça ne va pas, ce n'est pas d'origine et je parle de quoi, je parle des cheminées en moins, j'ai pris des exemples volontairement. Je ne parle pas des gens qui rajoutent trente-six annexes, trente-six appartements, je ne suis pas fou Monsieur Vermeulen, je sais très bien qu'il faut des règles, il faut certaines normes. Moi, vous savez très bien qu'à une certaine époque, tous les wc se trouvaient dans les jardins. Tout le monde a fait en sorte que le gens essaient de se retrouver avec des salles de bains convenables, des wc à l'intérieur, ce n'était pas le cas. Moi je parle de ces gens-là, Monsieur, et ces gens-là méritent une médaille parce qu'ils ont acheté des maisons c'est vrai parfois pour un prix dérisoire aujourd'hui qu'on trouve dérisoire mais à une époque où ces quartiers ont été abandonnés par tout le monde même, par les pouvoirs politiques en place quelle que soit la couleur d'ailleurs et ces gens-là ont contribué non seulement à construire ce pays, mais aussi à rénover ces quartiers et aujourd'hui je trouve que symboliquement venir avec des taxes même si certains considèrent que ce sont des gouttes d'eau, je trouve ça injuste. C'est une taxe qui est injuste, c'est une augmentation qui est injuste et encore une fois on accable les plus faibles. Et vous savez quoi Monsieur Vermeulen, je ne parle pas de mon papa mais d'autres. Ils se retrouvent seuls, les enfants ne sont plus avec eux. Il n'y a même plus les enfants pour éventuellement les aider parce qu'ils sont pensionnés, ils vivent les derniers instants de leur vie, leurs dernières années, qu'est-ce que ces gens-là vont faire Monsieur ? Voilà une taxe qui est tout à fait injuste. Je le dis, je le répète en tout cas, nous voterons contre et je suis curieux de savoir qui dans cette majorité va soutenir, en se regardant dans le miroir, cette taxe ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan de Heer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Mijnheer Mahy heeft heel heerlijk gezegd voilà er zijn een paar nieuwigheden ingevoerd en de bedoeling is de gemeentekas te spijsen. Mijn probleem is dat het niet zomaar gaat om links en rechts wat belastingen in te voeren. We weten dat de gemeente financiële problemen maar ik vind dat er eerst een globaal financieel plan zou moeten worden opgesteld en niet zomaar enkele belastingen invoeren dus ik kom daar later uitgebreider op terug in een ander punt en dan een tweede punt zoals collega De Block ben ik ook eerst op de website gaan kijken. Ik heb daar vastgesteld dat het niet het reglement dat in voege is dat daar gepubliceerd is ik denk dat daar zelfs geen datum bij staat. Dus ik vind dat er iets scheelt aan de informatie verplichting naar de bevolking toe en dus om die twee redenen ga ik tegen dit punt stemmen.

Dank U.

M. le Président :

Dank U Mijnheer Berckmans.

Je cède la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Par rapport au business plan et au plan financier, il est vrai que ça a sûrement été fait et si les gens se sont fait accompagner, si c'étaient des vrais entrepreneurs à la base parce que moi, je prétends qu'une grosse majorité des petits commerçants du bas, se sont des employés qui ont été reformatés en indépendant parce qu'ils ne trouvaient pas de possibilités d'emploi, il faudrait aussi que ces gens-là aient pu faire ce plan financier. Mais alors, même s'ils l'ont fait, étant donné la crise qui est passée par là, on se retrouve avec des situations complètement différentes, les gens vivent. Il faut savoir que les gens vivent. Les travaux qui ont été faits, par exemple, dans différents endroits de la Commune, ça a permis d'amener des gens. Vous dites que c'est une goutte d'eau, mais pour certains, je peux vous assurer que ce n'est pas une goutte d'eau. Les gens vivent vraiment par rapport à cette situation-là et maintenant, on est en train de les attaquer parce que mon collègue parlait des habitants, mais les mêmes visites sont effectuées dans tous les commerces. Vous savez toute la chaussée de Gand, toute la rue de Ribaucourt, toute la chaussée de Ninove, ce sont tous des propriétaires commerçants qui maintenant reçoivent la visite de cette Cellule-là qui remarque, qu'en haut il y a des habitations etc. Et on est parti dans des régularisations et alors qu'eux, quand ils l'ont pris, ce n'était pas du tout le cas et quand ça vient, c'est au mauvais moment, là où ils n'ont plus de possibilités. Donc est-ce qu'on est en train d'essayer, je comprends les..., je reprends simplement la phrase de Madame la Bourgmestre en disant que malgré la situation, la situation est préoccupante, ça on le sait tous, mais il faut essayer aussi de faire en sorte que le petit commerce puisse encore survivre parce qu'on va se retrouver dans une situation au niveau de l'emploi catastrophique. Je ne sais pas comment on peut arriver à une situation pareille. Est-ce qu'on veut tuer l'initiative libre, est-ce qu'on veut tuer le petit commerce ? Je ne sais pas si ici on a des gens qui sont réceptifs à ce genre arguments-là. On est quand même en face de gens qui sont responsables pour le bien être de la population. Là, je suis désolé, mais on va créer des catastrophes.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

On passe au vote.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

35 votants : 24 votes positifs, 11 votes négatifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

35 stemmers : 24 positieve stemmen, 11 negatieve stemmen.

35. Taxe sur la distribution d'imprimés publicitaires - Modification pour 2014 à 2016 inclus.

Belasting op de distributie van publicitaire drukwerken - Wijziging voor 2014 tot 2016 inbegrepen.

M. le Président :

Quelqu'un souhaite intervenir ?

Je cède la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci.

Je voulais juste signaler que c'est une taxe que je pense nécessaire et du fait qu'il y a beaucoup de publicité intempestive, que ça cause beaucoup de nuisances, je pense que les citoyens sont vraiment agacés d'avoir constamment des imprimés dans leurs boîtes aux lettres, que l'efficacité de ces publicités n'est pas nécessairement importante, qu'aujourd'hui je pense qu'il existe d'autres façons de faire de la publicité et ces taxes publicitaires visent clairement les publicités pour lesquelles il n'y a pas de nom sur l'envoi. Donc les chaînes de magasins qui envoient une publicité avec le nom de l'individu et qu'elle envoie des publicités en lien avec son profil d'acheteur. Eh bien voilà, c'est le choix de la personne de pouvoir continuer à en bénéficier. À côté de ça, il y a des nombreuses publicités qui sont clairement des nuisances parce que soit ça va dans les sacs poubelle, soit on les retrouve sur les trottoirs de la Commune. Donc je pense que c'est une disposition qui je l'espère produira également ces effets.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je cède la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais dire moi, que je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit. Je pense que les gens qui ne souhaitent pas les fascicules et les publicités intempestives

dans leur boîte aux lettres, l'indiquent clairement sur leur boîte aux lettres. Par contre, je suis de ceux qui regrettent, il y a ce qu'on appelle en Belgique la grande presse, puis il y a la presse qui est distribuée dans toutes les boîtes et je suis de ceux qui regrettent que certains journaux ne parviennent plus à distribuer une certaine information, même si ce sont des pubs dans les boîtes de tout un chacun à Bruxelles. Il y a une diminution de ce côté-là donc une petite presse qui est en train de disparaître et je dirais pour les petites gens, pour les plus démunis, c'était quelque chose d'important et je regrette qu'on en arrive à cette situation-là et je ne suis pas pour que l'on taxe de manière intempestive, je dirais dans ce cadre-là également.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Je cède la parole à Monsieur Rekik. Non ? Ah pardon. Je cède la parole à Monsieur Aït Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci de me donner la parole.

Moi je vais aussi dans ce sens. J'estime que c'est une vraie nuisance d'avoir ces prospectus et ces catalogues dans nos boîtes, d'autant plus que c'est les plus grandes enseignes qui s'adonnent le plus et c'est au détriment des petits commerces en général. J'aurais aimé quand même que les enveloppes nominatives soient touchées par ce genre de taxe.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai entendu les explications de Madame Tamditi. En théorie, c'est très joli et on peut tous y adhérer. Néanmoins, moi je pense qu'il s'agit ici d'une fausse taxe. D'abord elle ne va rien rapporter à la Commune parce qu'il ne faut pas se leurrer, elle ne va rien rapporter du tout, j'en suis convaincu. On verra en tout cas dans un an et alors de toute façon soit votre raisonnement est bon, elle va rapporter beaucoup d'argent à la Commune, plus que quelques gouttes, alors il faudrait diminuer l'autre taxe, là vous feriez quelque chose de bien ou alors effectivement c'est une fausse taxe qui va simplement vous aider à gonfler les recettes pour l'élaboration de votre prochain budget. Mais comme le budget, on ne l'a toujours pas, on ne sait toujours pas se prononcer, moi je ne peux pas voter autre chose que contre ces taxes.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je cède la parole à Monsieur Haouari. Ah sorry ik geef het woord aan de heer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter.

Dus mijnheer Ikazban heeft gezegd dat

M. le Président :

Monsieur Ikazban, Monsieur Berckmans a la politesse de vous écouter faites la même chose avec lui.

M. Ikazban :

Oui mais Monsieur le Président, il y en a certains qui nous insultent ici. Alors vous voulez être polis. Mettez un peu d'ordre dans votre Collège.

M. le Président :

Oui on va mettre de l'ordre également dans l'opposition de temps en temps. Ecoutez Monsieur Berckmans ! Merci.

M. Ikazban :

De toute façon, c'est Monsieur le Président qui assure l'ordre ici et il ne le fait pas.

M. Berckmans :

Mijnheer Ikazban heeft gezegd dat deze belasting niets gaat opbrengen. Ik weet het niet omdat er staat dat het hier over een wijziging gaat. Dus ik veronderstel dat die belasting al bestond. Een belasting om een goede belasting te zijn moet ook effectief zijn dus in artikel 8 staat dat de belastingsplichtige aangifte moet doen. Mijn vraag is "wordt dat gecontroleerd" ? Het tweede punt vermits dat het om een wijziging gaat.

Donc j'ai dit que vous vous posez des questions que ça va rapporter quelque chose. Je vois dans l'intitulé qu'il s'agit d'une modification, donc l'impôt existait déjà. Dus vraag ik wat dat in het verleden heeft opgebracht en dus een tweede vraag wordt er effectief controle uitgeoefend? Ik kan me voorstellen dat er misschien firma's zijn die regelmatig in die plastic zakken een pak reclamefolders rondragen die dat aangeven bij de gemeente maar ik kan dat ook voorstellen dat er zijn die dat niet doen.

Dank U.

M. de Voorzitter :

Dank U Mijnheer Berckmans.

Monsieur Gjanaj, vous vous êtes ravisé.

M. Gjanaj :

Monsieur le Président, là, encore une fois, par rapport à cette taxe-là, elle vise aussi encore une fois les petits commerces qui veulent, étant donné leur situation, peut-être faire

leur publicité ou la publicité de quelque chose, d'un article, de quelque chose qui permettrait de les relancer, et là encore une fois, on les bloque avec une augmentation. Donc encore une fois, je trouve que c'est quelque chose qui attaque. Une augmentation de taxe qui doit être supportée aussi par des acteurs qui n'en peuvent plus.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je cède la parole à Monsieur Vermeulen.

M. Vermeulen :

On était tout à fait d'accord au point de vue taxe et gratuité taxe quand les personnes visées sont des personnes en difficultés. Ça, je comprends entièrement et c'est bien dommage qu'on ne puisse pas le faire. Mais ici, ceux qui viennent mettre la publicité dans les boîtes, je crois que ça forme de grosses sociétés, des multinationales et autres. Donc c'est plus une pollution qu'autre chose que l'on a dans nos boîtes. Les trois quarts se retrouvent sur le trottoir dans la demi-heure et chez moi, dans le bâtiment où j'ai une étude, ils viennent les déposer, ils se trompent et la firme les mets directement dans la poubelle parce que la poubelle est à même hauteur que le présentoir, donc finalement ça part directement. Je trouve que c'est quand même fort couteux et on pourrait en partie, en grande partie supprimer et pour la supprimer, taxons-les. Par contre je rejoins Monsieur Magérus quand il dit, il est bien dommage, on ne va pas citer le journal, parce que je pense qu'il pense au même journal que moi, que certains journaux gratuits soient supprimés parce qu'il y avait des nouvelles molenbeekoises et d'autres Communes du nord de Bruxelles et ça, je trouve bien dommage, c'est malheureux.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Vermeulen.

Monsieur Ikazban, dans le règlement d'ordre intérieur, Monsieur Ikazban vous permettez, dans le règlement d'ordre intérieur, il est indiqué que sur les points vous n'intervenez pas deux fois. Alors je veux bien croire et bien accepter que quand il y a une mise en cause d'un Conseiller, qu'il puisse se défendre. Ici vous n'êtes pas mis en cause, on répond à une argumentation, laissez-moi terminer, on répond à une argumentation que vous avez mise en place et donc je voudrais qu'on reste dans un cadre logique de dire vous êtes intervenu une première fois et que vous aurez de toute façon un temps de réplique tout de suite et que donc je donne la parole à Monsieur Haouari.

Merci.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer de répondre à toutes les interpellations et toutes les questions. Pour répondre à Monsieur Magérus et à Monsieur Vermeulen par rapport à la presse. Donc si vous lisez l'article 3, il est clairement indiqué qui est visé par la présente disposition, la distribution gratuite d'imprimés publicitaires non adressés nominativement. On verra toutes

les annonces émanant d'un seul commerçant ou d'un groupe de commerçants comportant moins de 40% de texte rédactionnel non publicitaire. Donc n'est pas visé par cette taxe les journaux, ne sont pas visés par cette taxe et je vous confirme bien que la Commune ne taxe pas les journaux, donc ils sont exclus comme d'autres choses, vous pouvez lire ça dans le règlement.

Par rapport à votre question, Monsieur Ait Jeddig, malheureusement il y a un principe fondamental, c'est la non violation du secret de la correspondance. Donc sur cette base-là, on ne peut pas taxer les courriers adressés nominativement. Tout ce qu'on peut taxer, ce sont les distributions publicitaires non adressées. Monsieur Ikazban par rapport à votre question, donc vous parliez d'une fausse taxe...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, c'est à vous qu'on s'adresse.

M. l'Echevin Haouari :

Monsieur Ikazban, vous parliez d'une fausse taxe et vous avez dit que cette taxe ne rapporte rien. Donc je vous donne les montants qui ont été enrôlés en 2013 en moyenne c'est +/- 225.000 euros par trimestre. La taxe sur une année rapporte +/- 900.000 euros et l'augmentation vise ici, le but de l'augmentation est d'aligner la tarification sur la moyenne régionale. Là, on est vraiment sur la moyenne régionale, l'augmentation est de 50%. Elle devrait rapporter beaucoup plus l'année prochaine. Par rapport à votre question Monsieur Berckmans, on contrôle depuis cette année, il y a un nouveau système de contrôle qui a été mis sur place d'où l'augmentation de 20% de recettes par rapport à l'année passée. Il y plus de boîtes, il y a des boîtes dans la Commune qui sont vérifiées régulièrement et donc tous ceux qui ne déclarent pas...ceux qui déclarent paient très peu, je dis pour mille folders, on paie vingt-cinq euros, donc c'est très peu et c'est ce que font les petits commerçants. Ils déclarent mille folders. Certains qui n'ont pas fait la déclaration qui sont passés au collège fiscal, le collège fiscal encourage les P.M.E. et on dégrève la taxe pour les petits commerçants qui ne savaient pas qu'il fallait faire une petite déclaration. Quand vous prenez le prix à payer, quand on fait la déclaration, je parle des vingt-cinq euros par rapport aux factures que nous présente ces commerçants, des factures de graphismes, des factures d'impression, les factures sont de minimum cinq cents euros, on en a même vu de mille euros. Donc Monsieur Gjanaj pour répondre à votre question, les petits commerçants ne sont pas visés. Plus ou moins nonante pourcents de cette taxe est due par des groupes, par des multinationales donc des gros groupes multinationaux. Vérifiez dans vos boîtes aux lettres, vous verrez que ceux qui déposent le plus de folders sont bien les multinationales et donc on ne vise pas les petits commerçants et comme j'ai dit le Collège fiscal a dégrèvé à plusieurs reprises la taxe des petits commerçants, des petites P.M.E. molenbeekoises qui ne savaient pas qu'il fallait faire une petite déclaration au préalable et qui n'avaient pas les moyens de la payer.

Je pense voir répondu à toutes les questions et je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Voilà j'ai presque oublié ce que je voulais dire à Monsieur Vermeulen.

M. le Président :

Je peux céder la parole à quelqu'un d'autre si vous voulez.

M. Ikazban :

Non ça va, il a souri ça me revient. Ce que je voulais dire à Monsieur Vermeulen, c'est que je partage à nouveau ce que vous venez de dire dans le sens où de toute façon, je suis content que vous nous avez rejoint sur le premier point, le point précédent. Il n'en reste pas moins que tous ces prospectus et publicités ne sont pas distribués de la même façon dans toute la Commune, ça c'est clair. Je vais quand même vous concéder, je n'ai pas dit qu'elle ne rapportait rien, j'ai dit qu'elle allait rien rapporter, qu'elle allait rien rapporter de plus et je maintiens le fait, comme on n'a pas de budget aujourd'hui, en principe on aurait dû avoir le budget plus tout ce que vous proposez comme augmentation de recettes et c'est comme ça qu'on peut évaluer éventuellement les plus et les moins et ainsi de suite. Et alors, je vais vous dire Monsieur Vermeulen que nous sommes des gens de bonne composition quand on ne nous insulte pas, c'est après vos explications parce que vous nous avez répondu franchement et avec politesse et courtoisie, eh bien nous ne sommes pas des gens têtus et sur ce point-là nous allons nous abstenir. Parce que effectivement on comptait voter contre et je pense que vous avez été correct dans vos explications et courtois et je salue en tout cas votre courtoisie et j'ose espérer qu'elle pourra influencer d'autres et entacher d'autres membres de votre majorité.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je cède la parole à Madame Tamditi.

Mme. Tamditi :

Je voulais juste dire que je voulais faire une petite précision de dix secondes, c'est juste par rapport à l'autocollant, je voulais juste dire qu'il y a énormément de gens qui ne connaissent pas l'autocollant même si effectivement on le voit sur certaines boîtes aux lettres et ou ne connaissent pas les démarches à entreprendre pour pouvoir mettre cet autocollant, bien que je suis persuadé que si on faisait un sondage dans les quartiers, il y a énormément de gens que ces publicités dérangent.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je cède la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci de me redonner la parole.

Je voudrais simplement apporter une précision par rapport aux enveloppes, je vois très bien les enveloppes fermées opaques, je comprends. Mais par rapport aux plis transparents et qui parfois sont adressés nominativement, donc c'est par rapport à ceux-là que je voulais intervenir.

Merci.

M. le Président :

Vous aurez la réponse Monsieur Ait Jeddig. On peut passer au vote ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

35 votants : 26 votes positifs, 9 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

35 stemmers : 26 positieve stemmen, 9 onthoudingen.

36. Règlement-taxe portant d'une part, sur les nuisances visuelles et environnementales aux façades ou aux toits et d'autre part, aux activités économiques portant atteintes à la santé publique - Modification pour 2014 à 2016.

Belastingsreglement inzake de belastingen met betrekking op, enerzijds, visuele en milieuhinder ter hoogte van de gevels en de daken en, anderzijds, op de economische activiteiten die de openbare gezondheid nadelig beïnvloeden - Wijziging voor 2014 tot 2016.

M. le Président :

J'ai Madame Piquard qui souhaite intervenir, Monsieur De Block et j'ai Monsieur Ait Jeddig. Je cède la parole à Monsieur Mahy qui va d'abord donner quelques explications. .

M. l'Echevin Mahy :

Alors ici, tout est identique sauf que nous avons retiré du champ d'application de ce règlement, les sorties de gaz brûlés. C'est bien et donc l'interpellation citoyenne a été entendue et nous comprenions très bien que dans certains cas, les sorties de gaz brûlés ne doivent pas être taxés bien que le Cobat et le RRU dit qu'il faut, c'est une infraction mais soit. Nous avons également retirés les câbles et boîtes de dérivation qui nous semblaient totalement anachroniques. Sinon tout le reste, les parables sont réglés par le Cobat et RRU.

Voilà.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je cède la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Moi j'ai déjà un souci par rapport à l'intitulé de ce point. Règlement-taxe portant sur les nuisances visuelles et environnementales. Mais qu'entend-on par visuelles ? Justement, je voulais en venir aux paraboles. Bon bien sûr il est bien stipulé que la Commune peut en cas de difficulté budgétaire réclamer des taxes, ça c'est une des priorités communales. Ça veut dire aussi qu'une Commune à ce moment-là peut gérer en bon père de famille entre guillemets, mais par ailleurs les installations, donc quand on considère que les installations visées par la taxe sont particulièrement inesthétiques et constituent une nuisance visuelle notoire, moi je voudrais savoir exactement, qu'on mette un mot sur le terme est-ce que les paraboles sont concernées dans cet ensemble.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Ik geef het woord aan de Heer De Block.

M. De Block :

J'étais effectivement content et vous avez déjà répondu à ma question que les évacuations de gaz ne sont plus reprises dans ce règlement. Je voudrais demander pourquoi en fait l'installation technique de conditionnement d'air, vous choisissez de le taxer. Est-ce que c'est vraiment par nuisances visuelles ou est-ce qu'il y a un raisonnement derrière que vous dites ça ne fait pas partie d'un équipement normal d'une maison, c'est du luxe ou vous voulez en fait orienter les propriétaires à les faire sortir à un autre endroit. Je voudrais savoir, c'est quoi la politique derrière ? En fait je me demande les prix qui sont repris là par pylônes et mâts, est-ce qu'ils sont quelque part alignés à des autres Communes et vu que tout le reste augmente à Molenbeek et les taxes aussi. Est-ce qu'il y a une possibilité d'augmenter celle-ci ? Ben oui parce que là on parle des grosses multinationales ...

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

On évoque le problème de santé publique, je voudrais savoir si une partie de cette taxe perçue irait effectivement aux soins des personnes atteintes par ces nuisances, et également à la recherche pour développer éventuellement et améliorer le diagnostic pour ces personnes supposées atteintes. C'est ce que je voudrais savoir. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Monsieur Gjanaj, vous avez la parole.

M. Gjanaj :

Oui, Monsieur le Président, je voudrais par rapport à cette rubrique, je voudrais savoir quelque chose. En fait, avant, ils existaient des taxes sur les agences de paris aux courses

des chevaux, sur les cercles privés, les dépôts de mitrilles, les distributeurs de carburants d'huile, de graissage ou d'air comprimé. Je voudrais savoir si elles sont reprises quelque part ?

M. l'Echevin Haouari :

Elles existent toujours.

M. le Président :

Monsieur Léonard, je vous donne la parole.

M. Léonard :

Je trouvais une formulation un peu ambiguë dans l'article 2 point 1 où on détaille, en fait en met dans le même paquet les mâts des opérateurs de mobilophonie et puis, dans le même, on dit tout autre système de transformation, de transmission, etc. visible sur la façade. Donc ma question c'était : est-ce que visible sur la façade, cela couvre aussi les antennes de mobilophonie, et dans ce cas-là, par exemple, sur mon immeuble, il y a des antennes de mobilophonie qui ne sont pas visible du sol, parce qu'elles sont trop hautes. Ou bien, si ce n'est pas la volonté, ce que je peux imaginer, est-ce que c'est pour taxer toutes les antennes de mobilophonie ? Alors, il ne faudrait pas les mettre dans le même paragraphe que l'endroit où l'on dit uniquement visible depuis l'espace publique.

Et aussi à l'article 3, on a mis plusieurs fois le point 1.h., mais ce point 1.h. n'existe plus.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Monsieur Mahy, vous avez la parole.

M. l'Echevin Mahy :

En ce qui concerne la toxicité des ondes, l'Europe et la Région disent qu'il n'y a pas de toxicité. Il existe des règles qui sont respectées. Si vous voulez parler des toxicités, il faudra en parler avec Bruxelles Environnement. On ne va donc pas donner de l'argent aux personnes "atteintes" des toxicités.

En ce qui concerne le conditionnement d'air, cela est esthétiquement et visuellement un problème. Un conditionnement d'air est une caisse qui n'est pas nécessaire à placer. On peut les placer à un autre endroit qu'en façade. Effectivement, je fais un rapprochement à ce que dit Madame Piquard, c'est visuel, donc esthétiquement, c'est tout à fait autre chose. Cela a un impact fondamental sur la façade.

Les taxes sur les parkings, les stocks de voitures, c'est un autre texte, et ces tarifs tout à fait alignés sur Anderlecht par exemple, parce que nous sommes sur les quartiers qui sont contigus, et qui sont concernés par ce genre de dépôts de voitures. Pour le reste, comme ça de mémoire, je ne sais pas vous répondre comme ça par cœur. Mais on pourra vous fournir les informations, pas de soucis.

Les paraboles sont gérées et sanctionnées par le règlement régional de l'urbanisme, et ils sont esthétiquement, une atteinte à l'environnement, mais c'est donc réglé par ailleurs.

À l'article 2, toutes les antennes sont concernées, parce qu'en général, elles sont d'une taille d'un grand minimum de 3 mètres cinquante, et elles vont même jusqu'à 6 mètres. Donc je parle des antennes de relais de mobilophonie, et elles sont à tous les coups visibles de l'espace publique.

Est-ce que j'ai répondu à toutes les questions ?

M. le Président :

Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Les taux de taxation ...

M. l'Echevin Mahy :

Ils sont tout à fait dans les moyennes régionales. On a voulu être au-dessus des moyennes régionales, mais bon. Je rigole !

M. le Président :

Madame Piquard, je vous donne la parole.

Mme Piquard :

Est-ce que, dans l'établissement de cette taxe, vous avez pensé aux homes? Notamment, aux crèches ou certaines écoles éventuellement, je pense surtout aux homes et aux crèches, parce que parfois les salles d'occupation sont très chaudes, et donc tous les immeubles concernant les homes et les crèches n'ont peut-être pas toujours l'opportunité de mettre ses ustensiles de conditionnement d'air ou d'antennes quelconques à l'arrière du bâtiment. Est-ce qu'on ne peut pas penser à une exception pour ce genre de situations. Et je me demandais ce qu'il en était aussi par rapport aux émetteurs, je suppose qu'il doit y en avoir, des caméras de surveillance qui vont être installées dans toute la Commune. Je suppose qu'il y a des relais quelconques.

M. l'Echevin Mahy :

La taxe sur les conditionnements d'air, vous l'avez votée en 2011, en en général, les homes et les crèches ont des surfaces suffisantes, ce sont des traversants, donc ils peuvent mettre leurs conditionnement d'air à l'arrière, ce n'est pas un souci. Les petites entités peut-être un peu moins, mais en général, on n'a pas de soucis ni avec les homes, ni avec les crèches. C'est avec les particuliers qu'on a des soucis.

Mme Piquard :

Excusez-moi, Monsieur, mais vous devriez faire un cadastre des homes et des crèches, pour les homes communaux je suis d'accord, mais vous avez quand même deux homes privés à l'avenue Jean Dubrucq, ça m'étonnerait qu'ils aient des traversants.

M. l'Echevin Mahy :

Mais ils ne sont pas concernés en tout cas. Ils ne sont pas en infraction.

Mme Piquard :

Non, pas encore. Mais en tout cas, en été précédent, j'étais ici, et on a eu un très bel été. Et les plus jeunes et les plus âgés sont plus fragiles par rapport à ces climats.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Je proposerai au bon moment une augmentation de cette taxe, il est bizarre que vous n'ayez pensé à cela vous-mêmes, mais je voudrais demander si le règlement permet de régler les endroits de ces pylônes et mâts de gsm. Je sais que la Région a voté que et vous devez donc fonctionner dans ce cadre-là, mais il y a deux, trois choses qui m'interpellent. Un moment donné, on a voté, au niveau de la toxicité, il n'y a pas d'unanimité dans le sens qu'il y a plutôt un appel à la prudence, et que, un moment donné, on a limité à trois ou quatre mètres. De toute façon, ce qui est intéressant, ce que la règle qui a été définie comme prudente, est devenue cumulable avec les différents réseaux, tels que 3G et le 4G, donc ce qui est prudent à un moment, est devenu triplement prudent.

Donc même si la Région ne prend pas sa responsabilité, je voudrais quand même vous demander si la Commune ne peut pas être plus prudente et régler le placement. J'ai rencontré une famille qui me racontait que depuis que deux mâts sont installés à côté de la chambre à coucher de leur enfant, ce dernier rencontre des difficultés de dormir. Dans les pays scandinaves, ils ne disent pas que c'est quelque chose qui touche tout le monde, mais qu'il y a certaines personnes qui sont sensibles aux ondes électromagnétiques. Et donc, je voudrais savoir si la réglementation permettrait éventuellement de régler les placements et de ne pas faire trois mâts de trois réseaux différents, en plus Mobistar, BASE et Proximus l'un à côté de l'autre, parce que ça veut dire que sur les grands buildings de la Commune, et j'en connais 2 ou 3, cela serait une jungle des mâts.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Monsieur Ait Jeddig, vous avez la parole.

M. Ait Jeddig :

Je voudrais préciser que je voterai pour ce point. Je suis comme Monsieur De Block, je voudrais qu'on les taxe plus fortement, les mâts et les antennes. Mais simplement, par rapport à cette toxicité, ici on invoque l'argument de la santé publique, donc c'est par rapport à ça que je m'oppose, je voudrais que, lorsqu'on invoque cet argument, qu'on travaille dans ce sens, et que l'on voit effectivement que les gens qui habitent dans la proximité de ces antennes, n'ont pas seulement un problème de nuisance, mais également des problèmes de santé réels. Les bureaux d'études qui effectuent ces études en général, sont souvent des laboratoires recommandés par ces grandes sociétés de télécommunication. Voilà, c'est ce que je voulais dire. Quant aux politiques, on n'a donc pas toutes les informations qu'on devrait avoir et que le public a. Les habitants situés à proximité de ces antennes sont, à mon avis, atteints de problèmes causés par ces ondes électromagnétiques, ils existent des recherches qui le prouvent.

Je vois que la Commune a besoin d'argent, je comprends ces arguments, mais je soutiendrai quand même ce point et je suis pour ce point.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

J'ai reçu une information concernant la remarque qui a été faite sur le point 1.h.: la lettre "h" doit être changée par la lettre "g". C'est une faute de frappe, c'est une copie. Monsieur Mahy va répondre à la question de Monsieur De Block, et ensuite on va passer aux votes.

M. l'Echevin Mahy :

Oui, je vais répondre, parce que c'est incorrect. J'expliquerai ça à l'occasion, il y a pleins de paramètres. Ça se décide en Comité de concertation. Je propose que l'on en parle par après, si vous voulez, mais à une autre occasion.

M. le Président :

Merci. On passe aux votes ...

Le Conseil approuve le projet de délibération.

35 votants : 26 votes positifs, 9 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

35 stemmers : 26 positieve stemmen, 9 onthoudingen.

37. Taxe sur les constructions et les reconstructions - Modification pour 2014 à 2016 inclus.

Belasting op het bouwen en herbouwen - Wijziging voor 2014 tot 2016 inbegrepen.

M. le Président :

Nous passons au point suivant, le point 37, Taxe sur les constructions et les reconstructions – Modification pour 2014 à 2016. À nouveau Madame Piquard. Avez-vous été désignée Madame Taxe ?

Mme Piquard :

Je ne suis désignée par rien du tout, Monsieur, je travaille dans l'intérêt des habitants.

M. le Président :

Quelqu'un d'autre souhaite intervenir sur ce point-là ? Monsieur De Block ? Monsieur Mahy, vous avez la parole.

M. l'Echevin Mahy :

Un petit mot d'explication sur ce qui a changé et pas changé. Le premier tarif dans l'article 1 de 1 euro par m², avant c'était 0,50 cents. Il se fait qu'à aucun moment, on n'arrivait au minimum requis de 100 euros. Donc il nous paraissait tout à fait logique d'augmenter à 1 euro, ce qui est tout ça fait aussi dans la moyenne. Et pour les 2,50, nous étions à 2 euros,

ensuite pour “façade modifiée”, 15 euros par m², il se fait que cet article n’existait pas et que certains passaient les mailles du filet et changeaient leur façade, mais on ne pouvait pas leur demander de contribution. Sinon, on a baissé le tarif pour l’abattage d’arbre: avant, c’était 100 euros, maintenant c’est 25 euros. Voilà.

M. le Président :

Merci Monsieur l’Échevin.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Monsieur Mahy, avant tout, je voulais quand même vous dire qu’il me semble qu’avant, c’était 100 euros pour l’abattage d’un arbre “remarquable”, pas nécessairement pour tous les arbres, enfin, c’est le souvenir que j’en garde. Par ailleurs, par rapport à cette taxe, j’ai un petit souci. On est au troisième point, on fait rentrer de l’argent sûr et dur dans la Commune, je n’ai pas trop de soucis avec ça, si ce n’est sur la manière dont on le capte, mais par rapport à ceci, que va-t-on faire avec l’argent récolté? Vous allez me dire que vous n’allez peut-être pas récolter beaucoup d’argent, mais quand on compte 1 euro par surface plancher pour par exemple l’installation de volets, ou des doubles châssis, alors que par ailleurs la Région nous encourage à maintenir une planète durable, que l’idéal pour une habitation serait un double, voire un triple vitrage, qu’allez-vous faire avec cet argent qui rentre, pour autant qu’il en rentre, soyons clairs, qu’allez-vous réinvestir pour l’économie d’énergie des habitants de cette Commune? C’était là ma question essentielle, parce que n’oublions pas que vous ramassez quand même la taxe à 1 euro au lieu de 50 cents, ce n’est pas grand-chose, mais par surface plancher !

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Je crois que, de toute façon, concernant la forme de cette taxe, la Commune a intérêt à faire la distinction par genre de propriétaire. Je pense que la Commune a intérêt à ne pas toucher aux propriétaires des maisons familiales. Je pense que la possibilité existe de faire la distinction entre les maisons de rapport contre les maisons plutôt familiales. Je pense que la créativité fiscale permettrait de faire cette distinction.

Je trouve que certaines taxes ici sont trop générales pour ne pas être en contradiction avec votre politique menée ailleurs, donc je pense que vous voulez évidemment que les gens rénovent leurs façades, on va voter, on a déjà voté certaines réglementations d’urbanisme, où les gens sont invités à harmoniser certaines façades, mais en même temps on leur demande de payer une taxe supplémentaires pour ce genre de travaux. Madame Piquard a déjà invoqué tout ce qui est des doubles vitrages, je trouve que ça ne va pas, que d’un côté, on stimule dans des contrats de quartier, et que de l’autre côté, vous allez taxer ces gens qui font ces travaux. Donc, ce qu’on donne d’une main, vous le reprenez de l’autre. J’aimerais donc bien que la Commune retire cette taxe, la retravaille et la mette en concordance avec les autres politiques menées et votées au niveau de par exemple les stimulations à des travaux d’isolation, des travaux de façade.

Je m'arrête là, je pense que j'ai été relativement clair.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Monsieur Mahy, vous avez la parole.

M. l'Echevin Mahy :

Dans l'article 1, on parle d'une taxe communale sur les constructions et les reconstructions, soumises à un permis d'urbanisme. Donc, si vous changez votre simple par un double vitrage « identique », vous n'avez pas besoin d'un permis d'urbanisme, donc vous n'êtes pas soumis à cette taxe. Également pour la façade ...

M. De Block :

Je ne vais pas jouer sur les mots, c'est pour ça que j'ai dit qu'il faut préciser mieux. Il y a des châssis en bois. Les gens qui les remplaceront, le feront en remplaçant également les châssis, non seulement le double vitrage.

M. l'Echevin Mahy :

Du moment que la forme reste identique, il n'y a pas de soucis. Un châssis, c'est tout, c'est la fenêtre. Vous mettez une fenêtre identique, vous retirez tout, la boiserie, les verres, etc. et si vous remettez une fenêtre identique, vous ne payez pas la taxe.

Donc si par exemple, vous changez un châssis avec trois traverses et vous n'en mettez plus qu'une, là il faut un permis. Si par contre, vous mettez le même châssis, trois traverses en double vitrage, triple vitrage, que vous passez du bois vers l'aluminium, il n'y a pas de soucis, vous pouvez le faire et vous n'avez pas besoin de permis. Parce que vous adaptez simplement votre maison, ce n'est pas un souci.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Mahy, vous pouvez ajouter à l'article 2 : « ... hors permis d'urbanisme ».

M. l'Echevin Mahy :

Cela est précisé dans le préambule, mais si vous le souhaitez ...

M. le Président :

Monsieur l'Echevin a pris acte et va faire la modification.

On va passer aux votes.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

35 votants : 24 votes positifs, 11 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

35 stemmers : 24 positieve stemmen, 11 onthoudingen.

38. Taxes communales - Taxe sur les chambres meublées dans les établissements hôteliers ou de type appart-hôtels et sur les logements garnis - Création pour 2014 à 2016 inclus.

Gemeentebelastingen - Belasting op de gemeubelde kamers in hotelinstellingen of van het type appartementenhotel en op de gemeubelde inrichtingen - Invoering voor 2014 tot 2016 inbegrepen.

M. le Président :

Nous passons au point suivant, nous sommes au point 38 : Taxe sur les chambres meublées dans les établissements hôteliers ou de type appart-hôtels et sur les logements garnis.

J'ai Monsieur Magérus, Monsieur De Block, Monsieur Berckmans, Madame Evraud, Monsieur Ait Jeddig et Monsieur Rekik.

Monsieur Magérus, vous avez la parole.

M. Magérus :

Monsieur le Président, je dois dire que je suis assez étonné de voir apparaître cette taxe sur les chambres meublées, les établissements hôteliers, les appart-hôtels. Pourquoi ? Parce que je pense que nous avons tous un souci d'aimer notre Commune et de voir que des gens viennent la visiter, qu'il y ait justement des gens qui viennent faire du tourisme dans la Commune. Je pense que c'est une chance aussi de voir ces derniers temps apparaître, au niveau du sol communal, quelques hôtels. Est-ce que c'est parce qu'il y a des hôtels qui apparaissent, qu'on décide subitement de les taxer et quelque part, de leur rendre la vie plus difficile ? Ça, c'est une chose, c'est une chose que je ne comprends pas.

Qui plus est, je pense qu'il n'y a pas que les hôtels, il y a aussi les chambres meublées. À ma connaissance, ce ne sont pas des grands investisseurs, et qui plus est, et ça, ce n'est pas une coutume, c'est à nouveau une nouvelle taxe, une taxe qui vise aussi quelque part, et je dois dire que je perds un peu mon latin, à décourager des investisseurs privés, qui font un effort justement pour investir au niveau de notre Commune, et là on décide de taxer. J'ai une question, parce que ce n'est pas aussi clair, est-ce que les auberges de jeunesse, sont-elles concernées par cette taxe ?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Meneer De Block, u heeft het woord.

M. De Block :

Je dois dire que j'avais plus ou moins la même question et j'ai relu deux, trois fois le texte, et j'ai simplement envie qu'on m'explique les différentes catégories et également les logements garnis, qu'est-ce qu'on comprend exactement par un logement garni ? Parce que dans la phrase, il y a lieu d'entendre le logement qui est loué, garni d'un ou plusieurs meubles par une personne autre que le locataire. Je n'ai pas bien compris à l'article 5, en ce qui concerne la taxe mensuelle, je m'imagine qu'elle ne touche que les établissements hôteliers, puisqu'on parle des catégories 1 à 5, mais il y a encore une nuitée pour la

catégorie appart-hôtel et, si j'ai bien compris, pas les logements garnis. Je voudrais demander combien la Commune compte toucher, selon vos estimations.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Meneer Berckmans, ik geeft u het woord.

M. De Block :

Excusez-moi, est-ce que les kots d'étudiants en font partie également ?

M. le Président :

On vous répondra.

Meneer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans:

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik doe gewoonlijk korte tussenkomsten, ik wil nu een voorafgaande vraag stellen, ik heb 4 bladzijden voorbereid, dus ik ga de reserves van mijn vorige vragen inhalen.

M. le Président :

Ga uw gang. U heeft 5 minuten.

M. Berckmans :

Vijf minuten? Ok, dank u. Ik zal proberen vlug te lezen, ik ga volgende keer een lezer meebrengen. Wanneer ik dit nieuwe belastingsreglement lees, stel ik mij de vraag of de meerderheid haar eigen plannen niet vergeet. Enerzijds zijn er de goede intenties om Molenbeek op de toeristische kaart te zetten, anderzijds lijkt het erop dat die plannen met de invoering van deze hotelbelasting meteen naar de prullenmand worden verwezen. Inderdaad, belastingen in het meervoud. Met slechts één agendapunt worden er meteen 2 nieuwe belastingen ingevoerd. Enerzijds de zogeheten toeristentaks, die betaald wordt per overnachting, en anderzijds een heuse belasting op de hotels. Een andere merkwaardigheid in dit punt is het feit dat – ik ga niet zeggen dat deze belasting maar één belastingplichtige treft – maar deze belasting wordt ingevoerd naar aanleiding van het verschijnen van één belastingplichtige, het Meininger Hotel om het niet te noemen. Ik ga tegen dit agendapunt stemmen voor de tien volgende redenen.

Je vais voter contre ce point pour les dix raisons suivantes : ten eerste, worden hier met één punt twee belastingen ingevoerd, hetgeen mij niet de mogelijkheid laat om bijvoorbeeld vóór één belasting te stemmen en tegen de andere. Ten tweede, de politieke meerderheid beweert de toeristische aantrekkingskracht van molenbeek te vergroten, er zijn enkele initiatieven, er worden postkaarten gemaakt en verspreid, er wordt een toeristische kaart voorbereid, maar daarmee staat Molenbeek nog niet op de toeristische kaart. Er komt een waardevolle speler bij, het genoemde hotel, dat echt een bijdrage kan leveren tot de economische ontwikkeling van Molenbeek. Ik ga het straks verder uitleggen, maar dit is niet alleen belangrijk voor het hotel, maar ook voor de inwoners van Molenbeek. Het initiatief om het toerisme te bevorderen, lijkt een beetje op willen, maar niet kunnen. En ander punt van kritiek is te vinden in één van de overwegingen van dit belastingsreglement. Ik ga het niet

helemaal herhalen, maar er staat in dat deze belasting wordt gevraagd omdat het hotel, en meer bepaald de hotelgasten gebruikmaken van de gemeentelijke infrastructuur, zoals het wegennet en parken. Ik vind het een eigenaardige overweging, omdat er verschillende honderden vrachtwagens, om een voorbeeld te geven, afkomstig van buiten Molenbeek, elke dag over de gemeentewegen rijden, daarvoor geen enkele frank betalen, of geen enkele eurocent, die rijden hier door, meestal consumeren ze zelfs geen pint of iets anders. Hier wordt er aan een bepaalde belastingplichtige een tegenprestatie gevraagd. Deze hoteltaks doet mij een beetje denken aan de vroegere computertaks die in een aantal Brusselse gemeentes wordt ingevoerd, waar we het ook gisteren over gehad hebben. In feite moedigt dit de sociaal-economische stadsvlucht aan. Er zijn ook een aantal fiscaaltechnische bezwaren, ik ga daar kort over zijn. Er wordt hier de indruk gewekt dat het eerder over een retributie gaat dan over een belasting. Ten tweede wordt de belasting meteen ingevoerd voor 3 jaar, hetgeen een beetje ingaat tegen het eenjarigheidsprincipe, daar zijn discussies over of het kan of niet, maar het is ook het geval met andere belastingen. En dan kom ik terug op de plannen van de meerderheid voor de toeristische ontwikkeling van Molenbeek. Ik heb een interpellatie gehouden daarover, en de bevoegde schepen, Mevrouw Ann Gilles-Goris heeft mij geantwoord, naar aanleiding van de opening van het genoemde hotel, het leek mij zeer belangrijk bij dit project aanwezig te zijn, omdat het een geweldige opportuniteit was. De opening van een groot hotel zou een positieve weerslag moeten hebben voor de inwoners van onze gemeente. Het hotel heeft, en dat is hier bevestigd, inwoners van Molenbeek tewerkgesteld, dat is qua management een heel speciaal hotel. Ze doen al hun inkopen in de Molenbeekse handelszaken. Dus het feit dat er personeel wordt tewerkgesteld plus dat de aankopen worden gedaan bij Molenbeekse handelaars, en het gaat niet over kleine bedragen, verhoogt het belastbaar inkomen van die tewerkgestelde personen die daarvoor misschien werkloos waren, ook van de handelaars, die betalen op die manier dus al meer belastingen aan de gemeente. Een ander punt, het zevende punt : niet enkel het hotel, maar ook de hotelgasten brengen een bezoek, niet alleen aan « la Fonderie », maar ze gaan ook aankopen doen op de Gentseseenweg, die gaan eten in plaatselijke restaurants, en op die manier, zoals ik het daarstraks heb uitgelegd, komt er onrechtstreeks ook geld in de gemeentekas, want het belastbaar inkomen van die handelaars en restaurants wordt verhoogd.

M. le Président :

Meneer Berckmans. U zit al 40 seconden boven uw tijd, mag ik u vragen af te ronden?

M. Berckmans :

Ja, ik zal heel kort zijn. Een achtste punt: vorige week is er gepubliceerd dat de Brusselse bedrijven gemiddeld 38 % meer lokale belastingen betalen dan de concurrenten. In Vlaams Brabant 28 % meer dan in Waals Brabant.

Ten negende: niet langer dan eergisteren, maakte het Gewest bekend dat het sancties ging opleggen aan de gemeentes die in het jaar 2014 nieuwe belastingen invoeren, die een impact kunnen hebben op de tewerkstelling, ik denk dat dit hier het geval is.

En ten laatste: als NVA-gemeenteraadslid, zoals ik ook gezegd heb bij eerdere tussenkomsten over de belastingen, zou ik graag hebben dat er eerst een globaal financieel plan wordt opgesteld waaruit wij kunnen opmaken welke belastingen eventueel nodig zijn en welke niet, maar het kan niet dat hier linke en rechts, lukraak nieuwe belastingen worden ingevoerd.

Dank u.

M. De Voorzitter :

Dank u Meneer Berckmans.

Madame Evraud, vous avez la parole.

Mme Evraud :

Il y a, dans nos immeubles anciens, ce qu'on appelait anciennement des chambres des bonnes et qu'on pourrait maintenant peut-être appeler des chambres pour enfants délocalisés, des chambres qui sont louées à 100, 150, 200 euros. Je pense que si on demande 250 euros de taxes pour des chambrettes comme ça, pas mal des gens auront des difficultés, je ne sais pas si ces chambrettes sont incluses dans la taxe ?

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci pour me donner la parole.

Monsieur Berckmans a bien développé ces arguments. C'est très bien. À ça j'ajouterai les chambres garnies en général, cela peut toucher les étudiants qui sont une population qui n'a pas de revenus, et de toute façon ça peut se répercuter sur les locataires et éventuellement les clients des hôtels. Ici à Molenbeek, on n'a pas vraiment des grandes infrastructures hôtelières. Ensuite, je voudrais poser la question suivante : est-ce que par « logement garni », on entend un logement équipé d'une cuisine ?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Monsieur Rekik, vous avez la parole.

M. Rekik :

Sans surprise, encore une taxe. Je voudrais juste attirer votre attention sur un certain nombre de points. Ces chambres sont très souvent destinées à des personnes socio économiquement fragilisées. Je pense à tous ceux qui ont eu un accident de parcours au niveau professionnel ou familial, je pense aux jeunes qui souhaitent tout simplement s'installer dans la capitale, pour poursuivre leurs études. Les coûts de locations des kots à proximités des grandes universités sont souvent hors prix. Des nombreux jeunes étudiants qui choisissent notre Commune pour sa proximité avec le centre-ville, je vais préciser concernant les kots d'étudiants ...

M. le Président :

Ils ne sont pas dedans.

M. Rekik :

Je vais préciser, c'est par rapport à un point. J'ai lu par rapport à ces kots d'étudiants que ce sera appliqué pour les propriétaires n'ayant pas plus de deux chambres. Sachant que les studios meublés sont souvent divisés, et comptent plus de deux chambres, cette taxe risque d'être lourde à porter pour les propriétaires qui ont justement des maisons avec un grenier divisé en 2 ou 3 chambres d'étudiant.

Je pense aussi aux primo arrivants, qui n'ont souvent pas les moyens de meubler un petit espace de vie. Je pense à ceux qui ont tout perdu, qui se retrouvent à la rue, et qui sont contraints à trouver un petit toit modeste avec un lit et une petite cuisinière.

Alors, contrairement à ce que vous imaginez, les chambres meublées sont loin d'être les appart-hôtels ou les cartonniers de luxe que nous retrouvons à proximité des quartiers européens. Les chambres meublées sont souvent la seule option possible pour les personnes qui ont tout perdu et qui n'ont plus rien.

Toutes les personnes que je viens d'évoquer, alors, qui va payer cette taxe ? Pensez-vous que ce seront les propriétaires, qui vont de toute façon devoir augmenter les loyers, qui sont déjà assez élevés ? En ce qui concerne les propriétaires, le mythe de propriétaire vous invite à davantage de mesures. L'attitude de certains témoigne une certaine ignorance. J'entendais tout à l'heure ici Monsieur Mahy, je ne sais pas Monsieur Mahy si vous vous rendez compte de ce que vous dites : « j'ai tendance à dire que les propriétaires ne sont pas pauvres ». Je vous invite à consulter certains chiffres. Avez-vous une idée de nombre des propriétaires qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté ? Avez-vous une idée du nombre des travailleurs pauvres qui sont propriétaires ?

En ce qui concerne cette taxe supplémentaire que vous appliquez, je vous suggère de prendre le temps d'une réflexion et de voir dans quelle mesure vous pourriez épargner les personnes que je viens de citer.

Une dernière question, je voudrais savoir si l'hôtel social sera touché et concerné par rapport à cette taxe.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Monsieur Ikazban, vous avez la parole. Après vous, je donnerai la parole aux Echevins pour la réponse.

M. Ikazban

Merci Monsieur le Président.

Beaucoup de choses ont été dites. On en est ce soir au cinquième point qui aborde des nouvelles taxes, et à nouveau, on met la charrue avant les bœufs, on n'a pas de budget, on n'a pas l'appréhension d'avoir un budget, et on essaie déjà de faire passer des taxes, parce qu'évidemment si la majorité ne fait pas ces taxes maintenant, elle ne pourra pas commencer à les prélever au 1^{er} janvier. Donc non seulement, on met la charrue avant les bœufs, mais en plus, on n'a aucune vision claire de la situation de ce qu'on compte faire dans cette Commune. Néanmoins, on a dans la Commune, Monsieur Berckmans y a fait allusion, récemment l'installation d'un hôtel, d'un investisseur privé qui vient et qui installe un

hôtel. On peut espérer et souhaiter, je pense qu'il n'y a pas encore assez, mais qu'il y ait des répercussions positives sur le quartier.

Je suis un petit peu surpris et étonné, parce que si on avait 10 ou 15 hôtels comme ça à Molenbeek, je comprendrais. Mais ici, c'est nouveau, on a toujours reproché à Molenbeek qu'il n'y avait pas assez d'investisseurs privés. Est-ce qu'il n'y a pas là un mauvais signal aux investisseurs, à des gens qui pourraient venir investir à Molenbeek, dans des quartiers aux abords du canal notamment, ce sont des quartiers qui ont besoin de revitaliser leur revitalisation. Je pense que c'est un mauvais signal, d'autant plus que je pense qu'il y a au moins une formation politique dans la majorité, que je ne vais pas citer, mais qui en principe, est sensible au soutien à des investisseurs privés, je pense que c'est un très très mauvais signal.

Deuxième mauvais signal, est-ce que, par rapport au centre de formation, qui va exister là à côté, est-ce que ce n'est pas une façon de se tirer une balle dans le pied ? On pourrait penser, espérer, souhaiter qu'il y ait une interaction, qu'il y ait une collaboration, qu'il y ait une connexion entre les deux. Est-ce qu'il n'y a pas, une manière pour la majorité de tirer une balle dans son pied, dans le sens où c'est assez unique, c'est assez exceptionnel comme projet à Bruxelles, d'avoir à la fois un grand hôtel qui s'installe et à côté un centre de formation en hôtellerie et en horéca ? Je pense qu'il y a là quelque chose de bizarre dans cette décision. C'est vrai, vous n'avez pas encore de budget, vous ne savez pas encore très bien quoi, et il faut absolument gratter un maximum et il faut absolument prendre des décisions avant la fin d'année.

Par rapport aux chambres d'hôtes, beaucoup a été dit, c'est vrai, pardon les chambres meublées. Beaucoup de ces chambres sont louées par des étudiants, mais aussi par des gens dans des situations difficiles, des gens précarisés. Quand on dit qu'on va frapper les propriétaires, et bien, les propriétaires vont se retourner vers les locataires, ce seront les locataires qui vont payer la différence. C'est clair.

Et alors, je trouve qu'il y a quand même aussi une contradiction avec ce qui se fait au niveau de la politique, au niveau régional. Il y a le Ministre du Tourisme, et j'ai entendu ici il y a quelque mois, l'Echevin du Tourisme nous expliquer avec beaucoup d'ardeur et beaucoup de motivation, sa volonté et son ambition pour développer le tourisme à Molenbeek. Il y a donc le Ministre du Tourisme qui annonce récemment le projet de soutenir la création des chambres d'hôtes, des chambres meublées, ainsi de suite, donc de développer un tourisme plus durable. Tourisme durable, chère, je pensais en tout cas, à une autre formation politique de la majorité. Est-ce que là, il n'y a pas une contradiction ou est-ce qu'il n'y a pas là une façon de récupérer la politique qui va être menée, en effet, au niveau régional vous avez un Ministre qui va peut-être aider modestement des gens à régulariser ou à aménager ou à créer des chambres et de développer un tourisme durable, et en même temps ici, il y a la majorité qui en profite pour se sucrer au passage. Laissez-moi vous dire que je pense que ce Ministre régional, ce n'est pas à Molenbeek qu'il va inaugurer beaucoup de chambres d'hôtes et ce type de projets, et encore une fois, Molenbeek va être la victime de cette politique de contradiction.

Quoi qu'il en soit, je reviens à ma première remarque, je pense qu'il est vraiment tout à fait immature de voter toutes ces taxes sans avoir l'appréhension d'un budget aujourd'hui, c'est vraiment de l'inconscience, ce n'est pas professionnel et en tout cas, l'avenir nous montrera aisément, j'en suis certain.

En tout cas, pour cette taxe, en ce qui nous concerne, nous voterons contre.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je vais commencer par donner la parole à Monsieur Majoros et puis la suite à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Majoros :

J'ai bien noté, à partir du moment où vous entendez du logement, vous pensez que, automatiquement ça va toucher les kots, ou que ça va toucher les logements d'étudiants ou que ça va toucher des petits logements mis en location. En fait, je pense que vous n'avez pas lu l'article 3 à la définition de logement garni qui précise explicitement qu'il y a lieu d'entendre par logement garni, le logement qui est loué garni, forcément d'un ou plusieurs meubles par une personne autre que le locataire, donc un logement qui est sous-loué pour une nuit ou plusieurs, jamais pour un mois, donc jamais pour un étudiant.

Donc, si vous lisez correctement, si vous prenez la peine de le lire avec un peu de concentration, vous remarquerez que ça ne vise pas des locataires réguliers, et que ça vise en fait des établissements ou des logements qui sont loués à des touristes.

Je vais passer la parole à Monsieur Haouari, qui pourra vous donner les détails et faire cette relecture avec vous.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur Majoros.

Cette précision étant apportée, effectivement, il ne s'agit pas des locations à long terme, mais bien des locations à court terme. Je vais essayer de répondre de manière générale. Il faut savoir que cette taxe peut être prélevée, soit par le pouvoir communal, soit par le pouvoir régional. Donc, si la Commune ne le fait pas, la Région peut le faire. C'est annoncé, et on a eu des informations disant que la Région était sur le point de le faire.

Pour défendre les intérêts des Molenbeekois, on prend les devants et on instaure cette taxe. La taxe vise, comme vous l'avez vu, tous les établissements hôteliers, ils sont repris par catégorie, par nombre d'étoiles. Les auberges de jeunesse ne sont pas concernées par cette taxe. L'hôtel social non plus, Monsieur Rekik. Il est bien indiqué que les établissements qui poursuivent un but social non lucratif, etc. ne sont pas concernés.

M. De Block :

« Les logements affectés à des activités culturelles, sportives ou touristiques, visant à l'épanouissement des enfants ou des jeunes, poursuivies sans but de lucre et subventionnés ou agréés par les pouvoirs publics ». Poursuivis sans but de lucre, ça veut dire, il s'agit d'office d'une ASBL ?

M. l'Echevin Haouari :

Ça peut être une autre structure. Ça ne doit pas être une société commerciale, qui vise le bénéfice.

M. De Block :

Oui, mais ça doit être inscrit dans son statut ?

M. le Président :

Oui, tout à fait. Monsieur Haouari, vous avez la parole.

M. l'Echevin Haouari :

Voilà encore quelques éléments. Nous sommes la dernière commune bruxelloise à ne pas disposer d'une telle taxe, donc nous ne faisons que nous aligner sur les autres Communes bruxelloises, tout en sachant que, par rapport aux autres Communes bruxelloises, les taux indiqués dans ce règlement, restent largement en-dessous de la moyenne régionale, donc je n'ai pas à comparer Molenbeek à Bruxelles touristiquement, mais vérifiez du côté de Bruxelles, et c'est largement en-dessous, ça va jusque 15% du montant de la location de la chambre. Ou Saint-Josse et Ixelles, etc., bon, il n'y a d'autres Communes qui n'ont rien. Saint-Josse est peut-être comparable à Molenbeek, et j'en passe, Anderlecht et toutes les communes bruxelloises.

Donc voilà, merci.

M. le Président :

Je confirme simplement une chose. Mon épouse est en hôtellerie, et je peux vous dire que, quand je lui ai montré le règlement, elle m'a dit « oh oui ? Vous êtes gentils ».

Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

J'ai l'impression que cette majorité vise toujours à comparer avec les autres Communes. Je n'ai pas bien compris l'explication de Monsieur l'Echevin du Logement, qui expliquait qu'en fait, ce règlement exclut de toute façon les kots d'étudiants. Je vois le propriétaire de maximum 2 chambres garnies, mais est-ce que par « logement garni », on ne comprend pas un kot d'étudiant ? C'est-à-dire un logement qui est garni par quelqu'un d'autre que le locataire ? Expliquez-moi, avec votre sagesse et ma compréhension limitée !

M. le Président :

On a bien compris votre question, mais je voudrais savoir si vous aviez d'autres questions, vous pouvez les poser directement, parce que j'ai encore Monsieur Ikazban.

M. De Block :

Je voudrais proposer, pour éviter que cette taxe relie le locataire aux étudiants, de rajouter si possible, une formule qui dit que les loyers ne peuvent excéder ou suivre l'augmentation de l'index, etc. Comment faire au cas où ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Monsieur Rekik, vous avez la parole.

M. Rekik :

Monsieur Haouari, vous avez parlé clairement ici, vous nous garantes que cette taxe ne touchera en aucun cas les kots d'étudiants, les chambres meublées garnies de

certaines propriétaires, donc que cette taxe est exclusivement réservée à des locations de courte durée. Vous parlez de courte durée, sans préciser quelle est la durée.

M. l'Echevin Haouari :

30 jours maximum.

M. Rekik :

Ok, parfait. Je vous remercie.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Je répète encore une fois ...

Ja, Mijnheer Berckmans, u wilt...

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Ik heb weinig concrete antwoorden gekregen, of opmerkingen van Meneer de schepen op mijn argumenten. Ik wil duidelijk zeggen dat als deze twee belastingen in twee afzonderlijke punten opgenomen waren, dan has ik wel eventuele voor de overnachtingstaks gestemd. Maar nu ben ik verplicht om tegen beide te stemmen.

Ik betwijfel ten eerste dat de gewestelijke regering van plan is om deze belasting in te voeren, omdat ze zelf verklaard heeft dat ze de gemeenten sancties gaat opleggen die in 2014 belastingen gaan invoeren die een effect hebben op de tewerkstelling.

Ten derde, vind ik het heel eigenaardig, want er was vroeger al een motel in Molenbeek, men zegt altijd het eerste hotel, maar dat is niet waar, er was al de Sunrise Motel aan de Leopold II Laan, dat motel is er al heel lang, maar tot zolang dit hotel er was, was er geen belasting. Nu komt er een speler bij, en om die speler te viseren, en dit wil niet zeggen dat ik geen aandacht heb voor de andere aspecten van het dossier, ik heb geen aandelen noch financiële belangen in die hotelgroep, maar dus er komt een speler bij, en die belasting wordt ingevoerd. Ik dacht, als dat hotel er sinds jaren was, zou men eventueel kunnen overwogen hebben om iets te doen.

En tenslotte, vind ik dat die belasting nu invoeren, gaat tegen het plan van de meerderheid zelf om de toeristische sector in Molenbeek te proberen ontwikkelen.

En ik denk, ik ga eens proberen een berekening te maken, ik denk dat deze belasting – als je alles in aanmerking neemt – minder gaat opbrengen dan de opbrengst die er nu is via de aankopen bij de Molenbeekse handelaars, tewerkstelling van het personeel en dergelijke zaken. Dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Monsieur Majoros, souhaitez-vous encore répondre, par rapport à la question de Monsieur De Block ?

Ah, pardon, Monsieur a fait signe, excusez-moi, allez-y Monsieur Ikazban, vous avez la parole. Je suis désolé.

M. Ikazban :

Nous avons entendu quelques éléments de réponse qu'on a reçus. Il n'en reste pas moins que l'on ne peut pas comparer Molenbeek à d'autres Communes. Je pense qu'il y a une partie de Molenbeek qui est continue sa reconstruction, et au niveau des investisseurs privés, je pense qu'on est au début, et je pense que ça reste un mauvais signal, même si c'est symbolique. Et de toute façon, les propriétaires privés qui auront à payer une nouvelle taxe, soit ils la paieront, soit ils la feront payer par les gens qui occupent leurs biens. Donc ça continue à être problématique.

M. le Président :

Il y a un problème de micro, Monsieur Ikazban. Donc Monsieur Haouari, je vous rappelle que nous avons besoin du nouveau matériel rapidement ! Monsieur Ikazban, continuez, prenez le micro de Madame Piquard.

M. Ikazban :

On a compris que vous maintenez cette taxe. Je continue à dire que c'est quand même étrange de proposer toutes ces taxes, et de ne pas avoir de budget, ça reste problématique. Rien que pour cette raison-là, on devrait voter contre cette taxe. Mais Monsieur le Président, est-ce que vous ne devriez pas vous abstenir sur ce vote ? Je me pose la question.

M. le Président :

Je ne suis pas impliqué dans les hôtelleries ici sur Molenbeek, et mon épouse non plus, donc pas de soucis.

Monsieur Majoros, vous avez la parole.

M. l'Echevin Majoros :

Je répète : à l'article 3, par « logement garni », il y a lieu d'entendre le logement qui est loué, garni d'un ou plusieurs meubles par une personne autre que le locataire, donc l'étudiant qui loue un kot, n'est pas concerné par cette taxe. Maintenant, si notre étudiant qui loue un kot, décide de ne plus y habiter, et de mettre régulièrement des touristes de passage, en leur louant à la nuit, en leur sous-louant à la nuit le kot qu'il loue lui-même à son propriétaire, en ce moment-là, on est dans un autre cas de figure, mais vous constaterez que ce sont des situations qui sont exceptionnelles.

M. le Président :

Donc le locataire primaire ne paye pas ?

M. l'Echevin Majoros :

Le locataire primaire, et même celui qui est à l'université, ne doit pas payer cette taxe.

M. le Président :

Monsieur Gjanaj, vous dites qu'il y a une autre coquille dans le texte ?

M. Gjanaj :

Juridiquement, si l'on laisse passer, par rapport à la remarque de Monsieur De Block, l'ASBL, ce ne serait donc que l'ASBL qui pourrait passer ? Si on parle des sociétés coopératives par exemple à finalité sociale, dans le statut de ces sociétés-là, il est prévu quand même du lucre, donc je propose, pour la stabilité juridique de ce texte, qu'il soit marqué « poursuivi sans but de lucre ou pas principalement », un truc du style.

M. l'Echevin Haouari :

Quelque part dans le texte, on signale que les structures qui poursuivent un but social sont exclues de l'application de la présente taxe.

M. le Président :

Merci. On passe aux votes.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

35 votants : 25 votes positifs, 9 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

35 stemmers : 25 positieve stemmen, 9 negatieve stemmen, 1 onthouding.

39. Taxes communales -Taxe sur les immeubles subdivisés en logements multiples non conformes à la législation urbanistique - Abrogation.

Gemeentebelastingen - Belasting op de gebouwen onderverdeeld in veelvoudige woningen niet conform aan de stedenbouwkundige wetgeving - Opheffing.

M. le Président :

Monsieur Magérus, vous avez la parole.

M. Magérus :

Cette taxe, par contre, elle me semblait légitime de taxer des immeubles subdivisés, parce que les logements sont multiples et non conformes à la législation urbanistique. Alors on me dit que le règlement-taxe de Molenbeek est similaire de celui de Schaerbeek, lequel a été annulé par le Conseil d'État. J'aimerais qu'on m'explique pourquoi ? Qu'est-ce qui s'est passé exactement ? Dans le considérant, on dit aussi que la matière est appréhendée, détaillée et complétée par le Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire. Alors, on supprime cette taxe, mais que va-t-on faire pour justement combattre tous ces logements multiples, et qui sont non conformes à la législation urbanistique sur le sol molenbeekois ?

Merci.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

On s'est un peu réparti le travail. Avec les différents collègues, avec l'Echevin d'Urbanisme, avec l'Echevin des Finances et moi-même sur ce texte, qui sont un peu des matières transversales, et ça montre aussi la volonté de travailler dans la collégialité dans ce collège. Ce règlement-taxe, vous l'avez dit et vous l'avez lu, il est supprimé, parce que celui de Schaerbeek, qui était vraiment fort similaire, a été supprimé également, et pour y apporter plus de stabilité juridique à ce qui est devenu très instable, il vaut encore mieux le supprimer.

M. le Président :

Merci. On peut voter ? Monsieur Lakhroufi, vous êtes trop tard, vous auriez dû vous inscrire avant la réponse de l'échevin. Merci Monsieur Lakhroufi.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

**40. Taxes communales - Taxe sur les logements et commerces surnuméraires -
Création pour 2014 à 2016.
Gemeentebelastingen - Belasting op de boventallige woningen en handelslokalen –
Invoering voor 2014 tot 2016.**

M. le Président :

Nous sommes au point 40 : « Taxes communales – Taxe sur les logements et commerces surnuméraires – Création pour 2014 à 2016 ».

Qui souhaite intervenir ? Monsieur Gjanaj, Monsieur De Block, Monsieur Ikazban aussi ? Quelqu'un d'autre ? Y a-t-il une présentation d'un échevin d'abord ? Non ?

Je donne ma parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Merci Monsieur le Président.

Je suppose que cette nouvelle taxe tente de compenser, du moins partiellement, l'abrogation de la précédente. Toutefois, je souhaiterais connaître ce qui vous permet de penser, au cas où vous compensez partiellement la précédente par celle-ci, que cette nouvelle taxe soit plus stable juridiquement, pour reprendre le terme de Monsieur Magéus, et entre guillemets, moins attaquable ?

Ça c'est la première partie de mon intervention. L'autre partie, je voulais savoir comment vous comptez opérer le contrôle, parce que, de nouveau, on a compensé la précédente, mais on a rajouté ce qui permet encore une fois de viser les commerçants dont je parlais là tout à l'heure dans les rues, dans les grande axes commerciaux de la Commune, comment vous comptez opérer les contrôles, quelle sera la méthodologie ? Les

quartiers visés ? Est-ce qu'il s'agit bien des petits commerces ? Est-ce que je comprends bien qu'il s'agira aussi de viser aussi des petits commerces ? Est-ce qu'on va attaquer les surfaces commerciales supplémentaires, je ne prends pas le terme texto ? Alors, je voulais savoir dans quelle mesure il n'y aura pas un double effet, il y aura en tout cas une double déclaration, puisqu'il y a aussi la taxe régionale sur les surfaces non résidentielles, pour laquelle la Région envoie des déclarations à remplir. Ici, j'ai compris que vous alliez aussi envoyer une déclaration à remplir, donc on va se retrouver avec une double déclaration, donc ça fera un peu confusion. Est-ce que la population concernée ne va pas confondre les deux ? Parce que finalement, il y a des sanctions qui sont prévues et voilà, je voudrais savoir quelle est votre position par rapport au fait qu'il y aura une répercussion, de nouveau, sur les commerces, et indirectement sur les consommateurs, et encore une fois, savoir si ça ne deviendra pas en contravention avec ce qui nous est demandé par rapport aux contrats, le développement économique, la somme que la Commune recevra de la Région, et où il est demandé de renoncer à toute nouvelle taxe.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vois effectivement la tentative de remplacer la taxe abrogée par une autre taxe. Mais je ne sais pas si elle va avoir les mêmes effets, et elle cible assez précisément les dérivés qui étaient visés par l'autre taxe ? Je m'explique : je m'imagine qu'il s'agit de tous les arrière-bâtiments. Mais je ne sais pas si les changements de structures internes des bâtiments tombent sous cette réglementation. Je ne sais pas. Dans ce sens-là, je ne sais pas si le fait de couper les maisons en de petits appartements est visé par ce règlement ? Je pense que c'est plutôt tout ce qui est construit, rajouté en étage, je voudrais demander, est-ce que les gens ont acheté ces maisons – c'est juste de la pure ignorance – est-ce qu'ils sont censés recevoir, dans leur transaction d'achat, le permis ou la preuve de permis d'urbanisme de l'ancien propriétaire ? Si cela fait partie de l'acte notarial ? Parce qu'autrement, je crains que plein des gens, qui ont passé cet acte sans la preuve du permis d'urbanisme ou la preuve de contrôle, vont devoir démolir des parties du logement qu'ils ont payées lors de l'achat.

Ça c'est de l'incompréhension de ma part. Pourriez-vous m'apporter des réponses ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Voilà, une taxe qui ne semble pas beaucoup intéresser les gens de la majorité. À nouveau, une nouvelle taxe, charrue avant les bœufs, donc avant que l'on présente le budget 2014, une taxe cette-fois-ci, qui a visé aussi les commerces. Je ne vois toujours pas où est le soutien aux commerces dans la politique de la majorité depuis le départ. On va aller

un instant dans votre sens, vous décidez d'une taxe, d'une nouvelle taxe. Comme on n'a pas de budget, démontrez-nous que ce n'est pas une taxe qui va vous servir aussi à gonfler vos recettes, pour vous aider à nous présenter un budget qui sera en fait un faux budget. On a l'impression que vous grappillez un maximum, et en fait c'est ça qui va vous aider à faire votre budget après, puisque vous n'êtes pas d'accord, vous n'avez pas su présenter le budget, alors que quasi la totalité des Communes de la Région présentent leur budget avant la fin de l'année. Une question que je pourrais me poser, c'est, il y a un nouveau dispositif que vous nous demandez de voter, mais quels sont les moyens que vous allez mettre en place, vous allez y aller à fond ? Quels sont les nouveaux moyens, matériels et humains, que vous allez mettre en place, pour faire en sorte que ce n'est pas juste une boîte vide ? Je vais dans votre logique, hein. Aujourd'hui, vous êtes incapable de répondre, parce que vous n'avez pas encore de budget. Il n'y a pas encore de budget 2014. Donc à nouveau, voilà, la démonstration que c'est encore une fois mettre la charrue avant les bœufs. Oui Madame, je sais que ça vous dérange, je sais, je répète 10 fois, je suis à répéter 100 fois, Madame, c'est mon job. Vous ne présentez pas votre budget, vous n'êtes pas d'accord entre vous, et si vous taxez, taxez, taxez et retaxez. Est-ce que ça va vous permettre de faire votre budget ? Peut-être, et encore un budget tronqué, parce que j'ai l'impression qu'il y a beaucoup de recettes qu'on va gonfler artificiellement pour vous aider à faire ce budget, mais on aura l'occasion d'analyser. Peut-être le 1^{er} trimestre de l'année prochaine.

Mme la Bourgmestre :

J'ai supplié au Président d'aller prendre un café bien mérité. Donc, je pense que nous avons fait le tour des Conseillers communaux qui souhaitaient intervenir sur le dossier. Je passe la parole à notre Echevin du Logement.

M. l'Echevin Majoros :

Petite parenthèse, on a adopté au mois de juin des taxes très fort renforcées sur les terrains inoccupés et sur les bâtiments inoccupés, dont les logements. Je n'ai pas entendu à ce moment-là quelqu'un qui parlait de la proximité du budget, qui allait être voté six mois plus tard, ou qui avait été voté trois mois avant. Je pense qu'à ce moment-là, ça ne posait pas de problème.

Toujours est-il que vous avez une série d'interrogations. C'est vrai qu'avec mes collègues, l'Echevin du Commerce, l'Echevin d'Urbanisme et l'Echevin des Finances, on a travaillé sur ce règlement, dont vous trouvez une série de motivations. Donc, comme toutes les taxes, le but est d'avoir des moyens financiers nécessaires pour faire tourner la Commune, mais c'est aussi dissuader l'adoption des comportements qui sont générateurs des troubles ou d'une baisse de qualité de vie dans la Commune. C'est aussi utiliser notre compétence de réglementation d'insalubrité et de la sécurité publique, et avoir aussi une connaissance de ces commerces et de ces logements, pour pouvoir vérifier qu'ils sont conformes aux règles de salubrité et de sécurité publique. C'est aussi faire en sorte qu'on n'ait pas une densification anarchique non maîtrisée des quartiers. Et puis c'est également vérifier qu'on ait une bonne idée des recettes fiscales de la Commune que l'on peut tirer quand on a une situation qui est connue normalement dans un cadre légal quand tout est déclaré, etc.

Alors, ce qui est intéressant, donc vous voyez qu'il y a une série de motivations qui sont données, et ceci nous permet de penser qu'il y a une sécurité juridique qui est suffisante. On y a travaillé avec le service des Affaires juridiques pendant plusieurs semaines. Ce qui est intéressant avec ce type de taxe, c'est que, pour le citoyen, le propriétaire qui respecte les démarches à accomplir, qui demande à avoir un permis, qui fait une déclaration sur les biens dont il dispose, et qui reste correct, qui évite aussi de mener une concurrence déloyale à d'autres propriétaires des commerces ou des logements, et

bien, il n'a rien à payer. Voilà, c'est une taxe à laquelle on peut échapper, et ça c'est quand même quelque chose d'assez intéressant. On parlait tout à l'heure des imprimés publicitaires, personne ne force un commerçant à utiliser ce média plutôt qu'un autre, ici c'est pareil : personne ne force un propriétaire à diviser son bâtiment en logements ou en commerces. Et donc, c'est quand même assez intéressant comme type de démarche.

Alors, qu'est-ce qu'on va mettre en place pour assurer le contrôle ? On a une série de travailleurs, à l'intérieur de la Cellule Logement, à l'intérieur de la Cellule qui fait des inspections urbanistiques, à l'intérieur de la Cellule qui s'occupe des incivilités, à l'intérieur de la Cellule Socio-économique, mais aussi en contact avec les Gardiens de la Paix, et bien on recense un certain nombre d'informations, on réalise un certain nombre de visites de terrain, on se promène dans les quartiers, et finalement, en croisant les données, on a une série d'informations. On peut aller voir les propriétaires et faire en sorte qu'ils se mettent en ordre avec leurs logements ou leurs commerces, qu'ils régularisent la situation, qu'ils mettent fin des situations qui sont des situations danger pour les occupants. Que ce soit les usagers des commerces, mais aussi les locataires des logements. Et donc, tout ce travail pédagogique, tout ce travail d'accompagnement des personnes avec orientation aussi, tantôt vers les Atriums pour les commerces, tantôt vers les associations spécialisées en logement et en rénovation, et bien, il est réalisé. Ce n'est qu'in fine, si on constate que des propriétaires sont vraiment de mauvaise foi, qu'ils ne veulent pas agir pour avoir une situation normale, que de temps à autres, on est amené à les taxer.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je vais compléter au sujet des deux points extrêmement précis. La taxe non résidentielle, qui est la taxe sur les secondes résidences, c'est tout à fait autre chose.

Je vais d'abord répondre au sujet des informations contenues dans les actes notariaux. C'est quelque part en lien avec ce qu'on a déjà voté. Le service de l'Urbanisme doit glaner tout une série d'informations extrêmement précises à donner au notaire quand il nous demande une information sur un bien, et notamment, on décrit tous les permis qui ont été donnés, mais aussi toutes les infractions qui touchent le bien en question, et c'est ça qui nous prend énormément de temps, mais en tout cas, celui qui veut acheter un bien, sera, dès aujourd'hui, au courant de la situation légale du bien. C'est pour nous très important, ça évite souvent des choses inattendues pour celui qui va acheter un bien. Et pour les non résidentiels, je ne sais pas du tout de quoi vous parlez.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Les bâtiments qui sont construits sans permis d'urbanisme, si quelqu'un achète ce bâtiment, il va recevoir une notification ?

M. l'Echevin Mahy :

Nous avons un intermédiaire qui est le notaire. Le notaire est un intermédiaire extrêmement important c'est-à-dire qu'en général il demande à l'Administration le topo sur le bâtiment. Avant, on était un peu moins précis, on disait simplement que le bâtiment avait telle affectation. Parfois on donnait des informations complémentaires, mais ici, on s'est dit qu'il fallait aller beaucoup plus loin. En fait, c'est l'entité même qui est achetée, s'il y a un bâtiment en front de rue avec un arrière bâtiment, on parlera de tout. On dira que le bâtiment à front de rue a par exemple deux appartements reconnus, qu'il y a par exemple une infraction par rapport à une annexe derrière, on parlera du bâtiment arrière en disant que c'est par exemple un entrepôt et que par exemple il a été frappé d'une infraction parce qu'on n'y a mis du logement. Donc on essaiera d'être extrêmement précis par rapport à la situation légale qui est connue. Je dis connue, parce que on ne peut pas tout connaître, hélas c'est comme ça.

M. De Block :

Ce n'était pas ma question. Je voulais savoir est-ce que le notaire est obligé ou l'acheteur est obligé, est-ce que c'est automatique ? Est-ce que ça dépend de la productivité de l'acheteur ? Est-ce que le notaire est obligé de le demander ? Parce que si ce n'est pas le cas, vous allez vous retrouver dans des situations où les personnes achètent, se retrouve avec des infractions et qu'ils doivent payer des amendes ou détruire ou payer des taxes et donc, vu que ce n'est pas automatique, je trouve qu'il faut faire très attention.

Vu que vos services ne sont pas capables, à mon avis, d'être proactif et de faire des contrôles partout, même si le notaire demande, est-ce que vos services vont fonctionner sur demande explicite des notaires ou est-ce que c'est seulement l'État connu à ce moment-là par vos services qui sera déterminante ? Parce qu'il est possible qu'un notaire van posait des questions à vos services et vont communiquer sur l'État connu et pas sur l'état réel et donc l'acheteur aura fait tout ce qu'il fallait faire mais sera quand même attaqué à la fin.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

En tout cas, il y a une taxe régionale sur les surfaces non résidentielles et pour cette taxe-là, il y a une déclaration, un formulaire qui est envoyé à tous les commerçants.

M. l'Echevin Mahy :

Ce sont des commerces reconnus, légaux. Mais nous, nous parlons de commerces qui sont illégaux.

M. Gjanaj :

Non, on parle bien des commerces existants. Je vais prendre un cas concret, chaussée de Gand, il y a des surfaces commerciales qui ont été déclarées et puis il y a un repreneur qui vient et on lui dit qu'il y a quelque chose à l'arrière du bâtiment. Je suppose que c'est ça aussi que vous visez.

M. l'Echevin Mahy :

Les champs d'application des deux taxes sont spécifiques et ne se recoupent pas.

M. Gjanaj :

Donc, il n'y a pas de possibilité de taxer doublement ?

M. l'Echevin Mahy :

Non pas du tout.

M. Gjanaj :

Ainsi, doublement taxés, vous l'avez déjà même dit, parce que vous dites que la possibilité de restriction à l'autonomie communale ne saurait se construire sur un principe général de non bis in idem.

M. l'Echevin Mahy :

Mais non, nous on ne vise pas à ces situations-là. Le champ d'application est bien spécifique à chaque taxe, je vous rassure.

Pour continuer à répondre à Monsieur de block, on ne peut pas être partout effectivement, le notaire a la capacité de nous demander un maximum d'informations et qu'on essaye de lui en donner un maximum aussi. Avec les photos aériennes, on a la capacité de voir si des annexes ont été construites ou pas. Ce qu'on possède, on le donne massivement, on est beaucoup plus détaillé que par le passé. Je trouve qu'on ne pouvait pas voter ce genre de règlements taxe aujourd'hui si nous ne tenons pas une information complète aux futurs acheteurs.

M. le Président :

Alors, le nouveau meilleur ami de Monsieur Ikazban souhaitait donner quelques précisions en tant que notaire.

M. Vermeulen :

Ce n'est pas pour répondre, c'est pour donner un renseignement complémentaire.

Il est vrai que le notaire est obligé d'interroger la Commune à tout acte de vente. C'est la responsabilité du notaire. On paye les frais à la Commune et la réponse de la Commune est en général tout à fait circonstanciée, détaillée et approfondie. Il y a parfois des phrases qui sont un petit peu plus floues, mais alors on retéléphone à la Commune et on a les renseignements. De façon générale, dans les 19 Communes on reçoit les renseignements. Ces renseignements urbanistiques sont donnés à l'acheteur pour qu'il sache ce qu'il achète. Très souvent, lors de ces passations d'acte, lorsque qu'on lit les documents, on peut avertir s'il y a une infraction urbanistique. On fait aller le vendeur à la Commune pour rectifier, faire en sorte que l'acheteur achète un bien en ordre. Donc on demande à la Commune ce qu'il faut faire pour rectifier la situation. Dans cette lettre de la Commune, la Commune nous dit également si elle a un droit de préemption, parce qu'en Région bruxelloise, il y a des zones avec des droits de préemption. La Commune doit nous répondre si oui ou non on doit leur proposer le compromis de vente et si à ce prix-là ils sont d'accord d'acheter. La Commune, dans cette lettre, elle nous dit également si on est en zone de développement renforcé ou pas. Parce que si on est en zone de développement renforcé, ils peuvent avoir une prime de 75.000 euros non taxés, une partie du prix et donc non taxé. On enlève 75.000 euros du prix de vente et ils sont axés sur le reste. Si on n'est pas en zone de développement renforcé, l'abattement est moindre il n'est que de 60.000 euros. Donc, on

a besoin de tous ces renseignements urbanistiques et je crois que c'est tout à fait positif. Le gros problème, ce sont les maisons unifamiliales qui deviennent maisons de rapport.

M. le Président :

Je crois que tout le monde a reçu les informations qu'il souhaitait avoir.

On passe au vote. Monsieur Gjanaj, vous avez déjà eu la parole.

M. Gjanaj :

C'est quand même bizarre d'appeler un commerce qui n'est pas en règle au niveau urbanistique, un commerce surnuméraire. Je ne comprends pas cette appellation.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Maintenant, nous passons au vote.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 25 votes positifs, 9 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 25 positieve stemmen, 9 onthoudingen.

41. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Renouvellement pour 2014. Aanvullende gemeentebelasting op de personenbelasting - Vernieuwing voor 2014.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dus ik zal voor dit en ook voor het volgende punt stemmen, maar dat neemt niet weg dat ik betreurt dat er nog geen begroting is, dat er nog geen globale financieel plan is van de financiële toestand van de Gemeente uit te leggen.

Ik zou graag een stemverklaring kunnen afleggen betreffende mijn onthouding voor het vorige punt. Ik begrijp dat die belasting zinvol is, maar om dezelfde reden heb ik me onthouden, dus dat er geen budget is, het is een nieuwe belasting.

Dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Au nom du groupe MR, je vais faire remarquer pour ce point comme pour le suivant qu'il n'y a pas d'augmentation par rapport à l'année passée et donc je félicite le Collège. Autant dans les débats que nous avons eu jusqu'à présent je me faisais la réflexion que je

regrette presque de ne pas être dans l'opposition, parce que dans la mesure où on assume aucune responsabilité, on n'est pas non plus tenu à la moindre cohérence et donc on peut à la fois réclamer sans cesse plus de gratuité, plus de services et grosso modo, s'opposer à la moindre réflexion sur comment faire rentrer de l'argent, voire même regretter qu'on essaye déjà de pouvoir faire rentrer de l'argent l'an prochain sans attendre encore une année de plus. On peut aussi réclamer plus de propreté, plus d'ordre dans la Commune et à la fois systématiquement et ça, ça me laisse un peu perplexe, dès qu'il y a des mesures qui sont prises pour essayer d'inciter les gens à aller dans la bonne direction, s'en alarmer aussi.

J'ai quand même entendu certaines choses qui étaient intéressantes aujourd'hui, parce que je rappelle que quand on a voté le budget la dernière fois, j'avais fait un petit calcul qui avait fait hurler et qu'on réclame à nouveau aujourd'hui avec toutes ces histoires de gouttes d'eau. Donc on avait déjà lors du précédent budget amené certaines nouvelles taxes sur les garderies, les frais dans les actes communaux etc., ça avait fait un foin. J'avais simplement fait le petit calcul qui avait fait hurler à l'époque et qu'on répond qu'il a maintenant, qu'en réalité ça représente combien. De mémoire, ça représentait une hausse d'à peu près deux euros par Molenbeekois et par an. Je crois que c'était intéressant de le faire, parce que ça remet un peu les choses en perspective. Là, on est en train de parler dans les deux taxes, on est en train de parler en matière de taxation, on parle des armes de destructions massives et on voit bien la réalité, c'est que cette majorité est en réalité extrêmement prudente dans la manière dont elle gère ce budget et dans les efforts qu'elle fait pour ne pas pénaliser les Molenbeekois.

Pour conclure, ça me fait d'ailleurs penser, que tout compte fait, je préfère quand même être dans la majorité, parce que là au moins, on a le sentiment d'œuvrer pour les Molenbeekois plutôt que de leur vendre du vent.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président.

Je dirais que cette taxe additionnelle, elle s'ajoute bien à une autre taxe, qui est déjà l'impôt des personnes physiques, et le cadastre. Donc moi, je suis pour la suppression de cette taxe parce que je pense que les gens ayant déjà payé l'impôt sur les personnes physiques, l'impôt sur le travail, ils ont le droit de jouir de ce qu'il gagne. Pour moi, toutes ces taxes, il faut réfléchir au fond du problème et voir que finalement une grande partie de ces taxes servent d'abord à payer les femmes de nos banquiers et c'est ça qu'il faut regarder. C'est dans ce sens qu'il faut aller.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Alors moi, je vais faire comme Monsieur Léonard, je vais m'exprimer sur les deux points. Je ne vais pas demander la suppression de cette taxe. Nous sommes dans l'opposition, mais nous avons quand même une attitude responsable. Je pense que c'est un impôt juste et nécessaire et puis, tout n'est jamais vraiment gratuit. En tout cas, pour la population la plus faible, ça doit l'être un maximum.

Monsieur Léonard, quand je vous entends, j'ai l'impression que le Chef de groupe du MR, c'est un prêtre. Vous parlez de bon chemin... C'est même confirmé, tout le monde confirme ce que je dis. Enfin peut-être que c'est le cas et c'est tout à fait respectable. Ce n'était pas de la moquerie, mais vous avez toujours tendance à nous dire le bon chemin, la bonne direction... On a presque envie de dire amen à chaque fois que vous parlez. Mais en fait, on devrait vous appeler Monseigneur Léonard.

M. Ikazban :

Ici, je pense que vous n'osez pas prendre vos responsabilités, il y a des élections bientôt, et vous allez le faire après les élections de 2014. Et alors quand vous dites que vous ne touchez pas à la fiscalité, oui fiscalement, ça c'est la promesse du MR. Et avec vos complices de la majorité vous respectez votre engagement électoral, mais en même temps que vous ne touchez pas l'IPP, au précompte immobilier, vous touchez à tout le reste, vous augmentez tout, vous faites payer les plus faibles de cette commune; on l'a constaté aujourd'hui, nous le constatons depuis que cette majorité est installée. Ne dites-donc pas n'importe quoi. Quand vous dites que la pression fiscale n'augmente pas, ce n'est pas vrai, elle augmente; deux euros pour certaines familles, c'est de l'argent, peut-être pas pour vous, peut-être qu'il faut vous ajouter dans la liste des riches de Madame Schepmans. Cette majorité, je pense, se fourvoie; c'est très facile, fiscalement vous n'augmentez soit disant pas les impôts, vous continuez à supprimer des services et vous continuez à chaque occasion à augmenter les taxes, les redevances pour les petites gens, pour les citoyens de cette commune. Et ça, ça démontre en tout cas une chose : le MR reste égal à lui-même et tient ses engagements et ses promesses et c'est les autres qui ont trahi en tout cas la confiance des électeurs et d'une grande partie des gens qui leur ont fait confiance, puisque cette majorité frappe de plein fouet les plus faibles dans cette commune. Donc sur ces deux points nous nous abstiendrons.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

Mme l'Echevine Turine :

On s'abstient sur le point contre les marchands de sommeil et on est contre les taxes pour les multinationales, bravo ! bravo !

M. le Président :

Madame l'Echevine, merci.

Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

C'est quelque chose que je vais encore répéter. Mais je pense qu'on ne le prend pas au sérieux. Je ne comprends pas pourquoi cette majorité ne se fait pas plus entendre. Ce

n'est pas un jeu, ce n'est pas de la démagogie, je me pose la question de savoir comment vous allez résoudre le déficit financier avec des petites taxes injustes, les revenus financiers étant des plus bas. Vous allez pouvoir le résoudre au moment où il y aura une redistribution des richesses dans ce pays et un refinancement des communes ? Je l'ai déjà demandé plusieurs fois et ce n'est pas tellement honteux pour une commune et pour une majorité de réclamer cela, à savoir que le financement des communes, comme beaucoup de bourgmestres l'ont soulevé, n'est pas adapté aux inégalités entre les communes. Je demande donc qu'on arrête de penser à quel type de taxes on imposera aux petites gens. Le PTB est, de toute façon très clair, le principe des taxes forfaitaires ne pèse pas de la même façon sur tous les ménages. Donc, je ne pense pas qu'en gardant cette taxe au même niveau et qu'en rajoutant de l'autre côté, on pourra combattre les inégalités dans cette commune. Je vous mets au défi de mesurer l'action de cette majorité au bout de six ans. Effectivement, au cours de ces dix ou quinze dernières années, les inégalités se sont creusées à Molenbeek et à Bruxelles. Comment est-ce possible de maintenir des intérêts notionnels qui ne créent pas de l'emploi, un cadeau de six milliards, des dépenses qui ne sont pas consacrées à des besoins sociaux, de l'argent qui n'est pas donné aux communes ? Et cette commune n'augmente pas les taxes sur les pylônes, ni les taxes sur les bureaux, car il y a de grandes multinationales sur notre territoire. Et si Bruxelles n'est plus une ville industrielle, il y a des services comme les banques, par exemple, qui font beaucoup de bénéfices. On les a sauvées avec notre argent public et elles se permettent de se désinvestir de nos quartiers en retirant des agences. Donc, il faudrait que cette commune soit plus créative, sinon on proposera des motions pour faire taxer les entreprises et multinationales qui ont de l'argent. Cette majorité doit oser réclamer plus d'argent pour le refinancement de Molenbeek.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Je suis surpris par l'intervention de Monsieur De Block. On vient de passer des points relevant de la taxation des sociétés, notamment sur les antennes de communication et Monsieur De Block s'est abstenu. Je ferme la parenthèse. Je m'étonne aussi de la réaction de Monsieur Ikazban qui voudrait qu'on augmente la taxe sur l'IPP, nous disant qu'on a augmenté tout sauf celle-là. Est-ce à dire qu'on doit aussi augmenter l'IPP ? Par rapport à d'autres que vous dénonciez, nous, au CDh, nous l'avons déjà dit plusieurs fois avec l'Echevin des Finances, il n'y a pas trente-six manières pour assainir les finances de notre Commune, à savoir qu'il faut jouer, soit sur les recettes, soit sur les dépenses. On essaye de jouer sur les deux. Mais il était hors de question, pour nous en tout cas, de toucher à l'IPP.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Monsieur l'Echevin va dans le deuxième tour répondre. C'est maintenant à Monsieur Gjanaj et Monsieur Vermeulen de prendre la parole.

M. Gjanaj :

Monsieur le Président, on entend des choses intéressantes mais en même temps déroutantes parce qu'on dit, par exemple, que les frais de garderie c'est 2 euros par habitant; mais ce n'est pas comme ça que c'est stipulé, car on demande 2 euros par enfant et non par

habitant. Première chose. L'autre aspect est que, en tant que majorité, vous augmentez toutes les taxes en amont et vous donnez l'impression que vous êtes magnanimes avec l'IPP. Or l'IPP est peut-être le seul impôt qui est progressif par rapport à tout ce que vous avez fait, qui sont des redevances. Normalement, c'est celui qui serait le plus juste à être augmenté, parce ce que, avec toutes les redevances que vous avez décidées, vous êtes en train de réduire l'assiette fiscale, et l'IPP que vous avez maintenu au même niveau va vous rapporter beaucoup moins. Normalement, vous auriez dû faire un tout petit pourcentage qui ne toucherait pas les pauvres qui sont dans les catégories qui payent moins d'impôts - vous rigolez, vous les Ecolos, car vous préférez les redevances, vous préférez laisser payer les pauvres que taxer les riches; or il est clair et net qu'il est reconnu, même au sein de vos partis, que l'IPP est le seul impôt qui permet éventuellement de ne pas avoir ce problème-là, de taxer les pauvres de manière forfaitaire. En le faisant en amont, vous avez créé des situations en vous attaquant notamment aux commerçants, vous allez réduire l'IPP, et en le maintenant au même niveau, vous allez le réduire - c'est un lien très logique qui est expliqué dans tous les manuels, même du secondaire maintenant, avant on le faisait à l'université - et le pourcentage ne bouge pas alors que vous avez réduit le nombre de personnes qui pourraient éventuellement payer cet IPP. Finalement, au niveau des finances communales, vous n'avez fait que créer des problèmes et creuser le trou. Et vous allez dire qu'on va encore trouver de l'argent, peut-être en augmentant encore une fois les frais de garderie, en les doublant - parce que ça c'est votre mesure phare - et en prenant toute une série de mesures tout à fait illogiques et discriminatoires et qui pèsent sur les consommateurs les plus modestes. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Vermeulen.

M. Vermeulen :

J'ai noté deux ou trois petits points au fur et à mesure des discussions, parce que je trouve que la discussion qu'on a eue fut quand même posée et très intéressante. On a examiné plusieurs choses, mais malheureusement, à un moment donné, le phénomène politique réapparaît. Et on voit qu'on vote groupe par groupe. Je suis convaincu, qu'en votre for intérieur, il y a des moments où vous auriez peut-être voté comme nous, et d'autres moments où on aurait peut-être voté comme vous. Mais à cause du phénomène politique qui se met en route, je trouve ça un petit peu dommage, mais c'est comme ça, c'est la politique, et tout ça, bien qu'on ait eu une discussion intéressante. Quant Monsieur De Block dit qu'il faut taxer les multinationales, là je crois qu'on est tous d'accord pour taxer les grosses sociétés. Mais, que voulez-vous, si elles se délocalisent dans les mois qui viennent, on va être Gros-Jean comme devant. Donc, c'est une étude à faire, il faut être prudent. C'est délicat.

Pour la suite des opérations, moi je compte quand même passer mon Noël en famille. J'ai eu une idée tout à l'heure, je me suis dit que je vais aller chercher un sac de couchage. Mais j'ai peur qu'on me taxe sur le lit ou sur le logement, le confort; donc je ne vais pas chercher de sac de couchage mais j'aimerais bien sincèrement, quand on voit le nombre de points qu'il reste à faire - si on doit faire tout ça aujourd'hui -, qu'on nous laisse fêter Noël en famille.

M. le Président :

On en a pris note. On passe directement au vote puisque les Echevins ont décidé de ne pas donner de réponse, car on a suffisamment discuté des taxes.

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
35 votants : 25 votes positifs, 10 abstentions.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
35 stemmers : 25 positieve stemmen, 10 onthoudingen.*

M. le Président :

Je vous en prie, justifiez votre abstention pour le point 41, Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je suis très sensible à ce qu'a dit Monsieur Vermeulen. Franchement, prenez la parole plus souvent. Vous avez toujours tendance à amener beaucoup de sérénité, même quand on n'est pas d'accord d'ailleurs, et c'est tout à votre honneur, je trouve que vous devriez prendre la parole beaucoup plus souvent ici. Je vous remercie aussi d'avoir dit que toutes nos discussions avaient été extrêmement positives, je vous remercie parce que l'essentiel des discussions c'est l'opposition qui l'a amené. Je voudrais dire simplement que la majorité, ce n'est pas nous, c'est vous. C'est vous qui décidez les taxes d'aujourd'hui. Nous, on vote pour, contre ou on s'abstient, c'est notre choix. L'IPP, si vous aviez fait le choix de l'augmenter - ce que nous n'avons pas demandé - c'est un impôt qui est payé en fonction des revenus des gens. D'ailleurs une grande partie des habitants de Molenbeek ne paient pas d'impôts ou très peu. Par contre, quand vous décidez toutes vos taxes et redevances, si aujourd'hui vous pouvez partir fièrement en disant qu'on n'a pas augmenté l'IPP et le précompte, allez dire aux gens que vous avez fait payer les garderies, allez dire aux gens que vous avez augmenté les redevances, allez dire aux gens que vous diminuez l'aide du CPAS, l'intervention dans la carte médicale et ainsi de suite. Allez dire aux personnes âgées que maintenant elles devront payer dorénavant 500 euros pour un permis de régularisation pour un immeuble dont ils sont peut-être propriétaires depuis des années. Je pense qu'il faut un peu raison gardée - Monsieur Vermeulen a raison , à un moment donné les réflexes politiques interviennent ici et là. Et l'essentiel de notre intervention est de dire que l'IPP et le précompte font partie des recettes importantes pour une commune. Aujourd'hui vous nous proposez un vote sur ces deux sources de financement alors qu'on n'a pas de budget. C'est incroyable, c'est surréaliste, on met la charrue avant les bœufs, vous faites preuve d'un amateurisme assez exceptionnel en région bruxelloise !

M. le Président :

Merci. On passe au point suivant, le point 42.

42. Taxe additionnelle au précompte immobilier - Renouvellement pour 2014. Opcentiemen bij de onroerende voorheffing - Vernieuwing voor 2014.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
35 votants : 25 votes positifs, 10 abstentions.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
35 stemmers : 25 positieve stemmen, 10 onthoudingen.*

M. le Président :

Justifiez juste votre abstention, Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Il est 22 heures et quart. J'ai entendu Monsieur Vermeulen. Moi, je vous demande de faire quelques minutes d'interruption. Et à cette occasion-là mon groupe vous communiquera éventuellement les points pour lesquels il n'y aura pas de discussion...

M. le Président :

A l'arrivée, ça ne changera rien, de toute façon.

**43. Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

**44. Centre Communautaire Maritime - Rue Vandenboogaerde, 89-91-93 – Occupation de locaux par l'ASBL GSARA - Renouvellement de convention.
Gemeenschapscentrum Maritiem - Vandenboogaerdestraat 89-91-93 – Gebruik van kantoorlokalen door de vzw GSARA - Vernieuwing van de overeenkomst.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

**45. Rues Sainte-Marie 31 et Vandermaelen 6/18 – Bien acquis dans le cadre du contrat de quartier Cinéma- Bellevue – Occupation temporaire de locaux par l'ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale.
Sint-Mariastraat, 31 en Vandermaelenstraat, 6/18 – Aangekocht goed in het kader van het Wijkcontract « Cinema- Bellevue » – Tijdelijk gebruik van de lokalen door de VZW LES.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Proposition constructive, bonne gestion et transparence...

M. le Président :

Madame Piquard, vous souhaitez intervenir sur le même point ?

M. De Block :

... Je voudrais proposer qu'on publie sur le site de la commune la liste des logements, des bâtiments communaux qui sont actuellement inoccupés et qui entreraient en ligne de compte pour une occupation temporaire, précaire. Je l'ai déjà dit, je pense que c'est vraiment important que la commune communique clairement sur la disponibilité des locaux vis-à-vis de l'ensemble des citoyens et des associations, de sorte qu'ils sachent ce qui leur est accessible, sinon ce seraient des organisations très proches ou qui ont l'habitude de travailler avec la commune qui auraient plus de possibilité d'occuper ces locaux.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je voulais juste savoir le service de la *CLES* qui occupe ce bien à titre précaire. Par ailleurs, je vois à l'article 1 que la location temporaire précaire est limitée du 27 novembre au 15 décembre, et comme nous sommes le 17 ou le 18 si je ne m'abuse, nous sommes déjà en période de reconduction par période de sept jours, est-ce qu'il n'y a pas lieu d'adapter la délibération, parce que je présume qu'elle n'est pas encore rentrée à la tutelle et que, donc, je crains qu'il y ait un souci technique. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin Majoros :

Evidemment, je trouve intéressant de favoriser les occupations précaires et temporaires. Vous avez lu dans l'accord de majorité qu'on préférerait ça au squat. C'est aussi la raison pour laquelle on ne publiera jamais la liste des bâtiments inoccupés; on peut en faire la promotion et favoriser les occupations temporaires en dialoguant avec les associations et croyez bien qu'on le fait et qu'on est sollicités aussi pour ça et qu'on analyse les possibilités avec elles, que ce soit pour les bâtiments privés pour lesquels on peut faire les intermédiaires avec les propriétaires, ou pour les quelques bâtiments publics qui sont disponibles. Mais, publier la liste des bâtiments vides serait donner automatiquement la liste de tout ce qui est possible de squatter sans aucune convention. Et vous aurez lu dans les considérants de ce point n° 45 sur la friche Stevens que le bien a été squatté; quand c'est vide c'est squatté, comme disait un commissaire de police, quand il y a du gruyère et qu'il y a des trous dans le fromage, il y a toujours des souris pour venir s'y engouffrer. En l'occurrence, cela explique pourquoi on est dans un délai très court ici. On a constaté qu'il y avait du squat dans ce lieu et on a cherché un partenaire qui était d'accord d'avoir une intervention très ponctuelle et très rapide sur ce lieu, en sachant que la plupart des associations qui nous contactent pour des occupations temporaires bénéficient d'occupations d'au moins six ou huit semaines qui leur permettent de rentabiliser les quelques investissements en matière de sécurité, etc. Ici, on a eu la chance grâce justement à la proximité avec cet opérateur très proche de la commune qu'est la *LES*. L'urgence due au squat a fait qu'on a des délais très serrés et qu'on n'attend pas la mise en place d'une

vérification par la tutelle. Ceci dit, pour des conventions d'occupation temporaire, nous ne sommes pas obligés d'attendre la fin du délai de tutelle avant de mettre les choses en application; heureusement d'ailleurs.

Je vais passer la parole à ma collègue et Echevine de la Cohésion sociale et de la Jeunesse qui est en charge de cette association. Elle pourra vous décrire en quelques mots les activités qui y sont menées.

M. l'Echevine Turine :

Effectivement, vu l'urgence dans laquelle il fallait intervenir, on a proposé aux maisons de quartier en collaboration avec des artistes, d'occuper ce lieu durant les mois de novembre et décembre et, selon le commencement des travaux, peut-être jusqu'en janvier ou février, vu les ateliers-percussions qui s'y font.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

On peut passer au vote ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

46. Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC13.0057.

Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR13.0057.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

47. Accord de coopération entre l'Etat fédéral en la Région de Bruxelles-Capitale - Approbation du Protocole – « 3.10 Réfection complète des toitures du Château du Karreveld à Molenbeek-Saint-Jean et ses abords (comprenant les voiries et l'étang) - CC13.062.

Samenwerkingsakkoord tussen de Federale Staat en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Goedkeuring van het Protocol - « 3.10 Volledige vernieuwing van het dak van het Karreveldkasteel te Sint-Jans-Molenbeek en de volledige herstelling van de wegen en aangelanden (met inbegrip van de vijver) van het Karreveldkasteel - GR13.062.

M. le Président :

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

48. Marché de services relatif à la mission d'auteur de projet en vue de la Rénovation du premier étage de l'immeuble « Vendôme » sis Avenue Jean Dubrucq, 82 à Molenbeek-Saint-Jean - Projet - CC13.060.

Overheidsopdracht voor diensten betreffende de opdracht van projectontwerper met het oog op de Renovatie van de eerste verdieping van het gebouw «Vendôme », gelegen Jean Dubrucqlaan 82 te Sint-Jans-Molenbeek - Project - CC13.060

M. le Président :

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

49. Marché de travaux relatif à la rénovation du terrain du hockey n°02 au stade Pévenage - Projet - CC13.0056.

Werken opdracht betreffende de herinrichting van de terrein van hockey 2 in Pevenage Stadion - Ontwerp - GR13.0056.

M. le Président :

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

50. Plan triennal d'investissement et de développement 2010-2011-2012 - Dotation URE Bâtiment et URE logement – Projet n°08 – Remplacement de châssis à la Maison d'Accueil le Relais et à l'Antenne Maritime - Projet CPAS - CC13.0055.

Driejarig investerings- en ontwikkelingsplan 2010-2011-2012 - Dotatie REG gebouw en woning – Ontwerp nr. 8 – Vervanging van ramen onthaaltehuis De Relais en Antenne Maritiem – OCMW-Project - GR13.0055.

M. le Président :

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**51. Nouvelle Loi communale, article 234 alinéa 3 – Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Nieuwe Gemeentewet, artikel 234 alinea 3 – Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

**52. Nouvelle Loi communale, article 236 alinéa 2 – Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Nieuwe Gemeentewet, artikel 236 alinea 2 – Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Je vous rappelle que vous avez là un point qui concerne les marchés de travaux et l'aménagement d'un dispositif cuisine-bar au Centre Communautaire Maritime, c'est le bâtiment que vous avez là dans le fond de la salle.

On peut approuver le mode de financement ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

**53. CQ ESL-Op. 1.4 - Construction d'un immeuble de logements et opération hors CQ-
Implantation d'une école fondamentale francophone - Angle Bonne- Mariemont -
Adaptation de la dépense.
WC SSL- ingreep 1.4 - Constructie van een gebouw met woningen en een operatie
buiten wijkcontract - Bouw van een lagere franstalige school – Hoek Bonne-Mariemont
- Aanpassing van de uitgave.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

54. CQESL: op 4.4 - Aménagement d'un jardin récréatif, réaménagement des cours de récréation et construction d'un pavillon extérieur à l'Ecole 5 - adaptation de la dépense.

WC SSL: ingreep 4.4 - Inrichting van een recreatieve tuin, heraanleg van de speelplaatsen en bouw van een buitenpaviljoen in School 5 - aanpassing van de uitgave.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

55. Projets subsidiés – Contrat de quartier Ecluse/Saint-Lazare – Bien immeuble sis à 1080 Bruxelles, Quai de l'Industrie 87 – Conclusion d'un bail emphytéotique – Constitution d'une garantie financière suite à la reprise de ce bien en catégorie 0 dans l'inventaire des sols pollués.

Gesubsidieerde projecten – Wijkcontract Sluis/Sint-Lazarus – Onroerend goed gelegen te 1080 Brussel, Nijverheidskaai 87 – Afsluiten van een erfpachtovereenkomst – Stellen van een financiële waarborg gelet op het feit dat dit onroerend goed opgenomen is in categorie 0 in de inventaris van de vervuilde gronden.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

56. Contrat de quartier Cinéma - Belle-Vue - Opérations 4.2 et 1.3 : Construction d'une allée verte et d'un immeuble de logements et opération 1.4 (tranche conditionnelle) : Construction de logements - Opération hors CQ : Construction de bureaux et de parking - Marché de service d'architecte - Adaptation de l'engagement de la dépense.

Wijkcontract Cinema Belle Vue - Ingerepen 4,2 en 1,3: aanleg van een groene dreef en een woninggebouw - Ingreep 1,4 (voorwaardelijk gedeelte): bouw van woningen - Ingreep buiten Wijkcontract: bouw van kantoren en parking - Architectuuropdracht - Aanpassing van de aanwending van de uitgave.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

57. Projets subsidiés-Contrat de Quartier Cinéma-Belle-Vue- FEDER/FRBRTC - « Friche Petite Senne » située rue Vandermaelen 6-18 et rue Sainte-Marie 21- 31 à1080 Molenbeek-Saint-Jean -Opérations 1.3 et 1.4 construction de sept logements et construction de bureaux communaux et d'un parking en sous-sol / Opérations 1.6 et 5a1 – construction de logements et d'une crèche – Appel à projets « Brussels Greenfields » - Approbation convention.

Gesubsieerde projecten – Wijkcontract Cinema-Belle-vue – EFRO / BGHGT « Zinnekeerrein »gelegen in de Vandermaelenstraat 6-18 en de Sint-Mariastraat 21-31 te Sint-Jans-Molenbeek –Ingrep 1.3 en 1.4 bouw van zeven woningen en bouw van gemeentelijke kantoren en een ondergrondse parking / Ingrep 1.6 en 5a1 – bouw van woningen en een kinderdagverblijf –Projectoproep 2011-2013 «Brussels Greenfields » - goedkeuring van de overeenkomst.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

58. Contrat de quartier durable « Autour de Léopold II » (CQ & Beliris) – Marché de services - Mission complète d'auteur de projet – Opération 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7 : Aménagement de la rue de Ribaucourt entre le parvis Saint-Jean-Baptiste et la rue Picard, réalisation et exécution du plan lumière sur l'axe Ribaucourt et étude de faisabilité sur l'axe Léopold II/Picard 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Avis de marché, mode de passation, engagement de la dépense.

Duurzaam wijkcontract « Rond Leopold II » en BELIRIS - Opdracht voor diensten - Volledige opdracht van projectontwerper - Ingrep 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7 : Heraanleg van de Ribaucourtstraat tussen het Sint-Jan- Baptistvoorplein en de Picardstraat, realisatie en uitvoering van het verlichtingsplan op de as Ribaucourt en haalbaarheidsstudie over de as Leopold II/Picard 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Aankondiging van de opdracht, gunningswijze, inschrijving van de uitgave.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

59. Contrat de quartier durable « Autour de Léopold II » - Opération 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 : Construction d'un immeuble mixte comprenant du logement, un équipement sportif, une structure pour l'accueil de la petite enfance et un parking, quai des Charbonnages n°86 et 86A, 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Marché de services d'architecte - Auteur de projet - Avis de marché, mode de passation, engagement de la dépense.

Duurzaam wijkcontract « Rond Leopold II » - Ingrep 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 : Bouw van een gemengd gebouw met woningen, een sportuitrusting, een structuur voor kinderopvang en een parking, Koolmijnenkaai nr.86 en 86A, 1080 Sint- Jans-Molenbeek - Architectuuropdracht - Projectontwerper – Aankondiging van de opdracht, gunningswijze, inschrijving van de uitgave.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous voulez intervenir sur le point 59 ?

M. Ikazban :

On approuve, mais j'ai juste une petite question. Dommage que l'Echevin des Travaux n'est pas là. Dans le projet du contrat de quartier, on parlait d'une maison de jeunes. Et l'Echevin a déclaré, à un moment donné, que ce projet n'allait plus se faire par manque de moyens financiers. Et je pense que l'Echevine de la Jeunesse, qui n'est pas là non plus, a dit le contraire. Je voudrais savoir qui dit la vérité. Si on n'a pas la réponse maintenant, avançons mais, deux échevins qui déclarent des choses différentes...

M. le Président :

Monsieur Majoros va essayer de vous répondre.

M. l'Echevin Majoros :

Oui, le projet est en route. Vous verrez les travaux commencer d'ici le deuxième semestre de l'année 2014.

M. Ikazban :

Donc, ce n'est pas vrai, ce qu'il a dit.

Mme la Bourgmestre :

Ses propos ont été mal interprétés.

M. le Président :

Merci.

Nous passons au point suivant.

60. Contrat de quartier Rives Ouest - Fonds européen Objectif 2013 - Projet Milieux d'accueil de la petite enfance Rives Ouest/Crèches Gand & Decock - Convention de subventionnement - avenant N° 2 - Approbation.

Wijkcontract West Oevers - Europees fonds Doelstelling 2013 - Project Kinderopvangplaatsen West Oevers/Kinderdagverblijven Gent & Decock - Subsidieovereenkomst - Aangangsel Nr. 2 – Goedkeuring.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

61. Politique des Grandes Villes - Convention « Ville Durable 2013 » - Conventions de partenariat.

Grootstedenbeleid - Overeenkomst « Duurzame Stad 2013 » - Samenwerkingsovereenkomsten.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

62. Plan Communal d'Action Carsharing.

Gemeentelijk Beleidsplan Autodelen.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

63. Règlement-taxe relatif à la taxe sur la carte ou vignette communale de stationnement - Modifications.

Reglement betreffende de taksen op de gemeentelijke parkeerkaart of vignet - Wijziging.

M. le Président :

Je vois Monsieur Ikazban qui, avec un air décidé, a demandé la parole.

M. Ikazban :

J'ai bien lu la délibération. La question est de savoir si on maintient quand même la possibilité d'introduire une demande au guichet. Donc, pour les demandes qui doivent être adressées par écrit, je comprends qu'on demande des documents supplémentaires pour vérifier notamment l'histoire de l'assurance, mais j'ose espérer qu'on n'élimine pas la possibilité de le faire au guichet.

M. le Président :

Monsieur Mahy va vous répondre.

M. l'Echevin Mahy :

Guichet, par écrit, c'est le même canal, ce n'est pas électronique, on parle de la même chose. Ici, c'est la modification, c'est avant tout le certificat d'assurance.

M. Ikazban :

Mais vous comprenez que quand on dit que les demandes-vignettes sont adressées par écrit à l'Administration communale, on pourrait supposer qu'il n'y a plus de demande au guichet, auquel cas ça veut dire qu'il n'y a plus la possibilité de faire une demande directement; ça peut prêter à confusion.

M. le Président :

Ce n'est pas l'esprit.

M. Ikazban :

Je n'ai pas dit que c'était mal écrit. Mais en tout cas ce n'était peut-être pas assez clair.

M. le Président :

OK. On en prend acte.

M. Ikazban :

Vous confirmez qu'il n'y a pas suppression de service au guichet.

M. le Président :

Pas de modification.

Mme Piquard :

Mais alors, donnez l'adresse exacte du service communal.

M. le Président :

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
34 votants : 34 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**64. Contrat de propreté 2013-2017 entre la commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'Agence Régionale pour la Propreté.
Netheidsovereenkomst 2013-2017 tussen de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en het Gewestelijk Agentschap voor Netheid.**

M. le Président :

Je vais céder la parole à Monsieur Mahy... sauf s'il y a des questions. J'ai des demandes d'intervention de Monsieur Magérus et Monsieur De Block.

Monsieur Magérus, vous avez la parole.

M. Magérus :

Je ne vais pas être très long. Je voudrais simplement savoir, vu la nouvelle politique qui est faite par le service de la Propreté publique à Molenbeek et notamment le fait qu'on a abandonné la campagne d'enlèvement d'encombrants à domicile, si quelque part il doit y avoir une orientation dans le Contrat de propreté avec l'Agence pour se donner les moyens de lutter contre les déversages sauvages qui sont de plus en plus nombreux dans la commune. Je voudrais connaître votre vision et savoir de quelle manière ce contrat de propreté est fait avec l'Agence Bruxelles-Propreté. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai cru comprendre que dans ce contrat de propreté on parle de prévention. Je voudrais savoir comment vous comptez faire de la prévention, compte tenu du fait que Molenbeek est une commune où il y a un turnover relativement grand en termes de déménagement. Je pense qu'il y a 5 à 10 % de la population qui changent chaque année, c'est un défi énorme au niveau de l'information et de la prévention. Quelles sont les mesures que vous prenez pour que les Molenbeekois sachent exactement comment faire ? Parce que ce n'est pas clair du tout. Je vois qu'il y a encore des gens qui ne sont pas informés par rapport à la collecte des encombrants à domicile qui n'existe plus et je voudrais savoir s'il y a un accord avec la Région et les opérateurs comme le *Logement Molenbeekois*. A-t-on prévu un mode d'enlèvement spécifique pour ces immeubles ? Et j'ai pu comprendre que parfois il y a des endroits, comme entre Machtens I et Machtens III, donc les grands blocs, qui sont un méli-mélo en termes de compétence communale ou régionale. Et pour les habitants, c'est vraiment difficile de s'y retrouver. Une délégation d'habitants a essayé de rencontrer les différents responsables et on veut connaître les suites de cette démarche. Parce que c'est récurrent, les gens ne sont pas bien informés, il n'y a pas de coordination entre les différents services. Par exemple, derrière Machtens, il y a un problème avec les garages qui ne sont pas utilisés de manière légale; ça génère des déchets, de l'huile usée. Je pense qu'il y a là besoin de coordonner les efforts et je voudrais savoir si dans votre contrat cela est prévu.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Monsieur l'Echevin, vous avez la parole.

M. l'Echevin Mahy :

Je vais un peu vous décevoir parce que le contrat qui va être signé ou plutôt qu'on vous demande ici d'approuver a comme première étape de bénéficier d'une subvention de l'ABP. Donc, c'est extrêmement administratif comme acte. Le deuxième acte est beaucoup plus technique et plus intéressant, ce sont les annexes. Vous avez vu que les pièces jointes ne sont pas complétées. Pourquoi ? Parce qu'il faut d'abord faire valider le contrat au Conseil communal. On doit l'envoyer avant la fin décembre et avant la fin janvier on doit envoyer les annexes complétées. Et c'est là où il sera très intéressant de parler de toute la politique qui sera mise en œuvre, bien que j'aie déjà souvent abordé plusieurs thématiques. Et à la fin du premier trimestre, si je me souviens bien, c'est le rapport d'activités de la propreté publique à Molenbeek qui doit être envoyé à l'ABP pour compléter tout le dossier. Ce sont là les différentes étapes. Toutes ces problématiques seront mises sur papier. J'ai moi-même fait un plan des actions et des tableaux de bord pour faire ce dont vous parlez. Des initiatives telles que 'ambassadeur de la propreté', avoir des relations régulières avec l'associatif, avec les comités de quartiers, c'est extrêmement important ; j'ai envie de dire, c'est même primordial pour réussir la propreté dans beaucoup de nos quartiers. Mais je ne voudrais pas m'étendre ici davantage, je préfère revenir avec tout le contenu que vous avez pu étudier auparavant et on pourra en discuter plus largement. J'ai déjà rencontré les partenaires du Logement molenbeekois pour parler spécifiquement des questions de propreté? Effectivement, nous avons abordé l'idée d'un parc à conteneurs qui viendrait être installé au plus proche du logement et de ses différentes implantations. On pourra revenir beaucoup plus amplement sur ça.

On est confrontés effectivement à des carrefours de compétences dans certains endroits qui nous posent beaucoup de problèmes, parce que, à certains coins, se pose la question de savoir qui doit prendre le sac. Mais on s'entend relativement bien avec l'ABP, les relais sont assez efficaces même s'il existe des couacs, comme partout ailleurs. Je propose de discuter du fond une fois les annexes complétées, voire avec un document complémentaire; ça vous va ?

M. le Président :

Merci. On peut approuver le point ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

65. Nouvelle loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du collège des Bourgmestre et Echevins.

Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

66. Retrait de l'acte daté du 24/09/2013 concernant l'approbation définitive du PPAS 8 A ter.
Intrekking van de akte op datum van 24/09/2013 betreffende de definitieve goedkeuring van het BBP 8 A ter.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

67. PPAS 8 Ater - Adoption définitive.
BBP 8 Ater - Definitieve goedkeuring.

M. le Président :

Madame Bastin, vous avez la parole.

Mme Bastin :

Dans le document que nous avons reçu il y a une transformation de ce qui avait été prévu, qui me semblait très bien avec R+ 3 +5, etc, pour passer à R+7 +T. J'étais étonnée de voir ça, parce que je trouve que tout le projet qui me semblait esthétiquement valable a été abrogé, me semble-t-il.

M. l'Echevin Mahy :

C'était déjà dans la première version. En fait, ici c'est simplement un couac administratif; on avait adopté ce point-là en Conseil communal, vous vous rappelez bien, et ça été simplement un oubli pur et simple dans le PV du Conseil, voilà. Bêtement, d'une façon très très formelle, même si ça été adopté on va le noter. Mais il n'y aucune différence de version, on parlait déjà du R+7 +3 +2 dans la version votée au Conseil précédent.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, il fallait s'inscrire avant, vous le savez... Allez-y.

M. Ikazban :

J'avoue que je ne comprends plus rien, sauf qu'on vient de corriger quelque chose. Et à la même période on a discuté de deux ou trois PPAS. Il y a vraiment une confusion dans mon esprit, il faut qu'on revoie complètement le dossier et si vous insistez pour qu'on le vote aujourd'hui, moi je m'abstiendrai.

M. l'Echevin Mahy :

Je ré-explique : le Conseil précédent, il y deux mois, a voté. Nous étions de l'autre côté. On avait voté ça dans les derniers points de la séance publique, tout le monde s'était rassis. On l'avait effectivement envoyé à la Région et non pas adopté et envoyé à la Région. Donc on a dit 'hop stop!', adopté envoyé à la Région, OK, hop ! On a voté. Je crois qu'à ce moment-là l'enregistrement s'est arrêté, quelques minutes avant; le point était voté mais on a

omis de le retranscrire dans le PV du Conseil. C'est uniquement ça; les versions sont totalement identiques, c'est simplement une omission.

Mme Bastin :

(...) En termes de gabarit des immeubles du boulevard Mettwie, on ne parle plus du tout du +7+5+3...

M. le Président :

Monsieur l'Echevin ?

M. l'Echevin Mahy :

On vote ces points. Je vais regarder les annexes...

M. le Président :

Si on vote le point avec les indications qui sont données ici...

M. l'Echevin Mahy :

Vous ne m'avez pas entendu, il n'y a pas eu d'erreur dans le contenu à ce niveau-là. On a simplement une retranscription du PV du Conseil qui n'a pas été faite, c'est tout. On n'est pas dans une erreur de point, on est dans une erreur de retranscription de la décision.

M. Ikazban :

Monsieur le Président ?

M. le Président :

Oui, allez-y, je vous en prie.

M. Ikazban :

Il y a néanmoins une erreur, même si ce n'est pas tout le contenu. Et vu la complexité de ce dossier - je me souviens des débats qu'on a eus - rien ne prouve aujourd'hui qu'on n'est pas en train de faire à nouveau une erreur. Donc, si vous maintenez le vote, moi je m'abstiendrais sans vraiment connaître tous les tenants et les aboutissants, ça je le déplore.

M. l'Echevin :

De toute façon, ça sera le vote que vous avez fait la fois précédente, je me souviens. Donc, merci d'être cohérents avec vous-mêmes.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Moi, je suis certaine que je me suis abstenue avec plusieurs personnes de mon groupe parce que, en fait, il y a deux mois, il y avait une très longue discussion à ce sujet. Et

Monsieur Ikazban avait remarqué qu'il n'y avait pas assez de logements sociaux et qu'on avait en plus changé les gabarits proposés par l'ancien échevin, Monsieur Bastenier.

M. l'Echevin Mahy :

C'est la Région qui demandait ça. Elle demandait une augmentation des gabarits et des surfaces. Donc, on a exactement la même version et une coquille ne doit pas entacher le vote, c'est un R+7+5 ...

Mme Piquard :

Mais le projet initial c'était un R+5...

M. l'Echevin Mahy :

Exactement, mais on a déjà eu la discussion. Vous pouvez tout à fait vous abstenir, voire de voter contre, je ne sais plus; en tout cas, au moins de vous abstenir. Donc, restez surtout cohérents.

Mme Piquard :

On reste cohérents, rassurez-vous.

M. l'Echevin Mahy :

Donc, il faut le voter maintenant, parce qu'un quartier a besoin, à un moment donné, d'être fixé sur son devenir. Donc il faut le faire, quoi qu'on en dise. Les enquêtes publiques sont déjà passées. C'est l'adoption définitive, la tutelle est prévenue et est prête à prendre non pas un délai de 40 jours mais un maximum de dix jours pour se prononcer, parce qu'elle est tout à fait au courant du couac administratif qu'il y a eu ici.

M. le Président :

Il y a Monsieur Majoros et Monsieur Mahy qui, tous deux, l'un à mon oreille gauche, l'autre à mon oreille droite, me disent la même chose, à savoir qu'effectivement la délibération présentée ici est identique à celle présentée avant et que dans la délibération que nous avons adoptée la dernière fois il y avait déjà eu des modifications qui avaient été demandées par la Région et que, donc, ce document-ci correspond à celui qui a été adopté la fois précédente; et que, par rapport à ce qui avait été présenté lorsque nous avons eu des Sections réunies, il y a eu donc effectivement une modification qui a fait que le + 7 a été indiqué de cette façon-ci. Voilà.

Alors je propose de passer au vote.

(Colloque - Gesprek)

M. Ikazban :

Est-ce que je peux poser une question ?

M. le Président :

Je vous en prie, Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

C'est clair que ce dossier a fait l'objet de beaucoup de débats. Et les gens sont mal à l'aise, dans la majorité et dans l'opposition. Franchement, est-ce qu'il est impératif qu'il soit voté maintenant, en fin d'année ? Par sagesse, il vaut mieux reporter le point. Vous ne voulez pas, vous forcez la main à vos conseillers; c'est un peu dommage.

M. le Président :

S'il vous plait, on arrête les apartés.

Madame la Bourgmestre va parler.

Mme la Bourgmestre :

Je vais faire un effort d'ordre pédagogique, comme hier, en vous expliquant que ce n'est absolument pas le contenu du PPAS qui est remis en question, c'est le fait que l'approbation n'a pas été enregistrée dans le PV, ne s'y retrouve pas. Et, de ce fait, il y a eu une erreur d'ordre administratif au niveau de la procédure, mais pas du tout au niveau du contenu. Le contenu qui vous est proposé aujourd'hui est le même que celui qui a été proposé il y a deux mois. Le souci est de rester cohérent et de faire avancer de manière régulière les dossiers, parce que nous reviendrons avec exactement les mêmes dispositions, les mêmes procédures que celles qui ont été faites précédemment.

M. le Président :

Alors, on passe au vote.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 23 votes positifs, 11 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 23 positieve stemmen, 11 onthoudingen.

M. le Président :

La majorité n'a rien à voir avec le vote, Madame Piquard, c'est la majorité des présents.

Mme Evraud :

Je voulais simplement dire que c'est le même point et que je vote comme la fois dernière, il n'y a pas d'augmentation de logements, mais c'est tout, c'est décidé, c'est décidé....

M. le Président :

Nous passons au point suivant.

68. Principe d'élaboration d'un règlement communal d'urbanisme et d'un règlement communal d'urbanisme zoné portant sur la place communale.

Principe van uitwerking van een gemeentelijke stedenbouwkundige verordening en een gemeentelijke stedenbouwkundige zoneverordening betreffende de gemeenteplaats.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin, puis à Monsieur Ikazban.

Mme Bastin :

Je suis désolée d'être embêtante mais je voudrais vraiment avoir le texte que, entre guillemets, nous avons voté la fois passée, parce que je suis persuadée que ce n'était pas rien que 7, qu'il y avait 7, 5, 3. Mais qu'on monte à 7, bon, il faut bien monter à 7 ... mais c'était la forme en escalier que je trouvais esthétiquement très bien. Et je voudrais que la Commune défende ce projet-là.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Avec les mêmes réserves exprimées par Madame Dina Bastin, je ne suis pas convaincu du tout. Et quand nous avons demandé de ne pas voter le point aujourd'hui, de le reporter, c'était pour vous éviter ça, mais vous n'avez pas voulu écouter.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 25 votes positifs, 9 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 25 positieve stemmen, 9 onthoudingen.

69. Annexe à l'accord entre la commune et la VGC concernant le Réseau Bruxellois des bibliothèques publiques néerlandais (BruNo). L'annexe contient des produits comme la base de données numérique et les journaux et magazines archives Gopress.

Addendum bij het convenant tussen het College van de VGC en het gemeentebestuur betreffende het Brussels Netwerk Openbare bibliotheken (BruNO). De bijlage bevat de volgende producten: de digitale databank en het kranten en tijdschriftenarchief Gopress.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik heb een informatieve vraag, er wordt dus toegang verleend tot de digitale databanken, waaronder de krantenbank, Mediargus. Mijn vraag is : is die toegang voor het personeel of voor alle bezoekers van de bibliotheek.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

M. de Schepen Gadaleta :

Het is vooral bedoeld voor het personeel. Het zijn de computers die in de openbare bibliotheken aanwezig zijn, waarop men bepaalde Madiargus en bepaald portaal kan raadplegen.

M. de Voorzitter :

Dank u.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

70. Approbation de la convention avec la VGC concernant la politique culturelle néerlandophone locale.

Goedkeuring convenant met Vlaamse Gemeenschapscommissie betreffende lokaal cultuurbeleid.

M. de Voorzitter :

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik heb een korte vraag, in het convenant is er sprake van een subsidiekader voor de Brusselse gemeentes op het vlak van de gemeenschapsvorming, cultuurindicatie en het bereiken van kansengroepen. Mijn vraag is, wat Molenbeek betreft, over welke grote orde gaat het hier wat de subsidies betreft?

M. de Voorzitter :

Mevrouw Gadaleta, tweede kans, u hebt geluk !

M. de Schepen Gadaleta :

Ik ben een gelukkige vrouw ! Wat de exacte bedragen betreft, moeten we nu die stukken indienen, de bedragen zullen pas volgend jaar vastgelegd worden, dus vanaf 2014. Zodra het bedrag vastgelegd is, zal ik u er schriftelijk over informeren.

M. de Voorzitter :

Meneer Berckmans, ik geef u het woord.

M. Berckmans :

We moeten erbij vermelden dat het dankzij de NVA is dat de schepen van Groen mag praten op de gemeenteraad.

M. de Voorzitter :

Goedgekeurd?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

**71. Convention entre l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean et laVGC (Vlaamse Gemeenschapscommissie) pour l'utilisation de l'infrastructure de la salle de gym de la HUB (Hogeschool Universiteit Brussel) à Koekelberg.
Overeenkomst tussen het gemeentebestuur Sint-Jans-Molenbeek en de VGC(Vlaamse Gemeenschapscommissie) voor het gebruik van de infrastructuur van de sportzaal HUB (Hogeschool Universiteit Brussel) te Koekelberg.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

**72. Modification de la composante des membres représentant le Conseil communal pour siéger au sein de la Commission Communale de l'Accueil.
Wijziging van de component met de leden die de Gemeenteraad vertegenwoordigen om te zetelen in de Gemeentelijke Opvangcommissie(GOC).**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

**73. Subvention à l'Association Houwodiren.
Subsidie voor de Vereniging Houwodiren.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

**74. Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 – Marchés publics –Communication des décisions du Collège des Bourgmestres et Echevins –CC13.0058.
Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 – Overheidsopdrachten –Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR13.0058.**

M. le Président :

C'est pour voter le mode de financement. On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

**75. Contrat de quartier Ecluse - Saint Lazare - op 4.4 - Réaménagement d'un pavillon intérieur et d'un bloc sanitaire à l'Ecole 5 - Adaptation de la dépense.
Wijkcontract Sluis Sint-Lazarus - ingreep 4.4 - Inrichting van een binnen paviljoen en van een sanitair blok in School 5 - Aanpassing van de uitgave.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

76. Convention entre la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la commune de Molenbeek-Saint-Jean pour l'attribution d'une subvention pour l'augmentation de la capacité dans l'Enseignement néerlandophone bruxellois – Toverfluitstraat - School Paloke.

Overeenkomst tussen de Vlaamse Gemeenschapscommissie en de gemeente Sint-Jans-Molenbeek over het toekennen van een subsidie voor capaciteitsuitbreiding in het Brussels Nederlandstalig onderwijs - Toverfluitstraat - School Paloke.

M. de Voorzitter :

Meneer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik veronderstel dat het gaat over het project dat heel kort geleden in de krant is verschenen. Ik verheug mij dat er capaciteitsuitbreiding is van het Nederlandstalig onderwijs. Als ik het goed begrepen heb, gaat het hier over iets dat zeer snel zal klaar zijn. Is het na Pasen of vanaf het volgende schooljaar dat dit gaat gebeuren? Dank u.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

M. de Schepen Gadaleta :

Pasen zal misschien niet meer haalbaar zijn, dus sowieso begin volgend schooljaar, wat ons ook goed uitkomt wat betreft de grote stroom van inschrijvingen, dus begin september. En het gaat snel, want het gaat over een container die tijdelijk geplaatst wordt in de Toverfluitstraat. Dat is op een heel korte termijn een manier om een uitbreiding van de capaciteit te kunnen realiseren, in afwachting van de definitieve bouw van de school in de Zaadstraat en dan het tweede Windekind, waarvoor wij eveneens in de Gemeenteraad de aankoop van het terrein principieel goedgekeurd hebben.

M. de Voorzitter :

Dank u Mevrouw Gadaleta.

Kunnen wij goedkeuren? On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

M. le Président :

Nous avons un point en urgence relatif aux subventions aux collaborations intercommunales.

**77. ASBL MEDINUIT - Mise à disposition - Fin.
VZW MEDINUIT – Terbeschikkingstelling - Einde.**

M. le Président :

Madame Piquard, vous avez la parole.

Mme Piquard :

Je suis de nouveau très déconcertée, car il y a encore une initiative sociale qui se voit réduite par l'annulation de la collaboration avec la Commune. Je vous permets quand même de rappeler que *Médinuit* est une asbl située au boulevard du Jubilé; c'est une association qui a été créée par des médecins et dont le but est de pallier les urgences hospitalières, dans le Nord-Ouest notamment. Ils sont ouverts, à cet égard, tous les soirs et les weekends. Le but était de permettre de désengorger les hôpitaux, en tout cas en ce qui concerne les services d'urgence. Je vois maintenant qu'on annule la participation de la Commune en mettant à disposition un employé administratif; quel que soit le statut, ç'aurait pu être aussi

un Article 60 ou quoi que ce soit, mais en tout cas, on annule...vive le social qui s'appauvrit d'heure en heure !

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Madame Piquard a très bien expliqué la situation. J'ai une question que je voudrais adresser à mes collègues du Conseil communal : qui connaît le service *Médinuit*, ici, à part Monsieur Léonard ?

M. le Président :

Si, si...

M. Ikazban :

C'est donc consciemment que vous avez accepté de retirer le soutien de la Commune à cette asbl.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

La parole sera donnée à Monsieur Berckmans puis à Monsieur De Block.

M. de Voorzitter :

Meneer Berckmans, een ogenblikje, uw micro ...

M. Berckmans :

Je constatais simplement que, aujourd'hui, vous avez eu le plaisir de faire une interpellation qu'on supprime, mais ce n'est pas grave...

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais savoir la conséquence de l'annulation de la convention. Est-ce que cela a un lien avec la réforme des gardes de nuit ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block. Je donne la parole à Madame Ann Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Soyez rassurés. J'ai pris contact avec l'asbl *Méduinuit* et le médecin m'a tout de suite dit que, si c'est pour voir ce qu'il en était exactement avec cette collaboration, eh bien, vous savez, on a des subsides pour cela. J'ai dit : alors 'c'est très bien !'. Ils ont repris le personnel à leur compte et puis c'est tout.

(Rires - Gelach)

M. le Président :

Merci. On peut approuver cette partie-là du point ? On abordera le reste à huis clos. On fera le vote à ce moment-là.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 22 votes positifs, 8 votes négatifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 22 positieve stemmen, 8 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

78. Projets Subsidiés – « Subvention aux Collaborations Intercommunales » - Appel à projets 2014 « Bruxelles, capitale des projets d'échanges européens »-Approbation du projet et de l'octroi de subsidiation.

Gesubsidieerde projecten – « Subsidie voor de Intercommunale Samenwerking » - Projectoproep 2014 « Brussel, hoofdstad van Europese uitwisselingsprojecten »- Goedkeuring van het project en toekenning van de subsidiëring.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

79. Proposition de motion introduite par Monsieur Eylenbosch relative aux signes distinctifs du Conseil communal.

Voorstel van motie ingediend door de Heer Eylenbosch betreffende de onderscheidingstekens van de Gemeenteraad.

M. le Président :

J'ai introduit personnellement une motion relative aux signes distinctifs du Conseil communal - je suppose que vous en avez tous pris connaissance, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de la lire. Ce qui a motivé l'introduction de cette motion c'est principalement un contact que j'ai eu au mois de septembre avec des associations d'anciens combattants; et je sais que Monsieur Ikazban est également sensible - et d'autres personnes aussi - à cette matière puisqu'il l'a eue en tant qu'échevin dans la législature précédente. Il y a donc une demande de reconnaissance des membres du Conseil communal lorsqu'ils participent à différentes cérémonies, parce qu'ils considèrent qu'il y a un manque de visibilité aujourd'hui quand il y a différents événements qui se déroulent autour du devoir de mémoire. Dans ce cadre-là, ils ont demandé à ce que, lors de ces cérémonies, les édiles communaux soient plus visibles. Aujourd'hui, dans différentes communes il existe déjà des signes distinctifs qui sont utilisés par les Conseillers. Il me semblait utile que nous en disposions également surtout que dans les quatre années qui viennent nous allons devoir participer à des

cérémonies importantes concernant les commémorations du Centenaire de la Première Guerre mondiale ainsi que les 75 ans, l'année prochaine, de la libération de Bruxelles.

Qui souhaite intervenir ? J'ai Monsieur Ikazban, Monsieur Berckmans, Madame Piquard, Monsieur Ait Jeddig, Madame Tamditi.

Merci. Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je vous remercie Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller. En fait, cette délibération - ça m'a fait rire quand je l'ai lue, je ne vous le cache pas - parce que je me suis dit qu'il y a d'autres préoccupations pour cette commune; mais bon, voilà, on en est là ! Cependant, dans le contenu de votre proposition de motion il y a un terme qui me dérange vraiment très fort, c'est le fait de résumer cela sous forme de port d'un uniforme. Un uniforme, entre parenthèses, avec signe distinctif; ça c'était peut-être pour expliquer le mot 'uniforme'. Je ne suis pour une société où on porte un uniforme. Donc, moi, je voterai contre cette motion.

M. le Président :

Madame Piquard, le mot 'uniforme' est le terme qui est utilisé dans la Nouvelle Loi communale pour déterminer les signes distinctifs des échevins. Donc j'ai réutilisé les termes qui sont utilisés dans la Nouvelle Loi communale.

Mme Piquard :

Je l'entends bien, peut-être, mais, moi, ça me dérange. A partir du moment où on rédige une motion, je crois qu'on peut prendre la liberté d'utiliser un autre terme qui n'est pas peut-être, disons, le plus juridique. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais d'abord, Monsieur le Président, vous présenter mes excuses. Parce que vous m'avez contacté plusieurs fois à propos de cette motion. De prime abord, je n'ai pas eu vraiment de réaction. Ce n'est que beaucoup plus tard que je l'ai lue et que j'ai pris connaissance de tous les aspects, de tous les détails. Même si je peux comprendre la démarche, il y a quand même quelques éléments qui me perturbent et qui me font dire qu'on pourrait très bien faire ce que vous demandez sans passer par une motion. D'abord, je constate que les anciens combattants reconnaissent tout le travail qui a été réalisé précédemment, c'est toujours une bonne chose à prendre...

M. le Président :

Tout à fait, vous en avez été un des maîtres d'œuvre.

M. Ikazban :

... Merci de dire la vérité. Je constate donc qu'il y a un problème de visibilité pour les conseillers communaux, certains sont plus connus que d'autres, on aimerait les reconnaître; et donc une écharpe, pourquoi pas... Si on parle d'uniforme, on pourrait aussi aller un peu

plus loin que simplement une écharpe... Vous savez, il y a un éminent bourgmestre d'une petite commune de la région bruxelloise qui est disparu aujourd'hui mais qui était un adepte des beaux costumes... Mais pour moi, D'Ardoye, ce n'est pas un modèle; excusez-moi Madame Schepmans, on n'a pas les mêmes références...

Mme la Bourgmestre :

Mais ça touche tous les partis.

M. Ikazban :

...J'ai eu la délicatesse de ne pas le citer. Je parlais de Guy Cudell, c'est un modèle, une référence, Guy Cudell que j'ai connu de mon vivant ...

(Rires - Gelach)

M. Ikazban :

... pardon, de son vivant, Françoise Schepmans, quand elle a décidé de me perturber, elle arrive parfois à me perturber...

Monsieur le Président, franchement, d'abord il y a le coût et je pense que c'est un mauvais signal qu'on donne à la population; quasi la moitié du Conseil communal, on l'a passée à discuter de toutes les taxes que vous avez décidé de créer et de prélever ; ça c'est déjà une première difficulté, je pense que c'est un peu gênant. Deuxièmement, je pense qu'on fait une différence entre le Président du Conseil communal et les conseillers communaux - je respecte le Président du Conseil communal. Mais c'est un conseiller communal comme les autres aussi, sinon moi aussi je vais demander que les conseillers communaux qui ont déjà été échevins mettent un galon supplémentaire. Maintenant, pour l'aspect pratico-pratique, il y a certains membres du Conseil communal qui ont été échevins et qui peut-être rêvent encore de l'être un jour et ils ont une écharpe, ils ont acheté une écharpe. Je sais que ce n'est pas le cas de l'ensemble du Collège ici, mais nous, nous avons acheté une écharpe sur fonds propre. Qu'est-ce qu'on fait ? Je ne vais pas acheter une deuxième écharpe, donc ça pose un problème. Votre attention est, au départ, positive. Vous assistiez d'ailleurs chaque fois que je vous ai eu au téléphone, une fois sur deux vous êtes à une inauguration ou à une cérémonie; vous êtes un président incroyable, moi je reconnais, même si vous n'avez pas été sympa aujourd'hui, vous êtes extrêmement présent et actif, on va finir d'ailleurs par savoir qui vous êtes, même sans écharpe...

M. le Président :

Je n'ai pas besoin d'une écharpe pour me faire connaître.

M. Ikazban :

... Par contre, ce qui me dérange et dérange mon groupe c'est qu'on peut le faire mais sans motion, mais prendre position sur une motion où on utilise les termes 'uniforme, signes distinctifs' et autres, je crains de devoir créer un dangereux précédent pour l'avenir et je ne veux pas rentrer dans ces débats-là, je veux les éviter. Donc il me semble qu'on peut régler ce problème sans forcément voter cette motion. D'ailleurs cette motion ne prévoit pas tout, elle ne prévoit pas par exemple le financement de cette écharpe.

Votre démarche, on peut la soutenir et l'accepter. A moins de toiletter énormément le texte, c'est difficile d'approuver ce texte-là et le principe même de régler ça par une motion. Il aurait pu y avoir un règlement ou un avenant au protocole. Je ne me sens pas négatif par

rapport à votre idée que je salue, mais je pense que régler ça avec une motion, c'est une idée dangereuse.

M. le Président :

Je prends note des remarques que vous avez formulées. Je peux comprendre que certains termes peuvent parfois donner des idées fausses par rapport à une proposition. Donc, je suis prêt à revoir le texte, à le toiletter, de façon qu'il puisse correspondre à des problèmes. Je peux comprendre que quand on parle de signe distinctif, on a parfois une autre idée dans la tête et je ne veux absolument pas aborder ça. Par contre, il est vrai que, ayant eu des contacts plusieurs fois avec vous et ayant souhaité avoir une réponse, vous m'avez dit 'pas de problème'; je suis donc un peu surpris quand même que c'est seulement aujourd'hui, au moment de la présentation en séance que vous revenez avec ça alors que vous auriez pu m'en parler avant le Conseil.

Je vous propose de retirer la motion, de la mettre en commission pour qu'elle puisse être rediscutée. Mais j'espère que ce genre d'attitude ne se reproduira pas, parce que moi quand je travaille je le fais en confiance et quand j'ai fait le nécessaire et que j'ai pris contact avec tout le monde pour présenter la motion, j'espère aussi que la réponse que l'on me donne, avant qu'elle ne soit présentée, est correcte. Et si le travail avait été fait pour les chefs de groupe à temps, nous serions peut-être arrivés avec un texte qui aurait été en adéquation avec les attentes de chacun aujourd'hui.

Puisque je retire le point, on passe au point suivant.

Vous avez la parole, Monsieur Ikazban, pour un droit de réponse.

M. Ikazban :

D'abord, je n'ai pas polémique, j'ai salué votre sagesse. J'ai dit simplement que l'idée n'est pas mauvaise mais qu'elle peut être réglée autrement que par une motion et un texte. Je voudrais simplement vous dire une chose : j'ai commencé mon intervention en vous présentant mes excuses, en vous disant que les fois où je vous ai eu au téléphone, je n'avais pas encore relu. Et je vous rappelle que je suis chef de groupe et on se réunit, on a des discussions, des débats. Moi, je me fais ici le porte-parole des discussions que nous avons eues. Au moment où je vous ai eu au téléphone, je n'ai pas eu forcément la possibilité de consulter l'ensemble de mon groupe. Donc excusez-moi d'essayer quand même de mettre en pratique la démocratie dans notre groupe.

M. le Président :

Alors, à ce moment-là, faites le nécessaire pour me dire que vous n'aviez pas consulté votre groupe et que vous me donneriez une réponse plus tard et non pas me dire 'oui, c'est OK'. C'est toute la différence.

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

80. Proposition de motion déposée par Monsieur Luc Léonard relative au soutien "Anmetkwor", une élève Afghane.
Voorstel van motie ingediend door Mijnheer Luc Léonard betreffende "Anmetkwor", een Afghaanse leerlinge.

M. le Président :

Comme cette motion est la première à être déposée à ce Conseil et que Monsieur De Block est venu en second, c'est donc sur base de la motion de Monsieur Léonard que les débats se font.

Monsieur Léonard, vous avez la parole.

M. Léonard :

Je ne sais pas s'il est nécessaire que je re-parcours la motion en détail qui est relativement longue. Je précise - mais vous l'aurez remarqué - que, par rapport au texte qui avait été initialement envoyé, je propose un texte qui est déjà amendé. Je veux seulement prendre un peu de recul; ce sujet avait déjà été discuté lors du précédent conseil communal, entre guillemets, normal. Entre temps, des efforts ont été faits pour converger de chaque côté, en tout cas, entre la majorité, d'un côté, et Monsieur De Block, de l'autre. Les réunions qu'on a essayé d'avoir n'ont pas pu avoir lieu, mais je pense que de chaque côté il y avait de la bonne foi pour essayer que ça puisse avoir lieu, même s'il y a eu plutôt des petits malentendus. Mais j'avoue que, par rapport aux autres chefs de groupe, je n'ai par contre pas reçu de réponse. Je veux quand même signaler une chose, c'est que nous - le groupe MR et je crois qu'on peut dire la majorité derrière lui - proposons effectivement une version qui est déjà amendée. Sachant les attentes des uns et des autres, même s'il n'a pas pu y avoir de concertation et qu'il y a déjà un pas en direction de l'autre, j'ai donc la naïveté d'espérer que ce pas dans une direction recevra une réponse par un pas dans l'autre direction. Et je voulais aussi dire qu'on est dans une situation où il faut effectivement savoir ce qu'on veut. C'est effectivement une solution difficile; je pense que si une telle motion est adoptée par l'ensemble du Conseil communal, ça sera un signe fort. Après il faudra se donner les moyens de ce qu'on veut obtenir.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Je suis content, mais à moitié. D'abord, j'étais étonné par la façon dont la motion a été accueillie, par en fait une contre-motion et la manière dont ça s'est passé au Conseil précédent. Les tentatives pour se voir n'ont pu aboutir, la deuxième réunion n'a pas eu lieu, j'avais l'impression qu'il n'y avait vraiment pas moyen de discuter sur les deux sujets sur lesquels je voulais en fait avoir un débat. Et c'est bien sur la question du moratoire et la question du titre de séjour que je me permets d'insister. Par signe de bonne volonté et pour montrer que ce n'est pas une question d'égo, je n'ai aucun problème à ne pas déposer la mienne ou qu'on discute sur celle de la majorité, surtout qu'on a quand même fait l'effort de trouver un terrain d'entente. Je retire donc mon premier amendement que j'avais fait sur base du premier texte qui demandait de mettre en place un moratoire. Je pense que, de toute façon, demander à la Secrétaire d'Etat d'envisager un moratoire, c'est plus ou moins la même chose, donc ça me convient. Je vais expliquer pourquoi je trouve que c'est important, parce que Madame la Bourgmestre en tant que chef du corps de police se retrouverait dans

une situation un petit peu bizarre où au moment où on demande l'expulsion des gens, va-t-elle oui ou non donner l'ordre à ses policiers d'acter cela ? Donc, faire d'un côté une motion de soutien mais sans se prononcer clairement sur le fait qu'on n'expulse pas, on demande de ne pas expulser, je pense que ce serait cohérent. Mais dans le sens de la même démarche conséquente, je voudrais quand même soumettre mon amendement n°2 qui est, en fait, une formulation qui a été utilisée dans la motion qui a été votée à l'unanimité à Ixelles par le MR, le PS, le Spa, le Cdh, les FDF et Ecolo, et qu'on va rajouter à la fin; chez vous, c'est la sixième proposition : votre formulation n° 6 demandait à la Secrétaire d'Etat à la Politique d'Immigration et d'Asile qu'une solution digne soit proposée aux Afghans qui ne peuvent être éloignés. Je rajouterai : « *et qui se retrouvent actuellement dans une situation de non-droit, en leur octroyant un titre de séjour provisoire* ». Même si le PTB est pour un titre de séjour, je pense qu'un titre de séjour provisoire tenant compte d'un moratoire est tout à fait logique dans le sens où- vous avez pu lire dans la lettre relative à l'histoire d'Anmetkwoz que je vous ai donnée - très concrètement la conséquence du statut d'illégalité empêche en fait, par exemple, à sa petite soeur de s'inscrire dans une école. Elle devait commencer l'école en janvier 2014, mais aucune école ne l'accepte. Je pense que dans quelques années en tout cas la fille envisage peut-être de continuer ses études; et là on est confronté surtout dans les hautes Ecoles au problème du permis ou du titre de séjour légal qu'il faut avoir. Je pense qu'il n'y a pas mille solutions dignes dans l'illégalité. Son papa qui a été un commerçant actif en Afghanistan dit qu'il veut contribuer à cette société belge et qu'il ne veut pas se trouver dans une situation où il n'aurait pas la possibilité de faire vivre sa famille. Je pense donc que la seule façon de vraiment permettre aux enfants de cette famille de poursuivre leur scolarité de façon correcte et de ne pas dépendre entièrement de la bienfaisance des gens, qu'un titre de séjour est en fait la solution. Quand on veut et qu'on prend le temps de s'écouter, qu'on entende l'appel du Délégué général aux Droits de l'Enfant fait pendant notre réunion de chefs de groupe. Il est vraiment nécessaire que les conseillers ou les politiciens locaux prennent leurs responsabilités et qu'ils interpellent leurs états-majors respectifs. J'avais l'impression, la semaine passée, qu'en fait il manquait une personne dans cette salle -. je ne sais pas qui sait, Reynders ou quelqu'un de son rang -; et qu'on n'était pas libres, j'ai entendu que même la motion à Ixelles a fait des vagues... Je me réjouis en tout cas que les gens aient le courage de donner un signe clair et fort. Je soumettrai encore cet amendement.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

La parole est à Monsieur Ikazban puis à Madame Tahar.

M. Ikazban :

Pour les détails concernant la motion et les amendements c'est Madame Tahar qui s'exprimera. Moi, je veux juste dire deux choses. D'abord, la fois dernière quand ça avait été discuté, je rappelle que la Bourgmestre avait été extrêmement positive en faisant une déclaration ouverte dans laquelle on s'est tous retrouvés, il faut le reconnaître. C'est un petit peu dommage qu'on n'ait pas suivi la proposition qui a été faite ce jour-là. Je m'exprimerai sur la façon dont on se retrouve aujourd'hui avec une motion déposée par la majorité qui, en fait, traite un sujet d'une motion qui a été déposée par quelqu'un de l'opposition. Je ne sais pas si c'est correct de faire ça, au niveau de la manière, sachant qu'on a eu un débat difficile la dernière fois. Quoi qu'il en soit, je ne vais pas polémiquer. Ce qui est important c'est que le Conseil communal dans son ensemble donne un signal positif, Madame la Bourgmestre l'avait fait, et je le salue. Ici, en écoutant le chef de groupe du MR, je constate également que de grands pas sont faits dans la bonne voie. Je pense franchement que le MR a fait un effort considérable dans cette majorité. Je voudrais simplement le saluer. On se frotte souvent quand on est en désaccord, il faut aussi pouvoir le reconnaître et dire que, dans cette

majorité, on pensait espérer compter sur les gens qui se disaient de gauche. En tout cas, chapeau à l'attitude du MR la fois dernière et cette fois-ci. Monsieur Léonard ne me donne pas envie de lui faire des compliments, mais cette fois-ci je dois le saluer. Pour le reste, c'est Farida Tahar qui s'exprimera. Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Je ne vais pas être redondante, je vais juste peut-être rappeler à titre personnel, même si mon chef de groupe s'est exprimé au nom du groupe, je salue vraiment l'effort et le pas fournis par la majorité dans l'autre sens, et dans le sens surtout de la motion déposée par Monsieur De Block. Notre groupe va bien sûr soutenir cette motion, mais j'espère que cette fois-ci vous irez jusqu'au bout de cet élan que vous avez fait dans ce sens-ci, parce que, vous vous souvenez, au précédent conseil communal lors de mon interpellation, je m'étais prononcée au nom du groupe mais aussi à titre personnel. Donc je souscris vraiment aux amendements que propose notre collègue et j'espère vraiment qu'on l'entendra aussi. Parce que, vous savez, par rapport à l'amendement n° 2 qui propose qu'une solution digne doit être proposée, ce terme de 'solution digne' est finalement un terme assez vague. Je pense qu'avec l'amendement que propose Monsieur De Block, on a déjà une précision, on a une proposition qui va dans le sens des attentes de cette population. Et vous savez bien qu'il y a un débat à ce sujet au niveau fédéral. Je crois que c'est un geste fort que la Commune de Molenbeek-Saint-Jean posera si on accepte cet amendement. Dernière chose, sur le procédé - et le chef de groupe vient de le rappeler - je ne comprends pas très bien le principe de déposer une motion et qu'ensuite la majorité en dépose une autre sur le même sujet. Pourquoi on n'a pas tout simplement travaillé dès le départ sur la motion déposée par Monsieur Dirk De Block ? C'est-à-dire que si demain, moi je suis amenée à déposer une motion qui ne plaise peut-être pas à la majorité, de nouveau on aura affaire à une seconde motion sur laquelle on travaillera. Travailler sur deux motions, je trouve qu'il y a quelque chose d'assez contradictoire.

Je vous remercie.

M. le Président :

Je vous donne une information simple : Monsieur De Block, à la fin du Conseil communal précédent, a retiré sa motion. Ce qui veut dire que, automatiquement, sa motion est supprimée, qu'elle n'existe plus. A ce moment-là tout le monde est libre de pouvoir rentrer une motion. Ce qui a été fait. Je ne vais pas entrer dans le fait de savoir si c'est bien ou pas, c'est simplement la procédure, par rapport à la question que vient de poser Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Je vais être très court. C'est vrai que cette motion a posé pas mal de difficultés avant qu'on s'entende sur quelque chose. On ne s'est pas encore entendus hier, la motion est encore à discuter. Mais en tout cas, dans les rangs de la majorité, je salue aussi cette convergence et cette idée qu'on peut avoir sur de tels sujets, une position assez forte quand

même. Ce n'est pas une position à prendre à la légère. D'un autre côté, j'aimerais aussi dire que sur des questions comme ça, évidemment au niveau local, ce sont des positions de principe. C'est bien, mais ce sont des sujets qui ne se règlent pas à notre niveau mais au niveau fédéral. Et moi j'invite aussi certaines personnes à voir comment c'est possible de créer un débat en interne par rapport à ces questions dans leurs formations politiques respectives, en tout cas celles qui sont au Gouvernement.

Donc, je me félicite. Le texte est satisfaisant, on va le soutenir tel qu'il est présenté ici sans rien ajouter ni amender. J'espère qu'il sera soutenu par tous. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi. Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je lis dans la motion que la fille en question est Sikhe. Mais les Musulmans également souffrent et tout le monde souffre parce qu'un mauvais groupe qui interprète mal l'islam fait des actions qui sont mauvaises, mais aussi parce qu'il y a des forces d'occupation. Donc il faut souligner que malheureusement le peuple afghan a souffert et souffre depuis des décennies. Et puisque notre pays est impliqué dans ce conflit, il est tout naturel qu'il y ait une politique d'accueil digne de ce nom. On doit accueillir toutes ces personnes qui sont victimes de ce conflit. Je rappelle aussi que les premiers à souffrir évidemment des problèmes en Afghanistan c'est les pays limitrophes; nous n'accueillons en fait qu'une partie infime de ces réfugiés. J'encourage donc tous les groupes et tous les partis ici présents. Et ils sont présents à tous les niveaux, on ne va pas dire qu'on n'est pas compétent au Conseil communal, il y a des groupes et même des conseillers communaux qui ont d'autres compétences. Et j'en profite pour plaider pour que notre pays ait une bonne politique d'accueil envers ces gens, du moins dans les pays où nous sommes présents militairement. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig. Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Monsieur De Block souhaitait introduire le second amendement, à savoir le titre de séjour provisoire. Je voulais signaler que je m'abstiendrai sur ce point, puisqu'on souhaite qu'une solution digne soit trouvée au niveau fédéral pour mettre fin à cette situation inacceptable, de manière générale pour les Afghans. Nous sommes favorables, bien sûr, au moratoire et au titre de séjour provisoire. Nous pensons que ce sont des pistes que le Gouvernement fédéral devrait suivre. Cependant, nous ne votons pas pour cet amendement parce que nous pensons que, au niveau local, nous n'avons pas la capacité de peser suffisamment fort sur les décisions gouvernementales. Néanmoins nous pensons qu'il importe de faire remonter vers le niveau fédéral les situations rencontrées sur le terrain, notamment la situation pour le moins difficile que vit la jeune Anmetkwor. Il s'agit dès lors, en tant que responsables communaux surtout de se faire entendre; pour être écoutés, nous pensons qu'il vaut mieux ne pas braquer l'interlocutrice principale, en l'occurrence Madame De Block. Et de faire connaître la situation difficile de cette jeune fille et de sa famille. Nous souhaitons donc vraiment qu'un débat puisse avoir lieu. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Madame Tahar, on n'intervient pas sur le même sujet, je vous ai déjà donné la parole. Laissez-moi faire le tour d'abord et puis on reviendra aux commentaires, car une réponse va venir par rapport à ce qui a été demandé.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik ga inhoudelijk niet meer op de details ingaan, maar ik zal de motie onderschrijven.

Je ne vais pas revenir en détail sur le contenu. Je crois que l'essentiel a été dit, ça ne sert à rien de répéter. Donc je vais souscrire à la motion. Je trouve que c'est grave que, dans certains pays, des gens doivent vivre en danger. J'ai moi-même travaillé en Afrique. Donc je souscris à la motion.

Dank u.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je vais quand même répondre à certaines interpellations au sujet de la manière dont les travaux se sont déroulés. Evidemment, chacun ici au sein de cette assemblée souhaitait que les débats se fassent de manière sereine par rapport à la situation de cette jeune femme. Il se fait que le contexte a été difficile, que nous, nous avons souhaité que cette motion ne soit pas abordée en Conseil communal le jour-même, parce que chacun n'avait pas eu le temps de bien prendre connaissance du contenu de la proposition de motion. Ensuite l'opposition a décidé de convoquer un conseil communal spécialement consacré à cette motion...

M. le Président :

Non, non, c'était sur la garderie ! Elle est fatiguée...

Mme la Bourgmestre :

Excusez-moi, je suis très fatiguée, je m'emmêle les pincesaux...

Je pense que si le débat avait été mené de manière sereine dès le départ, il n'y aurait pas eu tous ces atermoiements et qu'il aurait été de bon aloi que la proposition puisse être discutée entre les chefs de groupe. On a vu qu'il y avait énormément de difficultés à trouver un consensus, c'est pourquoi le chef de groupe MR, après avoir pris contact avec d'autres chefs de groupe, a déposé cette motion qui vous est soumise ce soir. Par rapport à cette motion, comme l'ont dit Madame Tamditi et Monsieur Lakhroufi, ne croyons pas que nous avons le pouvoir - il ne faut pas se leurrer - de modifier la politique qui existe actuellement par rapport à la situation des Afghans, ou par rapport à la situation en particulier de cette jeune fille. Il y a Monsieur Léonard qui a déposé cette motion de soutien, il y a un considérant qui a été ajouté, qui vous rappelle quand même que les décisions d'accorder l'asile sont prises par des instances indépendantes, que ce soit le Commissariat Général aux

Réfugiés et aux Apatrides ou le Conseil du Contentieux des Etrangers. Donc je pense que c'est important de le mettre dans la motion pour vous rappeler quand même qu'il faut revenir à une certaine réalité concernant la situation des personnes qui demandent des titres de régularisation en Belgique, et ne pas croire que c'est au niveau du pouvoir communal que l'on pourrait influencer les choses, ni même au niveau d'un ministre, d'un secrétaire d'Etat, puisque les décisions finales sont quand même prises par, soit le Commissariat général aux apatrides, soit le Conseil du contentieux des étrangers. C'est pour ça que nous pensons qu'il est important quand même de le rappeler dans la motion. Et je voudrais encore préciser que par rapport aux interventions de Monsieur De Block, on rencontre ces préoccupations puisqu'on demande *'d'appeler le gouvernement fédéral à développer un véritable dialogue concernant la situation des Afghans afin que des solutions dignes et humaines soient trouvées pour eux'*. La deuxième proposition que vous nous faites c'est de demander à la Secrétaire d'Etat d'envisager un moratoire à l'égard des expulsions de certaines catégories vers l'Afghanistan. Je crois que quand vous parlez de solution digne dans votre proposition, vous considérez que nécessairement c'est en octroyant un titre de séjour. Nous, nous considérons que nous n'avons pas à dire qu'il faut octroyer un titre de séjour pour donner nécessairement une solution digne aux Afghans qui se trouvent sur le territoire de notre pays. Donc, je vous propose, comme l'a fait Monsieur Léonard, de voter la motion de soutien telle qu'elle vous a été présentée ce soir parce que c'est une motion qui réunit le plus large consensus possible sur cette question qui est particulièrement délicate et où chacun des groupes politiques, en l'espèce ici ce soir, fait un effort par rapport à une situation humaine qui est difficile.

Donc, je propose de ne pas voter pour l'amendement de Monsieur De Block parce qu'il se retrouve déjà intégré dans la motion telle qu'elle a été déposée ce soir; la seule différence entre votre amendement et notre proposition est que vous soulignez qu'il faut octroyer un titre de séjour provisoire. Je pense qu'il est intéressant de voter la motion sans les amendements apportés par Monsieur De Block.

M. le Président :

Madame Turine demande également la parole. Vous l'aurez après, Madame Tahar.

Mme l'Echevine Turine :

Pour compléter ce qu'a dit Madame Tamditi et pour rappeler ce que j'avais déjà dit la fois dernière, on sait que des sujets comme celui-là sont des sujets extrêmement sensibles qui concernent plusieurs dizaines, plusieurs centaines, peut-être même plusieurs milliers de vies humaines. On sait que c'est une situation qui touche notamment des personnes qui sont sur le territoire de notre commune, mais on sait aussi que sur ce genre d'enjeux extrêmement sensibles, au-delà des questions politiques, il y a des questions aussi d'individus, ça touche l'émotionnel. Ce sont des sujets sur lesquels il est très difficile d'avoir des discussions qui aboutissent facilement à des consensus entre différents partis politiques. On sait aussi - et ça, ça été rappelé par Monsieur Léonard - que, quels que soient les positionnements qu'on peut avoir au niveau communal, malheureusement ce n'est pas nous qui décidons du sort de ces personnes qui sont sur notre territoire. Par contre, le rôle que peut avoir une Commune c'est de témoigner sur ce qui se passe sur son territoire. Et plus ce témoignage est formel, et plus il peut avoir du poids par rapport à un gouvernement fédéral.

Donc, par rapport à des positionnements de partis que nous pouvons avoir, moi je me retrouve évidemment tout à fait dans les amendements qui sont proposés par le PTB. Malheureusement, avoir une motion qui est votée par le PTB et par Ecolo risque de ne pas avoir beaucoup de poids par rapport à un gouvernement fédéral, à un niveau où ni le PTB ni Ecolo ne sont présents. Donc, il nous paraît important, comme l'a dit Madame Tamditi, d'avoir une position formelle d'un Collège, d'un Conseil communal dans son ensemble et qui

peut ramener vers le haut le témoignage de ce qui se passe sur le terrain; et cela nécessite effectivement peut-être certain consensus. Et quand on parle de solution digne, bien sûr que pour moi en tant qu'écologiste, la solution digne passe par un moratoire. Mais pour d'autres, il y a peut-être d'autres types de solutions dignes, c'est de remettre la responsabilité auprès de ceux qui ont la capacité d'agir, de leur dire 'proposez une solution digne', vous en avez peut-être d'autres, moi je pense que c'est celle-là, mais ce n'est pas le cas de tout le monde. En proposant une solution digne, on permet à ce que tous ensemble nous allions dire au Fédéral 'prenez vos responsabilités et trouvez une solution digne pour ces personnes'.

M. le Président :

Je passe la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Permettez-moi vraiment de m'étonner de ce que je viens d'entendre. Chacun défend sa motion, parce que j'ai l'impression qu'il y en a plusieurs. On dit que finalement la commune n'a pas vraiment le poids, c'est une compétence fédérale et que, pour résumer ce qui vient d'être dit, c'est une motion plutôt symbolique. Ici, on nous propose un amendement. Et quand on le lit, on comprend simplement qu'on propose une mesure digne et humaine. Et vous dites, Madame Turine, que le rôle de la Commune est de témoigner sur des situations de terrain - peut-être que ce que je dis ne vous intéresse pas, mais bon -. Justement, la Commune a témoigné notamment à travers les documents que nous a remis Monsieur De Block sur la situation d'une personne. Mais encore une fois il ne s'agit pas ici de faire simplement étalage de la situation d'un cas individuel, beaucoup de cas sont concernés. Je trouve dommage et dommageable que le pas qui a été franchi par la Commune n'aille pas jusqu'au bout. Encore une fois, cette motion ne sera peut-être pas suivie par le Fédéral. Mais si Ecolo, si le PTB et, qui sait, si le MR et le Cdh suivaient, là on aura un signal fort. Et quand vous dites que vous allez vous abstenir, je respecte votre choix, mais vraiment je ne peux pas comprendre. Vous vous opposez simplement à l'amendement de Monsieur De Block. Vous dites que vous allez vous abstenir, vous dites qu'il faut témoigner sur des situations de terrain, c'est ce que nous faisons, c'est ce que Monsieur De Block a fait. Ici vous ne prenez pas position, simplement, dites-vous, parce qu'on ne peut pas trouver un consensus politique. Je trouve vraiment dommage qu'on ne puisse pas tenir compte de cet amendement, puisque finalement vous nous proposez une motion éloignée de la motion initiale. Des pas ont été faits de part et d'autre, on a reconnu cela et on s'en est même félicités. Je trouve dommageable qu'on régresse, qu'on fasse un pas en arrière. Oui, c'est une motion symbolique, effectivement qu'elle n'aura peut-être pas de poids, mais alors allons jusqu'au bout ou alors ne déposons pas de motion. Pourquoi faire une motion si c'est simplement pour dire que de toute façon elle ne pèsera pas, c'est une compétence fédérale, ça ne vaut rien. Pourquoi avoir passé tellement de temps pour ne pas aller jusqu'au bout ?

M. le Président :

Madame Tahar, vous avez largement dépassé vos deux minutes de temps de parole.

Mme Tahar :

Je veux simplement attirer l'attention de toutes les personnes qui sont présentes ici : si vous voulez être cohérents avec la motion que vous nous proposez, eh bien ! allons jusqu'au bout, ou alors ne faisons pas de motion pour simplement faire une motion.

M. le Président :

Merci.

Madame Turine et Madame Tamditi ont été citées par Madame Tahar. Je leur donne la parole.

Mme l'Echevine Turine :

La seule compétence que nous avons en la matière c'est de pouvoir donner un avis formel, un avis formel du Conseil et du Collège sur ce qu'il se passe ici. Pour cela, ça nécessite un consensus. Par contre, le PS a une capacité au niveau fédéral, vous avez le Premier ministre. Quelle pression fait le Premier ministre sur sa Secrétaire d'Etat pour que la solution digne soit effectivement un titre de séjour provisoire ? J'aimerais bien l'entendre.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci. J'ai commencé mon introduction en disant que, au niveau Ecolo, on était pour le moratoire et pour le titre de séjour provisoire. Mais comme il n'y a pas de consensus au niveau politique, comme tous les partis ne sont pas en accord avec le titre de séjour et le moratoire, on préfère avoir une motion forte qui requiert l'assentiment de tout le monde. On pense qu'elle pèsera beaucoup plus lourd qu'une motion qui n'a pas la même force. Preuve en est, il y a eu un amendement discuté entre nous...

M. le Président :

Je suis désolé, pour l'instant ce que j'entends ici c'est qu'il y a des gens qui sont occupés à penser comment les gens vont voter. Vous ne le savez pas tant que le vote n'a pas eu lieu, alors arrêtez d'interpréter les votes qui auront lieu; ils seront faits au moment où on sera au point. Alors, maintenant, je propose que l'on passe à la proposition n° 1 émise par Monsieur De Block qui souhaite faire passer son amendement n° 2, si j'ai bien compris. Donc l'amendement n° 2 que vous avez reçu dans les documents qui ont été distribués par Monsieur De Block tout à l'heure. Je souhaite donc savoir qui vote pour cet amendement.

(Colloque - Gesprek)

M. le Président :

Monsieur De Block, voulez-vous préciser le contenu du texte de l'amendement n°2 ?

M. De Block :

J'ai dit dans mon introduction que je retire l'amendement 1 et que je vous soumetts l'amendement 2. J'ai demandé la parole parce que je veux bien aller dans votre sens aussi. C'est-à-dire que si on peut appliquer le même principe qui est d'envisager, de donner notre constat, notre avis, vous ne devez pas nécessairement suivre, mais on vous sollicite pour - je reformule - (point 6 chez vous) "*demander à la Secrétaire d'Etat à la politique de l'Immigration et d'Asile qu'une solution digne soit proposée aux Afghans qui ne peuvent être éloignés*". Jusque-là c'est dans le texte. Je propose de rajouter : "*et qui se trouvent*

actuellement dans une situation de non-droit, et d'envisager de leur octroyer un titre de séjour provisoire". Comme ça, on laisse le choix à la Secrétaire d'Etat, même si donc nous n'avons pas le pouvoir de changer, comme le mentionne la motion des FDF, l'âge de la scolarité obligatoire et qui a quand même indiqué qu'il y a lieu de le baisser. Je propose que, si effectivement vous acceptez, je change de nouveau ma motion pour pouvoir arriver à un point commun. Je change la formulation pour dire : 'd'envisager d'octroyer' au lieu de : 'il faut octroyer'.

M. le Président :

Nous votons maintenant par rapport à l'amendement tel qu'il a été présenté par Monsieur De Block.

Qui vote contre l'amendement de Monsieur De Block ? Qui vote pour ? Abstention ?

L'amendement est rejeté.

M. de Voorzitter :

Meneer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Ik heb me onthouden, omdat ik begrepen heb dat er toch geen consensus zou zijn over dat amendement en het gaat hier over een humanitaire zaak, en ik betreur in feite dat er zoveel partijpolitiek hierover wordt gemaakt. Dank u.

M. le Président :

Dank u Meneer Berckmans.

Par rapport à la motion présentée par Monsieur Léonard, qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

Madame Tahar, vous vous abstenez ? ! L'incident est clos.

M. l'Echevin El Khannouss :

Vous êtes extraordinaire ! Formidable, ça c'est l'incarnation de la contradiction !

M. le Président :

Merci beaucoup.

La proposition d'amendement déposée par Monsieur De Block est rejetée par 19 voix "contre", 10 "pour" et 4 abstentions.

Het voorstel tot wijziging, ingediend door de Heer De Block, is verworpen met 19 stemmen "tegen", 10 "voor" en 4 onthoudingen.

Le point est rejeté.

33 votants : 32 votes positifs, 1 abstention.

Het punt wordt verworpen.

33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 onthouding.

81. Proposition de motion déposée par Monsieur Jamal Ikazban relative à l'installation d'une plaque commémorative reprenant une citation de Nelson Mandela.
Voorstel van motie ingediend door de Heer Jamal Ikazban betreffende het plaatsen van een herdenkingsplaat waarop een citaat van Nelson Mandela te lezen staat.

M. le Président :

Cette proposition de motion a été déposée par Monsieur Jamal Ikazban, par l'intermédiaire de Madame Piquard.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

J'espère que Mandela va nous mettre tous d'accord. Je ne vais pas lire la proposition de motion. Elle est assez simple. On a vu la disparition de ce grand homme, ce grand personnage de l'Histoire qui aura bouleversé l'Humanité. Il nous semblait en tout cas intéressant à cette occasion d'honorer sa mémoire. Tout le monde s'est exprimé, à rendu hommage, en oubliant aussi les souffrances de cet homme qui a été enfermé pendant 27 ans, qui a combattu le racisme et l'apartheid. Et ce que j'aime à rappeler très souvent, Monsieur le Président, c'est qu'on oublie souvent que Mandela ne s'est pas seulement battu contre l'apartheid, ne s'est pas seulement battu contre le racisme, n'a pas seulement résisté. Une fois qu'il a été libéré, il s'est aussi attelé à ce qu'un racisme anti-blanc ne vienne pas prendre la place d'un racisme anti-noir. Et pour ça c'est un exemple et un modèle. Il ne s'est pas seulement battu contre le racisme, il s'est aussi battu pour l'égalité. Je pense que c'est extrêmement important de pouvoir le dire, c'est d'actualité partout, quand on combat le racisme il s'agit de ne pas en créer d'autres. Et je pense qu'il a réussi ça en Afrique du Sud.

A Molenbeek, on a un bijou, un joyau, c'est la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale. Je ne vais pas rappeler qui en a été l'initiateur, sinon vous allez hurler...

M. l'Echevin El Khannouss :

Vous allez gâcher la soirée...

M. Ikazban :

... Respectons Mandela. La Maison des Cultures qui est le lieu dans cette commune où on espère et souhaite qu'un brassage et un mélange des Cultures puissent se faire est le lieu qui symbolise justement cette volonté qu'on partage tous ici dans ce Conseil, quelle que soit notre couleur politique, du respect de l'autre, d'apprendre à connaître l'autre dans sa différence, pour que cette différence soit vraiment un enrichissement. On a une superbe salle de spectacle qui permet à la population, au public, aux Conseillers avec ou sans écharpe, de pouvoir assister à des spectacles de grande qualité. Je salue au passage la programmation de cette Maison des Cultures qui est toujours de grande qualité. Je pense qu'on peut rehausser la valeur et le patrimoine de cette commune et rendre hommage à Nelson Mandela en baptisant cette salle qui n'a pas de nom 'salle *Nelson Mandela*'. Il y a beaucoup d'endroits ailleurs, des centres culturels, au Botanique ou autres où vous avez des noms de salles tout simplement. La proposition que nous lançons est assez simple; j'ai appris que la Bourgmestre n'est pas défavorable; et je pense que pour les aspects pratico-pratiques, on peut faire confiance au Collège sur la manière dont ça peut s'opérer; ça peut se faire très vite, nommer la salle, organiser une cérémonie, inviter les autorités et la population... Je pense - et je vais m'arrêter là, Monsieur le Président - que ce serait une

belle occasion de se retrouver toutes et tous, nous les représentants de la population, autour d'une même cause, autour d'un même hommage. Dans ce Conseil, il y a beaucoup de discussions, beaucoup de tiraillements, beaucoup de grincements et ce qui nous a tous amenés les uns et les autres à nous engager en politique, c'est parce qu'on a un idéal, des convictions. En tout cas, j'ai la naïveté de le penser; c'est notre cas, c'est le cas aussi des autres et Nelson Mandela est une inspiration pour beaucoup de gens, une inspiration pour un modèle de société que nous souhaitons. Pour la population de Molenbeek-Saint-Jean, le rôle du politique, le rôle du Conseil communal, il ne serait pas négatif d'être une fois rassemblés tous ensemble autour de cet hommage à Nelson Mandela, à ce grand homme et à tous les combats qui ont été les siens et qui doivent se poursuivre aujourd'hui grâce à vous, grâce à nous, grâce à l'ensemble des gens qui sont engagés dans nos sociétés en politique mais également ailleurs. Je vous remercie. Désolé d'avoir été long, mais je pensais qu'il était important d'expliquer que ce n'est pas simplement un geste symbolique; ça va au-delà. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci de me donner la parole. Bien sûr, on ne peut que soutenir ce genre de proposition. Un homme qui a lutté toute sa vie contre l'apartheid, contre le racisme anti-noir et qui a voulu élever la condition de son peuple et lutter contre toutes les injustices. Je trouve belle la phrase, je la cite, "*cela semble toujours impossible jusqu'à ce que ce soit fait*". On devrait lutter contre toute forme de racisme et d'antisémitisme, et toute forme de discrimination. Et contrairement à ce qui a été dit, moi je suis pour les signes distinctifs et pour le respect des différences. Et notre société est marquée par ces formes de racisme et ces freins mentaux; je crois important d'aller l'un vers l'autre, ce qui est la symbolique de Nelson Mandela qui nous a montré vers quoi on doit converger, converger vers plus d'humanisme. Accepter l'autre dans sa différence, quelles que soient sa culture et sa religion, - qu'il porte le foulard ou la kippa ou la croix, et alors ! – c'est accepter la différence, accepter les formes de pensée différentes. Voilà ce que je voulais dire : on ne doit pas s'arrêter à la symbolique mais vraiment entrer dans cette philosophie. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président.

Le groupe Cdh va évidemment soutenir cette proposition. Mais je tiens quand même à faire une petite intervention. Aujourd'hui on parle de Nelson Mandel ; bien évidemment il est incontestable que cette personne a marqué l'Histoire de son empreinte, qu'il a été un grand leader et qu'aujourd'hui il est devenu une icône quasi christique - oui, je vais prendre un peu de vocabulaire à Monseigneur Léonard... Je tiens quand même à rétablir quelques vérités qu'il ne faut pas oublier; et on ne joue pas avec l'Histoire; on ne prend pas l'histoire à la légère sinon il faut faire gaffe avec les retours de bâtons. Mandela, dans son action politique de résistance, n'a pas été un résistant pacifique comme on essaye de nous le faire

croire aujourd'hui. On a gommé cette image au fur et à mesure du temps. Je ne vais pas être exhaustif ni trop épiloguer là-dessus; mais lorsque Mandela prend la tête de l'ANC, à cette époque-là l'ANC était un mouvement pacifique. C'est à l'arrivée de Mandela à la tête de ce mouvement que celui-ci va basculer dans la résistance armée en 1962-63...

En 1962 ou 63, je ne me souviens plus, parce que j'ai étudié la question Monsieur Ikazban, je crois qu'ici il y a beaucoup de gens qui parlent de Mandela et ne connaissent rien de l'Histoire de Mandela...

M. le Président :

Monsieur Lakhloufi, je vous rappelle que vous avez deux minutes que vous venez de dépasser.

M. Lakhloufi :

Je vais terminer. Je n'ai pas beaucoup l'occasion de m'exprimer mais je tiens à le faire sur ce sujet-là parce que c'est un sujet très important. Mandela en 62 rejoint le front de libération algérien, le FLN, pour s'entraîner dans un camp et recevoir une formation en guérilla, utilisation d'armes et manipulation d'explosifs. C'est à son retour qu'il est interpellé par la police sud-africaine et condamné à cinq ans pour incitation à la haine et pour incitation à la violence. A cette époque-là on ne sait pas qui était le commandant, c'est lors d'une perquisition de la police sud-africaine dans les locaux de l'ANC qu'on découvre des documents signés de son nom et qu'on se rend compte que ce Monsieur est le leader et le chef de cette organisation. Mandela sera alors condamné à la perpétuité et sera emprisonné. Mais cela ne s'arrête pas là. Mandela continue de gérer, de coordonner l'organisation de l'ANC. Je tiens à dire que l'Afrique du Sud ...

M. le Président :

Monsieur Lakhloufi, vous pouvez raccourcir, on connaît l'histoire de Mandela.

M. Lakhloufi :

... Je termine. Tout ça pour vous dire que Mandela n'était pas ce que vous êtes en train de dire aujourd'hui. Mandela était plus proche d'un Robespierre que d'un Gandhi ou d'un Martin Luther-King. Parce que, aujourd'hui, beaucoup de gens, notamment le Parti Socialiste, font une campagne à la limite de l'indécence par rapport à l'image de Mandela. Mandela n'était pas ce que vous êtes en train d'en faire, Mandela était bien plus que ça.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik ga niet herhalen wat al gezegd is. Ik sluit me erbij aan. Ik wil alleen toevoegen, bovenop de elementen die Meneer Ikazban heeft aangehaald, wil ik er op wijzen dan Nelson Mandela ook een bemiddelingsrol heeft gespeeld bij heel wat interne Afrikaanse conflicten en dus denk ik dat het ook belangrijk is om erover na te denken dat het racisme niet louter gelimiteerd is bijvoorbeeld tussen zwart en blank, dat het soms ook interraciaal kan zijn.

Le deuxième aspect est que Monsieur Ikazban a déposé sa motion seulement en français, ce qui est son bon droit. Moi, je souscris à la motion mais je demande quand même, s'il est d'accord, que le texte en question soit aussi mis en néerlandais dans la salle. Merci. Dank u.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Je pense qu'au-delà de tout ce qui a été dit, on retiendra quand même les valeurs véhiculées par la personne de Nelson Mandela. Et je pense qu'on conviendra tous que la lutte contre l'apartheid est quelque chose qui, clairement, ressort de son action. Alors, qu'elle puisse être controversée, soit; mais je pense en tout cas qu'il y a clairement eu une réconciliation entre les deux communautés d'Afrique du Sud. On a quand même lutté contre l'apartheid. Peut-être qu'il y a des côtés sombres, mais là on rend hommage... Je sais que, déjà de son vivant, par exemple, une organisation comme OXFAM a baptisé une salle au nom de Nelson Mandela. Je déplore d'ailleurs qu'on attende souvent la mort des personnes pour leur rendre hommage. Il y a aussi d'autres personnages qui ont marqué notre société et on peut penser à des gens comme Rosa Parks ou Malcolm X ou Martin Luther King. On peut aussi trouver chez Malcolm X des heures sombres, mais on reconnaît quand même qu'il a apporté des choses, un peu moins que Luther King effectivement. Donc, nous allons soutenir la motion, mais on voudrait vraiment pouvoir aussi avoir la possibilité de donner des noms et rendre hommage à des personnes déjà de leur vivant, et pas nécessairement toujours à titre posthume.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Je ne vais pas faire un cours d'histoire à l'attention de certains conseillers qui semblent avoir un certain nombre de lacunes. Sachez juste que la résistance qui a été dénoncée tout à l'heure, c'est malheureusement très souvent la voie de la liberté, du respect et du vivre-ensemble. Rendre hommage à Mandela c'est rendre hommage au dialogue, au respect et au vivre-ensemble. J'invite alors certains d'entre vous à revoir leurs livres d'histoire, parce que ces propos sont extrêmement méprisants envers tous ces grands hommes qui ont œuvré pour qu'on puisse avoir tous ces acquis : la démocratie, la liberté et le vivre-ensemble.

M. le Président :

Monsieur Lakhloufi, s'il vous plait !

Vous avez terminé, Monsieur Rekik ? Merci.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Le groupe MR va soutenir évidemment cette motion. On voit que tout le monde a été sensible à la personnalité de Nelson Mandela même si ce n'est pas pour les mêmes raisons, apparemment en tout cas. Je crois que, effectivement, il est rentré dans l'histoire comme un guerrier qui a réussi à faire tomber un système abominable. Mais s'il est vraiment - apparemment on est dans les images religieuses - devenu une icône, c'est que, à mon sens, après avoir réussi cela, il a réussi à pardonner. Et c'est ce qui lui a vraiment donné une dimension extraordinaire. A titre personnel,- mais je n'ai pas de proposition, on ne va pas chipoter là-dessus - je voudrais que dans les considérants cette dimension apparaisse un peu plus clairement. Mais on soutiendra la motion.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Je voudrais juste rajouter un petit détail par rapport à Khadija. Elle a parlé de la salle OXFAM. Donc il y a déjà une salle Nelson Mandela à Molenbeek.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je passe la parole à Monsieur Vermeulen.

M. Vermeulen :

Merci Monsieur le Président. Nelson Mandela est effectivement un homme, un homme avec ses bons et ses moins bons côtés qu'on ne va pas discuter ce soir. Je trouve que l'initiative est tout à fait positive, mais ce qu'on doit garder de lui c'est que c'était un homme de dialogue et d'ouverture. Et ça, on doit essayer de l'appliquer ici avant même de donner un nom à une salle. Prenons donc exemple sur lui : le dialogue, l'ouverture, la courtoisie. Je crois que c'est le plus gros souvenir qu'on puisse garder de lui.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Merci Monsieur Vermeulen.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

C'est effectivement tout à fait louable comme proposition. C'était un homme de principe aussi, qui s'est battu pour son idéal et qui n'acceptait pas les injustices, et je pense que c'est vraiment important. C'était un homme de dialogue, parce qu'il a compris que le peuple ne devait pas se diviser, et il a compris que si, dans l'autre côté, on continue dans un rapport de force et de domination, on a le droit de résister; et cela a été reconnu par beaucoup de constitutions issues de luttes et de révolutions courageuses. Moi je voterai

pour; ainsi on va nommer une salle au nom d'une personne qui a été membre du Comité central du Parti Communiste d'Afrique du Sud. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.
Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

J'avais juste une petite question concernant la formulation. Est-ce que nous ne pourrions pas l'écrire en anglais, puisque ça a été dit en anglais ? Et il faudra mettre la traduction en français et en néerlandais en dessous. Parce que "*It always seems impossible until it's done*", c'est quand même plus joli que la traduction. Thank you very much.

M. le Président :

Merci Madame Gilles-Goris.
Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Votre proposition Monsieur Ikazban, est tout à fait positive. Remarquons quand même qu'elle est survenue la semaine de la mort de Nelson Mandela. Peut-être donc que les Conseillers auraient aimé apprendre votre initiative au niveau du Conseil communal avant d'en être informés via la presse. Parce que certains ont dit : ne serait-ce pas une manière d'essayer de récupérer le décès de ce grand homme ? Quoi qu'il en soit, la Commune peut évidemment se joindre aux nombreux hommages qui ont été rendus et qui ne manqueront pas encore d'être adressés à ce prix Nobel de la Paix, que ce soit ici à Bruxelles, en Belgique et même à travers le monde. Donc l'idée d'appeler la salle de spectacles de la Maison des Cultures est tout à fait positive. Je pense néanmoins qu'il faudrait au préalable en informer les ayants-droit et l'ambassade d'Afrique du Sud; je crois que c'est une question de courtoisie vis-à-vis des autorités sud-africaines et vis-à-vis de la famille, d'autant plus qu'à mon avis nous ne serons pas les seuls à Bruxelles à faire cette proposition. Je trouve que l'initiative est extrêmement positive, elle a le soutien de tous les Conseillers communaux de cette assemblée. Je voudrais simplement, pour le futur, mettre en garde contre une banalisation de ce type d'initiative, parce que sinon ça perdrait tout son caractère prestigieux. Je pense aussi que quand on pense à donner des noms, il ne faut pas oublier les Molenbeekois. Donc, on a pris l'initiative, après le décès du Baron Paul Halter, de créer un espace *Paul Halter* au jardin qui entoure la fontaine du building '*Arc-en-ciel*'. Il y a eu d'autres Molenbeekois qui ont été remerciés; je pense notamment à Raymond Goetals qui a sa tribune au stade *Edmond Machtens*, je pense à la résistante Marcoux dont l'Ecole 9 porte le nom. Il y a donc d'autres illustres Molenbeekois auxquels on pourrait songer. Il y en a qui sont décédés tels que Eugène Laermans ou Georges Mongin, mais on pourrait éventuellement penser à Toots Thielemans, par ce que ce Monsieur est relativement âgé. Nous le suivons depuis de très longues années; c'est un Molenbeekois. Je rappelle simplement que ce n'est pas au moment des décès qu'il faut se précipiter. Il y a évidemment les appellations des grands personnages qui font l'histoire du monde, de la Belgique, de l'Europe ou même de notre Commune. On peut aussi penser à donner des appellations plutôt que des noms propres à des lieux, à des espaces, à des squares, à des salles qui nous tiennent particulièrement à cœur sur le territoire de Molenbeek. Je pense par exemple qu'on pourrait appeler certaines salles à la Maison des Cultures ou dans d'autres endroits salle '*A l'Ouest*', salle de '*Avenir*', ou '*En avant toutes*', ou même éventuellement la salle '*Métropole Culture*' puisque ce sera le cas l'année prochaine. Voilà, je soulignais le caractère

tout à fait positif d'appeler la salle de spectacles de la Maison des Cultures salle Nelson Mandela, mais on doit garder à l'esprit le fait qu'il y a d'autres initiatives qui peuvent être prises et qu'il ne faut pas nécessairement toujours suivre l'actualité.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

D'abord je m'excuse d'avoir pensé à ça, mais quand on a une idée, on peut la proposer, on peut la soumettre, y a rien de mal. Je rappelle que quand j'étais échevin, j'ai proposé de baptiser une tribune Raymond Goethals, j'ai proposé aussi de faire citoyen d'honneur Toots Thielemans. Le Collège peut trouver tout ce qu'il veut, vous trouverez toujours dans le groupe PS, même dans l'opposition, un soutien quand il s'agira de valoriser des gens, des Molenbeekois ou même des gens qui mondialement ont réalisé de grandes choses. Franchement, je ne m'étais pas préparé à vous faire un cours d'histoire ou vous faire un film sur Mandela, ce n'est pas mon but parce que je n'ai pas la science infuse comme semblent l'avoir certains. Monsieur Lakhroufi, je l'ai dit dès le départ, Nelson Mandela symbolise énormément de choses pour beaucoup de gens. Et ce qu'il a réussi vraiment au-delà du combat contre le racisme et l'apartheid, c'est qu'il a réussi à concilier les Blancs et les Noirs; il a évité qu'un racisme anti-blanc s'installe après; et ça c'est vraiment remarquable, c'est ça qu'on veut arriver à faire ici à Molenbeek-Saint-Jean. Pour le reste, tous les grands personnages de l'histoire ont aussi leur page sombre. Vous savez, Nelson Mandela a été traité de terroriste par les autres; les résistants belges pendant la guerre étaient appelés terroristes par les Allemands; vous avez des Palestiniens qu'on appelle aussi des terroristes. Alors si vous voulez faire de l'histoire et de la bibliographie, on va passer deux heures sur ça. Moi je voulais me concentrer sur un élément, sur ce que représente la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale. Le mélange, le rassemblement - je l'ai dit tout à l'heure - ce qui est important pour nous, les Conseillers, c'est de nous retrouver toutes et tous autour de ce symbole, derrière ce combat qui doit être notre combat de tous les jours. Donc je remercie à l'avance les interventions des uns et des autres. Je ne vais pas me substituer au Collège qui va déterminer les modalités pratiques mais je pense que quand on aura baptisé cette salle au nom de Mandela, il y aura toujours la possibilité de faire de la sensibilisation dans les écoles. Très peu de gens savent aujourd'hui ce qu'est l'apartheid, notamment parmi les jeunes générations, à part ceux qui ont étudié. Et c'est important d'aller dans ce sens-là. Quoi qu'il en soit, je voulais vous remercier toutes et tous qui, à différentes manières, avez exprimé un point de vue favorable. Je tiens en tout cas à vous remercier parce qu'il y a, je pense, des moments où il faut aussi pouvoir s'élever et montrer qu'on peut marcher main dans la main, ensemble vers de mêmes valeurs; valeurs, au sens religieux ou non religieux. Je vous remercie Monsieur le Président. Merci à tous mes collègues du Conseil communal.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
32 votants : 32 votes positifs.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen*

Mme la Bourgmestre :

On peut même s'applaudir, parce que c'est important !

(Applaudissements - Applaus)

82. Proposition de motion déposée par Monsieur Dirk De Block, relative au risque d'expulsion d'"Anmetkwor", une élève à l'Institut des Ursulines et à la situation des demandeurs d'asile Afghans en Belgique.

Voorstel van motie ingediend door de Heer Dirk De Block betreffende het risico van uitsluiting van "Anmetkwor", een leerling bij het Ursulineninstituut en de toestand van de Afghaanse asielaanvragers in België.

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

83. Interpellation déposée par Madame Farida Tahar relative à la 21e édition du marché de Noël de Molenbeek-Saint-Jean.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Farida Tahar betreffende de 21ste editie van de kerstmarkt in Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Cette interpellation a été déposée le 11 décembre à 23 heures 46...
J'ai une petite idée dans la tête en disant cela.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Je ne sais pas si on a l'habitude de préciser l'heure de dépôt des autres motions ou interpellations. Je trouve que ce n'était pas nécessaire, nous avons jusqu'à minuit pour déposer les interpellations.

M. le Président :

Je vous remercie pour cette précision.

Mme Tahar :

... Permettez-moi simplement de commenter votre précision. J'imagine que tout le monde a lu avec attention mon interpellation qui fait suite au marché de Noël qui s'est tenu au Karreveld, un événement dont on peut être fier. J'ai moi-même participé samedi au feu d'artifice; j'ai pu rencontrer pas mal d'habitants. S'agissant de questions purement techniques relatives au nombre de participants, au coût du feu d'artifice et pour ne pas prendre trop de temps durant ce Conseil communal, j'avais une proposition à vous faire. Je suis d'accord pour qu'on me réponde par écrit. Maintenant, à vous de voir s'il y a des interventions des autres conseillers, mais je vous fais cette proposition de me répondre par écrit.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Madame Tahar a demandé une réponse écrite.

M. l'Echevin El Khannouss :

C'est bon, oui.

M. le Président :

On vous la transmettra par écrit. Merci Madame Tahar pour ce cadeau de Noël.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Madame Tahar transforme son interpellation en question écrite.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

Mevrouw Tahar zet haar interpellatie om in een schriftelijke vraag.

84. Interpellation introduite par Madame Houria Ouberri relative à la suppression des bulles à vêtements.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Houria Ouberri betreffende de opheffing van de klercontainers.

M. le Président :

Interpellation introduite le 11 décembre à 23 heures 58.

Mme Ouberri :

Merci Monsieur le Président.

A la base, je pensais que c'était une question d'actualité et je voulais profiter pour comprendre; est-ce que, quand c'est une question d'actualité, si elle est envoyée avant minuit, on est obligé de la considérer comme une interpellation ?

M. le Président :

Non, le problème ce n'est pas l'heure à laquelle vous envoyez l'interpellation, c'est le sujet qu'elle concerne. Et ça c'est un sujet qui n'était pas un sujet d'actualité, c'est un sujet qui était connu avant le délai. Donc, il n'est plus d'actualité.

Mme Ouberri :

OK, merci. Donc, on interpelle sur la suppression des bulles à vêtements que nous connaissons toutes et tous, que ce soit celles des *Petits Riens* ou *d'Oxfam*. J'ai appris par la presse, la semaine dernière, que plusieurs communes avaient décidé de supprimer les bulles à vêtements des *Petits Riens* et *Oxfam*. Comme vous le savez, c'est un secteur qui joue un rôle important auprès des plus démunis en collectant des vêtements pour les redistribuer aux personnes dans le besoin. En supprimant ces bulles, c'est tout un secteur qui est touché parce qu'il ne pourra plus assurer ses missions auprès des personnes dans le besoin. Pour ne parler que de l'asbl *Les Petits Riens*, ils se présentent comme une entreprise d'économie sociale dont la mission est d'accompagner les personnes en difficulté afin qu'elles gagnent de l'autonomie de façon durable. Vous en conviendrez, son rôle est hyper important. Alors je voulais vous questionner par rapport aux bulles se trouvant sur notre commune et savoir si elles sont aussi concernées par cette suppression. Si oui, quelles sont les raisons qui vous ont amenés à prendre cette décision ? J'en profite pour vous demander - ça ce n'était pas dans ma question - si, dans un futur proche, vous pouvez nous dire par écrit le nombre de bulles installées sur notre territoire. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Ouberri.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin Mahy :

Il n'a jamais été question de supprimer les bulles à vêtements, comme cela a été fait à Anderlecht, Schaerbeek et Etterbeek. Je n'ai pas de raison à invoquer, peut-être les trouverez-vous chez Monsieur Thomas. Les six bulles à vêtements se trouvent chaussée de Ninove, 33 avenue de Roovere, 419 boulevard Mettewie, 93 rue Van Kalck, rue Euterpe, 636 chaussée de Gand.

M. le Président :

Et vous en avez également rue Carl Requête.

Mme Ouberri :

Vous m'en voyez très réjouie de cette décision très sage qui permettra aux différentes asbl de jouer leur rôle auprès des personnes qui sont dans le besoin. Merci.

85. Interpellation introduite par Monsieur Dirk De Block relative à la fermeture de la Mission locale de Molenbeek.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Dirk De Block betreffende de sluiting van de Mission locale van Molenbeek

M. le Président :

Cette interpellation a été introduite le 12 décembre à 0 heure 1 minute. On l'accepte, mais c'est la dernière fois. Toutes les autres interpellations sont arrivées après minuit. Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

J'ai entendu que la *Mission Locale* de Molenbeek est une des Missions locales qui limitaient fortement l'accès aux nouveaux inscrits et plus particulièrement aux gens qui vont aux permanences, sans rendez-vous. Evidemment, c'est un échec; avec le nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi que nous avons, ce ne doit pas être un cadeau de fermer ou de limiter l'accès pendant un mois ou un mois et demi. J'en ai parlé avec quelques personnes qui disent qu'elles sont complètement submergées et qu'elles ne savent plus assurer la qualité de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. En fait, les politiques d'activation obligent les gens à s'y présenter et il ne suffit plus seulement de dire que la personne concernée s'est régulièrement présentée pendant une période donnée, il faut chaque fois noter précisément l'heure et le jour de sa présentation. Donc les politiques d'activation créent en quelque sorte un flux qu'on peut qualifier d'artificiel et les personnes vraiment motivées qui ne sont pas obligées quelque part par la politique d'activation en pâtissent. Je voudrais savoir ce que la *Mission Locale* ou les représentants de la majorité à la *Mission Locale* font pour garantir que nos jeunes et moins jeunes puissent encore être accompagnés de manière qualitative dans leur recherche d'emploi. Ya-t-il des mesures que vous comptez prendre ou que vous avez déjà prises pour y remédier ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je me joins à cette interpellation parce que Molenbeek-Saint-Jean n'est pas la seule commune qui est concernée, d'autres communes sont touchées, notamment Schaerbeek. Il y a une fermeture bien sûr temporaire de ce service et qui va avoir comme conséquence finalement de générer une demande accrue vers d'autres services; les gens vont devoir se diriger vers d'autres services puisque la *Mission Locale* ne pourra pas répondre à leurs attentes. Certainement pour des questions de surcharge de travail, d'économie de moyens financiers ou pour d'autres raisons qu'on ne connaît pas encore assez. Et je me pose la question suivante : qu'avez-vous, en tant qu'autorité communale, proposé comme alternative à cette fermeture d'une Mission locale qui joue depuis des années un rôle important en matière d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi ? Et dans le sens abordé par Monsieur de Block, quel est le rôle concret de la Commune avec la Mission locale face à cette situation de fermeture temporaire, sachant que c'est surtout pour des raisons financières et des raisons de surcharge de travail que les Missions locales ferment temporairement ? Quelles sont les propositions alternatives que vous souhaitez mettre en place ? Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je passe la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, chers collègues...

M. le Président :

Oui, Khadijja...

Mme Tamditi :

Je voulais juste profiter de l'interpellation sur la *Mission Locale* pour savoir s'il y avait des PV des C.A., parce que, à ma connaissance, je ne les reçois pas. Merci.

M. l'Echevin El Khannouss :

... Madame Tamditi, je vais commencer par vous répondre. Après chaque C.A., après chaque bureau, après chaque assemblée générale, il y a effectivement un PV qui est dressé et envoyé à tous les membres. Au sein de ce Conseil, nous avons plusieurs personnes représentant différentes formations politiques dans ces instances-là. Systématiquement, en début de séance, nous signons les PV des réunions précédentes et après chaque réunion, chaque participant reçoit un PV de ces réunions.

Monsieur De Block, Madame Tahar, votre interpellation survient après qu'il y a eu une polémique qui a été relayée par la presse selon laquelle les Missions locales devront fermer dans un futur relativement proche, suite à l'incapacité des membres du personnel de ces

Missions locales de pouvoir répondre aux attentes et aux besoins des demandeurs d'emploi. Il faut savoir que c'est un appel à l'aide, un cri, un signal d'alarme. Mais au jour d'aujourd'hui, les Missions locales, en tout cas celle de Molenbeek, ne ferment pas. Néanmoins, depuis deux ans il y a un nouveau mode d'organisation a été mis en place qui permet effectivement de pouvoir assurer un meilleur suivi des usagers. Et là je vous rejoins par rapport à votre inquiétude quant à l'augmentation de ce qu'on appelle la gestion du flux, d'autant plus qu'on s'attend - et on le sent depuis quelque temps - à un afflux, avec toute cette politique de réactivation des demandeurs d'emploi. Effectivement, nous avons de plus en plus de personnes qui viennent frapper à la porte de la *Mission* locale pour pouvoir démontrer qu'ils recherchent activement un emploi et éviter ainsi des sanctions de la part de l'ONEM. Et très prochainement on aura le transfert des compétences d'*Actiris* et d'autres instances qui seront habilitées à le faire au niveau régional.

Alors, quel a été le nouveau dispositif qui a été mis en place il y a à peu près deux ans ? C'est que devant le nombre extrêmement important de demandeurs d'emploi qui se présentaient à nos services et qui rendaient, il faut le reconnaître, très difficile le travail des accompagnateurs, il est clair que le travail de la Mission locale de Molenbeek qui, je le rappelle, travaille sur toute la zone Nord-Ouest (Molenbeek, Jette, Koekelberg, Berchem et Ganshoren) avec donc un nombre important de demandeurs d'emploi de la région bruxelloise, est plus important. Pouvoir s'occuper de tout le monde, avec le personnel que nous avons, ça mettait évidemment en péril la qualité de l'offre de service, c'est-à-dire l'accueil, l'accompagnement et l'orientation des demandeurs d'emploi. Donc un système a été mis en place depuis deux ans. Celui-ci est très simple : on définit un certain nombre de jours où les demandeurs d'emploi viennent s'inscrire, prennent des rendez-vous avec des conseillers. L'objectif est de pouvoir leur offrir le meilleur suivi possible. Et il existe un certain nombre de jours où chaque demandeur d'emploi peut être reçu pendant une dizaine de minutes à un quart d'heure, non pas pour pouvoir établir son plan d'accompagnement, mais parce que nous avons parmi ce flux un certain nombre de personnes qui viennent juste pour avoir de simples renseignements; donc ça permet de désengorger en quelque sorte la masse des demandeurs d'emploi. Mais là où je vous rejoins, c'est que dans les mois à venir, dans l'année qui suit, je crois que nous allons être confrontés à un problème majeur qui est la capacité à pouvoir accueillir les demandeurs d'emploi et leur offrir bien évidemment un service de qualité, un suivi et une orientation qui leur permettent de pouvoir trouver un emploi.

Et je vais parler sans langue de bois. Le problème qui va se poser c'est que la politique d'activation qui est mise en place ne vise pas à pousser le demandeur d'emploi à prouver qu'il cherche un emploi, mais à trouver un emploi. Et trouver un emploi en région bruxelloise où nous avons quand même plus de 20 % de taux de chômage, chercher quelque chose qui est introuvable, ça va être une gageure. Et là je pense que, sur le plan politique, il va falloir creuser ses méninges et trouver des solutions pour pouvoir faire en sorte qu'il y ait le moins d'exclusions possible parmi les personnes concernées.

Alors, pour répondre à Madame Tahar, par rapport aux solutions à apporter pour aider la Mission locale : par exemple, vous avez voté hier le point relatif à un subside certes modeste de 2000 euros à une asbl qui s'appelle *Trait d'Union*. Donc, nous avons pensé à toute une série d'associations - et c'est une décision au niveau communal - qu'il va falloir élargir en identifiant toutes les associations susceptibles d'offrir des services de qualité relativement simples comme, par exemple, accueillir des demandeurs d'emploi et les aider à rédiger leurs CV , leurs lettres de motivation; ça permettra évidemment de désengorger un petit peu la *Mission Locale*. Il y a aussi un autre débat - qui a déjà eu lieu - mais qui, je pense, va devoir être affiné, c'est celui en rapport avec l'initiative d'*Actiris* qui est de créer une Maison de l'emploi, mais qui a un statut légal ; ce n'est plus simplement une simple appellation, c'est une structure faîtière qui va amener plus de cohérence et de coordination dans les politiques de mise à l'emploi, entre la *Mission Locale*, le CPAS et *Actiris*. Il y aura

donc une répartition des rôles. Il va s'agir de trouver le juste équilibre entre la répartition des profils des demandeurs d'emploi afin de faire en sorte que chaque instance puisse prendre sa part du fardeau lié à cette prise en charge des demandeurs d'emploi. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Madame Dina Bastin souhaite également donner une précision puisqu'elle est mandataire à la *Mission Locale* aussi.

Mme Bastin :

Oui, tout à fait. Je me suis sentie interpellée quand on a parlé de mandataires de différents partis. Mais c'est pour vous dire que l'accent va vraiment être mis sur l'accueil, parce que je pense que c'est à ce niveau-là qu'il y a non seulement de l'engorgement mais aussi des problèmes dus à l'attente des usagers, à l'agressivité de certains, etc. Donc on veut parer à ça, non seulement au niveau des locaux mais aussi au niveau des personnes qui vont se charger de l'accueil; on va mettre des stewards, des gens qui ont une certaine formation pour pouvoir faire comprendre à ces personnes qu'il y a un suivi qui va se faire mais peut-être pas immédiatement. L'accueil va être développé de manière tout à fait compétente.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'avais quand même compris qu'il ne s'agissait pas juste d'un processus qui avait commencé il y a deux ans mais qu'il y avait une situation d'acuité qui relève de l'urgence et que les moments qui ont été prévus pour les nouveaux inscrits sont limités. L'échevin n'a pas, je pense, clarifié les choses pour savoir si c'est une mesure exceptionnelle ou pas. J'avais aussi compris qu'il n'y avait pas seulement un problème d'accueil, mais d'abord de politique d'activation. Je ne pense pas que *Trait d'Union* va résoudre le problème et désengorger la *Mission Locale*. Si j'ai bien compris l'accueil est assuré par des Articles 60...

M. l'Echevin El Khannouss :

Soyez prudent quand même, parce que vous faites la confusion entre l'accueil qui est fait pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi qui est assuré par du personnel extrêmement qualifié et l'accueil, au sens général, c'est-à-dire à l'entrée de la *Mission Locale* où il y a des gens qui font du dispatching et qui dirigent les demandeurs vers les bonnes personnes. Il faut bien faire la nuance entre les deux.

M. De Block :

J'ai cru comprendre que, parfois avec les Articles 60, les préposés à l'accueil ne sont pas toujours nécessairement bien formés pour pouvoir orienter à l'accueil, et que quand il y a par exemple des personnes qui sont malades ou absentes, parfois l'Article 60 se retrouve seul à l'accueil à orienter. C'est ce qu'on m'a raconté, je n'ai pas de raison de ne pas croire les gens, et ça, ça peut créer des tensions parce que les demandeurs sont envoyés au mauvais endroit; ils se retrouvent en haut, puis doivent redescendre et c'est là que surviennent les tensions.

Je n'ai pas entendu qu'on a pris des mesures urgentes pour désengorger le service et pallier les problèmes...

Mme Bastin :

Ils sont là pour faire le dispatching vers le service compétent en fonction des demandes et des problèmes de chacun.

M. De Block :

J'ai compris, mais le nombre de personnes accueillies est limité par le nombre de personnes qui font l'accompagnement. Et là je n'entends pas de solution à court terme et je ne vois pas comment très concrètement vous allez gérer la surcharge. Et là on n'est même pas encore dans la situation où, dans quelques mois ou un an, on risque vraiment de se retrouver dans le pétrin complet, avec les nouvelles mesures qui vont toucher beaucoup de jeunes molenbeekois. Je suis sûr que le Président du CPAS a une idée sur le nombre de personnes concernées.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Ouberri.

Mme Ouberri :

Beaucoup de choses ont été dites et j'y trouve des réponses à mes questions. Par rapport à ce que vous avez dit, Madame Bastin, développer l'accueil, c'est très bien, je suis ravie de l'entendre, parce que l'accueil en première ligne c'est très dur, d'autant plus que les gens sont séparés par la vitre et qu'au niveau du contact c'est déjà très dur. Mais, pour y avoir travaillé, en partenariat avec la *Mission Locale* et qu'on a occupé des locaux au rez-de-chaussée juste derrière cette bulle où on accueille les gens, je peux vous dire que c'est très désagréable comme locaux, les néons idem. Et je me demande s'il ne faut pas repenser l'accueil, de manière qu'il soit plus convivial, avec un espace un peu plus ouvert. Peut-être que ça peut déjà désamorcer pas mal de problèmes. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Ouberri.

M. l'Echevin El Khannouss :

Très rapidement, par rapport à l'inquiétude de Monsieur De Block, je le rejoins effectivement. Cette réflexion, nous l'avons eue il y a un peu plus de deux ans. Nous avons mis en place un système qui a vraiment permis de désengorger le service. On a senti un apaisement chez non seulement les accueillants en première ligne mais aussi chez le personnel qui accompagne les demandeurs d'emploi. Il est vrai qu'avec ce flux - je n'aime pas ce terme assez barbare - la demande va en augmentant, évidemment avec toute la politique d'activation des demandeurs d'emploi. Il est donc clair que par rapport à cette problématique, il y a une prise de conscience de la part notamment de tous les acteurs des Missions locales. Ce sont eux qui ont lancé cet appel à l'aide en alertant sur le fait que probablement des Missions locales vont devoir fermer pendant un certain temps, dans la mesure où ils seront dans l'incapacité d'accueillir tous les demandeurs d'emploi dont le nombre va en augmentant. Il y a donc une réflexion au niveau du gouvernement bruxellois

pour voir comment on peut venir en soutien aux Missions locales afin qu'elles puissent étendre leurs capacités d'offre et d'accueil en faveur des demandeurs d'emploi. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

86. Interpellation introduite par Monsieur Dirk Berckmans concernant la propreté publique sur les voiries communales, supra-communales et régionales sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Interpellatie ingediend door Mijneer Dirk Berckmans betreffende de openbare netheid op gemeentelijke, supra-gemeentelijke en supra-gewestelijke wegen op het grondgebied van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Interpellation introduite le 12 du 12 à zéro heure zéro une !

Meneer Berckmans, ik geef u het woord.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Als ik mijn vraag inkort, als ik mij beperk tot de vragen in mijn lijst, word dan de volledige tekst opgenomen in het PV?

M. de Voorzitter :

Als u dat doet om tijd te sparen, ja, dat kunnen wij aanvaarden.

M. Berckmans :

Die vraag is te laat binnengekomen, omdat er op hetzelfde moment andere vragen zijn doorgestuurd, en de computer van de Gemeente kon dat niet aan.

M. de Voorzitter :

Ok, het is een goede uitleg.

M. Berckmans :

Mijn eerste vraag gaat over het volgende: als je op de website van Net Brussel kijkt, zie je drie soorten wegen: gemeentelijke wegen, supra-gemeentelijke wegen en gewestelijke wegen. Ik heb gezocht, maar je vindt er nergens een definitie van supra gemeentelijke wegen, ook op Google nergens een definitie gevonden. Dus ik denk, nu het plan van de netheid is operationeel gehouden, dat het belangrijk is dat de burgers weten – wanneer ze in een bepaalde straat zijn – of het de bevoegdheid van Net Brussel om hier te kuisen of van de Gemeente. Net Brussel kuist dus de gewestelijke en de supra-gemeentelijke wegen en de gemeente de andere gemeentelijke wegen. De inleiding beperk ik tot dat.

Ik stel de volgende concrete vragen: kan u het begrip supra-gemeentelijke wegen definiëren, welke straten op het grondgebied van de Gemeente Molenbeek – in het kader van de openbare netheid – behoren tot de categorie supra-gemeentelijke wegen? Tweede vraag: kan het gemeentebestuur meer ruchtbaarheid geven over welke straten het gaat? Bijvoorbeeld door dit op de website te zetten, het kan ook gemakkelijker zijn voor de burgers, als ze op een bepaalde straat zijn, dat ze weten wie ervoor bevoegd is; en wie kan mij een

lijst bezorgen van die straten? Ik moet er volledigheidshave aan toevoegen dat schepen Olivier Mahy me al een lijst heeft gegeven van de gewestelijke wegen. Dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Monsieur Mahy, vous avez la parole.

M. l'Echevin Mahy :

Une voie supra-communale, c'est une voie communale mais qui est nettoyée par la région. J'ignorais, parce que, en fait, on n'en a aucune à Molenbeek. J'ai donné quelques exemples avant le Conseil. C'est, par exemple la rue du Brabant, la rue Allard, la rue Rogier. Mais nous n'en avons pas sur la commune. Je vous ai donné effectivement la liste des voies régionales. Il y en a une vingtaine; ça devrait être sur le site, mais je reparlerai du site après, si vous le voulez bien.

Je crois que j'en ai fait le tour, ça vous ca ? OK.

M. le Président :

Il a déjà reçu le document ?

M. l'Echevin Mahy :

Oui, la liste de la vingtaine de voies régionales. Et on espère mettre ça sur le site.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

87. Interpellation déposée par Monsieur Dirk Berckmans concernant la demande des documents administratifs par l'intermédiaire de l'IRISbox, le guichet électronique de la Région et des Communes bruxelloises.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Dirk Berckmans betreffende de aanvraag van administratieve documenten via IRISbox, het elektronisch loket van het gewest en de Brusselse gemeenten.

M. le Président :

Interpellation introduite le 12 du 12 à 0 heure 25 !

M. de Voorzitter :

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Ik zal ook kort zijn, als ik het antwoord vandaag of morgen formeel krijg en als het opgenomen wordt in het verslag, wil ik me daartoe beperken en wil ik me beperken tot de algemene vraag: is het College van plan om het gebruik van de terbeschikkingstelling van bepaalde documenten via IRISBOX te bevorderen, het heeft aantal voordelen: geen of

minder tijdverlies voor de ambtenaar en voor de burger, die dat op elk moment van de dag kan aanvragen, het is veilig enzovoort.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin Mahy :

Cette interpellation-là est déjà un peu plus corsée... Il y a 14 documents en français, 14 en néerlandais. Le lien fonctionne, pour répondre à une de vos questions; je l'ai essayé et d'autres l'ont essayé. Il y a 14 documents relativement simples. On n'a pratiquement pas de statistiques, mais malgré tout la Population a pu me fournir quelques données. Entre le début juin et maintenant, il y a eu 324 demandes *Irisbox* qui ont été traitées. Dans la même période il y a eu 1356 délivrances de documents. Il ne faut pas comparer non plus les deux chiffres, il faut savoir qu'il y a plusieurs canaux; il y a *Irisbox*, il y a des mails, des guichets, du papier; tout ça, ce sont des canaux qui rendent compliquées les statistiques. La question centrale est de savoir quand même pourquoi on est dans la moyenne et pas plus que la moyenne. Cela ne dépend pas du service informatique en tant que tel, ça dépend d'une gestion administrative des affaires de la Maison communale. J'ai envie de dire que chaque service doit étudier son processus pour dire si on va aller oui ou non dans l'administration électronique, ni plus ni moins. Et chaque décision implique un gros travail quand même, parce qu'il ne s'agit pas seulement de mettre un formulaire en ligne, il faut étudier tout le process et tous les impacts que ça a par rapport au flux d'informations. Est-ce que nous voulons aller plus loin dans l'administration électronique ? Bien sûr que oui, mais je préfère procéder par étape. Vous savez très bien que nous devons lancer un site web l'année prochaine. Pour moi, il est absolument fondamental qu'on soigne d'abord notre communication et notre information sur le site avant de se projeter dans de l'administration électronique. Pourquoi ? Parce qu'une administration électronique demande un gros investissement en terme d'information du citoyen. Donc, effectivement, nous avons besoin de plus d'administration électronique mais nous devons fonctionner par étape. Les formulaires qui sont pour l'instant en ligne sont des formulaires tout à fait normaux, tout à fait simples, des formulaires qui demandent des duplicata en général, des choses relativement simples. Par contre, si vous voulez faire une demande, par exemple, de permis d'urbanisme, eh bien ! c'est tout autre chose : il faut une signature qualifiée, il faut des pièces jointes et ça c'est probablement la chose la plus difficile à mettre en œuvre, les canaux de circulation des pièces jointes; puisqu'on est limités en taille. Et s'il faut faire coexister un circuit électronique avec un circuit papier, c'est extrêmement difficile. Donc, on doit d'abord réfléchir à procéder par étape et ensuite on pourra mettre en place une véritable administration en ligne.

J'ai répondu globalement, il y a encore énormément d'efforts à faire, vous avez tout à fait raison. Mais il faut être un peu patient.

M. le Président :

Mijnheer Berckmans ?

M. Berckmans :

Juste une petite chose : le lien fonctionne effectivement; le nouveau site web *d'Irisbox* a changé et quand on clique sur la commune, on tombe sur l'ancien.

M. l'Echevin Mahy :

C'est drôle parce que, moi, je parviens à atteindre les formulaires, encore aujourd'hui, je peux vous le montrer...

M. le Président :

Il y a peut-être des entrées multiples. Il y a deux accès...

M. l'Echevin Mahy :

Oui, il y a deux accès. Moi je suis allé via l'accès en page de garde d'accueil.

M. le Président :

Il faudra juste le réactiver, ce n'est pas une manipulation difficile.

M. Mahy :

On va corriger. Ai-je répondu ?

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

La séance publique est close. Je demanderais au public de quitter la salle pour qu'on puisse entamer la séance à huis clos. Je vous remercie.